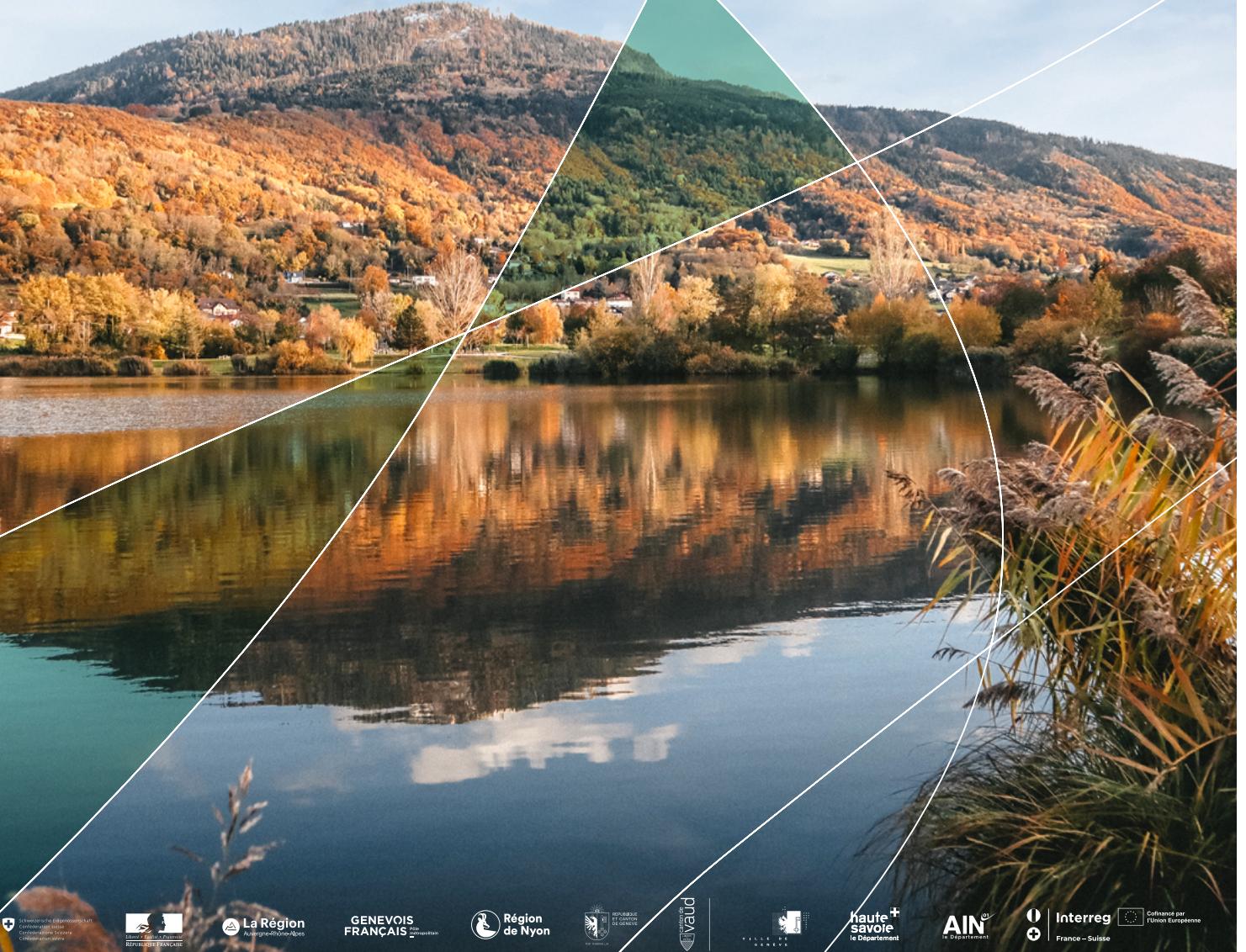


# PLAN D'ACTIONS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU GRAND GENÈVE

VERSION DE TRAVAIL  
MISE EN CONSULTATION – JUILLET 2024



# Impressum

## PILOTAGE DU PROJET

Le projet PACTE a été élaboré dans le cadre du programme Interreg France-Suisse sous le pilotage de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (chef de file français) et du Canton de Genève (chef de file suisse).

Il réunit les huit membres du GLCT Grand Genève: le Pôle métropolitain du Genevois français, le Département de l'Ain, le Département de Haute-Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Région de Nyon, la ville de Genève, le Canton de Vaud et le Canton de Genève

*Les auteurs et autrices remercient pour leurs contributions l'ensemble des personnes ayant participé aux groupes techniques et aux différents ateliers dont les travaux ont directement nourri le plan d'actions pour la transition écologique du Grand Genève.*

## LE COMITÉ DES PARTENAIRES PACTE ET LE COMITÉ RESTREINT

Clémentine Vautey, Frédéric Gillet, Cédric Petitjean, Damien Gumi, Guillaume Marsac, Pierre Philippe, Güner Sengul Juranville, Hervé Fauvain, Brigitte Bettu, Damien Geisen, Emilie Dissard puis Nicolas Hue et Marion Sevaz, Amandine Bunoz, Aurélie Stamm puis Emilie Staub, Xavier De Rivaz, Nadia Christinet, Nathalie Thomas puis Céline Quester, Justine Pontvian, Maxime Marteil, Nicolas Bousselin, Nicole Guidolet, Charlène Grillet, Laëtitia Picard, Frédéric Bessat, Hervé Villard, Stéphane Viallet

## LE COMITÉ DE RÉDACTION (PACTE - PARTIE 1)

Frédéric Bessat, Brigitte Bettu, Yannick Prébay et Marion Sevaz, Nathalie Thomas et Nicolas Bousselin, Boris Mury, Xavier De Rivaz, Jérôme Savary et Hervé Fauvain

## LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

👉 **COPRO agriculture/alimentation:** Güner Sengul Juranville, Sylvie Vares, Aurélie Stamm puis Emilie Staub, Emmanuel Ansaldi, Antoine Menet, Frédéric Brand, Brigitte Bettu, Amandine Bunoz, Céline Guimont, Constant Pasquier, Jérôme Grand, Isabelle Emin, Jean-Philippe Garin, Gaétan Morel, Morgane Grimaud, Sylvie Miguet, Yannick Simonin, Hervé Fauvain

👉 **Groupe biodiversité:** Güner Sengul Juranville, Sylvie Vares, Aurélie Stamm puis Emilie Staub, Christine Guinard, Marie-Caroline Nicolas, Catherine Strehler Perrin, Nadia Bruyndoncks, Brigitte Bettu, Béatrice Fel, Stéphanie Besson, Bruno Grand, Sylvain Gagliardi, Jean Rauturier, Julien Thomas, Bertrand Von Arx, Aline Blaser, Véronique Fayard, Meghanne Capron, Manon Michaut, Xavier De Rivaz, Nicolas Wyler

👉 **Communauté transfrontalière de l'eau (groupe technique):** l'ensemble des collectivités et des gestionnaires de l'eau ainsi que les représentants de l'Etat et leurs partenaires participant à la CTear, sous le pilotage technique de Camille Kerdanet

👉 **Groupe Grand Genève Circulaire:** Alexia Dufour, Fanny, Coustaline, Olga Villarrubia, Cyril Huguenin, Albert Merino-Saum, Güner Sengul Juranville, Hervé Fauvain, Thierry Maeder, Guillaume de Buren, Tali Nyffeler puis Mathias Paquier, Julien Reihardt, Marie-Caroline Nicolas, Emmanuelle Durrant, Nicolas

Bousselin, Damien Geisen puis Brigitte Bettu, Lionel Pelud, Hervé Villard, Maud Jacquot, Pascale le Strat, Delphine Louillet, Marc Sneiders

👉 **Groupe technique Pact'Air:** Frédéric Chaptal, Floriane Macian, Céline Montero, Emilie Staub, Clive Müller, Aline Staub Spörri, Pierre Kunz, Hervé Fauvain, Guillaume Brulfert, Laure Fabiani, Hervé Villard, Brigitte Bettu

## L'ÉQUIPE GRAND GENÈVE ET LES PÔLES THÉMATIQUES

👉 **Pôle environnement:** Güner Sengul Juranville, Sylvie Vares, Laëtitia Picard, Laure Fabiani, Hervé Villard, Emilie Staub, Hervé Fauvain

👉 **Pôle aménagement:** Ingrid Carini, Mathieu Iglesias, Thierry Maeder, Inès Baudry, Charlotte Legouic, Faustina Franquet, Louca Lerch (avec l'appui de Pascale Roulet pour la partie observation territoriale)

👉 **Pôle mobilité:** Joël Vetter, Alexandre Prina, Carine Bignon, Nathan Houssin, Ludovic Antoine, Yvan Moglia

## LE COTECH DU GRAND GENÈVE

Anna-Karina Kolb, Matthieu Baradel, Boris Mury, Thierry Maeder, Xavier De Rivaz, Sylvie Cornut, Frédéric Bessat, Marianne Peiser, Frédéric Bonhoure puis Mélanie Tournier, Brigitte Bettu, Maëlliss Mas Weissier, Christine Guinard, Thomas Linchet

## LA COMMISSION GRAND GENÈVE EN TRANSITION DU FORUM D'AGGLOMÉRATION

### LES MANDATAIRES

- 👉 Plan d'actions général PACTE: Algoé, DSS+ et Urbaplan
- 👉 Plan d'actions – partie 1 : Res publica
- 👉 Plan d'actions – volet économie circulaire: Ecosys et DAC
- 👉 Plan d'actions – volet Air: Capah
- 👉 Plan d'actions – volet agriculture/alimentation : Agrimandats et Solagro
- 👉 Plan d'actions – volet eau: Naldeo
- 👉 Financement de la transition écologique: Ecosys et Transitions
- 👉 Évaluation environnementale stratégique: Urbaplan (avec les apports initiaux de Catherine Lavallez, Latitude Durable et Biol-Conseils).

## LE GRAPHISTE

Conception graphique et mise en page: Kalistene

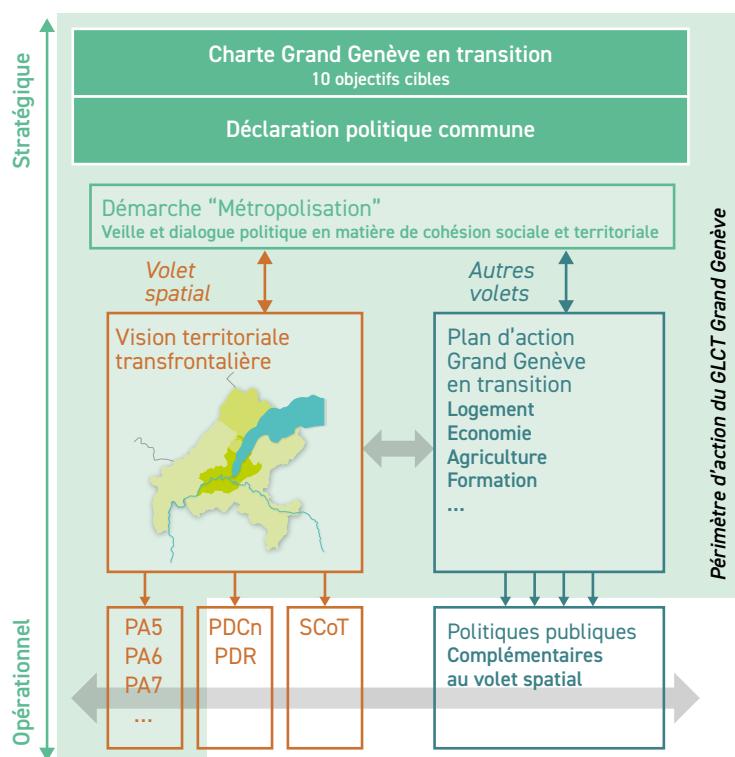
## CRÉDIT PHOTO

© Quentin CARRIER / © A.Modylevskiaia

# Préambule

CE DOCUMENT PRÉSENTE LE PLAN D'Actions CONCERTÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU GRAND GENÈVE (PACTE) QUI S'INSCRIT DANS UNE DÉMARCHE GLOBALE ENGAGÉE PAR LES HUIT MEMBRES DU GRAND GENÈVE SOUS L'ÉGIDE DU GROUPEMENT LOCAL DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE (GLCT).

Signée en janvier 2023, la Charte politique du Grand Genève constitue le document pivot autour duquel trois démarches majeures sont structurées. Premièrement, la vision territoriale transfrontalière, adoptée par l'Assemblée du GLCT le 2 juillet 2024, qui décrit un «état d'esprit» ou un «mode de faire» permettant d'orienter les politiques publiques aux différents échelons concernés, et notamment, la mise à jour des outils formels d'aménagement du territoire. Deuxièmement, le plan d'actions PACTE qui propose une approche à vocation plus opérationnelle sous la forme de 32 premières actions pour la transition écologique. Troisièmement, la démarche «métropolisation» qui constitue un espace de dialogue politique pour veiller aux enjeux de cohésion et de développement équilibré de l'agglomération franco-valdo-genevoise.



Le présent document débute par la déclaration commune à ces trois démarches. Il poursuit avec le rappel des objectifs de la Charte Grand Genève en transition et une première partie décrivant différents leviers d'actions réparties en 10 «fonctions

territoriales». À travers elles, il s'agit de présenter les objectifs de transition écologique davantage sous l'angle d'un projet de société pour l'agglomération. Ces dix fonctions territoriales constituent le fil directeur des 32 actions, lesquelles composent à la fois la deuxième partie du document et le cœur du projet.

Les 32 actions sont réparties en quatre groupes selon qu'elles s'inscrivent dans le cadre habituel de coopération transfrontalière ou qu'elles explorent des champs de collaboration nouveaux.

➤ Le premier groupe contient 12 actions destinées à renforcer les partenariats historiques dans les domaines de l'observation territoriale, l'environnement (air, eau, biodiversité) et la mobilité.

➤ Le deuxième groupe comprend 5 actions consacrées à des sujets ayant déjà donné lieu à des réflexions ou des études transfrontalières qu'il s'agit désormais d'opérationnaliser en matière de coopération culturelle, d'agriculture et d'alimentation, de transition énergétique et de gestion des ressources du sous-sol.

➤ Avec 6 nouvelles actions, le troisième groupe propose d'élargir le cadre historique de la collaboration transfrontalière en construisant des partenariats dans les domaines du logement et du foncier, et en développant de nouvelles formes de collaboration technique et financière à la fois pour accompagner la transition écologique du territoire et pour développer la solidarité internationale.

➤ Enfin, le quatrième groupe approfondit le champ des coopérations nouvelles en s'intéressant spécifiquement aux enjeux de l'économie circulaire à travers 9 actions.

La troisième partie du document aborde les questions de mise en œuvre du plan d'actions. Le contenu de ce dernier chapitre est appelé à évoluer et à s'étoffer à l'issue de la consultation des huit membres du GLCT.

En annexe figure le rapport d'évaluation environnementale stratégique.

Le plan d'actions PACTE se place à l'horizon 2030 en complément des mesures prises par chacun des membres du GLCT Grand Genève ainsi que leurs partenaires et les collectivités publiques maîtres d'ouvrage. Les actions proposées ne se substituent donc pas à celles des acteurs du territoire qui disposent des compétences statutaires et des moyens propres. Elles visent principalement à développer la coordination transfrontalière, stimuler des partenariats franco-suisses et renforcer les conditions de leur mise en œuvre.

Avec ses 32 actions, PACTE ne doit pas être considéré comme un recueil exhaustif d'actions, mais comme une première série de mesures sélectionnées à partir d'un volant d'action beaucoup plus large qui en comptait initialement plus du triple. Le travail d'identification des actions a fait l'objet de nombreux ateliers de travail thématiques ou transversaux. Accompagnée par la démarche d'évaluation environnementale stratégique, la sélection des actions a été opérée en fonction de leur contribution aux objectifs de la Charte politique et de l'intérêt potentiel du Grand Genève – pour lui tout ou partie de ses membres – à les déclencher.

# Glossaire

<b>ACG</b>	Association des communes genevoises	<b>ERE</b>	Espace Réservé aux Eaux
<b>AMO</b>	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	<b>EPCI</b>	Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>BHNS</b>	Bus à Haut Niveau de Service	<b>EPF</b>	Établissement Public Foncier
<b>CCIG</b>	Chambre de Commerce, d'Industrie et des services de Genève	<b>EPHJ</b>	Environnement Professionnel Horlogerie-Joaillerie
<b>CFG</b>	Compensation Financière Genevoise	<b>EPMT</b>	Environnement Professionnel Microtechnologies
<b>CFPA</b>	Centre de Formation pour Adultes	<b>EQIS</b>	Évaluation Quantitative d'Impact sur la Santé
<b>CIPEL</b>	Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman	<b>ETP</b>	Équivalent Temps Plein
<b>CIRIDD</b>	Centre International Ressources et Innovation pour Développement Durable	<b>FAI</b>	Fédération des associations d'Architectes et d'Ingénieurs de Genève
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils	<b>FMB</b>	Fédération genevoise des Métiers du Bâtiment
<b>CPEG</b>	Caisse de Prévoyance de l'État de Genève	<b>FTI</b>	Fondation pour les Terrains Industriels de Genève
<b>CRAIG</b>	Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique	<b>GEGB</b>	Groupement des Entreprises Genevoises du Gravier et du Béton
<b>CTEau</b>	Communauté transfrontalière de l'eau	<b>GGET</b>	Grand Genève En Transition
<b>DGMR</b>	Direction Générale de la Mobilité et des Routes (Canton de Vaud)	<b>GLCT</b>	Groupement local de coopération transfrontalière
<b>DGTL</b>	Direction Générale du Territoire et du Logement (Canton de Vaud)	<b>GRTA</b>	Genève Région - Terre Avenir
<b>DPA</b>	Direction du Projet d'Agglomération	<b>GTT</b>	Groupe de Travail Thématique
<b>DSM</b>	Département de la Santé et des Mobilités (canton de Genève)	<b>HEAD</b>	Haute École d'Art et de Design de Genève
<b>EBF</b>	Espace de Bon Fonctionnement	<b>HEPIA</b>	Haute École du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture de Genève
<b>EES</b>	Évaluation environnementale stratégique	<b>HES</b>	Haute École Spécialisée
<b>EnR</b>	Énergie Renouvelable		

<b>IFTH</b>	Institut Français du Textile et de l'Habillement	<b>PAV</b>	Praille-Acacias-Vernets
<b>LAT</b>	Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire (Suisse)	<b>PLANETTE</b>	PLAtorme Numérique pour l'Employabilité Transfrontalière pour la Transition Écologique
<b>LPE</b>	Loi fédérale sur la Protection de l'Environnement (Suisse)	<b>PMGF</b>	Pôle Métropolitain du Genevois Français
<b>MBG</b>	groupement des Métiers techniques du bâtiment	<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>MOT</b>	Mission Opérationnelle Transfrontalière	<b>RGD 74</b>	Régie de Gestion des Données Savoie Mont Blanc
<b>MTT</b>	Modèle Transthéorique	<b>SDAGE RMC</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse
<b>OBSTER</b>	Service de l'observation du territoire (Canton de Genève)	<b>SIA</b>	Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes
<b>OCBA</b>	Office Cantonal des Bâtiments (Canton de Genève)	<b>SIG</b>	Services industriels de Genève
<b>OCDC</b>	Office Cantonal de la Durabilité et du Climat (Canton de Vaud)	<b>SITG</b>	Système d'Information du Territoire à Genève
<b>OCEau</b>	Office Cantonal de l'Eau (Canton de Genève)	<b>SMT</b>	Stratégie Multimodale Transfrontalière
<b>OCEEN</b>	Office Cantonal de l'Environnement (Canton de Genève)	<b>SMT</b>	Swiss Medical Technologies
<b>OCGC</b>	Office cantonal du génie civil (Canton de Genève)	<b>SOLSTISS</b>	SOL-Système Territorial d'Information du Sous-Sol
<b>OCSTAT</b>	Office cantonal de la statistique (Canton de Genève)	<b>SRCE</b>	Schéma Régional de Cohérence Écologique
<b>ORCAE</b>	Observatoire Régional Climat Air Énergie (Région AURA)	<b>THQMAT</b>	Très Haute Qualité des Matériaux, de l'Air intérieur et des Techniques constructives
<b>OTGG</b>	Observatoire du Territoire du Grand Genève	<b>UNIGE</b>	Université de Genève
<b>OU</b>	Office de l'Urbanisme (Canton de Genève)	<b>USPI</b>	Union suisse des professionnels de l'immobilier
<b>PA</b>	Projet d'Agglomération	<b>ZAN</b>	Zéro Artificialisation Nette
<b>PACE</b>	Programme d'Actions Concerté pour la Transition Écologique		



# Sommaire

Déclaration commune pour l'aménagement équilibré de l'agglomération .....	8
Fonctions territoriales et leviers d'action pour la transition écologique du Grand Genève .....	10
PACE - Plan d'actions .....	17

## Domaines de compétence «conventionnels» à renforcer

1.1/Doter le Grand Genève d'un outil d'observation du territoire et de mesure des effets des politiques publiques transfrontalières.....	22
1.2/Pérenniser PACT'AIR.....	24
1.3/Réformer la vision et la gouvernance transfrontalière de l'eau .....	27
1.4/Renouveler le dispositif contractuel transfrontalier .....	29
1.5/Mettre en place un observatoire transfrontalier des ressources et des usages de l'eau.....	32
1.6/Assurer une gestion solidaire et transfrontalière des situations de crise .....	34
1.7/Définir les «espaces cours d'eau» puis les traduire dans les documents de planification .....	36
1.8/Observer les principes de préservation, de reconnexion et de revitalisation de la «Primauté du vivant» .....	38
1.9/Protéger et restaurer les continuités écologiques «grande faune» d'intérêt régional et transfrontalier.....	40
1.10/Mettre en œuvre les principes de préservation, de reconnexion et de revitalisation de la «Primauté du vivant».....	42
1.11/Mettre en œuvre et pérenniser la feuille de route pour les mobilités transfrontalières.....	44
1.12/Accélérer le réaménagement de l'espace public en faveur des modes doux pour concrétiser le territoire des courtes distances.....	46

## Domaines de compétence explorés par le Grand Genève à opérationnaliser

2.1/Développer la coopération culturelle et la mobilisation transfrontalière .....	48
2.2/Soutenir et encourager la mise en place d'un système alimentaire et agricole durable et résilient à l'horizon 2050 .....	50
2.3/Accélérer la mise en œuvre projets de transition énergétique à l'échelle du Grand Genève .....	52
2.4/Créer un opérateur énergétique transfrontalier .....	54
2.5/Gérer durablement les ressources du sous-sol .....	56

## Nouveaux domaines de compétences du Grand Genève

3.1/Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action foncier transfrontalier .....	58
3.2/Coordonner les politiques de production de logements intégrant tous les types de parcours résidentiels .....	60
3.3/Renforcer et valoriser la formation et la réorientation professionnelle vers les métiers de la transition écologique .....	63
3.4/Créer un fonds transfrontalier pour accélérer la transition écologique du Grand Genève.....	65
3.5/Accompagner des projets de transition écologique dans les pays en développement .....	68
3.6/Promouvoir l'économie circulaire au sein du Grand Genève – Pact'Matière .....	70

## Volet économique circulaire Pact'Matière

3.6.1/Mettre en place une cartographie des filières stratégiques à l'échelle du Grand Genève et d'un observatoire transfrontalier de l'économie circulaire .....	72
3.6.2/Conduire des campagnes de sensibilisation et d'information pour les consommateurs.....	74
3.6.3/Concevoir une stratégie de communication à destination des entreprises sur l'économie circulaire et la promouvoir dans le cadre des rencontres d'affaires transfrontalières.....	77
3.6.4/Accompagner au changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction .....	80
3.6.5/Faciliter le passage en douanes des matières concernées par les boucles de circularité dans le Grand Genève.....	83
3.6.6/Planifier les besoins en foncier - actuels et futurs - pour le réemploi, le recyclage et le stockage de tous les matériaux minéraux, terreux ou biosourcés de chantier .....	85
3.6.7/Définir un mécanisme d'appel à projets pour la circularisation de l'économie du Grand Genève .....	88
3.6.8/Adopter des critères de circularité dans l'octroi des marchés publics dans le domaine BTP/Construction .....	90
3.6.9/Identifier et évaluer les flux de matière textile usagée, les capacités de tri, les filières de réemplois et de valorisation au sein du territoire du Grand Genève.....	92

Mise en œuvre des actions .....

Annexe Évaluation environnementale stratégique .....

# Déclaration commune pour l'aménagement équilibré de l'agglomération\*

Depuis 2023, les dix objectifs de la Charte Grand Genève en transition établissent une ligne de conduite pour engager la transition de notre territoire. Cette ligne de conduite que nous avons souhaité collectivement ambitieuse, lucide et positive, nous amène à aborder une nouvelle étape de notre collaboration transfrontalière.

La vision territoriale transfrontalière nous propose aujourd'hui une image de notre bassin de vie à l'horizon 2050 que nous savons pouvoir mettre en œuvre ensemble, confiants dans nos capacités collectives et individuelles. Notre ambition à l'horizon 2050 est partagée, elle s'articule autour des dix objectifs de la Charte Grand Genève en transition et d'une vision commune de ce que pourrait être le territoire.

Mesurant l'ampleur de la responsabilité qui est la nôtre, dès aujourd'hui et jusqu'à 2050, et conscients des défis qui nous attendent pour transformer le Grand Genève, cette vision partagée nous oblige collectivement à réorienter et réadapter en profondeur l'aménagement de notre territoire et à améliorer sa qualité de vie.

Pour concrétiser ce dessein, il nous faudra mobiliser toute notre énergie, notre volonté et nos moyens dans les différents champs d'intervention qui sont les nôtres.

Transformer le Grand Genève en planifiant; préserver le cadre de vie et respecter la cohésion sociale en garantissant l'équité entre les habitants dans l'accès aux services et équipements; conduire et coordonner les politiques publiques afin de mettre en œuvre nos objectifs communs en faveur de la transition écologique du territoire, dans le respect des engagements de la Charte Grand Genève en transition: tels sont les enjeux dont nous devons nous saisir ensemble, dès aujourd'hui et jusqu'à 2050!

Il nous faut désormais tracer les chemins pour transformer l'essai. Nos coopérations sont bien réelles, il nous faut les renforcer, les soutenir et les développer pour accompagner l'évolution de notre territoire et permettre l'épanouissement de notre population au sein de son bassin de vie. Nos réalités territoriales nous enjoignent à formuler, à partir des dynamiques à l'œuvre dans le Grand Genève, des ambitions collectives pour rechercher convergences et synergies.

Nos compétences respectives, coordonnées à l'échelle du Grand Genève, nous invitent à nous saisir l'ensemble de trois champs de travail.

## LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT POUR TRANSFORMER LE GRAND GENÈVE

Pour concrétiser le futur dessiné par la Vision territoriale transfrontalière, nos planifications devront traduire et adapter aux contextes spécifiques ses principes d'action, construits autour de deux axes: la primauté du socle du vivant et l'affirmation d'une métropole multipolaire rééquilibrée. Les chemins tracés par nos planifications territoriales respectives devront être résilients pour intégrer les aléas et inconnues, dans nos champs de compétences et calendriers respectifs.

Or, la planification de l'aménagement du territoire s'inscrit dans le temps long. Entre l'élaboration de nos planifications et la traduction de leurs effets dans le territoire, il s'écoule des années: à l'échelle locale, au moins deux générations de planifications (inter) communales se succèderont d'ici 2050. Nos schémas de cohérence territoriaux et plans directeurs ne produiront leurs effets que progressivement.

## L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS PAR DES POLITIQUES PUBLIQUES COORDONNÉES À L'ÉCHELLE TRANSFRONTALIÈRE

Par nature, et plus encore dans le Grand Genève, les rythmes de conception et de mise en œuvre des politiques publiques sont asynchrones.

Il nous faut pourtant coordonner nos politiques publiques respectives pour qu'elles se complètent et se répondent en bonne intelligence, et qu'elles puissent mettre en œuvre les objectifs de transition écologique, et les enjeux sociaux et économiques qu'ils incarnent. À cette fin, le GLCT Grand

Genève se dotera d'un plan d'actions et en assurera le suivi régulier.

S'informer, s'alimenter, se loger, se soigner, produire et consommer, préserver et régénérer les ressources, aménager et se déplacer, se former et travailler, se cultiver et se divertir, coopérer sont autant d'enjeux pour nos politiques publiques et nos habitants.

\* Déclaration adoptée par les huit membres du GLCT Grand Genève le 2 juillet 2024





## Déclaration commune pour l'aménagement équilibré de l'agglomération

### METTRE EN ŒUVRE ET FINANCER NOS AMBITIONS

En complément du temps long des planifications et de nos politiques publiques, l'atteinte de nos objectifs et la réalisation de notre vision territoriale transfrontalière doit s'appuyer sur des moyens et dispositifs de mise en œuvre, y compris financiers.

Les générations de projets d'agglomération successives constitueront autant d'occasions de poursuivre, développer et concrétiser nos mesures en faveur de la transition écologique à l'horizon 2050.

Au regard des enjeux de la transition écologique, la question du financement ne pourra s'arrêter aux seuls projets d'agglomération. Une réflexion approfondie devra porter sur les modalités de financements complémentaires qui seront centrés sur les objectifs de la transition écologique et sur des politiques publiques garantissant le plancher social et le plafond environnemental pour l'équilibre du bassin de vie transfrontalier.

L'élaboration d'une vision territoriale transfrontalière nous a également permis d'engager un dialogue franc sur les ressources, le logement et les trajectoires résidentielles, l'emploi et la formation, les équipements et services publics. Ces inégalités sont à la fois globales, révélatrices des effets de la métropolisation à l'œuvre dans toutes les agglomérations et contextuelles, dans un Grand Genève où cohabitent des habitants de deux pays, deux cantons, deux départements et deux régions, avec deux monnaies, des revenus et des possibilités très différentes en France ou en Suisse.

Nous devons entamer avec un esprit positif une nouvelle étape de coopérations transfrontalières renforcées, efficaces et pragmatiques.

Ainsi, notre vision ne peut être réduite à la planification. Elle intègre pleinement le traitement des (des) équilibres pour garantir un territoire juste et équitable aux habitants du Grand Genève. Le travail doit désormais commencer pour déployer pleinement les planifications, les engagements financiers et les politiques publiques qui nous permettront de réaliser la vision territoriale transfrontalière, au bénéfice des habitants de notre bassin de vie.

Constatant que les enjeux de transition nous obligent à assurer la concrétisation de cette vision, nous renouvelons notre confiance dans la coopération et la coopération transfrontalière, et déclarons conjointement que:

- 👉 il nous faut démontrer que notre vision préserve nos ressources et garantit leur pérennité (eau, sol, etc.) en favorisant une gestion coordonnée;
- 👉 il nous faut préciser les besoins en logements et garantir les parcours résidentiels au sein des territoires vaudois, genevois et français du Grand Genève et explorer les conditions opérationnelles et financières en matière de foncier et de logement pour une densification positive;
- 👉 il nous faut travailler sur la réalité des territoires non desservis par des transports publics structurants en répondant aux besoins de déplacements tangentiels et en considérant plus largement les services à la mobilité;

👉 il nous faut garantir le fonctionnement de nos services et équipements publics pour améliorer la qualité de vie de nos habitants, en agissant collectivement sur la formation et la valorisation des métiers en tension, notamment dans le domaine de la santé;

👉 il nous faut partager une stratégie économique à l'échelle de l'agglomération pour engager la circularisation de l'économie nécessaire à la transition écologique du Grand Genève et garantir des espaces à vocation productive;

👉 il nous faut construire ensemble les outils et dispositifs pour une stratégie transfrontalière de « production du territoire », de la planification à la mise en œuvre en passant par la maîtrise foncière et l'aide à l'équipement.

👉 il nous faudra garantir effectivement le fonctionnement multipolaire et collaboratif de l'agglomération en introduisant des mécanismes de solidarité et de reciprocité territoriales, notamment en matière d'équipements et de services publics, mais aussi d'économie et de santé;

Réaffirmant notre engagement dans la coopération transfrontalière;

Réitérant notre volonté de poursuivre et approfondir nos collaborations avec nos partenaires du Grand Genève dans un esprit de proposition;

Nous inscrivant résolument dans la perspective d'un Projet d'agglomération de cinquième génération;

Nous nous engageons dès aujourd'hui à présenter à l'automne prochain, à l'Assemblée du GLCT Grand Genève les résultats de nos premiers travaux et un plan d'actions détaillé pour poursuivre et développer notre engagement au service de la transition écologique du Grand Genève et de ses habitants.

**LE PRÉSENT DOCUMENT  
PLAN D'ACTIONS  
CONCERTÉ POUR LA  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
DU GRAND GENÈVE  
(PACTE) ABORDE LE  
DEUXIÈME VOLET DU  
CHAMP DE TRAVAIL  
FRANCO-VALDO-  
GENEOIS APRÈS LA  
VISION TERRITORIALE  
TRANSFRONTALIÈRE.**

# Fonctions territoriales et leviers d'action pour la transition écologique du Grand Genève

Le projet «*PACTE Grand Genève*», réunissant les 8 partenaires du Grand Genève (les Départements de l'Ain et de Haute-Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Pôle métropolitain du Genevois français, la Région de Nyon, le Canton de Vaud, la Ville et le Canton de Genève) et copiloté par le Canton de Genève et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a été retenu en 2020 par l'Union Européenne dans le cadre du programme Interreg FranceSuisse (2014-2020).

## Avant-propos

### ORIGINE ET VOCATION DU PLAN D'ACTIONS

Le présent plan d'actions nous permet de tracer un chemin pour nos collectivités afin de concrétiser la vision du Grand Genève esquissée par la charte à l'horizon 2050 : celle d'un Grand Genève qui a réussi sa transition écologique. Le plan d'actions constitue ainsi une déclinaison opérationnelle de la charte, qui permet de développer les objectifs de transition écologique et les pistes pour l'action fixés dans la charte pour le Grand Genève en 2050.

Le plan d'actions est élaboré dans le cadre des instances du GLCT Grand Genève et est validé par l'ensemble des partenaires du Grand Genève. Il constitue un document non réglementaire et non opposable juridiquement qui s'adresse tant aux partenaires du Grand Genève, pour cadrer leurs politiques et actions respectives sur la transition, qu'à l'ensemble des collectivités territoriales et des autres acteurs situés sur le territoire du Grand Genève, pour inspirer et inciter à l'action.

### DIX FONCTIONS TERRITORIALES POUR ORGANISER LE PLAN D'ACTIONS

Les objectifs que nous nous fixons à moyen et long terme sont ambitieux, d'autant que chaque composante de notre vie quotidienne est concernée par la transition écologique. Davantage qu'un projet d'agglomération, la démarche d'un Grand Genève en transition est avant tout un projet de société pour le bassin de vie franco-valdo-genevois.

Appliquée au territoire transfrontalier du Grand Genève, la démarche de transition écologique doit nous amener collectivement à transformer en profondeur nos façons de nous informer, de nous alimenter, de nous loger, de produire et consommer, de nous former et travailler, de

nous cultiver et de nous divertir, de préserver et régénérer nos ressources environnementales, d'aménager notre territoire, de nous déplacer, de coopérer entre acteurs du territoire. Ce sont ces fonctions territoriales qui structurent le présent document.

### DES PRINCIPES ET LEVIERS D'ACTIONS (PARTIE 1)

Pour chacune de ces fonctions territoriales vitales, il s'agit de se donner les moyens d'atteindre les objectifs fixés dans la charte en distinguant d'abord l'ensemble des leviers d'actions possibles. Certains d'entre eux sont déjà mis en œuvre dans nos planifications directrices ou dans nos plans d'actions respectifs ; ils seront donc appelés tour à tour à se renforcer et à se généraliser à l'échelle de l'agglomération. D'autres constituent des évolutions majeures, dont nous devrons faire l'expérience ensemble, en les transposant dans nos outils de pilotage et en les consolidant à mesure qu'ils produiront leurs effets.

### DES FICHES ACTIONS (PARTIE 2)

Pour chacune des fonctions territoriales, le plan d'actions présente des actions locales et transfrontalières existantes ou à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire du Grand Genève. Ces actions sont autant de solutions opérationnelles aux enjeux sectoriels de la transition, qui constituent des sources d'inspiration pour les futures actions ayant vocation à être menées dans l'agglomération franco-valdo-genevoise. Le plan d'actions n'est pas une fin en soi : il permet d'ouvrir vers d'autres appels à projets et démarches qui viendront à leur tour actionner les leviers d'action de la transition écologique à l'échelle du Grand Genève.



# Partie 1 : fonctions territoriales et leviers d'action

Précisions méthodologiques en vue des phases de concertation et consolidation : cette première partie du plan d'actions a été rédigée par un comité de rédaction composé de représentants et représentantes des services des 8 partenaires du Grand Genève.



N°1

## S'INFORMER UNE COMMUNICATION ENGAGEANTE QUI REND LA TRANSITION DÉSIRABLE

Nous avons besoin que chaque acteur et personne habitant le Grand Genève partage et participe à ce projet de société. L'information, la sensibilisation et l'accompagnement au changement constituent des leviers majeurs. Cela suppose notamment de :

- 👉 Favoriser et renforcer les capacités à agir de chacune et chacun en développant une communication engageante et mobilisatrice.
- 👉 Accompagner au changement en développant des services de conseil adaptés aux besoins de la

population en déployant les ressources nécessaires

- 👉 Promouvoir les initiatives existantes, pour favoriser leur réplicabilité.
- 👉 Informer et sensibiliser de façon ciblée les publics jeunes sur les enjeux et défis de la transition écologique.
- 👉 Assurer le suivi des engagements et en partager les résultats avec la société civile et les habitantes et habitants.



N°2

## S'ALIMENTER DES RESSOURCES EN EAU DE QUALITÉ ET UNE AGRICULTURE RÉSILIENTE POUR UNE ALIMENTATION Saine

Dorénavant et encore plus que par le passé, notre alimentation doit être produite de manière respectueuse des cycles biologiques, des ressources en eau et de notre santé, pour le bénéfice mutuel des agriculteurs et agricultrices, et de toutes les personnes habitant le Grand Genève. Pour y parvenir, nous devons :

- 👉 Dessiner un scénario agricole et alimentaire souhaitable et partagé, pour un territoire résilient à l'horizon 2050.
- 👉 Mettre en œuvre les leviers d'actions de la stratégie alimentaire territoriale durable, résiliente et de proximité, et accessible financièrement
- 👉 Rapprocher les bassins de consommation et de production, en développant les liens entre

centres et périphéries et en valorisant les plus-values transfrontalières en matière d'agriculture et d'alimentation, en levant si nécessaire certains obstacles réglementaires.

- 👉 Mettre en réseau les acteurs «de la semence aux déchets» ou de «la fourche à la fourchette» (plateforme collaborative).
- 👉 Élaborer une vision et une planification directrice d'échelle transfrontalière en matière d'eau potable.
- 👉 Se passer autant que possible des produits phytosanitaires et réduire drastiquement la présence de micropolluants dans l'eau et dans les sols, en développant les pratiques, les expérimentations et les collaborations nécessaires.





N°3

### SE LOGER DES LOGEMENTS ACCESSIBLES, PERFORMANTS ET ALIMENTÉS EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dorénavant, nous devons construire et surtout rénover les bâtiments du Grand Genève afin qu'ils deviennent beaucoup plus sobres en énergie, en luttant contre la précarité énergétique. Ces bâtiments doivent également être, le plus souvent possible, alimentés en énergies renouvelables. Cela suppose notamment de :

- 👉 **Créer les conditions pour proposer des parcours résidentiels adaptés à chaque étape de la vie des personnes habitant le Grand Genève**, notamment par une diversification des typologies de logements. Porter une attention particulière aux publics les plus fragiles, notamment par la production de logements de qualité à des prix abordables.
- 👉 **Accroître rapidement la performance énergétique des bâtiments existants**, par un programme de rénovation ambitieux, avec un taux de rénovation énergétique annuelle des bâtiments supérieur à 2,5 % en 2030, dans l'objectif d'atteindre 100 % du parc bâti rénové en 2050.

👉 **Restreindre très fortement dès aujourd'hui, puis interdire totalement d'ici à 2030 les nouvelles installations fossiles** pour tous les bâtiments neufs ainsi que pour tous les bâtiments existants en cas de renouvellement ou de changement de la production de chaleur.

👉 **Développer massivement la part de renouvelable dans l'approvisionnement énergétique du territoire du Grand Genève.**

👉 Utiliser les ressources énergétiques locales renouvelables à l'échelle transfrontalière en prenant en compte les différents usages **dans une perspective d'une gestion durable de la ressource**.

👉 **Connaître les ressources disponibles à l'échelle locale en matériaux biosourcés** (bois, terre, paille, etc.), et privilégier - pour les bâtiments publics - et promouvoir - pour les bâtiments privés - **leur utilisation** pour une construction saine, performante et durable.



N°4

### PRODUIRE ET CONSOMMER UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET RÉSILIENTE

Dorénavant, nous devons produire et consommer de manière plus respectueuse de la population et de l'environnement. En particulier, nous devons nous émanciper de l'économie linéaire qui a dominé au 20e siècle, fondée sur la très forte extraction de matières premières destinées à être transformées, puis consommées et la plupart du temps jetées. L'économie doit être la plus circulaire et locale possible, fondée sur l'éco-conception, la sobriété d'usage des ressources, la récupération, la réparation, le réemploi-réusage et le recyclage. Pour y parvenir, nous devons notamment :

- 👉 **Donner un rôle d'impulsion et de médiation** aux acteurs publics du Grand Genève pour préciser la vision partagée pour le territoire, puis accélérer la mise en réseau des compétences, acteurs et initiatives locales, et créer les conditions institutionnelles propices au développement régional de l'économie circulaire.
- 👉 **Porter l'exemplarité des collectivités** en plaçant les principes de circularité au cœur des pratiques d'achat et dans la conception des investissements publics.
- 👉 **Réduire les obstacles liés à la frontière** en faisant

évoluer les règles en la matière, afin d'améliorer de façon équilibrée et équitable les initiatives françaises et suisses d'économie circulaire au niveau du bassin de vie du Grand Genève.

👉 **Identifier, puis développer ou adapter des espaces ou locaux répondant aux besoins de l'économie circulaire** afin de stimuler les solutions de production/transformation locales, de promouvoir l'utilisation durable des ressources et de réduire le gaspillage (foncier, matériaux, énergie, alimentation). Une attention particulière devra être portée à l'intégration de ces espaces dans le tissu urbain.

👉 **Soutenir et accompagner les initiatives émanant du secteur privé** qui vont dans le sens de la transition écologique et vers davantage de circularité, pour créer de nouvelles opportunités en termes d'activités et d'emplois.

👉 **Concevoir des modalités nouvelles ou renforcées de financement** de l'économie circulaire.

👉 **Mener une communication positive** et développer des actions de sensibilisation adaptées aux différents publics cibles.





N°5

## SE FORMER ET TRAVAILLER UN TISSU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

### APTE À SAISIR L'OPPORTUNITÉ DE LA TRANSITION

La transition transforme en profondeur certains secteurs d'activité et en fait émerger d'autres. Pour que cette mutation produise un maximum d'effets positifs sur l'emploi et l'activité, elle doit être anticipée et accompagnée, afin que les entreprises et les individus trouvent leur juste place dans la transition. Pour cela, nous devons :

- 👉 **Renforcer la capacité des individus et des entreprises à évoluer tout au long de la vie professionnelle.** L'amélioration de l'employabilité doit assurer l'intégration de toutes et tous dans une économie inclusive.
- 👉 **Encourager, soutenir et accompagner des dispositifs de formation complémentaires et coordonnés en lien avec la transition écologique.**

👉 **Sensibiliser les élèves/jeunes aux métiers et formations de la transition écologique.**

👉 **Sensibiliser les entreprises sur l'intérêt de personnels formés aux enjeux de la transition écologique.**

👉 **Stimuler les formations existantes et favoriser l'émergence de nouvelles formations sous différents formats** pour développer des compétences spécifiques à la transition écologique à tous les niveaux: formation professionnelle, formation universitaire, accompagnement des entreprises...



N°6

## SE CULTIVER ET SE DIVERTIR UNE OFFRE CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS

### LOCALE, SOBRE ET ACCESSIBLE PARTOUT SUR LE TERRITOIRE DU GRAND GENÈVE, SITUÉE AU PLUS PROCHE DES LIEUX DE VIE DANS UNE PERSPECTIVE D'AMÉNAGER LE TERRITOIRE DES COURTES DISTANCES

Notre manière de concevoir, produire et consommer nos activités culturelles, sportives et de loisirs se transforme profondément pour répondre aux défis de la transition écologique. D'une part, nous devons rendre le secteur culturel le plus sobre possible, en réduisant la dépendance à l'utilisation d'énergies fossiles des autres secteurs sur lesquels il repose (transports, alimentation, bâtiments et énergie, numérique). D'autre part, la culture, le sport et les loisirs doivent favoriser encore plus qu'aujourd'hui les conditions d'épanouissement de toute la population, pour tous les publics.

Pour y parvenir, cela implique notamment de :

- 👉 **Encourager la diffusion équilibrée d'une offre culturelle, sportive et de loisir de proximité** sur tout le territoire du Grand Genève, en **soutenant la création culturelle et artistique locale**, en veillant aux enjeux d'accessibilité financière et en **menant une communication auprès de tous les publics** sur l'offre proposée.
- 👉 **Veiller à limiter au maximum les impacts environnementaux des offres culturelles, touristiques, sportives et de loisirs** proposées sur le territoire, en prévenant notamment les conflits d'usages avec les espaces naturels et agricoles.

👉 **Accompagner les acteurs de la culture, des loisirs, du sport et du tourisme** dans l'adaptation et la transition écologique de leurs secteurs respectifs, notamment face aux effets du changement climatique et aux enjeux de saisonnalité.

👉 **Favoriser la mutualisation des équipements sportifs, culturels et de loisirs et l'émergence d'initiatives de part et d'autre de la frontière**, tout en préservant l'accessibilité en transports publics et en mobilité douce des événements concernés pour l'ensemble de la population.

👉 **Favoriser l'accessibilité** des équipements et activités culturels, touristiques, sportifs et de loisirs par des moyens de transport publics suffisants et par les modes actifs.

👉 **Soutenir et promouvoir les offres culturelles, touristiques, sportives et de loisirs** qui constituent auprès de leurs publics des **vecteurs de sensibilisation et d'engagement** dans la transition écologique et la préservation de l'environnement et la connaissance de la nature.





N°7

### RÉGÉNÉRER UNE INFRASTRUCTURE ÉCOLOGIQUE PLUS PRÉSENTE ET MIEUX PRÉSERVÉE

Dorénavant, nous devons cesser de penser les infrastructures humaines en opposition aux infrastructures écologiques, comme nous l'avons trop longtemps fait au cours du siècle passé. Nous devons donc:

- 👉 Concevoir, développer, construire et exploiter les projets urbains d'équipements et d'infrastructures dans le Grand Genève pour aussi qu'ils produisent et régénèrent des ressources environnementales, du capital environnemental, des services écosystémiques; favorisent le recyclage et une économie circulaire du secteur de la construction et soient sobres au niveau de la consommation des ressources, du capital et des services précédés.
- 👉 Sur la base d'objectifs français et suisses harmonisés, développer les référentiels relatifs à la nature en ville et à la renaturation des milieux urbains pour intégrer le coefficient de biotope, et systématiser l'utilisation de ces documents dans tous les projets urbains à l'échelle de l'agglomération.

👉 Développer une éthique paysagère et environnementale, qui encourage un développement prenant soin de notre environnement et de l'équilibre des écosystèmes, d'une part, et qui augmente les structures paysagères, d'autre part.

👉 Garantir dans ce cadre la protection et la restauration des milieux et des continuités écologiques (trames vertes, bleues et noires), en prêtant une attention particulière aux milieux les plus rares et les plus sensibles.

👉 Évaluer et développer la qualité paysagère de chaque projet d'aménagement selon sa contribution au renforcement de la biodiversité locale et de l'identité du lieu, ainsi qu'à son apport en fraîcheur.

👉 Rendre aux milieux urbains leur perméabilité en déclinant le concept de ville-éponge dans tous les projets d'aménagement et de construction.



N°8

### AMÉNAGER UN AMÉNAGEMENT DE PROXIMITÉ SOBRE, RÉSILIENT ET CIRCULAIRE

Dorénavant, nous devons aménager le territoire en appliquant les principes d'un urbanisme sobre dans sa consommation d'espaces, de ressources et d'énergie. Pour atteindre les objectifs fixés par la charte de réduction des émissions de GES, de réduction de la consommation des sols, et d'utilisation des ressources, cela suppose de:

- 👉 Dans l'aménagement des espaces et du territoire, prendre en compte systématiquement la préservation des ressources naturelles et du vivant et les objectifs de décarbonation en intégrant notamment dans la prochaine génération de planification le principe du zéro artificialisation nette<sup>1</sup>.
- 👉 Généraliser le principe d'un urbanisme inscrit dans une logique circulaire pour intensifier les usages, mutualiser les espaces et les infrastructures, densifier les tissus urbains pour limiter leur étalement, faire muter, transformer et recycler les espaces urbanisés au bénéfice d'une meilleure adaptation aux changements climatiques et à la gestion des ressources locales.
- 👉 Systématiser les pratiques d'aménagement qui favorisent les courtes distances à toutes les échelles territoriales, de la ville au village, pour avantager les circulations douces, localiser les services quotidiens et les espaces publics à proximité des logements et des interfaces multimodales, créer et maintenir des emplois diversifiés au sein des bassins de vie locaux.

👉 Favoriser le plus possible les développements autour des gares, des axes de transports en commun et de modes doux structurants et des infrastructures énergétiques majeures (réseaux de chaleur et boucles d'anergie...).

👉 Développer un urbanisme au service du lien et de la convivialité, en créant les conditions et les lieux de rencontre dans l'espace public d'une part et en favorisant l'accès aux espaces ouverts d'autre part.

👉 Préserver et planifier les espaces pour les activités économiques, y compris à vocations alimentaires et agricoles, dans une logique de non-concurrence et de complémentarité, en adéquation avec les ressources locales (ressources énergétiques, potentiel d'économie industrielle, bâti existant) et le contexte urbain et naturel (nuisances générées, accessibilité des personnes et des marchandises, etc.).

👉 Adapter le territoire aux changements climatiques en intégrant systématiquement cet impératif dans les projets d'aménagement, améliorer également la gestion des risques et la résilience du territoire.

👉 Consolider et concrétiser spatialement ces principes à travers la vision territoriale transfrontalière élaborée par les partenaires du Grand Genève, les transposer rapidement dans les planifications réglementaires et à travers des expérimentations sur le territoire.

<sup>1</sup> Voir la Vision Territoriale Transfrontalière (VTT) ↗..





N°9

## SE DÉPLACER UNE MOBILITÉ APAISÉE ET DÉCARBONÉE, REPOSANT SUR DES MODES DE DÉPLACEMENT ACTIFS, COLLECTIFS ET PARTAGÉS

Dorénavant, nous devons pouvoir nous déplacer de manière efficiente, en garantissant l'accès du territoire pour toutes et tous, mais en émettant un minimum de gaz à effet de serre et en respectant la biosphère (air, eau, sol, biodiversité, etc.). Si certains progrès techniques peuvent contribuer à la décarbonation des véhicules individuels, ils ne suffisent pas à atteindre la neutralité carbone, ni à apaiser la circulation motorisée afin d'améliorer notre qualité de vie – par exemple en matière d'encombrement de l'espace public. La part des transports individuels motorisés doit donc réduire au profit d'une réduction des distances parcourues en voiture par une plus grande proximité de nos lieux de vies ainsi qu'au travers d'un report modal vers les transports collectifs, mais aussi des modes doux/actifs, qui présentent par ailleurs de nombreux avantages pour la collectivité en termes de coûts/bénéfices (santé, qualité de vie, finances publiques, etc.).

Afin de rendre possible et de favoriser les changements de comportements vers une mobilité sobre en carbone, inclusive et efficiente, nous devons notamment:

- 👉 **Veiller à la cohérence de la vision stratégique de la mobilité**, au travers d'une planification territoriale transfrontalière équilibrée élaborée par les partenaires du Grand Genève, qui pourrait par exemple prendre la forme d'un schéma de cohérence des mobilités d'agglomération faisant office de planification «faîtière» coordonnée avec l'urbanisation et l'équilibre logements-emplois.
- 👉 **Favoriser la marche à pied**, grâce à un urbanisme adapté (territoire des courtes distances) et à des espaces publics inclusifs, sans obstacle et de qualité qui redonnent une place centrale aux personnes piétonnes en appliquant les principes de l'accessibilité universelle.
- 👉 **Développer fortement l'usage du vélo**, notamment par un aménagement ambitieux de voies cyclables directes et sécurisées, de voies vertes qualitatives, et de voies rapides pour franchir de longues distances en mobilisant le potentiel du vélo à assistance électrique.
- 👉 **Développer l'offre ferroviaire et renforcer l'offre de bus en rabattement**, notamment par la modernisation du réseau sur la partie française du Grand Genève pour augmenter la fréquence des trains, (ré)ouvrir des haltes pour améliorer la desserte, et établir une vision conjointe franco-suisse des étapes de développement futures du réseau ferroviaire qui s'appuie sur le Léman Express et intègre notamment le projet de nouvelle ligne diamétrale dans le cœur d'agglomération.

👉 **Développer l'offre en transports collectifs urbains** notamment dans la perspective de répondre à la demande en déplacements de loisirs en dehors des horaires liés au motif travail, ainsi que le week-end.

👉 **Réduire la part du transport individuel motorisé** (TIM), notamment par une réorganisation de l'espace de circulation en faveur des modes doux/actifs et des transports collectifs y compris lacustres, et par des actions renforcées sur l'offre de stationnement

👉 **Optimiser les projets routiers existants** en réévaluant leurs impacts à l'aune de la transition écologique et en prévoyant les mesures d'accompagnement qui permettront de réduire les externalités négatives.

👉 **Engager un travail transfrontalier significatif avec l'ensemble des parties prenantes concernées sur l'impact de l'Aéroport International de Genève**, dans le cadre d'une politique de transition écologique.

👉 **Faciliter l'accès aux différents services de mobilité et une multimodalité simple, complète, inclusive pour toutes les catégories sociales, intuitive et transfrontalière**. Améliorer notamment l'interopérabilité et l'intégration des offres de mobilité articulées sur un réseau structurant de transports collectifs à renforcer. Associer les acteurs concernés et intégrer l'évaluation de l'impact de ces offres en matière de santé publique, d'émissions de CO<sub>2</sub>, de bruit, etc.

👉 **Favoriser la diminution des besoins de mobilités** (mobilités évitées) et réduire les distances des déplacements par un aménagement du territoire qui rapproche les lieux de vie, de travail, de loisirs, de consommation et de service.

👉 **Accompagner la décarbonation et favoriser une utilisation plus efficente des véhicules motorisés**, en accompagnant les évolutions technologiques des véhicules et les innovations en la matière, en prévoyant des infrastructures adaptées (recharge), et en facilitant le covoiturage et l'autopartage.

👉 **Améliorer l'efficience du transport des marchandises**, en privilégiant des modes moins émissifs en carbone, des motorisations alternatives et des améliorations d'efficacité de la chaîne logistique (massification, mutualisation, etc.), d'une part pour l'approvisionnement et le désapprovisionnement du territoire, et d'autre part pour les livraisons du «dernier kilomètre» (logistique urbaine).



N°10

## COOPÉRER UNE COOPÉRATION ENTRE ACTEURS BASÉE SUR LE RESPECT, LA TRANSPARENCE ET L'ÉQUITÉ

Dorénavant et encore plus que par le passé, les acteurs du Grand Genève doivent coopérer et agir de manière coordonnée et cohérente pour atteindre les objectifs ambitieux de la transition. Reprenant les recommandations du Forum d'agglomération, nous considérons que les valeurs de **respect**, de **transparence** et d'**équité** doivent guider l'ensemble des démarches. Cela suppose en particulier de :

- 👉 Mettre en œuvre des mesures et des actions qui sont à la hauteur des objectifs ambitieux fixés par la charte du Grand Genève en transition, par respect de la parole donnée à la société civile, et en vertu du principe de transparence.
- 👉 Dans le cadre des stratégies concourant à la transition écologique et dans les projets urbains, d'infrastructure et d'équipement, assurer et favoriser la mise en place de processus de dialogue et de concertation avec l'ensemble des parties prenantes concernées (élus, société civile, acteurs économiques, citoyens et habitants, etc.).
- 👉 Anticiper les effets des mesures prises afin d'en limiter les effets négatifs pour les individus ou les entreprises, dans un souci d'équité.
- 👉 Assurer la cohérence entre les politiques publiques et les différentes démarches engagées, pour que chacune contribue à la transition.
- 👉 Créer un contexte favorable à l'expérimentation et aux innovations, mais aussi à leur évaluation et leur réplication à grande échelle, car elles seront une clé de la réussite de la transition.
- 👉 Effectuer un suivi rigoureux, régulier et transparent des engagements et du plan d'actions pour la transition écologique du Grand Genève (élaboré dans le cadre du projet PACTE). Associer à ce suivi les élus du territoire et les représentants de la société civile par l'organisation d'un rendez-vous annuel du Grand Genève en transition, qui permettra de faire un état des lieux de l'avancement de nos engagements communs, veiller à la continuité des efforts, partager nos expériences, et présenter nos grands projets respectifs.
- 👉 Dans les plans et programmes élaborés au nom du Grand Genève et dans les planifications et projets respectifs de ses partenaires, développer et promouvoir la méthode d'évaluation environnementale stratégique.
- 👉 Développer des outils de connaissance du foncier, des ressources naturelles, des inégalités et plus largement de toutes les dimensions environnementales et sociales pertinentes de la transition écologique. Lorsque cela est possible, mettre en place des outils opérationnels adaptés (de maîtrise du foncier, d'urbanisme opérationnel, etc.).
- 👉 Garantir la solidarité et la réciprocité entre les territoires centraux et périphériques, en faisant évoluer la gouvernance et en trouvant de nouveaux leviers de financements.
- 👉 Assurer des capacités financières renforcées en faveur de la transition écologique, en concevant un mécanisme transfrontalier de financement de la transition écologique qui permette de renforcer et d'accélérer les mesures présentant le meilleur ratio coût-efficacité en matière de réduction des émissions de GES, de préservation des ressources (eau-air-sol-biodiversité) ou de réduction des pollutions.
- 👉 Faire évoluer la gouvernance pour dépasser l'obstacle institutionnel des périmètres de compétence dans différents domaines.
- 👉 Mettre en place des principes et règles de concertation transfrontalière sur les projets pouvant se révéler sensibles du point de vue de la transition écologique, en assurant entre les partenaires du Grand Genève un partage d'informations et des échanges transparents et constructifs le plus en amont possible de ces projets.



# PLAN D'ACTIONS CONCERTÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU GRAND GENÈVE

## Partie 2 : Plan d'actions

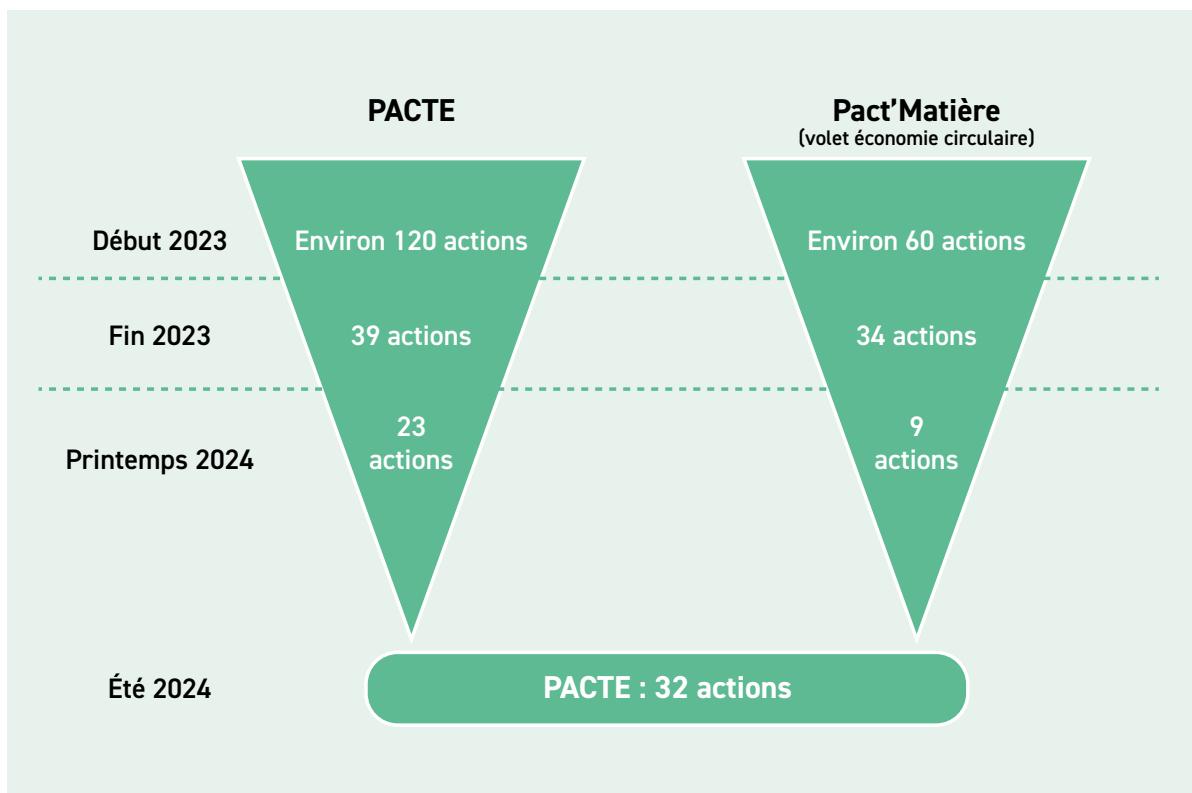
*Le présent plan d'actions doit permettre au Grand Genève d'accompagner la transition écologique du territoire et de ses habitants et habitantes, en se plaçant sur la trajectoire fixée dans la Charte du Grand Genève. Afin de s'assurer de l'efficience et la cohérence des actions, celles-ci ont été évaluées tout au long du processus pour estimer la contribution potentielle de chaque action aux dix objectifs stratégiques ainsi que les liens avec les fonctions territoriales et les leviers d'action.*

*Les dix fonctions territoriales présentées dans le chapitre précédent constituent le fil directeur des 32 actions. Ces dernières constituent – quant à elles – le cœur du projet.*

Avec ses 32 actions, PACTE ne doit pas être considéré comme un recueil exhaustif d'actions, mais comme une première série de mesures sélectionnées à partir d'un volant d'action beaucoup plus large qui en comptait initialement plus du triple.

Le travail d'identification des actions a fait l'objet de nombreux ateliers de travail thématiques ou transversaux.

Accompagnée par la démarche d'évaluation environnementale stratégique détaillée en annexe, la sélection des actions a été opérée en fonction de leur contribution aux objectifs de la charte politique et de l'intérêt potentiel du Grand Genève – pour lui tout ou partie de ses membres – à les déclencher.



## LE PLAN D'ACTIONS PACTE REPRÉSENTE UNE PREMIÈRE ÉTAPE VERS 2050 EN SE PLAÇANT GLOBALEMENT À L'HORIZON 2030.

Cette première série d'actions vient en complément des mesures prises par chacun des membres du GLCT Grand Genève ainsi que leurs partenaires et les collectivités publiques maîtres d'ouvrages. Les actions proposées ne se substituent donc pas à celles des acteurs du territoire qui disposent des compétences statutaires et des moyens propres. Elles visent principalement à développer la coordination transfrontalière, stimuler des partenariats franco-suisse et renforcer les conditions de leur mise en œuvre.

Afin de répondre aux objectifs politiques adoptés par l'Assemblée du GLCT, le plan d'actions implique une ouverture du périmètre de collaboration du Grand-Genève, soit pour renforcer ou accélérer des coopérations existantes, soit pour investir des domaines stratégiques de la transition écologique dans lesquels les huit membres du GLCT et/ou leurs partenaires ont pour l'instant développé peu de projets transfrontaliers.

Dans cet esprit, les 32 actions sont donc réparties en quatre groupes selon qu'elles s'inscrivent dans le cadre habituel de coopération transfrontalière ou qu'elles explorent des champs de collaboration nouveaux.

- 👉 Le premier groupe contient **12 actions destinées à renforcer les partenariats historiques** dans les domaines de l'observation territoriale, l'environnement et la mobilité.
- 👉 Le deuxième groupe comprend **5 actions consacrées à des sujets ayant déjà donné lieu à des réflexions ou des études transfrontalières** qu'il s'agit désormais d'opérationnaliser en matière de coopération culturelle, d'agriculture et d'alimentation, de transition énergétique et de gestion des ressources du sous-sol.
- 👉 Avec **6 nouvelles actions**, le troisième groupe propose **d'élargir le cadre historique de la collaboration transfrontalière** en construisant des partenariats dans les domaines du logement et du foncier, et en développant de nouvelles formes de collaboration technique et financière à la fois pour accompagner la transition écologique du territoire et pour développer la solidarité internationale.
- 👉 Enfin, le quatrième groupe **approfondit le champ des coopérations nouvelles en s'intéressant spécifiquement aux enjeux de l'économie circulaire à travers 9 actions**.

## L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE DU PLAN D'ACTIONS

L'évaluation environnementale stratégique de PACTE a pour objectifs de :

- 👉 vérifier la complétude du plan d'actions vis-à-vis de l'ensemble des objectifs de la Charte;
- 👉 s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du plan d'actions avec les objectifs de la Charte;
- 👉 élaborer des recommandations pour la consolidation puis la mise en œuvre du plan d'actions.

La méthodologie et les résultats complets sont dans l'annexe du présent document. Cette analyse a été réalisée au regard de la contribution des actions à l'atteinte des objectifs de la Charte, mais aussi des liens et des interactions entre elles.

Les résultats de l'évaluation, dans l'état actuel et avec les limites de l'exercice, montrent que le plan d'actions ne propose pas de rupture au modèle socio-économico-politique qui permettrait une diminution drastique des impacts écologiques des modes de vies de la population. Ce plan d'actions s'inscrit plutôt dans la bonne trajectoire et reste toutefois ambitieux par rapport aux champs d'action « traditionnels » de l'institution du Grand Genève en proposant d'élargir celui-ci à de nouvelles thématiques (voir les actions des groupes 2, 3 et 4). En touchant une multitude de politiques publiques et en renforçant la coopération

entre les partenaires autour de thématiques spécifiques, le plan d'actions permet de mobiliser les énergies et de les coordonner afin d'améliorer la cohérence, la pertinence et l'efficacité de l'ensemble de la démarche du Grand Genève en Transition.

Un des facteurs de réussite implique que tous les acteurs du territoire aient une compréhension commune du problème et soient conscients que les solutions doivent reposer sur une démarche commune/collaborative active et participative et exploratoire, remettant en question les cadres d'interventions préétablis, dans un monde considéré comme aux ressources infinies. Un autre facteur de réussite concerne notre capacité à soutenir le rythme de réalisation inédit qui nous questionne en termes de financement, de ressources humaines et de formation. La complexité des changements en cours nous invite à adopter de nouveaux rythmes, tantôt en accélérant la mise en œuvre des solutions, tantôt en ralentissant certains de nos modes de consommation des ressources en tension (eau, sol, énergie...), le tout pour le rendre robuste et résilient. Des synergies et solidarités territoriales permettront de faire émerger de nouvelles opportunités permettant au Grand Genève d'atteindre les objectifs de transition écologique.

**GROUPE 1**

## Domaines de compétence «conventionnels» à renforcer



### ACTIONS TRANSVERSALES

- 1.1 - Doter le Grand Genève d'un outil d'observation du territoire et de mesure des effets des politiques publiques transfrontalières



### AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

- 1.2 - Pérenniser PACTAIR



### GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

- 1.3 - Réformer la vision et la gouvernance transfrontalière de l'eau
- 1.4 - Renouveler le dispositif contractuel transfrontalier
- 1.5 - Mettre en place un observatoire transfrontalier des ressources et des usages de l'eau
- 1.6 - Assurer une gestion solidaire et transfrontalière des situations de crise
- 1.7 - Définir les «espaces cours d'eau» puis les traduire dans les documents de planification



### PROTÉGER ET RENFORCER LA BIODIVERSITÉ

- 1.8 - Observer les principes de préservation, de reconnexion et de revitalisation de la «Primauté du vivant»
- 1.9 - Protéger et restaurer les continuités écologiques «grande faune» d'intérêt régional et transfrontalier
- 1.10 - Mettre en œuvre les principes de préservation, de reconnexion et de revitalisation de la «Primauté du vivant»



### ASSURER LA TRANSITION VERS DES MOBILITÉS DURABLES

- 1.11 - Mettre en œuvre et pérenniser la feuille de route pour les mobilités transfrontalières
- 1.12 - Accélérer la réaffectation des espaces publics en faveur des modes doux et des transports publics

**GROUPE 2**

## Domaines de compétence explorés par le Grand Genève à opérationnaliser



### UNIR LA POPULATION

- 2.1 - Développer la coopération culturelle et la mobilisation transfrontalière



### METTRE EN PLACE UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE

- 2.2 – Soutenir et encourager la mise en place d'un système alimentaire et agricole durable et résilient



### ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

- 2.3 - Animer les acteurs de la transition énergétique
- 2.4 - Créer un opérateur énergétique transfrontalier



### GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU SOUS-SOL

- 2.5 - Construire une gestion coordonnée des ressources du sous-sol

**GROUPE 3**

## Nouveaux domaines de compétences du Grand Genève



### ACTIONS TRANSVERSALES

3.1 - Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action foncier transfrontalier



### CONSTRUIRE UNE POLITIQUE DU LOGEMENT COMMUNE

3.2 - Cordonner les politiques de production de logements intégrant tous les types de parcours résidentiels



### ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

3.3 - Renforcer et valoriser la formation et la réorientation professionnelle des métiers de la transition écologique



### FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

3.4 - Créer un fond du Grand Genève de transition écologique



### CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION MONDIALE

3.5 - Accompagner des projets de transition écologique à l'international



### PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

3.6 - Promouvoir l'économie circulaire au sein du Grand Genève - Pact'Matière

**GROUPE 4**

## Volet économique circulaire Pact'Matière



### OBSERVER, SUIVRE ET ÉVALUER LES PRATIQUES D'ÉCONOMIE DURABLE

3.6.1 - Mettre en place une cartographie des filières stratégiques à l'échelle du Grand Genève et d'un observatoire transfrontalier de l'économie circulaire



### ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT

3.6.2 - Conduire des campagnes de sensibilisation et d'information pour les consommateurs

3.6.3 - Concevoir une stratégie de communication à destination des entreprises sur l'économie circulaire et la promouvoir dans le cadre des rencontres d'affaires transfrontalières

3.6.4 - Accompagner au changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction



### FACILITER LES ACTIVITÉS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

3.6.5 - Faciliter le passage en douanes des matières concernées par les boucles de circularité dans le Grand Genève

3.6.6 - Planifier les besoins en foncier - actuels et futurs - pour le réemploi, le recyclage et le stockage des tous les matériaux minéraux, terreux ou biosourcés de chantier

3.6.7 - Définir un mécanisme d'appel à projets pour la circularisation de l'économie du Grand Genève

3.6.8 - Adopter des critères de circularité dans l'octroi des marchés publics dans le domaine BTP / Construction

3.6.9 - Identifier et évaluer les flux de matière textile usagée, les capacités de tri, les filières de réemplois et de valorisation au sein du territoire du Grand Genève

# Doter le Grand Genève d'un outil d'observation du territoire et de mesure des effets des politiques publiques transfrontalières

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → S'INFORMER N°1 / COOPÉRER N°10



## CONTEXTE DE L'ACTION

L'observatoire du territoire du Grand Genève (OTGG) répond au besoin de :

- 👉 dépasser les difficultés rencontrées actuellement en matière de comparabilité, partage et pérennité des données nécessaires au monitoring (avancement et effets) du Projet d'agglomération;
- 👉 développer le monitoring de politiques publiques concourant à la mise en œuvre de la Charte du Grand Genève en Transition.

Actuellement, chaque partenaire du Grand Genève produit et diffuse de la donnée à l'échelle de son territoire. Pour la coopération transfrontalière, l'observatoire statistique transfrontalier (OST) agrège les statistiques publiques existantes de part et d'autre des frontières, les compare et les publie à des échelles communales ou supra-communales. Cependant, d'autres types de données sont requises par les activités du Grand Genève, notamment les projets d'agglomération (PA), plus finement désagrégées ou regroupées selon des périmètres et typologies de projets. Il s'agit, en particulier dans ce cadre, de produire les indicateurs

obligatoires demandés par la Confédération. À cet effet, les partenaires du Grand Genève passent régulièrement des mandats pour produire les données socles nécessaires au calcul de ces indicateurs et chiffres clés et des analyses spécifiques. Il s'agit par exemple de la spatialisation de projections de population et d'emplois, de comptages de trafic aux frontières, ou de mesures des comportements d'achat dans l'agglomération ou encore de cartographies comme la « tache urbaine », l'affectation du sol simplifiée ou l'infrastructure écologique. Ces mêmes données constituent également une base partagée à disposition pour l'élaboration de futures planifications directrices sur chacun des territoires de l'agglomération transfrontalière.

Au regard du nombre de thématiques et des besoins croissants, il est crucial de disposer d'une organisation qui pérennise cette activité d'observation du territoire et garantit la traçabilité et la comparabilité des données de monitoring dans le temps. L'OTGG consolide et complète l'existant, s'assure de sa bonne diffusion auprès des acteurs locaux et pose les bases (gouvernance, outils) d'une montée en puissance pour accompagner la transition du territoire.



## DESCRIPTION DE L'ACTION

Concrètement, l'OTGG serait actif dans les domaines suivants :

- 👉 Récolte, traitement, intégration et publication de données thématiques à l'échelle transfrontalière;
- 👉 Élaboration, mise à disposition et tenue à jour d'un catalogue présentant les données accessibles auprès des divers acteurs (OTGG, SITG, OST, etc.);
- 👉 Diffusion et tenue à jour d'un site web simple et d'une newsletter informant les partenaires des actualités de l'OTGG (données mises à jour, nouvel indicateur, etc.);
- 👉 Planification pluriannuelle et partenariale des activités liées à l'observation du territoire dans le Grand Genève (enquêtes, comptages, analyses, indicateurs) et suivi des mandats liés à ces études;

👉 Réalisation d'analyses d'échelle transfrontalière, par exemple sur la mise en œuvre de projets structurants de mobilité comme le Léman Express ou les trams transfrontaliers;

👉 Organisation d'un séminaire annuel de mise en réseau des acteurs et de partage d'expérience sur l'observation dans le Grand Genève.

L'OTGG sera créé sous l'égide du GLCT du Grand Genève au moyen d'une organisation partenariale. La forme précise de la gouvernance doit être précisée en associant tous les acteurs à la discussion (cf. « Mise en œuvre de l'action » et « partenaires pressenti » ci-après). Cette décision sera utilement éclairée par :



## FICHE ACTION - 1.1

### >>> Doter le Grand Genève d'un outil d'observation du territoire et de mesure des effets des politiques publiques transfrontalières

- 👉 Un benchmark des organisations dans les observatoires transfrontaliers existants ailleurs en Europe.
- 👉 Le contenu des entretiens menés en 2023 avec les acteurs concernés, pour mieux comprendre leurs compétences et leurs attentes.

Compte tenu des connaissances déjà existantes, un premier atelier de travail pourrait avoir lieu très rapidement (septembre 2024). Cet atelier porterait sur la définition de l'observatoire et ses modalités de fonctionnement au regard des missions listées ci-devant.



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

### ÉTAPES CLÉS

- Organisation d'un atelier de travail sur la gouvernance de l'OTGG.
- Signatures de conventions de partenariat et annexes spécifiques à chaque partenaire.
- Mise à jour et publications de nouvelles données (SITG, plateforme Géoclip, Cahiers Grand Genève, notes d'analyse).
- Mobilisation et reprise des données et analyses par les partenaires du Grand Genève et tiers.
- Organisation d'ateliers thématiques.

### GOUVERNANCE DE L'ACTION

PAP À CONSOLIDER SUITE À LA CONSULTATION ET À L'ATELIER DE SEPTEMBRE 2024	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRE									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									

Le pilotage opérationnel de l'OTGG pourrait être assuré par le Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF), la Direction du projet d'agglomération (DPA – GE) et la Région de Nyon



### PARTENAIRES PRESENTIS pour la mise en œuvre de l'action



#### Partenaires scientifiques et techniques et de la gouvernance :

- Organismes de l'État français et niveaux décentralisés partenaires français : IGN, INSEE (via OST), DDT 01 et 74, ORCAE, CRAIG, ATMO, RGD 74; Région Auvergne-Rhône-Alpes, Départements de la Haute-Savoie et de l'Ain et leurs outils – dispositifs d'observation

- Organismes du Canton de Genève : SITG (DIT-DT), OBSTER (OU-DT), OCT (DSM); SABRA (OCEV-DT), SCEau (DT); OCSTAT (DF, via OST), réseau GE-EN-VIE (UNIGE – HES).

- Organismes du Canton de VD et District Nyon : DGTL, DGMR, OCDC, CARTOLACOTE.

- Organismes internationaux et privés : CIPEL, Fondation MODUS.



### MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS à mobiliser



# Pérenniser PACT'AIR

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → RÉGÉNÉRER N°7 / AMÉNAGER N°8 / SE DÉPLACER N°9 / COOPÉRER N°10



## CONTEXTE DE L'ACTION

Responsable de plus de 7 millions de décès prématurés dans le monde, et de la perte de millions d'années de vie en bonne santé chaque année, la pollution de l'air est, avec le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité, l'une des trois grandes menaces environnementales pour la santé humaine identifiées par le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). La réduction de la pollution de l'air nécessite de transformer l'ensemble des aspects de nos sociétés et de nos vies, notamment transports, chauffages, industries et activités agricoles. Chacun doit pouvoir être sensibilisé à l'état de la pollution de l'air, décrypter les informations, se faire une opinion et agir à l'échelle collective comme individuelle.

Avec PACT'Air, Programme d'actions transfrontalier pour la qualité de l'air du Grand Genève, élus et experts ont reconnu dès 2012 le territoire du Grand Genève comme un bassin d'air commun, nécessitant des actions coordonnées pour préserver cette ressource vitale. L'ambition de ce programme est de donner aux habitantes et habitants de l'agglomération la possibilité de respirer un air sain en réduisant les polluants et en améliorant la qualité de l'air durablement.

Entériné en janvier 2018, 14 actions ont été priorisées dans un premier plan d'actions commun qui s'articule autour des 3 axes suivants :

- 👉 1. Améliorer durablement la qualité de l'air.

- 👉 2. Réagir ensemble en cas de pic de pollution.
- 👉 3. Mettre en œuvre des outils communs et sensibiliser les publics.

Si certaines mesures ont de la peine à être déployées à l'échelle transfrontalière, compte tenu des législations différentes entre la France et la Suisse, la plupart trouvent une application harmonisée de part et d'autre de la frontière. Le bilan de ce plan d'actions, en cours de finalisation, confirme ainsi la dynamique du territoire avec près de **80 % des actions réalisées et/ou en cours**. Ce résultat permet d'accompagner concrètement les objectifs fixés dans le cadre de ce plan : réduire de 50 % les NO<sub>x</sub> et de 18 % les PM<sub>10</sub> à horizon 2030 par rapport aux niveaux de 2005.

Parmi les actions phares mises en œuvre, le territoire du Grand Genève bénéficie d'une modélisation commune des données via la plateforme G<sup>2</sup>AME. Ces informations sont mises à disposition de la population via l'application Air2G<sup>2</sup>, outil conjoint d'analyse et de prospective de la qualité de l'air sur le bassin d'air du Grand Genève. D'autres avancées dans les secteurs des transports, des chantiers, du chauffage ont été déployées de manière coordonnée à l'échelle transfrontalière (cf. bilan du plan actions PACT'Air pour le détail).



## DESCRIPTION DE L'ACTION

Si la qualité de l'air du bassin de vie du Grand Genève est globalement bonne, la nouvelle réglementation plus contraignante concernant la concentration des polluants atmosphériques va nécessiter un renforcement de l'action publique pour tendre vers les nouvelles recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), comme identifié dans l'objectif n°6 de la Charte Grand Genève En Transition «Améliorer et garantir la qualité de l'air et l'ambiance sonore du Grand Genève».

Les recommandations réactualisées en 2021 par l'OMS préconisent un abaissement des seuils de référence à respecter d'ici 2030, pour atteindre l'objectif zéro pollution en 2050 pour les polluants suivants :

- 👉 Particules (PM<sub>10</sub>): valeur actuelle 20 µg/m<sup>3</sup> - valeur cible 15 µg/m<sup>3</sup>.

- 👉 Particules fines (PM<sub>2,5</sub>): valeur actuelle 10 µg/m<sup>3</sup> - valeur cible 5 µg/m<sup>3</sup>.
- 👉 Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>): valeur actuelle 40 µg/m<sup>3</sup> - valeur cible 10 µg/m<sup>3</sup>.
- 👉 Ozone (O<sub>3</sub>): valeur actuelle 25 jours/an - valeur cible 3 jours/an.

La réglementation française sera adaptée sur la base de la nouvelle Directive européenne en cours de révision. Cette dernière fixe les seuils réglementaires devant être respectés par les pays membres. La réglementation suisse est en cours d'analyse pour une adaptation future. Dans la période transitoire, les valeurs réglementaires actuelles prévalent en France et en Suisse restent la référence à respecter.



**>>> Pérenniser PACT'Air**

À l'heure actuelle, aucun de ces objectifs n'est atteint sur le Grand Genève. Si la cible pour les PM<sub>10</sub> semble atteignable, les changements climatiques et les activités humaines rendent particulièrement difficiles l'atteinte des seuils pour les autres polluants. Ceci est en particulier le cas pour les PM<sub>2,5</sub>, avec une réduction par deux de leur concentration moyenne annuelle et l'introduction nouvelle d'une valeur journalière fixée à 15 µg/m<sup>3</sup>.

Une pollution atmosphérique excessive est souvent la conséquence des politiques non durables menées dans les secteurs et principalement, les transports, l'énergie, les déchets, l'agriculture, l'industrie, le résidentiel et l'urbanisation. Aussi, la réduction des émissions de polluants atmosphériques pour préserver la santé de la population et des écosystèmes devra guider le choix des actions opérationnelles pour la suite de PACT'Air. Néanmoins et afin de ne pas reprendre, voire dupliquer, des mesures figurant dans d'autres plans d'actions, il est préconisé d'orienter la suite selon 4 axes d'actions harmonisées et ciblées à l'échelle du Grand Genève pour observer, planifier et agir :

**👉 Observatoire de la qualité de l'air:**

- Axe prescriptif pour poursuivre les actions visant au respect des valeurs réglementaires actuelles et pour préparer l'application future des nouvelles réglementations à venir, notamment: intégration des nouveaux seuils dans les projections, adaptation de la modélisation à l'échelle du Grand Genève, extension du réseau de stations de mesure et de monitoring.
- Axe prospectif et exploratoire, notamment: activités de veille, campagnes d'investigation et modélisation des données sur les substances et polluants émergents et/ou de nouveaux indicateurs pour compléter la connaissance de l'air ambiant.

**👉 Apport/contribution aux politiques publiques selon les résultats du bilan: actions de sensibilisation pour intégrer de manière systématique les enjeux de la qualité de l'air et l'impact sur la santé sur les sources majeures de pollution et particulièrement concernant les transports, l'énergie, l'aéroport, les déchets, l'industrie et l'agriculture.****👉 Intégration de la dimension air dans des projets pilotes:** élaboration et prise en compte des cartes stratégiques en phase de planification dans des projets urbains à enjeux, utilisation de G2AME comme outil d'aide à la

décision pour des projets de mobilité, mise en application des recommandations en matière de qualité de l'air en phase de réalisation sur des chantiers transfrontaliers (par ex. extension des lignes de tram), évaluation quantitative d'impact sur la santé (EQIS), surveillance du périmètre Aéroport de Genève (structure au sol et trafic aérien), valorisation des biodéchets et production de biogaz, diminution des émissions de COV.

👉 **Communication, sensibilisation, pédagogie : poursuivre les activités de communication en place, notamment lors des épisodes de pollution avec l'activation du dispositif transfrontalier existant.** Renforcer l'utilisation de l'outil G<sup>2</sup>AME pour communiquer de manière harmonisée et à échéance convenue sur la qualité de l'air et valoriser les effets des actions de PACT'Air (par ex. selon saisonnalité, périmètres, sources). Renforcer le positionnement de Air2G<sup>2</sup> à des fins de communication, mais aussi de sensibilisation pour encourager les changements de comportement à l'attention du grand public. D'autres actions ciblées et/ou outils à évaluer pourront venir compléter ce dispositif (par ex. storymap, cartographie croisée multithématisques, dossier thématique, etc.). Faire évoluer l'animation Exp'Air et encourager la reprise d'expositions temporaires à déployer sur le territoire à des fins de sensibilisation et de pédagogie à l'attention des publics.

L'élaboration du nouveau plan d'actions PACT'Air nécessite au préalable la réalisation des actions prioritaires suivantes :

👉 **Réactiver la gouvernance de PACT'Air** qui doit donner l'impulsion, chargée de définir les orientations stratégiques et de partager une vision commune des actions à mener.

👉 **Doter PACT'Air d'un dispositif d'animation opérationnelle**, chargée de coordonner avec les partenaires la mise en œuvre des actions, le pilotage et le suivi (ressources internes avec appui externe, équivalent 1 ETP).

👉 **Poursuivre la collaboration avec ATMO**, réviser la Convention de collaboration conclue entre les partenaires pour l'utilisation et l'évolution de G<sup>2</sup>AME, réétudier les modalités de mise en œuvre (objectifs, périmètres, livrables, etc.) et valider le cofinancement, budget annuel 84'000 CHF (45 % ATMO, 37,5 % Canton GE, 7,5 % Canton VD et 10 % GLCT).



## FICHE ACTION - 1.2

### >>> Pérenniser PACT'Air



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

### ÉTAPES CLÉS

- **2024**: Réactiver la gouvernance et réviser la convention de collaboration.
- **2024-2025**: Sur la base du diagnostic, identifier les objectifs et actions prioritaires à inscrire dans le deuxième plan d'actions de PACT'Air.
- **2024-2028**: Se doter des ressources pour accompagner la mise en œuvre des actions.

### GOUVERNANCE DE L'ACTION

À DÉFINIR SUITE À LA CONSULTATION	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES  
PRESSENTIS**  
pour la mise en  
œuvre de l'action



**MOYENS  
HUMAINS ET  
FINANCIERS**  
à mobiliser



# Réformer la vision et la gouvernance transfrontalière de l'eau

**FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES** → S'ALIMENTER N°2 / RÉGÉNÉRER N°7 / COOPÉRER N°10



## CONTEXTE DE L'ACTION

La gestion de l'eau apparaît comme un enjeu structurant des coopérations franco-valdo-genevoises avec la signature de deux protocoles d'accord transfrontaliers depuis 1997 : le premier portait sur la revitalisation des rivières. Il a été signé le 4 décembre 1997 pour une durée de 15 ans puis a été renouvelé le 3 décembre 2012 à travers le second Protocole d'accord transfrontalier élargi à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur l'agglomération franco-valdo-genevoise, également pour une durée de 15 ans. Ce dernier institue la Communauté transfrontalière de l'Eau comme instance en charge du pilotage du protocole.

Les enjeux de l'eau dépassent le périmètre géographique du Grand Genève et relèvent d'acteurs à la fois plus nombreux que les membres de la gouvernance actuelle du GLCT Grand Genève et dont le champ de compétences est, en tous cas partiellement, différent. Si le périmètre de l'agglomération franco-valdo-genevoise offre un espace cohérent et pertinent en tant que bassin de vie transfrontalier au sein duquel l'eau constitue l'un des biens communs les plus précieux, force est de constater que la vision et la gouvernance partagée de l'eau ne se limitent pas à cette unique échelle. Elles doivent donc

aussi pouvoir s'envisager à des échelles plus larges en regard de certaines réalités à la fois géographiques (celles des bassins versants et/ou des bassins de ressources) et organisationnelles (celles des périmètres de solidarité que les acteurs de l'eau ont développés au fil des ans).

Ce constat adresse une première invitation à réformer l'organisation transfrontalière de la gestion de l'eau initialement basée sur la Communauté transfrontalière de l'eau vers un Comité transfrontalier de l'eau, point de départ d'un nouveau cycle de coopération selon un mode de gouvernance à vocation plus opérationnelle et décisionnelle.

Le deuxième élément de transformation résulte de l'évolution des enjeux globaux d'une part (démographie, climat, environnement) et de l'évolution des besoins de rendre les collaborations plus opérationnelles d'autre part (sécurisation de l'alimentation et des usages de l'eau, lutte contre les pollutions émergentes, gestion des sécheresses et des crues...). Ces évolutions invitent le territoire à actualiser la vision transfrontalière de la gestion de l'eau issue des protocoles d'accords transfrontaliers de 1997 et 2012.



## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif est de construire une stratégie sur le moyen terme (15 ans) adressant les enjeux transfrontaliers de l'eau du territoire et équipée de plans d'action quinquennaux fixant les services et usages prioritaires sur lesquels les partenaires s'engagent à travailler ensemble. **Sa gouvernance et ses moyens doivent être discutés.**

L'action est donc double. Elle consiste tout d'abord à renouveler la gouvernance transfrontalière de l'eau en transformant l'actuelle Communauté transfrontalière de l'eau (CTEau) en un Comité transfrontalier de l'eau à vocation plus opérationnelle. Elle consiste ensuite à revisiter la vision franco-suisse de la gestion de l'eau dans l'esprit des précédents protocoles d'accords transfrontaliers de la gestion de l'eau.

Il s'agit d'améliorer la représentation française, vaudoise et genevoise au sein de la gouvernance transfrontalière et de lui donner les moyens d'agir plus concrètement selon une vision et des objectifs politiques actualisés et précisés en regard des enjeux régionaux.

## L'ACTION COMPREND TROIS AXES

- 👉 Partager un bilan commun de la gouvernance de l'eau pour fixer les nouvelles modalités de représentation, de pilotage et de fonctionnement du Comité transfrontalier de l'eau.
- 👉 Élaborer la nouvelle vision politique transfrontalière de l'eau.
- 👉 Installer le nouveau Comité transfrontalier de l'eau et adopter un nouveau protocole d'accords transfrontaliers pour l'eau.

Gouvernance et vision vont de pair. Ils conditionnent les initiatives transfrontalières en matière d'action et d'allocation des moyens proportionnés (action 1.4), d'observation des ressources et des usages (action 1.5), de gestion de crise (action 1.6) et d'aménagement du territoire (action 1.7). Ces différents domaines sont traités dans le plan d'actions de transition écologique via la présente action et dans quatre autres actions spécifiques.



## &gt;&gt;&gt; Réformer la vision et la gouvernance transfrontalière de l'eau



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

## ÉTAPES CLÉS

## PARTAGER UN BILAN COMMUN DE LA GOUVERNANCE

- **Fin 2024 - Fin 2025:** Définition du cadre de la nouvelle gouvernance.
- Tenue du séminaire politique transfrontalier chargé de préciser les contours de la nouvelle gouvernance (bilan de la collaboration passée et discussions sur les perspectives).
- Définition de la composition du comité transfrontalier de l'eau: entretien avec les différents acteurs pressentis pour prendre part à la gouvernance.
- Définition du périmètre d'actions et du champ de compétences.
- Définition des rôles et du fonctionnement du comité politique ainsi que du ou des groupes techniques en support.
- Clarification de la composition et du rôle du secrétariat.
- Définition de la nature et du niveau des arbitrages produits par la nouvelle gouvernance transfrontalière.
- Définition du rythme des rencontres.
- Évaluation des ressources nécessaires au bon fonctionnement du Comité transfrontalier de l'eau.
- Consultation des parties prenantes.

## ÉLABORER LA NOUVELLE VISION POLITIQUE TRANSFRONTALIÈRE DE L'EAU

- **Fin 2024 - mi 2026:** Définition de la nouvelle vision transfrontalière pour l'eau.
- Élaboration de la nouvelle vision: enjeux globaux, domaines d'actions thématiques, objectifs recherchés, actions prioritaires à mettre en œuvre, enjeux financiers.
- Rédaction du nouveau protocole d'accords transfrontalier.
- Identification des moyens nécessaires à sa mise en œuvre et à son suivi.
- Consultation des parties prenantes

## INSTALLER LE NOUVEAU COMITÉ TRANSFRONTALIER DE L'EAU.

- **D'ici fin 2026:** installation et fonctionnement du Comité transfrontalier de l'eau.
- **D'ici fin 2026/début 2027:** adoption et signature du nouveau protocole d'accords transfrontalier pour la gestion de l'eau.

## GOUVERNANCE DE L'ACTION

	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES PRESSENTIS**  
pour la mise en œuvre de l'action



**MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS**  
à mobiliser



# Renouveler le dispositif contractuel transfrontalier

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → S'ALIMENTER N°2 / RÉGÉNÉRER N°7 / COOPÉRER N°10



## CONTEXTE DE L'ACTION

Le bassin franco-valdo-genevois est le berceau de collaborations opérationnelles dans le domaine de l'eau - Gestion transfrontalière de l'eau. Parmi les 263 bassins lacustres et fluviaux transfrontaliers que compte la planète, il fait figure de pionnier à bien des égards, en considérant la capacité des acteurs à initier des opérations pilotes (l'opération Arve pure ou le programme genevois de renaturation de l'Aire par exemple) d'une part, et leur capacité à développer des collaborations transfrontalières originales et concrètes d'autre part.

Tous les domaines de l'eau sont concernés. Ils peuvent s'appuyer sur des réalisations concrètes qui sont autant de succès transfrontaliers, parmi lesquelles :

👉 **Qualité de l'eau:** Projet européen IRMISE, traitement des micropolluants issus des effluents français et suisses à Aïre et à Villette, alignement du traitement de l'azote sur les standards suisses pour les effluents de l'agglomération annemassienne, etc.

👉 **Gestion quantitative:** co-gestion de la nappe du Genevois, co-investissement franco-vaudois pour l'alimentation en eau potable à partir du lac Léman, etc.

👉 **Gestion des milieux et petit cycle de l'eau:** deux décennies de contrats de rivières transfrontaliers avec plus de 400 millions d'euros d'investissement (Arve, Pays de Gex Léman, Foron du Chablais Genevois, Entre Arve et Rhône, Sud-Ouest-Lémanique), Programme d'Actions et de Prévention des Inondations, etc.

👉 **Planification et vision globale:** SAGE de l'Arve qui intègre la partie suisse dans sa gouvernance, plan d'actions CIPEL.

Ce bilan révèle à la fois l'étendue des besoins récurrents et le champ des possibles. Il démontre aussi l'agilité des acteurs de l'eau français, vaudois et genevois pour développer des partenariats et des réalisations concrètes à partir du moment où le cadre contractuel d'action est créé et que les moyens sont mobilisés de manière coordonnée.



## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif, en lien étroit avec l'action 1.3, est de décliner la feuille de route transfrontalière (objectifs et domaines d'action) dans un programme d'actions complet qui traitera des différents compartiments des petit et grand cycles de l'eau. Celui-ci pourra être inclus dans le nouveau protocole d'accords à signer.

Le programme d'actions devra prioriser les projets d'intérêt transfrontalier en intégrant trois paramètres majeurs :

- 👉 Conserver l'avance du territoire en matière de gestion de l'eau, quitte à proposer des opérations pilotes et mobiliser des moyens nouveaux.
- 👉 Anticiper et faire face aux enjeux émergents dans un contexte de croissance démographique, de changement climatique et d'évolution des cycles hydrologiques.
- 👉 Faire de la frontière un atout plutôt qu'une contrainte en capitalisant sur les expériences des voisins et en tirant la collaboration systématiquement vers le haut.

À titre d'exemple, le programme pourrait se pencher sur les sujets suivants (non exhaustif et non engageant à ce stade) :

### QUANTITATIF

- 👉 Prévision des crues et prévention des inondations (calage des seuils hydrologiques pour les crues de référence, notamment sur l'Arve, puis mise en œuvre du programme d'actions).
- 👉 Plan transfrontalier de gestion de crise en cas de crue et/ou d'inondation (cf. action 1.6).
- 👉 Établissement d'un comité sécheresse transfrontalier pour la gestion et soutien des étages.
- 👉 Schéma directeur transfrontalier eau potable et poursuite de l'interconnexion des réseaux.
- 👉 Co-investissement pour les nouveaux équipements stratégiques transfrontaliers (station de pompage, de traitement, etc.).



**>>> Renouveler le dispositif contractuel transfrontalier**

- ➡ Co-investissements pour la rétention ou préservation d'eau en amont des bassins versants pour la prévention des étages.
- ➡ Déploiement d'un réseau secondaire pour l'irrigation.
- ➡ Mise en pratique du concept de la ville éponge.
- ➡ Observatoire des ressources en eau (cf. action 1.5).

**QUALITATIF**

- ➡ Programme transfrontalier de traitement des micropolluants (en lien avec le plan d'actions CIPEL).
- ➡ Intégration des enjeux émergents (microplastiques, PFAS, etc.) et lancement d'opérations pilotes.
- ➡ Schéma directeur transfrontalier des eaux pluviales.
- ➡ Traitement des pollutions de la nappe du Genevois.
- ➡ Protocole de gestion de crise en cas de pollution (cf. action 1.6).
- ➡ Zones de protection des captages et des aires d'alimentation: délimitation et critères. Une attention particulière doit être portée aux zones de captage transfrontalières afin de tendre vers une homogénéisation des restrictions d'usages en surface de part et d'autre de la frontière.

**MILIEUX**

- ➡ Poursuite des actions de renaturation.
- ➡ Plan de gestion des milieux aquatiques (y compris la maîtrise foncière publique des secteurs stratégiques).

**EXPLOITATION/SOLIDARITÉ**

- ➡ Tarification de l'eau et de l'assainissement.
- ➡ Évaluation de l'intérêt et de la faisabilité d'un fonds d'urgence/fonds de solidarité.

Pour pouvoir coordonner les projets le plus efficacement possible, les acteurs de l'eau devront concevoir un dispositif contractuel transversal simple et adapté au contexte régional, sur le modèle des plans ou programmes qui ont fait leurs preuves par le passé tel que l'outil contrat de rivière transfrontalier. L'articulation entre les dispositifs contractuels (existants et projetés) et le comité transfrontalier de l'eau seront à éclaircir.

Avec pour objectif de faciliter la mise en œuvre du programme de travail, le dispositif contractuel devra proposer à minima: une répartition des maîtrises d'ouvrage, un calendrier de réalisation, des indicateurs de suivi et une clé de répartition financière contenant les engagements réciproques des maîtres d'ouvrage et des bailleurs.

Le dispositif devra naturellement tenir compte des mécanismes français et suisses existants dont il constituera la déclinaison locale afin de s'adapter aux réalités et au fonctionnement transfrontalier.

Une fois le programme d'actions élaboré ainsi que le dispositif contractuel associé, il s'agira de les mettre en œuvre en mobilisant les financements nécessaires et en renforçant les mécanismes de solidarité amont-aval; rural-urbain; transfrontalier

**MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION****ÉTAPES CLÉS****Début 2025 - mi 2026 : ÉLABORATION DU PROGRAMME D'ACTIONS.**

- ➔ Mobilisation des parties prenantes et constitution des groupes de travail technique.
- ➔ Élaboration du calendrier de travail multipartenarial.
- ➔ Élaboration du programme d'actions par domaine (en lien avec le protocole d'accords et la feuille de route politique).
- ➔ Consultation des partenaires.

**Début 2025 - début 2027 : ÉLABORATION DU DISPOSITIF CONTRACTUEL TRANSFRONTALIER.**

- ➔ Installation du groupe de travail, partage des objectifs, mise en place du calendrier de travail
- ➔ Élaboration du concept général du dispositif puis son architecture (en lien avec le programme d'actions).
- ➔ Consultation des partenaires: maîtres d'ouvrage et bailleurs.



## &gt;&gt;&gt; Renouveler le dispositif contractuel transfrontalier

**GOUVERNANCE DE L'ACTION**

	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES  
PRESSENTIS**  
pour la mise en œuvre de l'action



**MOYENS  
HUMAINS ET  
FINANCIERS**  
à mobiliser



# Mettre en place un observatoire transfrontalier des ressources et des usages de l'eau

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → S'INFORMER N°1 / COOPÉRER N°10



## CONTEXTE DE L'ACTION

Qu'il s'agisse du lac Léman, des nappes stratégiques comme celle du Genevois, des grands hydro-systèmes comme le Rhône ou l'Arve ou des plus petits cours d'eau, le bassin transfrontalier franco-valdo-genevois s'est construit autour d'un partage naturel des ressources en eau souterraine et de surface. Jusqu'alors, les usages de l'eau s'y sont développés de part et d'autre de la frontière dans un contexte général de relative abondance et de résilience des ressources (= le « château d'eau »).

Si les ressources sont naturellement partagées et les usages souvent analogues de part et d'autre de la frontière, le cadre de leur gestion dépend quant à lui d'organisations françaises et suisses qui répondent à des réalités propres sur les plans réglementaire, administratif et financier. Il en résulte des pratiques parfois plus avancées d'un côté de la frontière que de l'autre (par exemple en matière de régulation des usages en cas de crise) et des enjeux qui peuvent varier selon le territoire concerné.

Pour les parties françaises, les enjeux prioritaires concernent notamment l'alimentation en eau potable pour

des territoires connaissant une urbanisation croissante, la protection des personnes et des biens (les crues de l'Arve en 2023 ayant rappelé l'importance du sujet), l'impact des sécheresses sur le maintien des usages de l'eau (domestiques, agricoles, industriels et énergétiques – certains de ces usages étant au cœur de la régulation des débits du Rhône) ou le coût des services de l'eau payés en francs suisses par certaines collectivités françaises du bassin.

Les enjeux de préservation des ressources en eau que ce soit en termes de quantité (étage) ou de qualité, d'adaptation aux changements climatiques, de résilience des systèmes et de gestion des usages (en période normale et de crise), dans un principe de solidarité transfrontalière sont évidemment partagés par les parties suisses.

Dans ce contexte, l'observation des ressources en eau et de leurs usages représente un enjeu commun pour mieux comprendre et protéger l'eau et mieux répondre aux attentes de la population. Il s'agit donc de prolonger et d'améliorer les démarches de collaborations engagées par les partenaires.



## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif consiste à concevoir puis mettre en place et animer un observatoire transfrontalier des ressources et des usages de l'eau, sur le modèle par exemple de l'outil transfrontalier G<sup>2</sup>AME (qualité de l'air).

### LA DÉMARCHE RÉPOND AUX OBJECTIFS SUIVANTS :

- 👉 Mettre en réseau les acteurs de l'eau.
- 👉 Faciliter la prise de décision et le suivi dans le temps.
- 👉 Renforcer durablement la cohérence ou la complémentarité des mesures prises de part et d'autre de la frontière.
- 👉 Sensibiliser la population et la société civile aux enjeux liés à l'eau.

### ELLE COMPREND LES AXES SUIVANTS :

- 👉 Identifier les principaux enjeux, les principales ressources et les principaux usages qu'il s'agira de suivre.
- 👉 Mettre en place une base de données commune et une régulation de ces données, une cartographie et un observatoire des ressources et des usages de l'eau.
- 👉 Animer l'observatoire : produire les éléments à l'attention du Comité transfrontalier de l'eau. (cf. action 1.3), communiquer et sensibiliser la population et les acteurs du territoire.



## &gt;&gt;&gt; Mettre en place un observatoire transfrontalier des ressources et des usages de l'eau



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

### ÉTAPES CLÉS

#### **Fin 2025: STRUCTURER LA CARTOGRAPHIE ET L'OBSERVATOIRE**

- Finaliser la matrice des services et usages de l'eau. Ils peuvent être analysés par ressource (lac, fleuve, cours d'eau, nappes, zones humides, etc.) ou par territoire.
- Définir les données stratégiques à partager.
- Élaborer la cartographie des ressources en eau et sélectionner celles qui requièrent une attention particulière du point de vue transfrontalier.
- Définir l'ossature de ce qui devra et pourra être observé dans le temps.
- Générer les indicateurs pertinents: préciser la qualité des données disponibles et renseignables de manière récurrente.
- Identifier les producteurs et les sources de données, de même que les principaux usagers institutionnels de ces dernières et canaux de transmissions.
- Établir tous les liens nécessaires avec le projet d'Observatoire Transfrontalier du Grand Genève (OTGG – projet INTERREG), le Système d'Information du Territoire Genevois (SITG) et l'Observatoire Statistique Transfrontalier (OST).

#### **2026: DÉFINIR LES MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT DE L'OBSERVATOIRE**

- Déterminer le coût de fonctionnement de l'outil.
- Fixer la répartition des rôles entre les fournisseurs de données.
- Fixer la clé de répartition financière de l'outil pour les coûts résiduels (ceux non pris en charge par les fournisseurs de données).
- Préciser la gouvernance transfrontalière de l'observatoire (lien avec l'action 1.3).

#### **2027: METTRE EN ŒUVRE PUIS ANIMER L'OBSERVATOIRE**

- Installation de l'outil.
- Gestion (collecte des données, agrégation puis production des indicateurs et des rapports).
- Proposition des éléments d'aide à la décision (couplage indicateurs/enjeux).
- Communication/sensibilisation auprès des collectivités, des usagers de l'eau et de la population du territoire.

### GOUVERNANCE DE L'ACTION

	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES  
PRESENTIS**  
pour la mise en œuvre de l'action



**MOYENS  
HUMAINS ET  
FINANCIERS**  
à mobiliser



# Assurer une gestion solidaire et transfrontalière des situations de crise

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → S'INFORMER N°1 / COOPÉRER N°10



## CONTEXTE DE L'ACTION

Dans un contexte de changement climatique et de croissance démographique soutenue, le bassin de vie transfrontalier sera confronté à des situations de crise nouvelles, peut-être même inédites dans leur intensité et leur fréquence. Ces situations potentielles concernent à la fois le niveau d'aléa et le niveau d'exposition. Elles portent aussi bien sur des aspects quantitatifs (trop ou trop peu d'eau) que sur des aspects qualitatifs (pollution, température, etc.). Avec des niveaux d'impact différents, les situations de crise exposent alternativement ou simultanément la population du territoire, les usagers de l'eau, les milieux aquatiques et les différentes ressources associées.

L'article 1 du protocole d'accord transfrontalier en vigueur pour la gestion de l'eau des milieux aquatiques invite les parties prenantes à «apporter des réflexions sur les situations de crises». Il s'agit du cinquième et dernier objectif du protocole.

Si par le passé les acteurs de l'eau ont déjà expérimenté des actions simultanées, voire communes, de gestion de crise, force est de constater que le cinquième objectif du protocole d'accord transfrontalier n'est pas celui qui a mobilisé le plus d'attention et de moyens à ce stade.



## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action répond à plusieurs objectifs et comprend différents axes de travail dont certains renvoient en partie à d'autres actions.

### REPÉRER LES DIFFÉRENTS FACTEURS INDUISANT DES SITUATIONS DE CRISES:

- 👉 Qualifier les crises selon leur nature (eau potable, inondations, sécheresse, etc.) et leur impact vis-à-vis de la population, des activités du territoire, des milieux aquatiques, de la biodiversité, etc.
- 👉 Élaborer des scénarios de crise liés à:
  - la disponibilité de la ressource en eau potable (pénurie, pollution, diminution des volumes disponibles sur certaines périodes);
  - la qualité de la ressource destinée à l'alimentation en eau potable (pollutions ponctuelles ou chroniques);
  - l'exploitation: problèmes sur le matériel, sur l'alimentation en énergie, rupture de conduite;
  - un désaccord politique sur les priorités entre les territoires, un défaut de planification, etc.;
  - des accidents ou des actes de malveillance ou de piratage;
  - des crues localisées ou généralisées avec risque d'inondation élevé;
  - des sécheresses sévères et/ou fréquentes induisant des arbitrages sur les usages de l'eau;

### DÉFINIR LES ACTIONS À ENGAGER EN REGARD DES DIFFÉRENTS BESOINS IDENTIFIÉS:

- 👉 Partage d'information, via par exemple la standardisation d'indicateurs, un observatoire ou un plan de gestion transfrontalier de la ressource.
- 👉 Partage des moyens, via par exemple une centralisation/ un partage du matériel et des équipements.
- 👉 Partage d'une vision politique transfrontalière sur différents points tels que : mise en place d'un fonds de solidarité, mise en place d'une cellule transfrontalière de coopération en période de crise, principes d'arbitrage entre les usages, etc.
- 👉 Un besoin d'interconnexion entre les différents réseaux pour garantir l'approvisionnement en cas de perte d'une ressource.
- 👉 Anticipation des crises avec notamment une démarche de sensibilisation et d'information, mais aussi la mise en place d'exercices de crise et de partage des bonnes pratiques.

### ANTICIPER (EN LIEN AVEC L'ACTION 1.4):

- 👉 Renforcer la gouvernance politique générale (cf. action 1.3).
- 👉 Installer un observatoire des ressources et des usages (cf. action 1.5).
- 👉 Renforcer le partage de la connaissance (pré et post crise).



## >>> Assurer une gestion solidaire et transfrontalière des situations de crise

- 👉 Créer des indicateurs communs.
- 👉 AEP: Réduire le risque en interconnectant les réseaux d'eau potable (sécuriser la distribution, diversifier les ressources).
- 👉 AEP: Améliorer la coordination en matière de planification de la distribution.
- 👉 AEP: Définir un accord pour le partage des ressources.
- 👉 Crues/inondations: Améliorer la prévision des phénomènes naturels et l'annonce de crue (coordination franco-suisse).
- 👉 Crues/inondations: Poursuivre la mise en œuvre des programmes de prévention des inondations.
- 👉 Sécheresse: harmonisation des pratiques réglementaires de part et d'autre de la frontière.
- 👉 Mettre en place des essais de scénarios de crise.
- 👉 Pollution transfrontalière: anticiper des scénarios de crise et établir les protocoles d'intervention.

### GÉRER:

- 👉 Mettre en place les conditions d'installation de cellules de crise et les modalités de gouvernance de crise. Cas échéant, activer la cellule de crise.
- 👉 Mettre en place les modalités de partage du matériel et de mutualisation des moyens. Cas échéant, les activer.
- 👉 Poursuivre et renforcer la coordination transfrontalière dans le cadre des comités sécheresse.

### INFORMER:

- 👉 Renforcer la coordination de la communication de crise entre les différents territoires.
- 👉 Concevoir et mener des campagnes de sensibilisation conjointes (France-Suisse).

### RÉPARER:

- 👉 Concevoir et mettre en place un fonds d'urgence solidaire.



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

### ÉTAPES CLÉS

→ **Mi 2025:** élaboration des scénarios de crise.

→ **Mi 2026:** catalogue des actions à engager.

### GOUVERNANCE DE L'ACTION

À DÉFINIR SUITE À LA CONSULTATION	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES  
PRESSENTIS**  
pour la mise en  
œuvre de l'action



**MOYENS  
HUMAINS ET  
FINANCIERS**  
à mobiliser



# Définir les « espaces cours d'eau » puis les traduire dans les documents de planification

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → RÉGÉNÉRER N°7 / AMÉNAGER N°8



## CONTEXTE DE L'ACTION

Le réseau hydrographique du Grand Genève est constitué d'innombrables cours d'eau transfrontaliers, des plus connus (Rhône, Arve, Allondon) au plus modestes. Écoulements permanents ou temporaires, à ciel ouvert ou sous-tuyau, traversant des espaces naturels ou des zones urbaines, ils irriguent le territoire à la manière d'un système sanguin, tout aussi essentiels à la vie. De nombreux autres écosystèmes (étangs, petits lacs, mares, zones humides) sont autant de constituants essentiels du réseau hydrographique, diversifiant sa structure et renforçant la résilience globale du bassin de vie.

Dans un territoire aussi densément bâti que le Grand Genève, amené à l'être davantage à l'avenir, les pressions sur les écosystèmes aquatiques sont énormes et affectent durablement leur équilibre naturel : substances polluantes issues des activités domestiques, industrielles et agricoles, artificialisation des berges, dérèglements hydrologiques et climatiques, pressions liées aux loisirs. Les conséquences sont à la fois locales et régionales étant donné le rôle majeur des cours d'eau dans le réseau de continuités biologiques du Grand Genève.

En application des orientations politiques fixées dans la charte Grand Genève en transition, la vision territoriale transfrontalière (VTT) place le socle du vivant au cœur de la démarche de planification. À ce titre, elle accorde notamment une place majeure à l'eau et au réseau hydrographique dont elle relève les enjeux. Pour faire de l'eau et des milieux aquatiques un élément central du projet de territoire, la VTT insiste sur l'importance de préserver le réseau hydrographique, par le biais de distances tampons suffisantes dans lesquelles les fonctions écologiques des écosystèmes aquatiques peuvent être maintenues. Il convient aussi de revitaliser ce réseau, notamment les zones humides, les rives du lac, les cours d'eau en général et les embouchures sur le Léman. Enfin, tous ces éléments doivent être reconnectés entre eux et de nouvelles zones d'expansion des crues doivent être planifiées pour assurer la sécurité des biens, des personnes, des infrastructures et des équipements.



## DESCRIPTION DE L'ACTION

De la même manière que la vision territoriale transfrontalière s'intéresse aux politiques à incidence spatiale, la présente action relève d'une démarche de planification avec un objectif de transposition à terme dans les outils français et suisses d'urbanisme et d'aménagement. Elle ne concerne pas ici les actions de renaturation et de gestion qui relèvent d'une autre démarche complémentaire (cf. action 1.10).

### ELLE COMPREND PLUSIEURS AXES :

👉 Déterminer les enveloppes réglementaires (françaises, EBF «espaces de bon fonctionnement» et suisses, ERE «espaces réservés aux eaux») pour l'ensemble des cours d'eau du Grand Genève à partir des méthodologies propres à chaque territoire (OCEau, DGE Eau et SDAGE RMC).

👉 Élargir/amplifier l'enveloppe des espaces cours d'eau en lien avec les préconisations de la VTT. Au-delà des EBF/ERE réglementaires, il s'agira de déterminer une enveloppe élargie et harmonisée sur la base d'une méthodologie partagée et selon des principes qu'il conviendra de définir en commun.

👉 Transposer la version élargie et harmonisée des EBF/ERE dans les documents de planification français et suisses.



>>> Définir les «espaces cours d'eau» puis les traduire dans les documents de planification



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

### ÉTAPES CLÉS

**2025: DRESSER LE BILAN DES TERRITOIRES AYANT RÉALISÉ UNE DÉMARCHE DE DÉTERMINATION DES ESPACES COURS D'EAU selon les méthodes et réglementations françaises ou suisses** (par exemple: Pays de Gex, Agglomération de Thonon, canton de Genève, etc.):

- Identifier les secteurs non couverts et préciser les démarches en cours ou à venir au sein de l'agglomération.
- Repérer les points de convergence et les différences entre les méthodes suisse et française.
- Élaborer une cartographie Véたat initial de la situation de départ à l'échelle du Grand Genève.

**2026: ÉTABLIR LES PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DE L'ENVELOPPE AMPLIFIÉE, dans la perspective de pouvoir disposer d'une base cohérente et harmonisée de part et d'autre de la frontière:**

→ Fixer les principes généraux d'aménagement au sein de ces enveloppes.

→ Dessiner, à l'échelle de l'agglomération, l'espace cours d'eau amplifié.

→ Élaborer une cartographie de l'état projeté V1.

→ Clarifier la portée «opposable» ou «simple recommandation» de cette enveloppe dans les documents d'urbanisme et d'aménagement.

**2026 et en continu: TRANSPOSER L'ESPACE COURS D'EAU AMPLIFIÉ DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME, assorti des prescriptions d'aménagement préconisées dans ces enveloppes:**

→ Proposer les actions de valorisation, revitalisation et renouvellement pouvant être conduites dans ces espaces.

### GOUVERNANCE DE L'ACTION

	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES PRESSENTIS**  
pour la mise en œuvre de l'action



**MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS**  
à mobiliser



# Observer les principes de préservation, de reconnexion et de revitalisation de la « Primauté du vivant »

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → RÉGÉNÉRER N°7 / COOPÉRER N°10



## CONTEXTE DE L'ACTION

La « Primauté du socle du vivant » constitue le premier axe de la Vision territoriale 2050. Il concrétise la vision d'un territoire qui place au cœur de son aménagement les enjeux de la préservation, de la reconnexion et de la revitalisation de l'ensemble des milieux naturels et semi-naturels dans lesquels les espèces vivantes évoluent. L'ensemble des ressources naturelles du territoire nécessaires aux espèces bénéficient de la même priorisation. Il s'agit d'assurer la robustesse des services écosystémiques, essentiels au fonctionnement de la société (purification de l'air et de l'eau, pollinisation, fertilité des sols, protection contre les dangers naturels et les événements extrêmes, lutte contre les îlots de chaleur, fixation du CO<sub>2</sub>, etc.). Il s'agit également, au-delà de ces « services rendus » par la biodiversité, d'assurer les conditions spatiales au développement du vivant pour lui-même.

À ce titre, plusieurs travaux ont vu le jour sur le territoire du Grand Genève :

👉 Le Canton de Genève a établi une **cartographie de son infrastructure écologique** qui couvre l'ensemble de son territoire. La démarche a ensuite été étendue au territoire du Grand Genève. Cette cartographie permet notamment d'identifier les 30 « meilleurs pourcents » de l'infrastructure écologique du Grand Genève (et également des différents territoires qui le composent). Toutefois cette cartographie devra être précisée et actualisée à l'occasion de l'acquisition de nouvelles données (ex.: trame noire du Grand Genève - 2024) ou la mise à jour des données de base (ex.: cartographie des milieux FR - 2015) et en lien avec les travaux menés par les collectivités françaises et suisses du Grand Genève. L'enjeu est donc de consolider et de compléter la connaissance de notre infrastructure écologique et d'assurer sa mise à jour régulière.

👉 La définition de la **trame noire** à l'échelle du Grand Genève a été publiée en juin 2024 et est accessible par l'ensemble des partenaires. Il convient également de croiser ces travaux avec les trames vertes et bleues existantes (infrastructure écologique du Grand Genève, trames vertes et bleues des collectivités françaises, etc.). En effet, l'éclairage est responsable de la fragmentation des corridors de biodiversité nocturnes et du dérèglement des écosystèmes. La pollution lumineuse génère également des impacts sur la santé de la population. Dans la continuité des démarches de définition des trames vertes et bleues, certains membres du Grand Genève ont d'ores et déjà engagé des études pour la définition de leur trame noire avec des méthodologies communes. Parallèlement, la réduction de l'éclairage public est effective ou à l'étude

de chaque côté de la frontière (PMGF, CC Pays Rochois, Thonon Agglomération, Région de Nyon, Ville de Genève, etc.). Enfin, l'événement « La nuit est belle », coordonné à l'échelle du Grand Genève et actif dans de nombreuses communes, valorise les bienfaits de l'obscurité et démontre les opportunités à éteindre les lumières.

👉 Les contrats corridors ont été mis en place par la Région Rhône-Alpes dans le but de maintenir, optimiser et valoriser la fonctionnalité du réseau écologique sur 6 secteurs transfrontaliers du Grand Genève. En coordination avec le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), ils ont participé à identifier les principaux obstacles à la trame écologique à l'échelle locale. Les plans d'actions et financements associés ont permis de progressivement résorber certains points noirs par la mise en œuvre d'actions localisées et coordonnées entre acteurs. Ces dispositifs, d'une durée de 5 ans, sont tous arrivés à échéance. La dynamique a été en partie prolongée par les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie dans le cadre de leurs compétences en matière de protection des espaces naturels sensibles (par ex. à travers contrats territoriaux des espaces naturels sensibles en Haute-Savoie). Dans le même esprit, les cantons de Vaud et de Genève ont défini dans leurs stratégies biodiversité 2030 respectives des objectifs et des mesures d'assainissement d'obstacles à la trame écologique. Toutefois, il apparaît que sans la réactualisation ou la création d'outils équivalents aux contrats corridors transfrontaliers, la dimension transfrontalière des politiques de restauration des continuités écologiques pourrait être atténuée. Dans le même temps, les travaux menés dans le cadre de l'élaboration de la VTT ont identifié des **corridors « grandes faunes »** à préserver et à restaurer à l'échelle du Grand Genève (cf. action 1.9).

Afin de mettre en œuvre le concept de « Primauté du vivant », chaque territoire du Grand Genève dispose d'un panel d'outils mobilisables pour les mises sous protection et la gestion des milieux naturels. Ces différents outils présentent un gradient dans le niveau de protection proposé. Toutefois, la mise en œuvre de ceux-ci fait face à des enjeux de deux ordres :

- 👉 La cohérence des mesures prises pour la mise sous protection d'espaces à cheval sur des frontières nationales/cantonales/départementales devrait être assurée par la coordination entre les acteurs à l'échelle du Grand Genève.
- 👉 Le financement de la gestion et de l'entretien suite à leur mise sous protection n'est pas garanti de manière pérenne.



## FICHE ACTION - 1.8

>>> Observer les principes de préservation, de reconnexion et de revitalisation de la «Primauté du vivant»



### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif de l'action est de s'assurer de la prise en compte de la «Primauté du vivant» dans les planifications, les politiques publiques, les coopérations, les expérimentations, etc., notamment:

- 👉 Animation des acteurs du territoire en charge de cette thématique.
- 👉 Échanges d'expérience et d'informations.
- 👉 Cohérence dans les politiques publiques.

- 👉 Mission d'observation et de veille (cf. action 1.1).
- 👉 Mise à jour des données (cf. action 1.1).
- 👉 Projets pilotes et financement (cf. actions 1.9 et 1.10).
- 👉 Sensibilisation et communication (par exemple en préparant l'événement «La Nuit est Belle»).



### MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

#### ÉTAPES CLÉS

- **Fin 2024:** remobilisation du COPRO BIODIVERSITÉ (CB) afin de définir le fonctionnement, les objectifs et les missions.
- **Dès 2025 et en continu:** lien avec le Groupe OTGG (Observatoire du territoire du Grand Genève) pour s'assurer des données disponibles, pour compléter les données (ex.: trame noire «chiroptères» de leur harmonisation et de leur mise à jour).

→ **Dès 2025 et en continu:** mise en place d'un processus permettant de s'assurer que la Primauté du vivant est bien intégrée dans les planifications et les projets.

- **Dès 2025 et en continu:** Plan de communication et de sensibilisation.
- Lien avec les actions 1.9 et 1.10 pour la mise en œuvre.

#### GOUVERNANCE DE L'ACTION

À DÉFINIR SUITE À LA CONSULTATION	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRE
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRE									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES  
PRESSENTIS**  
pour la mise en  
œuvre de l'action



**MOYENS  
HUMAINS ET  
FINANCIERS**  
à mobiliser



# Protéger et restaurer les continuités écologiques « grande faune » d'intérêt régional et transfrontalier

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → RÉGÉNÉRER N°7 / AMÉNAGER N°8



## CONTEXTE DE L'ACTION

Les contrats corridors/contrats vert et bleu ont été mis en place par la Région Rhône-Alpes dans le but de maintenir, optimiser et valoriser la fonctionnalité du réseau écologique sur 6 secteurs transfrontaliers du Grand Genève. En coordination avec le SRCE, ils ont participé à identifier les principaux obstacles à la trame écologique à l'échelle locale. Les plans d'actions et financements associés ont permis de progressivement résorber certains points noirs par la mise en œuvre d'actions localisées et coordonnées entre acteurs. Ces dispositifs, d'une durée de 5 ans, sont tous arrivés à échéance. Cette politique a été en partie prolongée par les départements de l'Ain et des Hautes-Savoie dans le cadre de leurs compétences en matière de protection des espaces naturels sensibles (par ex. à travers contrats territoriaux des espaces naturels sensibles en Haute-Savoie). Dans le même esprit, les cantons de Vaud et de Genève ont défini dans leurs stratégies biodiversité 2030 cantonales respectives des objectifs et des mesures d'assainissement d'obstacles à la trame écologique. Toutefois, il apparaît que sans la réactualisation ou la création d'outils équivalents aux contrats corridors transfrontaliers, la dimension

transfrontalière des politiques de restauration des continuités écologiques pourrait être atténuée.

Dans le même temps, les travaux menés dans le cadre de l'élaboration de la VTT ont identifié des corridors « grande faune » à préserver et à restaurer à l'échelle du Grand Genève. Les concernant, la VTT fixe comme principe leur préservation (pour les corridors fonctionnels) et leur restauration (pour les corridors dégradés). 11 corridors « grande faune » sont perturbés ou rompus par ces infrastructures, soit 16,4 % des 67 corridors « grande faune » fonctionnels ou compromis identifiés (source : EES de la Vision territoriale transfrontalière). La mise en œuvre opérationnelle de ces principes s'appuiera en premier lieu sur les différentes politiques de restauration de fonctionnalités des corridors portés par les différents membres du Grand Genève. Toutefois, une action spécifique et subsidiaire du Grand Genève apparaît nécessaire pour les corridors « grande faune » transfrontaliers.



## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif de cette action est ainsi :

- 👉 d'assurer la cohérence des mesures de protection et des corridors « grande faune » transfrontaliers. Il s'agit notamment de garantir que tous les projets d'infrastructures et d'urbanisation maintiennent la fonctionnalité des corridors qu'ils croisent à travers la mise en place de mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'amélioration adaptées ;
- 👉 de restaurer la fonctionnalité des corridors « grande faune » transfrontaliers existants dégradés pour lesquels des investissements spécifiques sont à réaliser.

contribuer à la dégradation de corridors « grande faune » transfrontaliers fonctionnels.

Il s'agit, en second lieu, de définir et de mettre en œuvre des projets opérationnels de restauration de la fonctionnalité de corridors « grande faune » dégradés à travers :

- 👉 la priorisation des corridors transfrontaliers à traiter par une analyse des différents corridors « grande faune » dégradés identifiés dans le cadre de la VTT ;
- 👉 l'identification des responsables du pilotage des projets de restauration à l'échelle locale ;
- 👉 la définition, pour chaque corridor, d'un avant-projet de restauration ;
- 👉 l'identification et la mobilisation des financements pour la poursuite des études de projets et leur mise en œuvre.

Il s'agit ainsi en premier lieu d'intégrer au COPRO biodiversité une mission d'observation/veille et de positionnement du Grand Genève sur les projets d'aménagement pouvant



## FICHE ACTION - 1.9

>>> Protéger et restaurer les continuités écologiques «grande faune» d'intérêt régional et transfrontalier



### MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

#### ÉTAPES CLÉS

- **2025:** remobilisation du COPRO BIODIVERSITÉ (CB).
- **2026:** étude de priorisation des corridors «grande faune» transfrontaliers dégradés.
- **2027 - 2028:** élaboration des avant-projets de restauration et recherche de financements.
- **2028 - 2030:** mise en œuvre des projets de restauration.
- **2030:** évaluation et adaptation du dispositif et engagement d'une seconde vague de projets de restauration.

#### GOUVERNANCE DE L'ACTION

À DÉFINIR SUITE À LA CONSULTATION	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRE									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES  
PRESSENTIS**  
pour la mise en  
œuvre de l'action



**MOYENS  
HUMAINS ET  
FINANCIERS**  
à mobiliser



# Mettre en œuvre les principes de préservation, de reconnexion et de revitalisation de la « Primauté du vivant »

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → RÉGÉNÉRER N°7 / AMÉNAGER N°8



## CONTEXTE DE L'ACTION

Le Grand Genève se caractérise par un cadre de vie d'exception, structuré par un réseau hydrographique dense, de grands boisements et de vastes systèmes prairiaux, un patrimoine écologique riche et des paysages très diversifiés y compris au sein des espaces urbains. Or le territoire du Grand Genève, par sa dynamique de développement, est sous une forte pression foncière qui, par la construction en extension urbaine ou en densification non contrôlée, vient perturber ces continuités écologiques et paysagères urbaines. De plus, les espaces artificialisés du territoire sont en première ligne face à l'augmentation de la fréquence de canicules et des risques climatiques, puisqu'ils surchauffent et les usagers n'y trouvent pas assez d'espaces de fraîcheur pour se réfugier.

dans un environnement à +2 - +4 °C à l'horizon 2100 et au renforcement de la présence de la nature en ville.

Cette action vise ainsi à construire et à soutenir, notamment financièrement, des projets de renaturation et de renforcement de la canopée dans une logique d'expérimentation (démarches et méthodes de projet, moyens, réglementation, acteurs) et en complémentarité avec les réglementations, planifications et projets déjà existants. Elle permet également de capitaliser ces expérimentations pour amplifier la renaturation et le renforcement de la canopée au sein des espaces artificialisés du Grand Genève.

Ces enjeux imposent de s'orienter vers la démultiplication des démarches de renaturation et de renforcement de la canopée au sein des espaces artificialisés. En renforçant les fonctions de fraîcheur, de gestion du cycle de l'eau, de biodiversité et de paysage, la renaturation d'espaces artificialisés dans le tissu urbain contribue au maintien de la qualité du cadre de vie et l'attractivité du Grand Genève

Cette action s'inscrit également dans une démarche globale d'arrêt de l'artificialisation du territoire, en lien avec le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) côté français et les objectifs de préservation des surfaces agricoles et naturelles côté suisse, sans pour autant s'y substituer. Elle s'inscrit également dans l'objectif d'atteindre un taux de couverture par la canopée de 5 points en milieu urbain.



## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à apporter une plus-value transfrontalière à ce qui se fait déjà respectivement sur chaque partie du territoire en proposant un soutien financier et/ou technique à des projets sélectionnés. En lien avec l'action 1.8, le COPRO BIODIVERSITÉ peut piloter cette action à travers 4 axes de travail :

groupe, devrait apporter des enseignements utiles pour les futurs projets de renaturation/revitalisation, afin notamment d'identifier les facteurs de réussite et les obstacles à la mise en œuvre de tels projets.

### 2. DÉFINITION DE LIEUX PRIORITAIRES DE RENATURATION/REVITALISATION POUR LE GRAND GENÈVE

#### 1. RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LES PROJETS EXISTANTS ET EN COURS

Le Grand Genève est riche de projets existants ou en cours. Il a en outre mené au cours des dernières années plusieurs projets prioritaires de paysage. Sur le territoire du Grand Genève, les collectivités mènent des actions concrètes de renaturation en ville. Un retour d'expérience sur celles-ci, lors du COPRO BIODIVERSITÉ et/ou élargissement du

La renaturation/revitalisation concerne différents types d'espaces artificialisés : l'espace public (rues, places), les cours d'eau et leurs abords, les friches industrielles, artisanales, commerciales (y compris parkings), les abords des grandes infrastructures de transports (routes et voies ferrées), etc. Ces différents types d'espaces font également d'ores et déjà l'objet de projets de renaturation (par exemple



## FICHE ACTION - 1.10

### >>> Mettre en œuvre les principes de préservation, de reconnexion et de revitalisation de la «Primauté du vivant»

les projets de remise à ciel ouvert de la Drize et de parc d'agglomération au sein du PAV). Il convient donc, en se basant sur les principes de la VTT et sur le recensement des projets de renaturation/revitalisation existants, d'identifier des lieux prioritaires d'action à l'échelle du Grand Genève et qui présenteraient une plus-value transfrontalière.

#### 3. CONCEPTION DU MÉCANISME D'APPELS À PROJETS ET ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS SÉLECTIONNÉS

Une fois ces lieux prioritaires identifiés, le mécanisme d'appels à projets est défini (porteur de l'appel à projet, dotation et montage financier, nombre de projets visés, règlement de l'appel à projets, comité de sélection, etc.)

puis engagé par le Grand Genève en vue de sélectionner 5 à 10 projets de renaturation d'espaces artificialisés qui feront l'objet d'un soutien financier et technique si besoin. Le financement de la gestion et de l'entretien, suite à la réalisation des projets, devront être pris en considération. L'accompagnement technique est aussi à étudier.

#### 4. CAPITALISATION ET AMPLIFICATION DE LA DÉMARCHE

Chaque projet de renaturation/revitalisation engagé fait enfin l'objet d'un retour d'expérience et d'une communication élargie pour permettre la démultiplication de ces projets. En parallèle, un recensement des projets de renaturation/revitalisation est mené par le Grand Genève.



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

### ÉTAPES CLÉS

- **2025:** En lien avec l'action 1.8, discussion au sein du COPRO BIODIVERSITÉ.
- **2025:** Retours d'expérience sur les Projets prioritaires de paysage, les contrats corridors, et identification et priorisation des lieux d'action du Grand Genève.
- **2026:** Conception du mécanisme d'appels à projets avec si besoin le recours à un éventuel mandataire.

- **2027:** Lancement de l'appel à projets.
- **2028:** suivi de la mise en réalisation des projets, capitalisation et communication.
- **2030:** Évaluation du mécanisme et ses résultats en vue d'une éventuelle reconduction.

### GOUVERNANCE DE L'ACTION

À DÉFINIR SUITE À LA CONSULTATION	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES  
PRESSENTIS**  
pour la mise en  
œuvre de l'action



**MOYENS  
HUMAINS ET  
FINANCIERS**  
à mobiliser



# Mettre en œuvre et pérenniser la feuille de route pour les mobilités transfrontalières

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → AMÉNAGER N°8 / SE DÉPLACER N°9



## CONTEXTE DE L'ACTION

La dynamique économique et démographique du bassin de vie transfrontalier engendre une croissance des déplacements qu'il s'agit de maîtriser pour en réduire les nuisances associées (pollution, bruit, stress, accidents, etc.) et répondre aux objectifs de la Charte «Grand Genève en transition», signée en janvier 2023 par les huit membres du GLCT du Grand Genève. Deux enjeux découlent de ces dynamiques:

- 👉 Un enjeu de transformation structurelle et profonde des comportements de mobilités dans le Grand Genève pour atteindre les objectifs de la charte du Grand Genève en Transition et notamment l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.
- 👉 Un enjeu financier pour assurer la réalisation d'infrastructures pour le report modal et pour assurer le fonctionnement des offres et services de mobilité. Compte tenu des besoins de financement déjà planifiés pour les dix prochaines années, de l'ordre de 3.7 milliards pour les mesures du Projet d'agglomération et les infrastructures ferroviaires, et de 4 milliards pour le financement du déficit des transports collectifs (hors grandes lignes ferroviaires), certaines collectivités font face à d'importantes difficultés de financement. De nouveaux dispositifs franco-suisse de financement des mobilités transfrontalières, ainsi

que leur mode de gouvernance, doivent donc être explorés, tant en matière d'investissement que de fonctionnement.

La stratégie multimodale transfrontalière 2050 (SMT), établie dans le cadre de la Vision Territoriale Transfrontalière, fixe des objectifs et des principes qui visent à répondre à ces enjeux en mobilisant à la fois des leviers incitatifs et des leviers contraignants, avec une application forcément différenciée selon les caractéristiques de chaque territoire qui compose le Grand Genève.

La feuille de route 2024-2027, adoptée le 2 juillet 2024 par l'Assemblée du GLCT du Grand Genève, s'inscrit dans cette vision à long terme posée par la SMT 2050 et propose des actions portant sur les mobilités transfrontalières, sans viser l'exhaustivité. Elle se structure autour de 4 orientations: 1) Renforcer l'efficacité de la coopération transfrontalière en matière de mobilités; 2) Intégrer les enjeux clés du financement et de la gouvernance des mobilités transfrontalières; 3) Mobiliser les autorités compétentes pour concrétiser les actions prévues sur la période 2024-2027 et 4) Développer les outils de monitoring et de prospective.



## DESCRIPTION DE L'ACTION

### L'ACTION CONSISTE À:

- 👉 Mettre en œuvre les actions identifiées dans la feuille de route 2024 – 2027 qui comporte une douzaine d'actions:
  - Une action phare dédiée au financement transfrontalier des mobilités comprenant deux volets:
    - sur l'investissement: déployer un fonds/dispositif de financement transfrontalier affecté à des infrastructures de mobilité efficientes et coordonnées en faveur du report modal, alimenté de façon paritaire et solidaire entre contributions suisse et française intervenant en appui des sources de financement existantes, sans s'y substituer, et qui ne remet pas en cause la Compensation financière genevoise (CFG);
    - sur le fonctionnement: mobiliser une contribution genevoise accrue au déficit des lignes de transports

collectifs transfrontalières «radiales», prioritairement pour les lignes gérées par le GLCT des Transports publics transfrontaliers, et à terme également les lignes de tramway transfrontalières, permettant aux autorités organisatrices françaises de réallouer des moyens financiers aux lignes TC «tangentialles».

→ 9 actions thématiques: transports collectifs, interfaces multimodales (notamment les P+R), modes actifs (piétons et vélos), services de mobilité (covoiturage, autopartage et vélos en libre-service), plans de mobilité employeurs et électrification de la mobilité.

👉 3 actions transversales: expérience usagers, monitoring/ suivi des effets, communication/sensibilisation/ accompagnement au changement de pratiques.

👉 Pérenniser le processus de renouvellement de la feuille de route pour la période 2028-2031.



## &gt;&gt;&gt; Mettre en œuvre et pérenniser la feuille de route pour les mobilités transfrontalières

**MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION****ÉTAPES-CLÉS**

- **2024 – 2027:** mise en œuvre de la feuille de route 2024 -2027.
- **À partir de 2028:** mise en œuvre de la feuille de route 2028 – 2031.
- **2027:** bilan de la feuille de route 2027, élaboration et validation de la feuille de route 2028 – 2031.

**GOUVERNANCE DE L'ACTION**

À DÉFINIR SUITE À LA CONSULTATION	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									

Le Grand Genève n'étant ni autorité organisatrice ni maître d'ouvrage en matière de mobilités, son rôle est de contribuer, d'accompagner, de faciliter, d'inciter, de coordonner et de suivre les actions identifiées dans la feuille de route, leur mise en œuvre opérationnelle étant du ressort des autorités compétentes ainsi que d'autres acteurs tels que les opérateurs de transport et les gestionnaires d'infrastructures..



**PARTENAIRES  
PRESSENTIS**  
pour la mise en  
œuvre de l'action



**MOYENS  
HUMAINS ET  
FINANCIERS**  
à mobiliser



# Accélérer le réaménagement de l'espace public en faveur des modes doux pour concrétiser le territoire des courtes distances

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → AMÉNAGER N°8 / SE DÉPLACER N°9



## CONTEXTE DE L'ACTION

Le rôle de l'espace public en tant qu'espace de rencontre et de vie sociale est aujourd'hui encore mis à mal par l'insuffisance d'espaces de qualité et répondant aux exigences de l'accessibilité universelle sur une grande partie du territoire du Grand Genève. La place accordée aux piétons et plus globalement aux modes doux est un enjeu important, qui participe aux objectifs de santé publique, d'inclusion et de qualité urbaine et de vie. Ce rôle important doit inclure les enjeux liés au réchauffement climatique, notamment le concept de ville éponge, élément indispensable au bon développement d'espaces publics vivants et agréables et offrant une solution de résilience face aux aléas climatiques tels que décrits dans la VTT. Des espaces publics qualitatifs, sûrs, agréables et vivants permettent d'atteindre les objectifs du territoire des courtes distances et de report modal préconisés par la Vision territoriale transfrontalière (VTT) et la Stratégie Multimodale Transfrontalière 2050 (SMT).

conflicts entre modes et des problèmes de sécurité, renforcés par l'apparition de nouvelles pratiques comme les vélos à assistance électrique et les trottinettes électriques. Enfin, une étude de l'ADETEC (Part modale et partage de l'espace dans les grandes villes françaises – rapport d'expertise – juillet 2021) a démontré que la part modale des modes doux est directement corrélée à la part de l'espace public qui leur est dédié.

Afin de répondre aux objectifs de la VTT et de la SMT, la capacité offerte au trafic motorisé et par conséquent l'espace occupé par ce mode de transport (yc. stationnement) doit être réinterrogée. L'essentiel des réaffectations d'usage des espaces publics constitués par le réseau viaire doit en principe être envisagé dans les limites des zones déjà artificialisées, ceci afin de respecter le « socle du vivant » de la VTT. La surface des autoroutes et routes représente actuellement près de 4'000 ha, dont environ 2'700 ha situés dans la tache urbaine 2022. Au rythme actuel de requalification du réseau viaire cofinancé dans le cadre du Projet d'agglomération, il faudrait environ 400 ans de travaux pour traiter les 2'700 ha situés en localité. Sur la base de ce constat, de nouvelles approches doivent être explorées pour accélérer le réaménagement des espaces publics les plus prioritaires tout en étant compatibles avec les ressources humaines et financières mobilisables.



## DESCRIPTION DE L'ACTION

Un doublement du rythme actuel de réaménagement dans le cadre du Projet d'agglomération permettrait de traiter environ 15 % du réseau viaire en localité, c'est-à-dire au sein de la tache urbaine, à l'horizon 2050. Ceci nécessite d'identifier avec les maîtres d'ouvrage les tronçons à traiter en priorité, par exemple du fait de leur caractère structurant ou d'un changement important de leur statut pour accompagner le développement de projets urbains (ex. route des Jeunes) incluant l'implantation d'équipements et services de proximité et de les accompagner dans les études à mener. Cela concerne en particulier les territoires de couronne urbaine denses, les franges périphériques et les centres périurbains les plus peuplés, les coeurs

de villes étant en principe mieux dotés. C'est au sein de ces territoires que l'effet d'une amélioration des espaces publics sera le plus significatif.

Sur la base de la VTT et de la SMT 2050, il s'agit de préciser et décliner une stratégie de réaménagement de l'espace public en faveur des modes doux qui passe par un accompagnement et du conseil aux collectivités compétentes en matière de voirie et d'urbanisme opérationnel et le développement du partage d'expériences entre maîtres d'ouvrage locaux et hors Grand Genève.



## >>> Accélérer le réaménagement de l'espace public en faveur des modes doux pour concrétiser le territoire des courtes distances

Les leviers suivants peuvent être activés et devront être précisés:

- 👉 La valorisation d'une approche de type « urbanisme tactique » pour le réaménagement à court terme d'espaces publics tenant compte des conditions de réussite et de pérennisation des aménagements.
- 👉 L'élaboration et la diffusion d'un guide des espaces publics, tenant compte des démarches préexistantes dans le Grand Genève en la matière et intégrant

notamment des outils de concertation, par exemple les contrats de quartiers durables (Belgique), les contrats de quartier des villes de Genève, Vernier, Lancy ou encore des ateliers citoyens (Le Havre).

- 👉 L'accompagnement financier et technique d'études transversales de projet urbain ayant pour objectifs le déploiement opérationnel de la VTT et la concrétisation du territoire des courtes distances pour lesquelles les conditions d'entrée en matière seront à définir.



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

### ÉTAPES CLÉS

- **2025:** définition des modalités de travail conjoint entre GTT Aménagement et GTT Mobilité; identification de secteurs pilotes démonstrateurs des typologies urbaines de la VTT.
- **2026 – 2027:** élaboration et diffusion d'un guide des espaces publics; conduite d'études localisées (co-pilotage avec les collectivités locales volontaires).

→ **2028-2029:** intégration des mesures proposées au Projet d'Agglomération n°6.

→ **2030:** bilan et évaluation de l'accompagnement du Grand Genève.

### GOUVERNANCE DE L'ACTION

	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRE									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES PRESSENTIS**  
pour la mise en œuvre de l'action



**MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS**  
à mobiliser



# Développer la coopération culturelle et la mobilisation transfrontalière

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → S'INFORMER N°1 / SE CULTIVER ET SE DIVERTIR N°6 / COOPÉRER N°10



## CONTEXTE DE L'ACTION

La démarche de transition écologique du Grand Genève est davantage qu'une initiative environnementale: c'est un véritable projet de société, visant à transformer durablement les modes de vie et d'interaction avec l'environnement. **Cette ambition nécessite une approche holistique et inclusive**, où chaque secteur de la société est impliqué, y compris la culture, les loisirs, le sport et le tourisme.

L'action s'inscrit dans cette vision en soutenant et en promouvant les offres culturelles, touristiques, sportives et de loisirs. **Ces domaines jouent un rôle crucial en tant que vecteurs de sensibilisation et d'engagement du public dans la transition écologique.** En effet, ils permettent de toucher un large éventail de la population et de diffuser des messages de manière attractive et engageante. Ils contribuent également à **faire évoluer les pratiques et les comportements**.

À l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise, le développement d'un **sentiment d'appartenance à un destin commun est au cœur de cette initiative**. Il s'agit de renforcer la compréhension et le partage de la notion de

bassin de vie transfrontalier et de faire germer ou renforcer l'idée d'une communauté de destin entre les habitants du Grand Genève. Le développement d'événements franco-valdo-genevois centrés sur le territoire permet de nourrir ce sentiment d'appartenance. En effet, les Assises Européennes de la Transition Énergétique IN et le festival OFF ainsi que la nuit est belle!, par exemple, ont montré l'importance des événements pour mobiliser et sensibiliser, mais ont également souligné la nécessité de se recentrer sur le territoire du Grand Genève et sur sa population locale.

En somme, cette action vise à ancrer la transition écologique dans le quotidien des habitants du Grand Genève, en **renforçant le lien social et la cohésion territoriale** par le biais d'activités culturelles et sportives transfrontalières. La démarche propose une approche de la transition écologique complémentaire des démarches administratives, scientifiques ou techniques – éminemment nécessaires, mais bien souvent peu accessibles au plus grand nombre – en optant pour une approche positive et conviviale des enjeux du changement.



## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action **vise à élaborer et mettre en œuvre une série d'outils de mobilisation à l'échelle transfrontalière**, en mettant particulièrement l'accent sur les aspects culturels.

Cette initiative comprend l'identification et la sélection d'outils efficaces adaptés à diverses cibles, tels que les habitants du territoire (en particulier la jeunesse), les

acteurs associatifs et économiques ainsi que les institutions.

Pour les maîtres d'ouvrage de la démarche, il s'agit de **disposer d'une vision globale, programmatique et rythmée** des actions de sensibilisation et de mobilisation à destination des cibles prioritaires qui seront définies.



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

### ÉTAPES CLÉS

#### 2025: IDENTIFICATION DES LEVIERS DE MOBILISATION LOCALE EXISTANTS

→ Repérage des initiatives ou événements locaux (hors maîtrise d'ouvrage Grand Genève) qui présentent un potentiel de rayonnement davantage transfrontalier.

→ Identification des initiatives ou événements à l'échelle de l'agglomération sous maîtrise d'ouvrage du Grand Genève ou de certains de ses membres (ex. immersions territoriales, prix de l'agriculture, La nuit est belle!, fonds culturel transfrontalier, etc.) ainsi que des pistes d'amélioration de ces initiatives existantes.



## >>> Développer la coopération culturelle et la mobilisation transfrontalière

### T1 2025 – T1 2026: IDENTIFICATION DES POTENTIELS NOUVEAUX LEVIERS

- Choix des publics cibles prioritaires.
- Conception de leviers de mobilisation nouveaux en distinguant ceux qui relèvent du champ événementiel (culturel, sportif), du champ informationnel ou du cadre participatif en lien avec certains enjeux clés du territoire.
- Identification des moyens à mobiliser (RH et financiers, internes et/ou externes, par ex. via Interreg).

### T1 2026: SÉLECTION DES LEVIERS LES PLUS PERTINENTS ET EFFICACES

- Sélection des outils/leviers adaptés à chacune des cibles retenues.
- Identification des parties prenantes et des partenaires potentiels.
- Élaboration du programme d'action avec les parties prenantes.
- Détermination du mode opératoire (portage des actions en propre ou délégation, ou soutien aux initiatives

émergentes) et de la gouvernance appropriée.

- Validation par les instances du GLCT et/ou par les parties prenantes (financeurs).

La démarche pourrait se concrétiser en proposant deux premières actions complémentaires et rapidement opérationnelles. La première se concentrerait sur l'enjeu «se connaître» à travers des activités conviviales du type «la ville est belle» (dès le printemps 2026), tandis que la seconde mettrait l'accent sur «connaître son territoire» en utilisant le sport comme vecteur principal, promouvant ainsi le bien-être, la bonne santé (automne 2027).

### À partir des T1-T2 2026: MISE EN ŒUVRE

- Initiatives transfrontalières existantes jugées les plus pertinentes: évolution des concepts puis mise en œuvre (La nuit est belle!, prix de l'agriculture, etc.).
- Projets nouveaux: Formalisation des partenariats techniques et financiers pour le déploiement des nouvelles actions ou démarches (ex. la ville est belle, événement sportif transfrontalier, etc.).

### GOUVERNANCE DE L'ACTION

	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES  
PRESENTIS**  
pour la mise en œuvre de l'action



**MOYENS  
HUMAINS ET  
FINANCIERS**  
à mobiliser



# Soutenir et encourager la mise en place d'un système alimentaire et agricole durable et résilient à l'horizon 2050



FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → S'ALIMENTER N°5



## CONTEXTE DE L'ACTION

Un tiers du territoire est composé de cultures agricoles et de milieux ouverts, support d'activités essentielles qui participent également au patrimoine paysager de l'agglomération et constituent l'un des habitats de la faune et de la flore locale. Ces milieux sont structurants pour le territoire et façonnent le cadre de vie, depuis le grand paysage jusqu'à l'échelle du piéton. Une étude sur la mise en place d'un système alimentaire durable appliquée au territoire du Grand Genève a été réalisée et a pu proposer des recommandations dans les domaines suivants :

- 👉 Agir sur l'alimentation : assiette et consommateur.
- 👉 Agir sur le territoire et les filières.
- 👉 Soutenir la production agricole.

De la fourche à la fourchette, de la semence aux déchets, la réflexion a questionné l'ensemble du système de production,

de transformation, de distribution et de consommation en place.

Le scénario agricole et alimentaire souhaitable pour le Grand Genève et les recommandations sont issus d'un travail collaboratif réalisé au cours de trois ateliers participatifs et d'un séminaire politique . Dix interviews, une revue bibliographique et une analyse des politiques publiques en vigueur ont complété cette approche.



## DESCRIPTION DE L'ACTION

Les recommandations suivantes ont été émises sur l'agriculture et l'alimentation du Grand Genève :

### AGIR SUR L'ALIMENTATION : ASSIETTE ET CONSOMMATEURS :

- 👉 Accompagner l'évolution des régimes alimentaires : sensibilisation, formation, restauration collective et offre locale adaptée.
- 👉 Soutenir la consommation de produits bio et locaux.
- 👉 Encourager la relocalisation de la consommation : agir sur le consommateur et le consentement à payer.
- 👉 Agir contre la précarité alimentaire.
- 👉 Encourager la réduction du gaspillage alimentaire.
- 👉 Soutenir les actions déjà en place sur la restauration collective.

### AGIR SUR LE TERRITOIRE ET LES FILIÈRES :

- 👉 Animer au niveau du Grand Genève un groupe d'échange sur la préservation du foncier agricole.

👉 Expérimenter en faveur de l'accès au foncier agricole pour l'installation : solutions de portage foncier, recherche-innovation juridique.

- 👉 Renforcer le développement de la transformation des produits en analysant les besoins du territoire.
- 👉 Promouvoir le partage du risque dans les filières.
- 👉 Définir un plan d'actions au service de la transition alimentaire avec la grande distribution.

### SOUTENIR LA PRODUCTION AGRICOLE :

- 👉 Accompagner le changement de pratiques agricoles par la sensibilisation, l'information et la formation.
- 👉 Soutenir la diversification des productions.
- 👉 Expérimenter des formes innovantes d'accompagnement au changement de pratiques : paiements pour services environnementaux, marché public de prestation de service, partenariats hybrides public-privé.

Le Grand Genève n'a pas défini à ce stade les modalités de mise en œuvre. Il s'agira en premier lieu de choisir les priorités afin de réaliser les recommandations.



>>> Soutenir et encourager la mise en place d'un système alimentaire et agricole durable et résilient à l'horizon 2050



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

### ÉTAPES CLÉS

#### ASSURER UNE MISSION DE PARTAGE ET DE MUTUALISATION

##### En continu :

- Continuer les réunions du groupe agricole composé des huit partenaires du Grand Genève.
- Animer le territoire pour favoriser la convergence vers les objectifs du scénario alimentaire et agricole souhaitable malgré des dispositifs spécifiques (réf: diagnostic).
- Partage des retours des PAT (Plan alimentaire territorial) et des démarches de système alimentaires durables territoriales et d'imaginer les synergies à l'échelle du Grand Genève.
- Recherche des projets de synergie à l'échelle du Grand Genève (ex.: fertilisants, transformation, etc.).
- Organiser des ateliers de travail avec le groupe de concertation après avoir défini les sujets précis.
- Essaimer les expériences innovantes et performantes.

#### PROMOUVOIR LES INITIATIVES LOCALES

##### 2025 et suite :

- Continuer de valoriser l'agriculture à travers le Prix de l'agriculture en transition (tous les deux ans).
- En lien avec les fiches appels à projets, réfléchir comment

mettre en place des financements pour promouvoir les bonnes pratiques, offrir des formations aux agriculteurs. trices.

- Étudier le portage foncier pour les futurs agriculteurs/trices via des fonds afin de faciliter l'installation (ex. bail rural environnemental) et conditionner l'aide selon les objectifs de la Charte du Grand Genève En Transition; faciliter aussi le passage au bio comme «bioDemain» ou «Terre de liens»; faciliter le changement de culture; exemple AgrolImpact et Resulterre.

**2025 et suite:** travailler sur les changements de comportements et le consentement à payer.

- Développer des expérimentations basées sur les sciences comportementales pour promouvoir les produits locaux et bio.
- Concevoir et mettre en œuvre une campagne de communication sur l'alimentation et la consommation locale, en lien avec les actions déjà en cours.
- Étudier les possibilités de mettre en place des bons d'achats de produits locaux («ferme locale») pour la population défavorisée.

##### 2026 : Indicateurs

→ En lien avec l'action 1.1, accompagner les partenaires dans la définition d'objectifs chiffrés et d'indicateurs.

### GOUVERNANCE DE L'ACTION

À DÉFINIR SUITE À LA CONSULTATION	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES  
PRESENTIS**  
pour la mise en  
œuvre de l'action



**MOYENS  
HUMAINS ET  
FINANCIERS**  
à mobiliser



# Accélérer la mise en œuvre projets de transition énergétique à l'échelle du Grand Genève

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → SE LOGER N°3 / PRODUIRE ET CONSOMMER N°4



## CONTEXTE DE L'ACTION

Les collectivités territoriales se sont presque toutes équipées, ou sont en train de le faire, de visions et de plans stratégiques pour la transition énergétique de leur territoire. Toutes visent à augmenter massivement la part des énergies renouvelables, que ce soit pour la production de chaleur/froid ou la production d'électricité. Elles visent également à implémenter les principes de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la sobriété énergétique.

Toutefois, un certain nombre d'enjeux ne peuvent pas se traiter à l'échelle des EPCI et des interventions aux échelles supérieures semblent parfois nécessaires. Parmi ces enjeux on peut notamment citer :

👉 L'acquisition de connaissances fines sur le potentiel et l'usage de certaines ressources (analyse par filière, contraintes et opportunité pour la valorisation de la ressource primaire, etc.), telles que le bois ou la géothermie.

- 👉 Le partage d'informations et de retours d'expérience sur les nouvelles technologies, par exemple celles liées à l'hydrothermie lacustre, à la production d'hydrogène vert, à la massification de la valorisation de l'énergie solaire ou l'éolien (y.c. microéolien).
- 👉 La mutualisation des efforts dans le partage.
- 👉 Le développement d'infrastructures énergétiques transfrontalières (cf. action 2.4).

La thématique de l'énergie n'a pas été intégrée comme élément structurant l'aménagement du territoire (VTT/PA5).

Les actions 2.5 et 2.4 détaillent l'intervention du Grand Genève pour la valorisation des ressources du sous-sol d'une part et la mise en place d'un opérateur/facilitateur énergétique transfrontalier d'autre part.



## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action vise à renforcer les capacités d'action et les compétences du Grand Genève en matière d'animation des acteurs de la transition énergétique du territoire, lorsque cela est pertinent et souhaité par des territoires partenaires. Le Grand Genève doit ainsi être en mesure d'accompagner, de coordonner et soutenir méthodologiquement les projets (y.c. les projets d'infrastructures) et les études énergétiques (ex. les études sur les ressources ou les filières) ainsi que de partager les connaissances et les retours d'expériences. L'intervention (soutien) du Grand Genève est alors cadrée par les principes de la solidarité entre les territoires et d'équité dans le partage des ressources ponctuelles à fort potentiel, mais réparties de manière inégale (éviter la concurrence entre les territoires).

L'intervention du Grand Genève dans le soutien aux études et projets énergétiques des collectivités territoriales (EPCI) s'articule de la manière suivante :

👉 Mise en place d'un lieu d'échange (conférence des acteurs de l'énergie) pour le suivi (monitoring) des projets et des études et la diffusion des connaissances

(partage d'expérience).

- 👉 Si cela est pertinent et mis en évidence lors de la première étape, élaboration d'une feuille de route et identification de sous-actions à mener par la Conférence de l'énergie, le Grand Genève ou ses partenaires. La mobilisation de moyens de financement est à évaluer au cas par cas.
- 👉 Réalisation et partage d'un diagnostic spécifique à une thématique (par ex., analyse de filière) ou réalisation d'études spécifiques;

N.B. Le Grand Genève et la Conférence des acteurs de l'énergie ne se substituent pas à leurs membres pour la réalisation de projets d'infrastructures énergétiques. Le soutien du Grand Genève pour la mise en œuvre d'infrastructures énergétiques transfrontalières (ex. les réseaux thermiques) est décrit dans l'action 2.4.



## &gt;&gt;&gt; Accélérer la mise en œuvre projets de transition énergétique à l'échelle du Grand Genève



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

### ÉTAPES CLÉS

#### 2025

- Identifier les parties prenantes françaises, vaudoises et genevoises et installer la Conférence des acteurs de l'énergie.
- Déterminer les sujets majeurs d'intérêt transfrontalier. Le cas échéant, préciser la feuille de route de la conférence des acteurs puis la faire valider par les instances politiques transfrontalières.
- Affiner puis mobiliser les moyens nécessaires au bon fonctionnement du groupe de travail.

#### 2026 et plus

- Définir puis activer les partenariats nécessaires sur le plan technique en matière d'acquisition de connaissances nouvelles liées aux ressources énergétiques et aux projets d'intérêts. Assurer le lien avec la Conférence des acteurs du sous-sol.
- Réaliser ou suivre des études spécifiques puis mettre en place des mesures adéquates pour le soutien à la mise en œuvre des projets d'envergure transfrontalière ou pour l'approfondissement des connaissances liés aux ressources et à leurs filières de valorisation.

### EXEMPLE DE PROJETS D'ENVERGURE TRANSFRONTALIÈRE POUVANT ÊTRE SAISIS PAR LA CONFÉRENCE DES ACTEURS DE L'ÉNERGIE

Projet N°1 (exemple): Renforcement de la filière bois à l'échelle de l'agglomération

- Diagnostic de l'état de la filière bois à l'échelle de l'agglomération (étude en cours, financée par l'OCEN).
- Sur la base des contraintes identifiées (par exemple manque d'accessibilité des certains massifs forestiers, manque de maîtrise foncière publique et/ou de moyens d'action pour la mise en place d'une stratégie d'exploitation), définition d'une feuille de route pour le renforcement de la filière bois local/régional (y compris la mobilisation des acteurs).
- Mise en œuvre de projets spécifiques: ex. accompagnement pour une maîtrise foncière publique des forêts ou à la mise en place d'un opérateur foncier forestier.
- Mise en place des conditions-cadres pour la massification de l'action.

### GOUVERNANCE DE L'ACTION

	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES PRESSENTIS**  
pour la mise en œuvre de l'action



**MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS**  
à mobiliser



# Créer un opérateur énergétique transfrontalier

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → SE LOGER N°3 / PRODUIRE ET CONSOMMER N°4



## CONTEXTE DE L'ACTION

La transition énergétique du territoire, notamment celle des territoires à forte densité de tissu bâti (et donc à forte densité énergétique) situés de part et d'autre de la frontière nécessite souvent la mise en place d'infrastructures énergétiques importantes, telle que des réseaux thermiques structurants ou des infrastructures de valorisation des ressources énergétiques. En effet, ces infrastructures sont fondamentales à la transition vers les énergies renouvelables locales et les énergies de récupération et permettent ainsi de connecter les lieux de production/valorisation (par exemple la valorisation des ressources ponctuelles comme la chaleur de l'eau du lac) aux lieux de consommation.

Si plusieurs gestionnaires de réseaux sont déjà présents sur les différents territoires de l'agglomération du Grand Genève, certains projets, par leurs incertitudes ou leur manque de rentabilité technico-économique à court terme, manquent d'un porteur de projets. À l'image de ce qui se fait dans les domaines de transport public (par exemple LEMANIS), un tel acteur doit donc avoir la capacité de piloter, de coordonner, de monter (ingénierie financière) voire de réaliser (ingénierie technique) puis d'exploiter ce genre d'infrastructures énergétiques complexes.

La mise en place d'un tel opérateur énergétique est à distinguer de la nécessité d'avoir, pour certaines ressources comme celles du sous-sol, une gestion coordonnée (cf. action 2.5). Il est, en revanche, complémentaire à la nouvelle compétence du Grand Genève en matière de portage de projets/programmes énergétiques décrit dans l'action 2.3.

Le développement d'infrastructures énergétiques transfrontalières doit s'inscrire dans les objectifs de la fonction territoriale « se loger », à savoir permettre l'accessibilité à des logements adaptés aux parcours de vie, énergétiquement performants et alimentés en énergies renouvelables. Un approvisionnement en énergie renouvelable à prix abordables est donc fondamental, notamment pour lutter contre la précarité énergétique. Celle-ci est directement liée à l'organisation territoriale décrite dans la Vision Territoriale Transfrontalière (VTT).



## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif vise à poser les conditions-cadres, politiques, juridiques et économiques, pour la mise en place d'un opérateur énergétique transfrontalier en capacité :

- 👉 de coordonner des projets complexes et en assumer, un temps en tous cas, le portage/pilotage;
- 👉 de les soutenir politiquement et administrativement;
- 👉 de fournir des compétences techniques aux autres acteurs impliqués (par ex. bureaux techniques – appui d'ingénierie aux acteurs du territoire);
- 👉 d'avoir la capacité d'investir pour la mise en place de l'infrastructure;
- 👉 d'assurer la gestion, l'entretien et l'évolutivité de l'infrastructure;
- 👉 de porter des programmes de soutiens à la transition énergétique (du type Eco21).

À l'heure actuelle, plusieurs cas pertinents pour l'intervention d'un opérateur énergétique transfrontalier sont identifiés :

### PÔLE TECHNIQUE NORD/FERNEY-VOLTAIRE/ PROLONGEMENT DE GENILAC

- 👉 Mettre en place une convention Services industriels de Genève (SIG)/Genève Aéroport/Pays de Gex Agglo pour le financement d'une étude d'opportunité/faisabilité.
- 👉 Assurer un portage du projet avant, si possible, l'intervention d'un tiers investisseur.

### PROJETS TRANSFRONTALIERS DE RÉSEAUX THERMIQUES EN LIEN AVEC DES AXES FORTS TP.

- 👉 Étudier l'opportunité d'intégrer dans les projets d'infrastructures de transports (notamment prolongement des trams), des infrastructures de réseaux énergétiques.
- 👉 Développer les projets (ingénierie de projet).



## &gt;&gt;&gt; Créer un opérateur énergétique transfrontalier

**MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION****ÉTAPES CLÉS**

- Identification du périmètre d'action de l'opérateur énergétique.
- Clarification des conditions-cadres (politique, légale et économique) pour sa mise en place.
- Création de la structure juridique et financement.

**GOUVERNANCE DE L'ACTION**

À DÉFINIR SUITE À LA CONSULTATION	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES  
PRESENTIS**  
pour la mise en  
œuvre de l'action



**MOYENS  
HUMAINS ET  
FINANCIERS**  
à mobiliser



# Gérer durablement les ressources du sous-sol

**FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES** → RÉGÉNÉRER N°7 / AMÉNAGER N°8 / SE LOGER N°3  
PRODUIRE ET CONSOMMER N°4



## CONTEXTE DE L'ACTION

La gestion durable des ressources du sous-sol concerne plusieurs politiques publiques ou domaines d'activité.

- 👉 L'eau, d'une part sous l'angle des ressources hydrogéologiques stratégiques telles que les nappes du Genevois, du Rhône, de l'Allondon ou de Mont Fleury pour ne citer que quelques-unes des principales nappes transfrontalières à faible profondeur, et d'autre part sous l'angle des usages (eau potable, agriculture, industrie) qui évoluent dans un contexte de changement climatique.
- 👉 L'énergie et le climat, en lien avec les possibilités de production (géothermie) et de stockage (carbone, chaleur, etc.).
- 👉 La construction avec des enjeux sur les géomatériaux, en particulier les ressources minérales essentielles aux besoins publics et privés dans une région transfrontalière particulièrement dynamique, consommatrice de ressources et d'espace.
- 👉 Les infrastructures de transport (lignes ferroviaires identifiées dans la VTT, Cargo Souterrain, etc.).
- 👉 La présence de grands équipements souterrains (CERN) dont les perspectives de développement invitent les acteurs locaux à renforcer leurs connaissances mutuelles et bien maîtriser les enjeux territoriaux du sous-sol.

L'agglomération franco-valdo-genevois qui partage un même bassin géologique et de nombreuses ressources

essentielles à la qualité de vie doit donc considérer différents enjeux à moyen ou long terme:

- 👉 Des enjeux liés à l'amélioration et au partage des connaissances encore insuffisantes ou disparates entre France et Suisse. Les enquêtes réalisées dans le cadre de l'étude des géodonnées du sous-sol genevois ont mis en avant les besoins en la matière, y compris de la part d'acteurs français et vaudois. Cette étude recommande notamment de renforcer les liens entre Genève, la France et le district de Nyon concernant les données stratégiques liées aux thématiques transfrontalières.
- 👉 Un risque de surexploitation des eaux souterraines pouvant induire une baisse graduelle des niveaux phréatiques.
- 👉 Un risque possible de baisse de la température du sous-sol en cas de surexploitation de l'énergie géothermique.
- 👉 Des risques de concurrence d'usage qui vont potentiellement nécessiter des arbitrages transfrontaliers.
- 👉 Des tensions possibles entre voisins français, vaudois et genevois si les objectifs ne sont pas partagés ou les projets mal compris d'un côté ou de l'autre de la frontière.
- 👉 Des enjeux de meilleure gouvernance transfrontalière pour les ressources du sous-sol sur le modèle de ce qui fonctionne déjà pour la nappe du Genevois par exemple ou dans d'autres domaines.



## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action a pour objectif de mieux comprendre le rôle du sous-sol dans la transition écologique et mieux l'intégrer dans l'aménagement du territoire franco-valdo-genevois.

Elle consiste à développer la coopération transfrontalière autour des ressources du sous-sol pour mieux anticiper l'évolution des enjeux, stimuler des opportunités de partenariat et éviter les pièges ou les tensions liés à la dilution des informations. Elle vise à créer les conditions de dialogue en prévision de futurs arbitrages et fixer des règles de fonctionnement concernant l'utilisation des ressources en partage.

Elle prévoit de développer trois niveaux de collaboration complémentaires :

- 👉 Partager les connaissances : consolider les connaissances du sous-sol et les mettre à disposition en s'appuyant sur les dispositifs existants, dont le système d'information du sous-sol genevois (SOLSTISS). Le cas échéant, mettre en place une plateforme d'échange des données ad hoc. Un lien doit être fait également avec l'action 1.1 et l'action 1.6.
- 👉 Favoriser le dialogue : Mettre en place une



## &gt;&gt;&gt; Gérer durablement les ressources du sous-sol

conférence transfrontalière associant les acteurs de l'aménagement du territoire et les spécialistes du sous-sol. Assurer les liens avec la conférence des acteurs de l'énergie (cf. action 2.3) et le futur comité transfrontalier de l'eau (cf. action 1.4)

👉 Améliorer la planification : élaborer et animer un plan de gestion transfrontalier des ressources du sous-sol en tant qu'outil d'aide à la décision proposant une stratégie et une vision à long terme de l'usage du sous-sol à différents niveaux de profondeur.

**MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION****ÉTAPES CLÉS****à partir de T1 2025 : DIALOGUE**

- Identifier les parties prenantes françaises, vaudoises et genevoises.
- Installer la conférence des acteurs du sous-sol.
- Déterminer les sujets majeurs d'intérêt transfrontalier.
- Préciser la feuille de route de la conférence des acteurs puis la faire valider par les instances politiques transfrontalières.
- Affiner puis mobiliser les moyens nécessaires au bon fonctionnement du groupe de travail.

**À partir de T2 2025 : CONNAÎTRE**

- Définir puis activer les partenariats nécessaires sur les plans technique et financier en matière d'acquisition de connaissances nouvelles et de partage des données (mise en place d'une plateforme d'échange des données).
- Clarifier les actions à entreprendre pour mieux anticiper les enjeux du sous-sol.
- Déterminer le programme de travail pour notamment

mieux anticiper les enjeux du sous-sol, étendre et affiner la connaissance des nappes d'eau souterraines et compléter les connaissances en matière de potentiel géothermique, etc.

**À partir de 2026 : PLANIFIER**

- Elaborer la stratégie transfrontalière et le plan de gestion des ressources du sous-sol en fixant le cadre de travail et les objectifs recherchés. Par exemple, sur le modèle du plan de gestion genevois, cela pourrait consister à déterminer successivement :
  - la vision globale ;
  - les principes majeurs en matière de protection des ressources, de gestion durable et d'exploitation efficiente ;
  - les objectifs prioritaires en termes de coordination des développements, d'acquisition et de partage des nouvelles connaissances et d'harmonisation des conditions d'exploitation pour les sujets dont il aura été convenu qu'ils sont d'intérêt transfrontalier.

**GOUVERNANCE DE L'ACTION**

À DÉFINIR SUITE À LA CONSULTATION	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES PRESSENTIS**  
pour la mise en œuvre de l'action



**MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS**  
à mobiliser



# Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action foncier transfrontalier

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → COOPÉRER N°10 / SE LOGER N°3 / AMÉNAGER N°8



## CONTEXTE DE L'ACTION

Les démarches partenariales du GLCT Grand Genève révèlent les impacts spatiaux et sociaux de la métropolisation du territoire. Cette dynamique interroge la résilience globale du territoire (préservation des ressources stratégiques) et ravive les enjeux de cohésion sociale et territoriale (lutte contre les inégalités). De plus, les objectifs de la charte du Grand Genève en transition, le changement de paradigme, lié en particulier à la mise en place du «zéro artificialisation nette» en France, et la nouvelle Vision territoriale portée par les partenaires du Grand Genève renforcent l'enjeu de «faire autrement». La pression foncière se renforce encore, et l'usage de chaque m<sup>2</sup> doit être réfléchi, planifié, anticipé.

Dans ce contexte, la question foncière constitue un élément central des politiques publiques de l'agglomération et invite les pouvoirs publics français et suisses à mieux l'appréhender ensemble en recherchant des pistes de collaborations transfrontalières nouvelles.

De nombreux enjeux de nature transfrontalière sont liés à la politique foncière. Ils concernent autant la réalisation des mesures des projets d'agglomération (mesures mobilité, urbanisation comme environnement – paysage), l'application de la LAT (SDA – urbanisation vers l'intérieur)

et du Zéro Artificialisation Nette que les politiques publiques des membres du Grand Genève : réseaux, infrastructures et équipements publics, construction de logements, préservation et valorisation des terres agricoles, de l'infrastructure écologique, gestion durable des ressources stratégiques ou maîtrise et préservation du foncier économique productif.

La question foncière relève d'une grande diversité d'actions : acquisitions, portage, dispositions réglementaires, législatives, ou contractuelles, assurées à l'échelle locale par les collectivités en direct et leurs opérateurs (Établissements publics fonciers [EPF01 et 74], Foncière, Fondation pour les terrains industriels [FTI], SOFRÉN, etc.) dont les missions, l'expérience et les pratiques sont complémentaires sur les plans spatial et thématique, mais qui collaborent finalement très peu sur le plan transfrontalier.

Or, l'absence de vision partagée et le manque de coopération opérationnelle dans un domaine aussi stratégique que le foncier constituent une faiblesse pour la concrétisation des politiques transfrontalières.



## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action a pour objectif d'élaborer une politique foncière transfrontalière du Grand Genève pour mettre en œuvre, entre autres, les projets d'agglomération et la vision territoriale transfrontalière autour de priorités d'intervention à définir pour laquelle la question foncière joue un rôle déterminant :

**👉 Collaborer dans les domaines d'actions habituels du Grand Genève :**

- Infrastructures de mobilité, projets urbains, projets paysagers : mieux anticiper les besoins fonciers des mesures inscrites au projet d'agglomération pour faciliter et accélérer leur mise en œuvre (l'absence de maîtrise foncière ressort souvent dans l'analyse des motifs de retard des mesures).
- Projets environnementaux : renforcer les mécanismes de solidarité et les partenariats transfrontaliers pour les projets nécessitant une maîtrise ou une gestion

foncière (prévention commune des risques naturels, biodiversité, etc.).

**👉 Faire de la question foncière un levier dans les domaines de collaboration transfrontalière à opérationnaliser ou développer :**

- Identifier les domaines stratégiques dans lesquels une réelle coopération franco-suisse pourrait offrir des solutions nouvelles. Cela concerne par exemple la production de logements destinés aux actifs des métiers en tension, la réalisation d'équipements publics d'intérêt transfrontalier, la préservation des fonctions agricoles ou biologiques, la gestion du foncier économique productif et la bonne gestion des ressources naturelles.

Dans chaque cas, il s'agira d'identifier les acteurs légitimes et les parties prenantes pour examiner, au cas par cas, les formes de collaboration envisageables et la nature des partenariats.



## >>> Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action foncier transfrontalier

L'action consiste donc, dans un premier temps, à proposer une feuille de route puis un plan d'action foncier (ou équivalent). Sous réserve des résultats de cette première étape, il s'agira dans un second temps de mettre en œuvre la

stratégie transfrontalière en mobilisant les outils adéquats et en activant des partenariats à géométrie variable selon les sujets et l'intérêt ainsi que les moyens respectifs des parties prenantes.



### MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

#### ÉTAPES CLÉS

##### → ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE

- Identifier les intérêts réciproques.
- Clarifier les principes d'action commune.
- Préciser les conditions-cadres et la pertinence d'une action d'échelle Grand Genève.
- Confirmer la commande politique, la préciser ainsi que les conditions d'élaboration du plan d'action foncier.

##### → ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION FONCIER

- Déterminer les objectifs généraux par domaine, sous l'angle de (par exemple): Préserver (ressources naturelles et énergétiques, risques naturels); Reconnecter (continuités écologiques); Revitaliser et régénérer (ressources naturelles, espaces et tissus bâti, espaces agricoles et forestiers, réseau hydrologique); Mettre en réseau (infrastructures et équipements); Circulariser (économie, agriculture, matériaux, déchets).
- Finaliser la cartographie des acteurs et des outils disponibles (ou manquants) de part et d'autre de la frontière.

- Donner un cadre spatial et temporel aux objectifs (détermination des actions de court terme et les actions de long terme).

##### → CONCRÉTISATION DE LA STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE

- Identification des parties prenantes selon les thématiques et les objectifs recherchés (partenariats à géométrie variable).
- Détermination des outils à mobiliser ou à développer, tels qu'observatoire, mécanisme de financement transfrontalier.
- Mutualisation de moyens d'action/outils opérationnels.

##### → CLARIFICATION ET MISE EN PLACE DES FORMES DE GOUVERNANCE (DIFFÉRENCIÉE SELON LES OBJETS)

##### → MISE EN ŒUVRE DES OUTILS APPROPRIÉS

#### GOUVERNANCE DE L'ACTION

À DÉFINIR SUITE À LA CONSULTATION	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRE									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES  
PRESSENTIS**  
pour la mise en  
œuvre de l'action



**MOYENS  
HUMAINS ET  
FINANCIERS**  
à mobiliser



# Coordonner les politiques de production de logements intégrant tous les types de parcours résidentiels

 FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → SE LOGER N°3 / COOPÉRER N°10



## CONTEXTE DE L'ACTION

Les marchés immobiliers et fonciers du Grand Genève sont significativement marqués par l'effet frontière et par un déséquilibre entre les emplois, principalement localisés dans la partie suisse, et les logements, principalement créés dans la partie française. Les écarts entre les prix des logements de part et d'autre de la frontière sont très importants — les prix à Genève sont en moyenne trois fois plus élevés que dans le Genevois français. Ces prix sont en constante augmentation et cette hausse se répercute sur des territoires de plus en plus éloignés de la frontière immédiate, voire situés en dehors du Grand Genève (bassin annécien, Haut-Chablais, vallée du Rhône).

Cette situation du logement a un effet notable sur les trajectoires résidentielles des habitants du Grand Genève et exacerbé les inégalités socio-économiques. Elle encourage les actifs frontaliers à se loger dans le Genevois français, d'autant plus que l'accès à la propriété en Suisse est très complexe (18 % de propriétaires dans le Canton de Genève, contre 43 % dans la Région de Nyon et 56 % dans le Genevois français), et pénalise les actifs payés en euros qui ne peuvent plus se loger à proximité de leur emploi.

Ces trajectoires résidentielles entraînent des effets négatifs sur l'environnement. La construction de logements est le premier poste de consommation foncière dans le Grand Genève et plus particulièrement pour le Genevois français (78 % des terres consommées entre 2011 et 2021). L'artificialisation des sols est préjudiciable au territoire à plusieurs niveaux : elle accélère la perte de biodiversité, participe au réchauffement climatique, amplifie les risques naturels (mouvements de terrain, inondations), pénalise l'agriculture locale et la capacité du territoire à se nourrir et accroît la pression sur les ressources (sols, sous-sols, eau) et leurs réseaux.

Ces trajectoires ont également un impact notable sur les mobilités : alors que la croissance démographique exceptionnelle du territoire génère d'elle-même une augmentation des flux, l'éloignement des actifs de leur lieu d'emploi augmente les distances parcourues, les temps de trajets et favorise l'utilisation de la voiture individuelle. Ce cycle augmente les émissions de polluants et génère de nombreuses nuisances qui pénalisent la qualité de vie des habitants.

Les activités économiques et les services publics français pâtissent de cette situation. Ils font notamment face à une pénurie de main-d'œuvre et une précarisation des actifs qui menacent leur viabilité économique et leur fonctionnement. Il est également de plus en plus coûteux pour les collectivités et les organismes fonciers d'acquérir des terrains pour construire des logements abordables, ou encore les équipements publics et les infrastructures nécessaires à la population.

Pour pallier ces difficultés, les collectivités publiques françaises et suisses agissent d'ores et déjà sur le logement, en accompagnant la création de logements sociaux/aidés et de nouveaux produits immobiliers dits abordables (exemples : bail réel solidaire en France, logements à loyer abordable dans le Canton de Vaud, obligation de réaliser un tiers de logements d'utilité publique dans le Canton de Genève). Les collectivités agissent également sur le foncier, accompagnées par des organismes dédiés (exemples : Foncière de Haute-Savoie, EPF de l'Ain, coopératives d'habitation en Suisse, Fondation PAV, etc.). D'autres pistes sont explorées, notamment en France : droit de réserve de logements sociaux pour les agents de la fonction publique, plafonnement des loyers, lien entre bail et contrat de travail pour les logements aidés, etc.

Toutefois, la poursuite de la croissance démographique et économique du Grand Genève (+ 400'000 habitants et + 160'000 emplois à l'horizon 2050), combinée aux politiques publiques suisses et françaises de réduction drastique de l'artificialisation du sol (zéro consommation/artificialisation nette à l'horizon 2050) implique un risque important du développement d'une urbanisation au-delà du Grand Genève qui accentuerait encore plus les trafics pendulaires et les impacts environnementaux, ainsi que la pression foncière et immobilière sur ces secteurs. De plus, la raréfaction des surfaces constructibles implique une augmentation du prix du foncier et met ainsi à mal toute la chaîne de production de logement.

Ces tendances passées et à venir impliquent de faire évoluer les manières de produire des logements en densification des tissus bâties existants à travers :



## >>> Cordonner les politiques de production de logements intégrant tous les types de parcours résidentiels

- 👉 l'amélioration de la compréhension commune des dynamiques et des politiques spécifiques de production de logements à l'échelle de l'agglomération pour définir des objectifs partagés;
- 👉 l'amélioration de la maîtrise et la gestion du foncier facilitant la production de logements, notamment abordables;
- 👉 le renouvellement des façons de créer des logements répondant à la diversité des parcours résidentiels et des situations économiques des populations du territoire;
- 👉 le renforcement des capacités de financement des opérations de production de logement (dans un contexte de densification).

De nouveaux outils transfrontaliers ou partagés pour répondre aux problématiques de l'accès au logement pour toutes et tous apparaissent comme nécessaires pour répondre à ces enjeux combinant une coordination des actions locales menées dans le Grand Genève et des actions transfrontalières spécifiques, basées sur des objectifs partagés en termes de population(s) cible(s).

La mise en place de ces nouveaux outils transfrontaliers ou partagés s'appuie également sur plusieurs actions et démarches existantes ou en projet :

- 👉 VTT/PA5/documents de planification (Plans directeurs cantonaux, schémas de cohérence territoriale, Programmes locaux de l'habitat, etc.) traitent des aspects spatiaux du logement (quantification des besoins et localisation des futurs quartiers d'habitat à densifier prioritairement, typologies de logements, etc.) en appliquant les principes de la densification vers l'intérieur, de la ville des courtes distances, de la revitalisation des bourgs, d'une mobilité décarbonée, du zéro artificialisation nette (ZAN) ou encore de l'amélioration de la qualité environnementale (pollution de l'air, lumineuse, bruit, etc.).
- 👉 Pact'Matière : mise en place d'une économie circulaire favorisant la construction écologique des logements, le réemploi des matériaux, etc.
- 👉 Projet d'opérateur énergétique transfrontalier (cf. action 2.4) : facilitateur de la rénovation énergétique des bâtiments existants



## DESCRIPTION DE L'ACTION

### AXE 1 : OBSERVATION, ACCULTURATION ET VISION PARTAGÉE

- 👉 Observation en continu des parcours résidentiels (demande) et des dynamiques de production du logement (offre). Une analyse, par territoire du Grand Genève, de l'adéquation entre les typologies de logements produits et les types de ménages apparaît nécessaire pour mieux cerner les volumes et les types de logements pour lesquels un soutien public renforcé serait attendu/pertinent (logement social, logement intermédiaire, location/accession à la propriété).
- 👉 Acculturation des élus et des techniciens des collectivités du Grand Genève sur les dynamiques et les politiques locales de logements (diversité des acteurs, des financements des modes de montage d'opération). Un nouveau cycle de séances de type « Club Ville Aménagement » réalisées au sein du GLCT au tournant des années 2000/2010 est à relancer.
- 👉 Sensibilisation de certains grands employeurs publics/privés sur le logement de leurs employés (ex. hôpitaux

et services publics, grands employeurs privés), comme facteur d'attractivité et de fidélisation du personnel (ex Jiva Hill Resort à Crozé).

### AXE 2: CONSTRUIRE UNE POLITIQUE FONCIÈRE D'AGGLOMERATION

- 👉 La coordination et le renforcement des politiques foncières à l'échelle de l'agglomération ne concernent pas uniquement le domaine du logement. À ce titre, elle fait l'objet de l'action 3.1.

### AXE 3: MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME FINANCIER PARTAGÉ POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

- 👉 Réalisation d'une étude d'opportunité politique et technique pour confirmer/inflammer la pertinence d'un tel mécanisme fondé sur l'analyse des parcours résidentiels et des dynamiques de production de logement (cf. axe 1) et un benchmark de dispositifs mis en place dans d'autres métropoles, si possible en contexte transfrontalier (ex. Fonds d'investissement métropolitain de la Métropole du Grand Paris).



## FICHE ACTION - 3.2

### >>> Coordonner les politiques de production de logements intégrant tous les types de parcours résidentiels

- 👉 Définition d'une proposition administrative, technique et financière pour la mise en place du mécanisme mettant en évidence :
- les objectifs partagés du mécanisme ;
  - les conditions de contribution du mécanisme au cofinancement d'opérations : conditions d'éligibilité, nature des investissements, exigences en matière de typologie, qualité, etc. ;
  - le volume et les modalités de financement du mécanisme (fléchage d'une partie de la CFG et identification d'autres sources de financements franco-suisses).

#### AXE 4 : MISE EN PLACE D'UNE BOURSE D'ÉCHANGE DE LOGEMENTS À L'ÉCHELLE TRANSFRONTALIÈRE

- 👉 Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une bourse transfrontalière de logements permettant à des locataires d'échanger leur logement contre celui d'autres locataires, soit à l'intérieur du parc du même bailleur, soit au sein d'un regroupement de bailleurs. Elle pourrait se baser sur l'exemple haut-savoyard «echangeonsnoslogements74.fr» dont le dispositif serait à adapter au contexte transfrontalier et aux objectifs politiques partagés.



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

### ÉTAPES CLÉS

#### ACCULTURATION ET VISION PARTAGÉE

- **Dès 2024 et en continu**: Définition et mise en œuvre du nouveau cycle de séances de type «Club Ville Aménagement» et d'un programme de sensibilisation de certains grands employeurs publics/privés sur le logement de leurs employés.
- **2025**: étude de l'adéquation entre les typologies de logements produits et les types de ménages
- **2025-2026**: étude d'opportunité et de faisabilité.

#### BOURSE AUX LOGEMENTS TRANSFRONTALIERS

- **2025-2026**: étude d'opportunité et de faisabilité.

#### CRÉATION D'UN MÉCANISME FINANCIER PARTAGÉ POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENT

- **2024-2025**: étude d'opportunité politique et technique.
- **2026-2028**: cadrage juridique, administratif et financier du mécanisme financier.
- **À partir de 2029**: mise en œuvre du mécanisme financier.

Concernant la politique foncière, les modalités de mise en œuvre sont définies dans l'action 3.1.

### GOUVERNANCE DE L'ACTION

À DÉFINIR SUITE À LA CONSULTATION	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES PRESSENTIS**  
pour la mise en œuvre de l'action



**MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS**  
à mobiliser



# Renforcer et valoriser la formation et la réorientation professionnelle vers les métiers de la transition écologique

**FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES** → **SE FORMER ET TRAVAILLER N°5**



## CONTEXTE DE L'ACTION

La transition écologique demande un grand nombre de changements importants dans notre société. Qu'ils soient structurels, infrastructurels ou systémiques, ces changements requièrent des personnes qualifiées pour les concevoir et les opérer. Ils appellent également à un savoir-faire en constante évolution et un nombre suffisant de personnes qualifiées dans les métiers de la transition écologique pour répondre aux enjeux de manière équilibrée de part et d'autre de la frontière. En effet, les métiers du bâtiment, de la construction et de l'énergie, entre autres, enregistrent des déficits en personnel pour répondre à la demande actuelle. Cette dernière étant amenée à augmenter à l'avenir du fait des objectifs fixés par les pouvoirs publics, le besoin en personnel n'en sera que plus grand. Il existe donc une véritable urgence de répondre à ce besoin.

Le système éducatif et formatif actuel ne forme pas un nombre suffisant de personnes qualifiées dans les domaines clés de la transition écologique. Non seulement les jeunes ne sont pas suffisamment encouragé·es à suivre un apprentissage, mais les opportunités de réorientation professionnelle pour les adultes ne sont pas toujours connues et abordables, ni souvent existantes. De plus, certains métiers de la transition écologique souffrent d'une part d'un déficit d'image, d'autre part de conditions de travail et de rémunération parfois peu attractives. Il est donc nécessaire de faire évoluer la formation ainsi que valoriser la réorientation professionnelle vers ces métiers cruciaux.

Dans une situation de plein emploi, et à terme de suremploi sur le territoire du Grand Genève, ces dynamiques se combinent et font craindre de potentielles tensions dans les différents métiers de la transition écologique, aussi bien du fait de déficit de compétences que de difficultés à recruter du personnel.

Ces problématiques ont été abordées lors d'ateliers transfrontaliers organisés à l'occasion des Assises

Européennes de la Transition Energétique 2018 et 2022, réunissant des acteurs de l'emploi, des formations, et « acteurs économiques » (fédérations, chambres consulaires, syndicats, clusters, groupes de grandes entreprises). De nombreuses données et informations utiles pour les parties prenantes des deux côtés de la frontière ont pu être collectées lors de ces échanges et un réseau d'acteurs a également pu être constitué autour de ces enjeux. À la suite de ces ateliers, la Cité des métiers du Grand Genève et le Pôle métropolitain du Genevois français se sont engagés en tant que chefs de file du projet Interreg « PLAteforM Numérique pour l'Employabilité Transfrontalière pour la Transition Écologique (PLANETTE) » qui s'organise autour de deux axes :

- 👉 Axe 1 - Soutien au développement d'usages numériques pour les usagers (développement de fiches compétences-métiers verts numérisées et d'un «quiz métiers interactif» et mise en place de nouveaux équipements du réseau cité des métiers).
- 👉 Axe 2 - Création d'une « plateforme numérique » sécurisée, ergonomique, transfrontalière de partage des données à destination des professionnels de l'emploi-formations-orientation-transition professionnelle.

La présente action vise donc à mieux anticiper les difficultés des entreprises à recruter des personnes formées et en nombre suffisant pour répondre aux besoins de la transition écologique. Pour cela, il s'agit d'améliorer à l'échelle transfrontalière :

- 👉 les besoins des entreprises en compétences et en ressources à court, moyen et long terme;
- 👉 les connaissances sur les métiers et les offres de formation afin d'identifier de manière dynamique et prospective les besoins de formations actuels et à venir;
- 👉 les collaborations et la gouvernance entre acteurs de la formation au métier de la transition;
- 👉 la communication sur les métiers de la transition écologique auprès de différents publics.



## FICHE ACTION - 3.3

### >>> Renforcer et valoriser la formation et la réorientation professionnelle vers les métiers de la transition écologique



#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Mise en œuvre du programme Interreg France-Suisse PLANETTE:

- 👉 Évolution du Quiz des métiers de la transition écologique et développement des 150 fiches compétences-métiers verts (parmi 160 métiers identifiés) qui seront élaborées dans le cadre du programme Interreg PLANETTE pour la Suisse et pour la France.
- 👉 Animation du réseau des acteurs des métiers et des formations en lien avec la transition écologique en réactivant les participants aux ateliers transfrontaliers, notamment par l'organisation régulière de workshops par filière avec les différents opérateurs de l'employabilité et des secteurs d'activités ciblés. L'objectif est la sensibilisation des opérateurs à l'adaptation de leurs formations aux besoins identifiés en priorisant dans un premier temps les formations courtes et/ou modulaires.
- 👉 Investissement dans des outils numériques favorisant la promotion des métiers de l'Économie Circulaire: casques de réalité virtuelle, Quiz métiers, modules web.
- 👉 Réalisation d'une cartographie des acteurs de la formation à l'échelle du Grand Genève et d'un état des lieux des différents métiers de la transition écologique

mettant en évidence leurs besoins actuels et futurs.

👉 Étude de faisabilité puis, le cas échéant, création d'un observatoire des métiers de la transition écologique, coordonné avec les différents observatoires de l'emploi existants afin de permettre un suivi des besoins au cours du temps.

👉 Poursuivre et développer les actions de sensibilisation et de communication à destination des jeunes:

👉 Diffusion et publication du Quiz des métiers de la transition écologique.

👉 Expo Cité des métiers 2025 avec la transition écologique comme thème.

👉 Actions pédagogiques auprès des plus jeunes publics, etc. (ex. forums, échanges de bonnes pratiques).

👉 Participation à l'accueil de l'édition 2029 des Euroskills.

👉 Poursuivre et développer les actions de sensibilisation et de communication à destination des salariés en reconversion et demandeurs d'emploi: Zooms métiers de la transition écologique; visite d'entreprises, etc.



#### MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

##### ÉTAPES CLÉS

- **2024 - 2027:** Projet Interreg PLANETTE.
- **2025 - 2026:** Cartographie et état des lieux.

→ **Dès 2025 et en continu:** Animation du réseau d'acteurs présents sur le Grand Genève.

→ **Dès 2025 et en continu:** Communication.

##### GOUVERNANCE DE L'ACTION

À DÉFINIR SUITE À LA CONSULTATION	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES PRESSENTIS**  
pour la mise en œuvre de l'action



**MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS**  
à mobiliser



# Créer un fonds transfrontalier pour accélérer la transition écologique du Grand Genève



FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → COOPÉRER N°10



## CONTEXTE DE L'ACTION

À la faveur d'un financement européen obtenu en 2021 dans le cadre du programme Interreg V, le Grand Genève s'est engagé dans l'élaboration d'un premier programme d'actions concerté pour la transition écologique (PACTE) afin d'inscrire la transition écologique comme fil directeur de la coopération transfrontalière. Parmi les axes de travail du projet Interreg, les huit membres du GLCT Grand Genève ont également choisi de se pencher sur les enjeux de gouvernance transfrontalière et de financement de la transition écologique à l'échelle de l'agglomération. Pour accompagner et structurer les réflexions, un mandat d'étude a notamment permis d'explorer plus spécifiquement le sujet du financement.

Ce travail exploratoire a consisté à inventorier et décrire plusieurs mécanismes de financement existants et nouveaux en essayant d'évaluer leur compatibilité avec la spécificité transfrontalière de l'agglomération et la diversité des thèmes se rapportant à la transition écologique. Il

a aussi permis de stimuler les échanges vis-à-vis des mécanismes inventoriés, dans le but d'identifier les points de convergence, les questionnements et les facteurs d'incertitudes.

S'inspirant de ces réflexions tout en ayant conscience de la complexité du sujet à différents égards, la présente action a pour objectif de développer un ou plusieurs mécanismes de financement transfrontalier (nouveaux ou renforcés) pour accélérer les projets de transition écologique au sein de l'agglomération.

La présente démarche s'inscrit dans le cadre de la fonction territoriale «coopérer» (*Assurer des capacités financières renforcées en faveur de la transition écologique, en concevant un mécanisme transfrontalier de financement de la transition écologique*).



## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à concevoir puis mettre en œuvre un mécanisme local permettant de mobiliser, puis mettre à disposition des financements renforcés pour stimuler, accélérer et accompagner les initiatives françaises, vaudoises et genevoises de transition écologique dans des domaines majeurs (climat, eau, énergie, agriculture/alimentation, déchets, biodiversité, foncier, etc.)

L'intérêt d'un dispositif transfrontalier réside dans sa complémentarité avec ce qui se fait déjà respectivement sur chaque partie du territoire, en privilégiant les innovations en matière de collaboration sous forme de:

- 👉 projets communs franco-suisses;
- 👉 projets français ou suisses qui trouvent une résonance particulière de l'autre côté de la frontière.

Il s'agit de créer de la valeur ajoutée pour le territoire en accompagnant les projets d'intérêt transfrontalier qui présentent une plus-value soit en termes d'impacts (réponses aux objectifs de la Charte du Grand Genève),

soit en matière de partage d'expérience/expertise (collaboration), soit dans leur capacité à déclencher de futurs partenariats (effet boule de neige).

### L'ACTION COMPREND LES SÉQUENCES SUIVANTES:

#### OBSERVER

- 👉 Approfondir les opportunités de collaboration locale qui nécessitent un (complément de) financement franco-suisse.
- 👉 Sélectionner les domaines d'action prioritaires pour l'attribution de financements transfrontaliers.
- 👉 Assurer le lien avec d'autres démarches complémentaires portées par le Grand Genève dans les domaines de l'économie circulaire (cf. action 3.6.7) ou de la mobilité (cf. action 1.11 et son détail dans la feuille de route), ou conduites par d'autres partenaires.
- 👉 Déterminer les contributeurs (publics, privés ou publics-privés) et les bénéficiaires (publics et/ou privés).



**>>> Créer un fonds transfrontalier pour accélérer la transition écologique du Grand Genève****PLANIFIER**

👉 Concevoir le mécanisme financier, sa dotation, la répartition française et suisse, sa gouvernance, sur la base des études déjà réalisées ou en cours.

👉 Le choix du mécanisme transfrontalier devra examiner différentes options telles que, d'un côté, un dispositif de financement 100 % public à destination de projets également 100 % publics, et de l'autre côté, un dispositif plus ouvert de type plateforme carbone ou plateforme transition écologique qui offrirait la possibilité à tout type de public (collectivités, entreprises, fondations, particuliers, etc.) de participer volontairement au financement de projets climatiques et/ou écologiques sur le territoire du Grand Genève.

**AGIR**

- 👉 Lancer une première phase pilote.
- 👉 Procéder aux ajustements avant de mettre en œuvre le mécanisme transfrontalier élargi.

👉 L'animer, le promouvoir et l'évaluer.

**CONDITIONS À RÉUNIR POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION:**

👉 Subsidiarité: éviter les doublons avec ce qui existe déjà en termes d'accompagnement ou de soutien aux initiatives de transition écologique et donc réaliser un inventaire pour:

- évaluer la complémentarité de la démarche avec des dispositifs déjà existants ou en projet;
- veiller à la plus-value «transfrontalière» du mécanisme.

👉 Équilibre: veiller à l'équilibre transfrontalier à la fois pour ce qui concerne les contributeurs et les bénéficiaires.

👉 Acceptabilité: s'assurer du niveau d'adhésion de la part des membres du GLCT.

**MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION****ÉTAPES CLÉS****2025: CONCEPTION DU MÉCANISME**

- Mise en place du groupe de travail (8 membres du GLCT + éventuels spécialistes et partenaires).
- Désignation d'un mandataire (spécialiste juridique et financier).
- Définition des objectifs à atteindre et des indicateurs de suivi.
- Identification des bénéficiaires potentiels et des typologies de projets.
- Calibrage du mécanisme (seuil déclencheur, montant min/max par projet).
- Évaluation du budget nécessaire (volume financier nécessaire vs volume financier mobilisable).
- Élaboration des règles et principes de fonctionnement (critères de sélection des projets, composition et fonctionnement du comité de sélection, modalité d'audit des projets a posteriori, etc.).
- Consultation des membres du GLCT.

**2026: MONTAGE FINANCIER**

- Évaluation des montages financiers possibles (publics et/ou privés...) ainsi que des règles de parité de financement (France-Vaud-Genève).
- Évaluation de la faisabilité juridique du mécanisme.
- Élaboration de la maquette du dispositif financier.
- Consultation des parties prenantes.

**2026: VALIDATION DU MÉCANISME ET DU PORTAGE**

- Validation par les instances du GLCT et les parties prenantes (autres financeurs).
- Communication.

**2027: MISE EN ŒUVRE**

- Mise en œuvre du dispositif pilote et de la phase test.
- Ajustements puis déploiement à plus grande échelle.
- Évaluation du mécanisme, ses résultats, etc.



>>> Créer un fonds transfrontalier pour accélérer la transition écologique du Grand Genève

**GOUVERNANCE DE L'ACTION**

À DÉFINIR SUITE À LA CONSULTATION	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES  
PRESSENTIS**  
pour la mise en  
œuvre de l'action



**MOYENS  
HUMAINS ET  
FINANCIERS**  
à mobiliser



# Accompagner des projets de transition écologique dans les pays en développement

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → COOPÉRER N°10



## CONTEXTE DE L'ACTION

Le dérèglement climatique provoque des dégâts considérables partout dans le monde. Inondations, sécheresse, appauvrissement des sols, vagues de chaleur, etc., sont autant de points de vigilance et d'enjeux «nouveaux» que le Grand Genève partage avec les autres agglomérations et régions du monde. Cependant, à l'inverse de nombreuses autres régions transfrontalières, l'agglomération franco-valdo-genevoise dispose de conditions-cadres majeures et des capacités essentielles pour affronter ces enjeux: stabilité politique, paix sociale, dynamisme économique et ressources financières.

À l'échelle de la planète, les événements climatiques extrêmes qui frappent certaines parties du monde obligent leurs populations à massivement se déplacer pour maintenir un niveau suffisant de sécurité existentielle. Bien souvent, les populations affectées par les changements climatiques souffrent en outre d'une pauvreté extrême, associée à de mauvaises conditions sanitaires et de subsistance. Considérant les projections en matière de développement en lien avec les événements climatiques, le nombre de personnes souffrant de pauvreté pourrait être amené à considérablement augmenter, atteignant 800 millions de personnes d'ici 2030.

La solidarité internationale est partie intégrante de l'identité du territoire. Côté suisse, outre la présence du vaste tissu d'organisations internationales et non gouvernementales actives dans ce domaine, la Ville de Genève et le canton de Genève, ainsi qu'un grand nombre de communes genevoises et vaudoises octroient depuis de nombreuses années des subventions à la

coopération internationale. C'est le cas également en France avec plusieurs initiatives régulières portées notamment par les collectivités locales et les acteurs de l'eau dans le domaine de l'accès à l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets... Dans le domaine de l'eau, des collaborations transfrontalières fructueuses ont également émergé depuis 2015 à l'initiative de la Communauté transfrontalière de l'eau, avec la volonté de renforcer et d'amplifier cette dynamique.

La présente action invite les membres du GLCT Grand Genève et leurs partenaires à travailler de concert pour mobiliser ensemble une partie de financement à destination de la coopération avec les pays en développement pour des projets communs qui permettent la transition écologique et une plus grande résilience des régions vulnérables. En complément des aides allouées par plusieurs des membres du Grand Genève aux projets en lien avec la réduction de la pauvreté ou de la promotion des droits humains, il s'agit ici de soutenir des projets qui visent directement la transition écologique afin de limiter les impacts du changement climatique et, indirectement, réduire ses conséquences sociales.

Pour le Grand Genève, cette action s'inscrit dans le cadre de la fonction territoriale 10 (Coopérer: «Mettre en œuvre des mesures et des actions qui sont à la hauteur des objectifs ambitieux fixés par la charte du Grand Genève en transition»). Elle fait le lien avec l'objectif 10 de la charte du Grand Genève qui invite les acteurs du territoire à «contribuer à l'amélioration du bien-être de la population mondiale».



## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action a pour objectif de donner une dimension supplémentaire à la coopération transfrontalière en la mettant aussi au service de projets de coopération internationale en faveur de régions du monde fragilisées. Sur une base volontaire, elle vise à renforcer et mieux partager les pratiques existantes de subventionnement en faveur de la coopération internationale et de les étendre aux parties prenantes françaises, vaudoises et genevoises qui ne disposent pas encore de budgets alloués à la coopération avec les pays en développement ou qui souhaitent les développer.

Concrètement, elle consiste à:

**Observer:** Mieux partager les expériences et projets des collectivités françaises, vaudoises et genevoises

en matière de coopération internationale. Participer à la mise en réseau des acteurs locaux et régionaux volontaires pour participer à des projets communs de solidarité internationale.

**Planifier:** Rechercher les synergies possibles entre les initiatives suisses et françaises de coopération, puis les développer et les mettre en valeur.

**Agir:** Concrétiser les partenariats et mettre en œuvre des projets communs ou complémentaires, à la manière par exemple de ce qui s'est fait dans le cadre des coopérations franco-genevoises dans le domaine de l'eau à Madagascar.



## &gt;&gt;&gt; Accompagner des projets de transition écologique dans les pays en développement



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

### ÉTAPES CLÉS

#### 2025 : OBSERVER

- Rencontrer les acteurs français et suisses du territoire dont le champ d'action est spécifiquement dédié à la coopération internationale (Bureau de la solidarité internationale [GE], Cité de la solidarité internationale [F], etc.) ainsi que les collectivités déjà actives afin d'examiner les enjeux et opportunités de coopération.

#### 2025 : PLANIFIER

- Réunir les acteurs volontaires pour renforcer les liens et participer à une démarche commune (mise en réseau).
- Établir la feuille de route du Grand Genève en matière de solidarité internationale (nature des projets, régions du monde, rythme et rôle du Grand Genève en matière d'accompagnement, de coordination, de

sensibilisation...) pour favoriser la mise en commun des initiatives et coordonner l'élaboration d'un programme de coopération internationale permettant de donner de la visibilité aux démarches du territoire.

#### Dès 2026 : AGIR

- Accompagner les collectivités publiques dans leurs actions en termes d'actions de coopération internationale, notamment avec les projets en lien avec le dérèglement climatique dans les pays en développement (p. ex. modification réglementaire, recherche de partenariats avec des associations/organisations internationales œuvrant dans le domaine, mise en réseau d'acteurs).
- Accompagner la mise en œuvre des projets.
- Communiquer et promouvoir la démarche.

### GOUVERNANCE DE L'ACTION

À DÉFINIR SUITE À LA CONSULTATION	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES  
PRESSENTIS**  
pour la mise en  
œuvre de l'action



**MOYENS  
HUMAINS ET  
FINANCIERS**  
à mobiliser



# Promouvoir l'économie circulaire au sein du Grand Genève – Pact'Matière

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → PRODUIRE ET CONSOMMER N°4 / RÉGÉNERER N°7 / AMÉNAGER N°8



## CONTEXTE DE L'ACTION

«L'économie circulaire doit constituer un axe incontournable et transversal de la démarche de transition écologique engagée par le Grand Genève.», telle est l'impulsion donnée par les élues et élus du Grand Genève en novembre 2021 lors du séminaire politique sur l'économie circulaire. En conséquence, la Charte Grand Genève en Transition, adoptée en janvier 2023, ambitionne de diviser par 5 l'empreinte matière du territoire à l'horizon 2050. L'atteinte de cet objectif nécessite la formulation d'une feuille de route et d'un plan d'actions, le «Pact'Matière», dont l'ambition est d'identifier et d'opérationnaliser des opportunités d'actions publiques en faveur de l'économie circulaire pertinentes à l'échelle du territoire transfrontalier du Grand Genève. Une première consultation du Pact'matière a été réalisée en mai 2024, les actions sont remises en consultation pour clarifier l'intérêt des partenaires. Le rapport complet sera disponible en ligne après cette consultation.

Les travaux ayant abouti au Pact'Matière se sont déroulés à compter de l'automne 2022 sur la base des études menées précédemment, et en particulier l'étude «Accélération de l'économie circulaire au sein du Grand Genève» (SIG, État de Genève, Grand Genève, 2021). Cette étude montre qu'à l'échelle du Grand Genève, substituer 10 % des importations par des échanges locaux en s'appuyant sur les leviers de l'économie circulaire généreraient 5 milliards de francs et créerait 10 000 emplois. S'y ajouterait un effet multiplicateur, puisque 100 francs de production locale induisent 61 francs supplémentaires, à travers les sous-traitants mobilisés pour transporter et consommer les biens ainsi produits.

Pact'Matière s'articule autour de 5 domaines stratégiques en raison de l'importance de leur empreinte matière, du potentiel de réduction de cette dernière et de leur poids socio-économique dans le Grand Genève. **Les domaines stratégiques** sont les suivants : la construction et le BTP, les biens de consommation (dont le textile), le domaine agro-alimentaire et l'industrie. Un domaine transversal, concernant l'ensemble des activités économiques de la région, a été ajouté.

34 actions ont été recensées; elles constituent **la vision d'ensemble du Pact'Matière**. Leur sélection a été opérée en collaboration avec les acteurs publics et privés.

Parmi ces 34 actions, 9 ont été identifiées comme prioritaires et structurantes: ce sont celles qui doivent permettre **l'évolution des conditions-cadres du Grand Genève** de manière à favoriser l'adoption des principes de l'économie circulaire par les acteurs économiques. Ces 9 actions constituent l'**Édition 2024 du Pact'Matière**. Leur mise en œuvre constitue en conséquence une une condition nécessaire à l'atteinte de réduction de l'empreinte matière par 5 visé par l'objectif 2 de la charte GGET.

L'Édition 2024 construit les fondations, mais ne suffit évidemment pas à atteindre l'objectif à elle seule. De nouvelles éditions seront nécessaires afin de mettre en œuvre la vision d'ensemble du Pact'Matière.



## &gt;&gt;&gt; Promouvoir l'économie circulaire au sein du Grand Genève – Pact'Matière



## DESCRIPTION DE L'ACTION

Chacune des neuf actions de l'Édition 2024, listées ci-dessous, fait l'objet d'une fiche, basée sur le modèle des fiches actions PACTE:

CATÉGORIES	N.	FICHES ACTIONS PACT'MATIÈRE	FILIÈRES	PUBLIC CIBLE
<b>Observer, suivre et évaluer les pratiques d'économie circulaire</b>	<b>3.6.1</b>	Mettre en place une cartographie des filières stratégiques à l'échelle du Grand Genève et d'un observatoire transfrontalier de l'économie circulaire	Transverse	Tous
<b>Accompagner au changement l'ensemble des acteurs de la vie économique du bassin transfrontalier: communication, sensibilisation, formation</b>	<b>3.6.2</b>	Conduire des campagnes de sensibilisation et d'information pour les consommateurs	Transverse	Consommateurs
	<b>3.6.3</b>	Concevoir une stratégie de communication à destination des entreprises sur l'économie circulaire et la promouvoir dans le cadre des rencontres d'affaires transfrontalières	Transverse	Entreprises
	<b>3.6.4</b>	Accompagner au changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction	BTP	collectivités publiques
<b>Faciliter des activités de l'économie circulaire : coopération, financement, innovation, cadre législatif et réglementaire</b>	<b>3.6.5</b>	Faciliter le passage en douanes des matières concernées par les boucles de circularité dans le Grand Genève	Transverse	Entreprises
	<b>3.6.6</b>	Planifier les besoins en foncier - actuels et futurs - pour le réemploi, le recyclage et le stockage des tous les matériaux minéraux, terreux ou biosourcés de chantier	BTP	Entreprises et collectivités publiques
	<b>3.6.7</b>	Définir un mécanisme d'appel à projets pour la circularisation de l'économie du Grand Genève	Transverse	Entreprises
	<b>3.6.8</b>	Adopter des critères de circularité dans l'octroi des marchés publics dans le domaine BTP/Construction	BTP	Collectivités publiques
	<b>3.6.9</b>	Identifier et évaluer les flux de matière textile usagée, les capacités de tri, les filières de réemplois et de valorisation au sein du territoire du Grand Genève	Textile	Entreprises et collectivités publiques



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

## ÉTAPES CLÉS

Les étapes clés de chaque action de Pact'Matière sont définies dans les actions 3.6.1 à 3.6.9.

## GOVERNANCE DE L'ACTION

La gouvernance de chaque action de Pact'Matière est définie dans les actions 3.6.1 à 3.6.9.


**PARTENAIRES PRESSENTIS**  
pour la mise en œuvre de l'action


Les partenaires pressentis pour la mise en œuvre de chaque action de Pact'Matière sont définis dans les actions 3.6.1 à 3.6.9.


**MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS**  
à mobiliser


- Moyens humains pour le Grand Genève
- Moyens financiers pour le Grand Genève

# Mettre en place une cartographie des filières stratégiques à l'échelle du Grand Genève et d'un observatoire transfrontalier de l'économie circulaire

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → S'INFORMER N°1 / PRODUIRE ET CONSOMMER N°4 / COOPÉRER N°10



## CONTEXTE DE L'ACTION

Le bassin transfrontalier du Grand Genève regroupe plusieurs collectivités publiques au sein d'un territoire binational. Il est compliqué d'avoir une vue d'ensemble de ce qui se fait en matière d'économie circulaire, non seulement par la présence de la frontière nationale, mais également au vu des disparités de gouvernances et de

stratégies à l'échelle communale, cantonale ou régionale. Cette configuration augmente le risque de redondance et un manque de concertation débouchant sur une méconnaissance ou une sous-estimation du territoire pertinent dans les initiatives émergentes.



## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à élaborer, diffuser et maintenir à jour une cartographie des filières stratégiques de l'économie circulaire régionale nourrissant un observatoire.

L'étude «*Accélération de l'économie circulaire au sein du Grand Genève*» (SIG, État de Genève, Grand Genève, 2021) avait sorti des chiffres intéressants pour le Grand Genève :

- 👉 Convertir 10 % des importations en échanges locaux permettrait de générer 5 milliards CHF de production et plus de 10 000 emplois directs au sein de l'économie; et ce, sans compter sur l'amélioration de l'effet multiplicateur.
- 👉 En moyenne, 100 CHF de production directe sur le Grand Genève génèrent par ailleurs 61 CHF de production supplémentaire dans le reste de l'économie du Grand Genève à travers ses impacts indirects et induits, soit un effet multiplicateur de 1,61 (161/100).

La démarche doit répondre aux objectifs suivants :

- 👉 Faciliter la prise de décision et le suivi.

- 👉 Mettre en réseau les acteurs.
  - 👉 Renforcer la coopération entre les entreprises.
  - 👉 Identifier et maximiser les opportunités d'ancrage et de développement d'activités de l'économie circulaire.
- Ces objectifs peuvent être atteints notamment en :
- 👉 mettant en place un observatoire et une cartographie de l'économie circulaire du territoire du Grand Genève;
  - 👉 identifiant les opportunités d'action et les besoins de développement (ex.: financier, foncier, formation, communication, etc.) et activant les réseaux de ces filières;
  - 👉 soutenant le développement et la mise en réseau des lieux de prestations d'économie circulaire (ex.: ressourceries, matériaux de réemploi, bibliothèque d'objets, etc.);
  - 👉 développant et testant les alternatives proposées par l'économie circulaire dans les filières stratégiques (ex.: études de flux et projets pilotes).



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

### ÉTAPES CLÉS

#### 2025 : MISE EN PLACE DE LA CARTOGRAPHIE ET OBSERVATOIRE

- ➔ Sur la base de l'étude Utopie-Metabolic et les domaines retenus, sélectionner les filières à observer (maximum un par domaine).
- ➔ Se lier au projet d'Observatoire transfrontalier du Grand Genève (OTGG - projet INTERREG) pour le développement.

- ➔ Identifier les acteurs, les lieux et les sources de données.
- ➔ Identifier les indicateurs pertinents pour chaque action afin de suivre l'impact; Identifier le meilleur moyen pour suivre l'objectif global de Pact'Matière de diviser par 5 l'empreinte matière du territoire à l'horizon 2050.



**>>> Mettre en place une cartographie des filières stratégiques à l'échelle du Grand Genève et d'un observatoire transfrontalier de l'économie circulaire**



**2025-2026 : IDENTIFICATION DES ACTIONS ET MOBILISATION DES RÉSEAUX**

- Regrouper et rendre visible les initiatives déjà existantes pour valoriser les compétences locales.
- Identifier les opportunités d'action et les besoins de développement (ex.: financier, foncier, formation, communication, etc.) et activer les réseaux de ces filières.
- Suivi des actions déjà existantes (ex.: conduite d'une étude des flux selon les besoins).
- Priorisation des actions à développer et mobilisation des réseaux.

**2026 : PILOTAGE**

- Développement de nouveaux modèles et processus d'accompagnement (techniquement, communication et financièrement).
- Lancement de projets pilotes
- Consolidation des résultats et des conditions de déploiement

**à partir de mi-fin 2026 : MISE EN ŒUVRE**

- Suivi de l'efficacité des projets et actions correctives.

**GOUVERNANCE DE L'ACTION**

À DÉFINIR SUITE À LA CONSULTATION	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES PRESSENTIS**  
pour la mise en œuvre de l'action



**MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS**  
à mobiliser



- Moyens humains pour le Grand-Genève
- Moyens financiers pour le Grand-Genève

# Conduire des campagnes de sensibilisation et d'information pour les consommateurs

**FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES** → **S'INFORMER N°1 / PRODUIRE ET CONSOMMER N°4**



## CONTEXTE DE L'ACTION

La consommation d'objets par le public est une des principales sources de l'empreinte matière du Grand Genève. Cet impact a lieu principalement hors de la région, puisque c'est à l'étranger ou dans d'autres régions de Suisse ou de France qu'est produite la majorité des biens consommés ici ou que proviennent les matières premières nécessaires à leur production. La surconsommation de vêtements ou le remplacement fréquent des appareils électriques et électroniques dans notre région sont deux exemples courants de gaspillage de matière et d'énergie grise.

Réduire l'empreinte matière de la consommation de biens implique de consommer moins et mieux. Cette transformation des comportements de consommation actuels ne pourra pas se faire sans informer et sensibiliser les consommateur-trice-s, notamment sur la sobriété matérielle et sur l'empreinte matière. Il s'agit aussi d'encourager les consommateur-trice-s à adopter les pratiques circulaires qui réduisent l'utilisation et la transformation des objets et de la matière: l'emprunt ou la location, la seconde main (pas seulement se défaire d'objets inutilisés, mais aussi acquérir des objets déjà existants plutôt que des objets neufs), la réparation, le reconditionnement ou la transformation d'objet (réemploi de partie d'objets, surcyclage/upcycling), et seulement à fine le recyclage de la matière.

La transition vers un système économique circulaire exigera également de renforcer et promouvoir l'économie de la fonctionnalité (bibliothèques d'objets, location d'objets,

etc.), les acteurs de la seconde main, de la réparation, du reconditionnement des appareils, du réemploi d'éléments ou de matériaux (matériauthèques, etc.), et les filières de recyclage des matières.

Dans un contexte mondial d'épuisement progressif des matières premières non renouvelables, la valorisation des gisements de matières est en particulier appelée à devenir un enjeu de plus en plus stratégique pour notre région relativement pauvre en matières premières, en particulier celles issues des déchets électriques et électroménagers. À ce jour, en dehors de la communication sur le tri et le recyclage des déchets, peu d'informations sont transmises au public sur les chaînes de valorisation des objets et des matières.

Dans une région aussi hétérogène et étendue que le Grand Genève, les actions de sensibilisation et d'information sont à mener au niveau local, à proximité des lieux de résidence des personnes, afin de les adapter au mieux aux différents contextes locaux (cadres administratifs et juridiques, termes de référence, écosystème économique et associatif local, niveaux de revenu). Toutefois, l'échelon transfrontalier a un rôle à jouer pour coordonner le message des actions de sensibilisation et d'information, et échanger entre collectivités locales les expériences et meilleures pratiques. Il se doit aussi de communiquer sur le panorama général, dans les différentes parties du territoire du Grand Genève, de la sensibilisation et de l'information sur une consommation sobre et circulaire ainsi que sur les filières de recyclage des objets et des matières.



## DESCRIPTION DE L'ACTION

👉 Recenser les diverses actions d'information et de sensibilisation sur la consommation d'objets et les pratiques circulaires (réduire, réutiliser, réparer, recycler) dans les différentes parties du territoire du Grand Genève (canton de Genève, district de Nyon, différentes parties du pôle métropolitain du Genevois français), réalisées entre 2022 et 2024 ou prévues, et les analyser (instance publique émettrice, auteurs, publics ciblés, message, support/média utilisé).

👉 Identifier les différents freins à l'adhésion à l'économie circulaire des consommateurs (méconnaissance du

sujet, méconnaissance des impacts, méconnaissance des solutions, etc.) afin de mettre en place les mesures adéquates. Il sera nécessaire d'identifier le public cible et les acteurs à interviewer afin de réaliser ce diagnostic.

👉 Recenser les différentes filières de recyclage/élimination d'objets de consommation courants (vêtements, meubles, appareils électriques et électroniques, etc.) dans les différentes parties du Grand Genève en lien avec l'action de mise en place d'un Observatoire et d'une cartographie des filières (cf. action 3.6.1).



## >>> Conduire des campagnes de sensibilisation et d'information pour les consommateurs

- 👉 Organiser des ateliers pour échanger les expériences et les bonnes pratiques en matière de consommation d'objets et de pratiques circulaires, et coordonner les messages, notamment la logique de hiérarchisation des actions comportementales (réduire et faire preuve de sobriété > prolonger la durée de vie > reconditionner et réemployer des parties > recycler les matières) et la valorisation des acteurs contribuant aux pratiques circulaires.
- 👉 Proposer aux différentes parties du Grand Genève des exemples d'actions d'information et de sensibilisation

pour réduire l'empreinte matière de la consommation d'objets et promouvoir les pratiques circulaires, et encourager les collectivités publiques du Grand Genève à mener ou soutenir à l'échelon territorial le mieux approprié de telles actions.

- 👉 Communiquer au niveau du Grand Genève sur les activités transfrontalières communes (recensements, ateliers, bonnes pratiques en matière d'action d'information et de sensibilisation) et rendre accessible au public ces informations sur le site web du Grand Genève.



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

### ÉTAPES CLÉS

#### 2025: MISE EN PLACE DES CONDITIONS POUR MENER L'ACTION

- Identification des collectivités publiques des niveaux pertinents pour participer à un groupe de travail sur l'information et la sensibilisation pour une consommation sobre et circulaire des objets.
- Identification des acteurs chargés du recensement et de l'analyse des diverses actions d'information et sensibilisation existantes ou prévues.

d'information et sensibilisation pour une consommation sobre et circulaire.

- Communiquer au niveau du Grand Genève sur les recensements, les ateliers et leurs enseignements, notamment en rendant ces informations accessibles au public sur le site web du Grand Genève, et en encourageant les collectivités publiques à mener ou soutenir des actions de sensibilisation et d'information.

#### 2025-2026: PREMIÈRES ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

- Recenser auprès des collectivités publiques pertinentes du Grand Genève les actions d'information et de sensibilisation existantes à destination du public afin de promouvoir une consommation sobre et circulaire; réaliser le diagnostic de freins; recenser également l'information sur les filières existantes de recyclage/élimination d'objets de consommation; analyser les données ainsi récoltées.
- Sur la base de l'analyse du recensement susmentionné, organiser un atelier transfrontalier de partage d'expériences et de bonnes pratiques sur les actions

#### 2026-2030: DÉPLOIEMENT DES ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

- Poursuite ou démarrage, par les collectivités publiques de l'échelon territorial approprié, d'actions d'information et de sensibilisation auprès des consommateur-trice-s sur divers aspects de la consommation sobre et circulaire dans toutes les parties du Grand Genève.
- Suivi au niveau du Grand Genève des actions d'information et de sensibilisation menées (recensement, visibilisation sur le site web).
- Organisation (si nécessaire) d'autres ateliers transfrontaliers de partage d'expérience et de bonnes pratiques.

#### 2030 BILAN

### GOUVERNANCE DE L'ACTION

	À DÉFINIR SUITE À LA CONSULTATION	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
		PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE										
CO-PILOTAGE										
SUIVI										
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES										
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER										



>>> Conduire des campagnes de sensibilisation et d'information pour les consommateurs



**PARTENAIRES  
PRESSENTIS**  
pour la mise en  
œuvre de l'action



À DÉFINIR  
SUITE À LA  
CONSULTATION



**MOYENS  
HUMAINS ET  
FINANCIERS**  
à mobiliser



À CONSOLIDER  
SUITE À LA  
CONSULTATION

- Moyens humains pour le Grand-Genève
- Moyens financiers pour le Grand-Genève

# Concevoir une stratégie de communication à destination des entreprises sur l'économie circulaire et la promouvoir dans le cadre des rencontres d'affaires transfrontalières

**FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → PRODUIRE ET CONSOMMER N°4**



## CONTEXTE DE L'ACTION

Au sens des leviers d'action décrits dans la partie 1 du plan d'actions Pact'Matière au chapitre de la production et de la consommation, il convient de rendre l'économie du Grand Genève plus circulaire et locale en transposant les principes de l'éco-conception, la sobriété d'usage des ressources, la récupération, la réparation, le réemploi-réusage et le recyclage. Tout en réduisant la consommation irraisonnée de ressources planétaires, il s'agit également de favoriser l'usage de matières premières ou secondaires locales, pour tendre vers plus d'autonomie, induisant ainsi des bénéfices :

- 👉 **économiques**: sécurisation des approvisionnements et résilience en cas de crise (sanitaire, géopolitique, etc.), maintien et développement de l'économie locale, etc.;
- 👉 **environnementaux**: réduction de l'empreinte matière des produits avec un contrôle accru sur l'ensemble du cycle de vie grâce à un ancrage local et une coopération entre les acteurs du territoire;

👉 **sociaux**: création d'emplois, renfort de la coopération entre acteurs locaux, etc.

Cette évolution implique des changements profonds dans les modes de consommation, mais aussi de production, donc une totale implication des entreprises territoriales. Elles doivent pour cela s'appuyer sur un socle solide de convictions, de connaissances et de savoir-faire à développer, partager : l'enjeu de la communication, pour sensibiliser, informer, faire connaître prend ici une ampleur particulière et nécessite d'y consacrer une ambition dédiée.

Cette action vise à initier les bases d'une stratégie de communication, emmenant les entreprises du territoire vers plus de circularité dans leurs process.



## DESCRIPTION DE L'ACTION

Selon leur domaine d'activité, leur histoire, toutes les entreprises ne peuvent être considérées également et constituent en quelque sorte différents publics et donc autant de cibles. La communication doit s'attacher à tenir compte de cette diversité, pour fournir des propositions adaptées. Toutefois, dans ce cadre, deux principes directeurs émergent :

- 👉 Soutenir et accompagner les initiatives émanant du secteur privé : les échanges de pair-à-pair sont toujours les plus efficaces, car issus de demandes venues de l'interne et correspondant aux attentes du moment des différents acteurs impliqués.
- 👉 Conférer un rôle d'impulsion et de médiation aux acteurs publics du Grand Genève pour une vision partagée à l'échelle du territoire, et accompagner la fédération des énergies locales pour faire adhérer l'ensemble de l'écosystème économique.

Cette stratégie de communication doit donc être établie d'une part en veillant à accentuer des synergies locales

existantes, en leur donnant plus de reliefs et d'envergure, et d'autre part en créant des opérations nouvelles conçues dans une logique territoriale.

La dimension « réseau » sera donc déterminante et elle doit être au cœur de cette stratégie de communication :

- 👉 Connaître et faire connaître, pour mettre en valeur les initiatives couronnées de succès, et les dupliquer.
- 👉 Étudier la pertinence d'une logique de marque, capable d'identifier cette dynamique territoriale et d'en renforcer les facteurs d'identité, sur et à l'extérieur du Grand Genève.
- 👉 Faire vivre et déployer plus largement les réseaux constitués de type Genie.ch ou Eclaira.fr, pour leur donner durablement les moyens de fédérer les entreprises et acteurs concernés dans une dynamique commune.
- 👉 Créer, organiser ou labelliser toute une série d'événements, capables de faire se rencontrer



**>>> Concevoir une stratégie de communication à destination des entreprises sur l'économie circulaire et la promouvoir dans le cadre des rencontres d'affaires transfrontalières**

des acteurs économiques ou/et institutionnels. De rayonnement à l'échelle d'une filière locale ou au contraire à l'échelle internationale, ces événements sont des moments forts pour partager des solutions très opérationnelles comme pour découvrir des réussites de grande ampleur. Il s'agira dans un premier temps de s'appuyer sur les événements existants à

l'échelle du Grand Genève (Simodec, le forum économie circulaire transfrontalier, le salon EPHJ-EPMT-SMT, les conventions annuelles d'affaires organisées par l'ULCCI, le forum d'affaires franco-suisse à Genève, etc.) qui réunissent d'ores et déjà régulièrement les acteurs économiques du territoire franco-valdo-genevois.



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

### ÉTAPES CLÉS

Malgré une forte dynamique locale, la coordination demeure la condition numéro un du succès de l'action. Pour s'appuyer sur une légitimité déjà existante, il serait nécessaire de la confier à un acteur déjà reconnu dans le milieu de l'économie circulaire : un.e membre issu.e de l'équipe Grand Genève Circulaire ou d'un réseau de type Genie.ch, pourrait être le.la mieux à même de piloter cette action.

Dans un premier temps, et dès l'adoption du Pact'Matière, il s'agira d'identifier précisément le groupe de travail représentatif de l'écosystème local «économie circulaire», puis de lui faire préciser les contours de l'action et de son ambition, et de les faire coïncider avec les moyens disponibles ou à mobiliser. L'appui d'un mandataire ayant une expérience reconnue dans ce type de démarche territoriale sera très probablement nécessaire : le cahier des charges de la mission à honorer sera un des moments clés de l'opération, il veillera notamment à :

- identifier les acteurs/réseaux/événements déjà existants ;
- établir un plan d'actions à moyen et long terme en coordination avec les autres démarches mises en place dans le cadre du Pact'Matière et plus largement Grand Genève en Transition, en mutualisant des événements avec d'autres démarches territoriales ;
- préciser si des filières ou des thématiques sont prioritaires ;
- organiser des temps de rencontre et d'information avec les acteurs économiques/institutionnels susceptibles de contribuer durablement à l'action.

Dans un second temps, il conviendra de décliner les éléments produits et conçus collégialement, en accordant les moyens financiers idoines (un budget prenant en compte l'ensemble des postes de dépense associés au projet (ressources humaines, communication, coût des événements, etc.).

### GOUVERNANCE DE L'ACTION

	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



À DÉFINIR SUITE À LA CONSULTATION



»»» Concevoir une stratégie de communication à destination des entreprises sur l'économie circulaire et la promouvoir dans le cadre des rencontres d'affaires transfrontalières



**PARTENAIRES  
PRESSENTIS**  
pour la mise en œuvre de l'action



Les membres du Grand Genève Circulaire, les animateurs de réseaux déjà constitués localement ou à proximité (Genie.ch, Eclaira.ch, Solucir, IDée, Green, Entrez dans la boucle, etc.), les organisateurs d'événements, les structures faîtières et consulaires, les agences économiques et clusters, certaines entreprises particulièrement en pointe sur le sujet.



**MOYENS  
HUMAINS ET  
FINANCIERS**  
à mobiliser



- Moyens humains pour le Grand-Genève
- Moyens financiers pour le Grand-Genève

# Accompagner au changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → PRODUIRE ET CONSOMMER N°4 / SE FORMER ET TRAVAILLER N°5



## CONTEXTE DE L'ACTION

L'application des principes de circularité par les pouvoirs publics dans le domaine de la construction nécessite des changements de pratique, d'une part en matière de commande publique, et d'autre part en matière de transfert de matériaux d'excavation. Actuellement, ces principes de circularité sont marginaux dans les commandes publiques et les transferts des matériaux d'excavation de la Suisse vers la France, même avec un permis d'aménagement, sont excessifs et parfois inappropriés.

Dans ces deux domaines, ces changements de pratique se

heurtent à différents freins.

L'accompagnement du changement se base sur le diagnostic des freins identifiés afin de les dépasser avec des leviers adéquats répertoriés par les modèles d'accompagnement du changement tels que le modèle transthéorique (MTT).

L'accompagnement du changement s'adresse à l'ensemble de la chaîne décisionnelle politico-administrative France-Suisse, soit les élus politiques, les donneurs d'ordre (commandes publiques).



## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif est de définir une stratégie d'accompagnement du changement de comportement afin de permettre l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la fonction publique en matière de construction, via les commandes publiques et via les transferts des matériaux d'excavation.

Pour définir cette stratégie, un diagnostic des freins sera réalisé. Une fois les freins identifiés, des leviers de changement y seront associés et des mesures adéquates seront proposées. Le modèle transthéorique (MTT) illustré dans le tableau ci-dessous pourra être le cadre utilisé pour cette action.

### L'ACTION CONSISTE À :

#### RÉALISER UN DIAGNOSTIC DES FREINS

**Objectif:** Identifier les freins à l'adoption des principes de l'économie circulaire par les agents de la fonction publique du Grand Genève.

Les freins sont soit d'ordre légaux, administratifs, de procédures, de ressources ou d'outils, de comportements. En l'état, les freins déjà estimés par expériences relèvent (1) de la méconnaissance de la problématique de la linéarité, des principes de circularité et des solutions envisageables pour appliquer ces principes, (2) de la méconnaissance du risque lié au changement de pratique, méconnu ou mal perçu, (3) du portage de ce risque, (4) d'un partage d'information/de compétences insuffisant (cf. tableau en annexe).

Un diagnostic par consultation des acteurs et analyses des process devra être réalisé. Il sera nécessaire au préalable d'identifier plus précisément le public cible et les acteurs à interviewer.

#### DÉFINIR UNE STRATÉGIE D'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

**Objectif:** proposer une stratégie de mise en œuvre de l'accompagnement au changement.

La stratégie se base sur:

- 👉 les freins, qui auront été complétés par diagnostic (enquête, questionnaire, interviews, etc.);
- 👉 les leviers, identifiés selon le modèle transthéorique (MTT);
- 👉 la priorisation des mesures ayant le plus d'impact, afin de dépasser l'ensemble des freins répertoriés. Certaines mesures ont déjà été pré-identifiées (voir le tableau en annexe). Le diagnostic permettra de valider leur pertinence.
- 👉 Mettre en œuvre les premières actions d'accompagnement au changement.

#### LIVRABLES

👉 Une stratégie d'accompagnement au changement de comportements pour les agents de la fonction publique du Grand Genève, avec des mesures concrètes permettant l'adoption des principes de l'économie circulaire dans l'octroi des marchés publics/de la commande publique en lien avec la construction.

#### ACTIONS LIÉES

- 👉 actions 3.3, 3.6.6 et 3.6.8



**>>> Accompagner au changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction**



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

### ÉTAPES CLÉS

Conditions à réunir pour la mise en œuvre de l'action : définir la gouvernance, le porteur de projet, le financement et la temporalité et identifier précisément le public cible (OCBA, OU, OCGC, CPEG, FTI, ACG, Communes, etc.).

- **D'ici juin 2025 :** définir le porteur de projet puis concevoir le cahier des charges de l'étude et tout autre acteur pertinent, et affiner le budget.
- **D'ici fin 2025 :** prestataire(s) (potentiellement un prestataire de chaque côté de la frontière avec une

coordination entre ces prestataires) sélectionnés et mandat(s) lancé(s).

- **D'ici mi 2027 :** réalisation du diagnostic des freins, avec identification du public cible.
  - Certaines mesures concrètes pourront déjà être déclinées si le diagnostic le confirme (ex.: formation)
- **D'ici fin 2027 :** définition de la stratégie d'accompagnement au changement.
- Déploiement de la stratégie : à définir.

### GOUVERNANCE DE L'ACTION

	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES PRESSENTIS**  
pour la mise en œuvre de l'action



- Ce projet implique principalement des parties prenantes incluses dans le GLCT. On peut à ce stade inclure d'autres partenaires comme la FAI, Genie.ch ou des experts en accompagnement au changement.

**MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS**  
à mobiliser



- Moyens humains pour le Grand-Genève
- Moyens financiers pour le Grand-Genève



»» Accompagner au changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction

## ANNEXES

TABLEAU DES FREINS ET MESURES PRÉ-IDENTIFIÉS  
SELON LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU CHANGEMENT DU MTT



À COMPLÉTER  
PAR L'ÉTUDE

ETAPES DU CHANGEMENT	FREINS DÉJÀ ESTIMÉS ► A COMPLÉTER	LEVIERS (MTT)	MESURES PRÉ-IDENTIFIÉES ► A COMPLÉTER
PRISE DE CONSCIENCE	Méconnaissance de la problématique de la linéarité, des principes de circularité	<i>Informer</i> <i>Eveil émotionnel</i>	Sensibilisation Concernant les matériaux d'excavation, sensibilisation et formation des communes françaises au processus des permis d'aménager afin de renforcer l'application du code de l'urbanisme et son contrôle
MOBILISATION		<i>Susciter l'adhésion en montrant les avantages, susciter l'engagement</i> <i>Montrer sa responsabilité, son rôle</i>	Implication de la hiérarchie et des référents politiques (exemplarité) Impulsion politique et modification de la répartition des responsabilités dans le processus d'optimisation des appels d'offres vers plus de circularité de façon à ce que l'Etat porte cette responsabilité plutôt que l'ingénieur /l'agent de la fonction publique qui met en œuvre cette optimisation
DÉCISION DE NE PAS AGIR		<i>Donner une autre information pour voir les choses autrement</i>	
PRÉPARATION À L'ACTION	Méconnaissance des solutions envisageables pour appliquer ces principes Partage insuffisant d'informations/de compétences	<i>Information du comment faire, bonnes pratiques, bons process</i>	Conception de formations spécifiques ou Déclinaisons/partage de formations existantes Développer/Partager à l'échelle du Grand Genève des dispositifs de formation existants. Ex: formation continue courte sur la valorisation des matériaux minéraux de chantier (programme ECOMAT <sup>®</sup> ) ou dispositif THQMAT : faire en sorte que les matériaux utilisés aujourd'hui puissent être recyclés demain (réfléchir aux techniques constructives et aux matériaux) Modification de processus, optimisation de la chaîne de responsabilité Meilleure communication entre les autorités suisses qui délivrent (ou non) l'autorisation d'exportation et les collectivités françaises qui instruisent les demandes de permis d'aménagement et doivent en assurer la conformité
PASSAGE À L'ACTION	Méconnaissance du risque lié au changement de pratique, ou mal perçu Portage de ce risque	<i>Permettre de tester</i>	Permettre de tester au moins 1 mesure dans chaque territoire, avec retour d'expériences Pilotes sur les différents territoires Évaluation/Qualification du risque de telles modifications grâce à des projets pilotes
POURSUIVRE L'ACTION		<i>Diminuer les efforts</i>	
NOUVEAU COMPORTEMENT			Valorisation des innovations et des actions exemplaires Valorisation de ces projets pilotes et des chantiers exemplaires

# Faciliter le passage en douanes des matières concernées par les boucles de circularité dans le Grand Genève

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → PRODUIRE ET CONSOMMER N°4 / COOPÉRER N°10



## CONTEXTE DE L'ACTION

Au sens des leviers d'action décrits dans la partie 1 du plan d'actions PACTE, la présente action apporte une contribution aux principes suivants:

- 👉 En matière de production: **réduire les obstacles liés à la frontière** en faisant évoluer les règles en la matière,

afin d'améliorer de façon équilibrée et équitable les initiatives françaises et suisses d'économie circulaire au niveau du bassin de vie du Grand Genève.

- 👉 En matière de coopération: créer un contexte **favorable à l'expérimentation** et aux innovations.



## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à mieux comprendre les enjeux de l'économie circulaire sous l'angle des contraintes douanières puis à évaluer les mesures spécifiques qui pourraient être prises afin de limiter l'impact de la frontière (douane) sur le développement des initiatives transfrontalières (les déchets deviennent des ressources).

### LA DÉMARCHE DOIT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS SUIVANTS:

- 👉 Recenser et centraliser les dispositions administratives et fiscales en vigueur puis les diffuser sur une plateforme transfrontalière d'information sur les procédures douanières.
- 👉 À l'échelle du Grand Genève et en lien avec l'action 3.6.1 relative à la cartographie des filières, identifier les domaines d'activité ou les filières les plus pertinentes, dont les potentiels de transition vers plus de circularité sont sensiblement diminués, voire bloqués du fait des restrictions et procédures douanières.
- 👉 Établir des propositions de simplification administrative adaptée aux filières stratégiques retenues.
- 👉 Étudier la faisabilité puis, le cas échéant, mettre en œuvre un dispositif permettant de limiter les formalités/coûts du passage en douane des matières concernées par les boucles de circularité. Les actions potentielles concernent:
  - Aide financière et aide technique.
  - Label ou « passeport matériaux » pour les acteurs actifs dans les boucles.

- Régimes douaniers préférentiels au sein de zones dédiées, à l'image des zones franches.

### MODALITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- 👉 Etablir des liens avec d'autres territoires transfrontaliers (Bâle, Tessin) pour identifier des intérêts communs.
- 👉 Organiser un lobbying auprès des autorités fédérales et françaises/européennes pour plaider la spécificité du bassin de production/consommation franco-valdo-genevois.
- 👉 Examiner la faisabilité d'un statut d'exception au titre de l'expérimentation: territoire pilote (sur le modèle de la zone franche).
- 👉 Recueillir l'expertise et l'accompagnement auprès de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT).
- 👉 Organiser une veille technique, administrative et politique en lien avec les négociations UE-Suisse (analyse des impacts directs et indirects de la mise en place de la taxe carbone aux frontières par exemple, suppression des droits de douane sur les produits industriels: [Abolition\\_Droits\\_de\\_douane\\_produits\\_industriels - ccig.ch](#)). \*
- 👉 Prendre en compte de l'évolution de la LPE sur les nouvelles obligations et possibilités en lien avec les enjeux de l'économie circulaire.



»»» Faciliter le passage en douanes des matières concernées par les boucles de circularité dans le Grand Genève



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

### ÉTAPES CLÉS

#### mi 2025: ANALYSE

- Benchmark: expériences transfrontalières autres (Bâle + Tessin + MOT).
- Identification des partenaires économiques (faîtières) et territoriaux (agglomérations transfrontalières potentiellement intéressées) avec lesquels il s'agira de conduire le travail (puis assurer le lobbying auprès des instances fédérales, françaises et européennes).
- Choix des filières pertinentes (cas d'études pour la suite).
- Identification et analyse des composantes réglementaires, administratives et fiscales pour les passages en douane (> Mandats). Travail également à conduire avec l'OMC.

#### Fin 2025: PISTES D'ACTION

- Repérage et approfondissement des leviers d'actions sur la simplification administrative et les incitations régionales.
- Constitution et animation des groupes de travail par filière retenue.

#### Fin 2025 – début 2026: LOBBYING

- Organisation des temps d'échanges stratégiques auprès des autorités compétentes, sur la base des éléments issus des phases 1 et 2.
- Négociation autour de la faisabilité d'une expérimentation pilote sur le Grand Genève («zone franche économie circulaire»).

#### Entre fin 2025 et 2028: MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION

- **Mi-fin 2025:** mise en œuvre de la plateforme (ou portail) d'information sur les spécificités et les contenus des procédures douanières FR-CH (= Conception de la plateforme de son mode d'animation et de mise à jour).
- **mi-fin 2026:** mise en œuvre des mécanismes incitatifs (en lien avec l'action 3.6.7).
- **2028:** mise en place de l'expérimentation pilote sur une ou plusieurs filières stratégiques pertinentes.
- Suivi et évaluation.

### GOUVERNANCE DE L'ACTION

	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES  
PRESSENTIS**  
pour la mise en œuvre de l'action



**MOYENS  
HUMAINS ET  
FINANCIERS**  
à mobiliser



- Moyens humains pour le Grand Genève
- Moyens financiers pour le Grand Genève

# Planifier les besoins en foncier - actuels et futurs - pour le réemploi, le recyclage et le stockage des tous les matériaux minéraux, terreux ou biosourcés de chantier

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → PRODUIRE ET CONSOMMER N°4



## CONTEXTE DE L'ACTION

Les matériaux de construction représentent un des principaux flux de matière du Grand Genève (3,5 millions de tonnes de matériaux d'excavation non pollués en 2018), mais peu sont réutilisés. Par exemple, seuls 14 % des matériaux d'excavation sont recyclés, le reste est utilisé en tant que remblai en gravière ou sous d'autres formes sur des distances de plus en plus lointaines.

Les contraintes principales qui freinent la circularité pour ces matériaux sont :

- 👉 Manque d'espaces de stockage des matériaux (enjeu foncier).
- 👉 Complexité juridique (statuts des matériaux) et logistique (réseaux ferrés et viaires) du passage

de la frontière avec des statuts différents selon les matériaux.

- 👉 Manque de coordination administrative et difficultés à intégrer de nouvelles pratiques.

Sont concernés ici par le périmètre de l'action **les matériaux d'excavation, les matériaux terreux et autres matériaux minéraux de chantier ainsi que les matériaux de construction écologiques, bas carbone et innovants**, soit les matériaux impliqués majoritairement dans le gros œuvre. Sont exclus les matériaux du second œuvre (p. ex. porte, parquets, évier, paroi, poutre, etc.), en raison d'un niveau différent de maturité du marché.



## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif général est de renforcer et sécuriser les espaces et le foncier destiné aux activités circulaires afin de favoriser le réemploi et le recyclage des matériaux issus de démolition et des chantiers, en vue de contribuer à l'objectif global de diviser l'empreinte environnementale de la construction par 2 d'ici 2035 fixé dans le cadre de l'étude *«Accélération de l'économie circulaire au sein du Grand Genève»* (SIG, État de Genève, Grand Genève, 2021).

Dans un premier temps, cette action consiste à vérifier l'opportunité d'une telle planification du foncier à l'échelle transfrontalière : il s'agit de mieux qualifier les besoins en foncier, les contraintes liées à la frontière et au statut des matériaux et les enjeux économiques. Il s'agit également de mener un projet pilote de gestion d'un site de stockage à l'échelle du Grand Genève.

Dans un second temps et selon les résultats de l'étude d'opportunité, une étude de faisabilité sera menée et pourra déboucher sur un schéma directeur des sites de stockage et de valorisation.

d'une planification des besoins en foncier à l'échelle du Grand Genève, en distinguant les différents types de matériaux :

- Collecter des informations sur les caractéristiques, volumes, localisation et disponibilité temporelle des matériaux.
- Sur cette base, définir le nombre de sites et infrastructures potentiels de stockage et de valorisation, temporaires ou pérennes nécessaires, leur localisation possible, les structures logistiques associées.
- Identifier les freins administratifs :
  - Lister les défis juridiques et logistiques liés à la frontière en fonction du statut des matériaux.
  - Identifier des solutions pour faciliter la coordination administrative et l'intégration des nouvelles pratiques (communication, formation, etc.).
- Tester la gestion transfrontalière d'un site de stockage pilote.

- 👉 Étudier les possibilités de développer une bourse aux matériaux (inclus benchmark de l'existant – Madaster.ch, Salza.ch, etc.).

### DESCRIPTION PLUS DÉTAILLÉE DE LA PREMIÈRE PHASE DE L'ACTION :

- 👉 Réaliser une étude d'opportunité sur la mise en place



## FICHE ACTION – 3.6.6

»»» Planifier les besoins en foncier - actuels et futurs - pour le réemploi, le recyclage et le stockage des tous les matériaux minéraux, terreux ou biosourcés de chantier

### LIVRABLES POUR LA PREMIÈRE PHASE DE L'ACTION

- 👉 Une étude d'opportunité.
- 👉 Retour d'expériences du test sur un site de stockage pilote.
- 👉 Des recommandations pour faciliter la coordination administrative au niveau du Grand Genève.
- 👉 Des recommandations pour le développement d'une bourse aux matériaux sur le Grand Genève.

### ACTIONS LIÉES

- 👉 Action : 3.6.4

### CONDITIONS À RÉUNIR POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- 👉 Définir le porteur de projet et la temporalité.
- 👉 Consulter les différentes parties prenantes et prendre en compte les enjeux économiques transfrontaliers (points de vigilance soulevés par les acteurs de la filière).

👉 Les différents matériaux (excavation, issus de la déconstruction, matériaux terreux, etc.) doivent être définis et distingués dans l'étude d'opportunité.

👉 Nécessité de tenir compte des raccordements aux réseaux ferrés et viaires.

👉 Nécessité de tenir compte des schémas directeurs existants (par exemple le plan directeur des décharges de type A pour les matériaux d'excavation non pollués à Genève).

### ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE DANS UN DEUXIÈME TEMPS ET EN FONCTION DES RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE PHASE DE L'ACTION

- 👉 Etudier les possibilités de développer un label transfrontalier (notamment sur le modèle GRTA) pour les matériaux minéraux issus de la déconstruction et du recyclage en lien avec l'action 3.6.8.



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

### ÉTAPES CLÉS

#### 2025-2026 : ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

- **D'ici fin 2025** : définir le porteur de projet, concevoir le cahier des charges de l'étude d'opportunité et choisir le prestataire
- **D'ici fin 2026** : finalisation de l'étude d'opportunité

#### 2027 : ÉTUDE DE FAISABILITÉ

- étude de faisabilité en fonction des résultats de l'étude d'opportunité

### GOUVERNANCE DE L'ACTION

À DÉFINIR SUITE À LA CONSULTATION	FRANCE				SUISSE			AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	
PILOTAGE								
CO-PILOTAGE								
SUIVI								
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES								
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER								



>>> Planifier les besoins en foncier - actuels et futurs - pour le réemploi, le recyclage et le stockage des tous les matériaux minéraux, terreux ou biosourcés de chantier



## PARTENAIRES PRESSENTIS

pour la mise en œuvre de l'action



- **Secteur privé:** exploitants de gravières, entreprises de matériaux de construction, entreprise générale, métiers du bâtiment, régies, promoteurs, grands propriétaires, entreprises spécialisées dans les techno-sols, etc.
- **Faïtières:** FMB, MBG, FAI, GEGB (Groupement des entreprises Genevoises du gravier et du Béton), Cleantech Alps, etc.
- **Associations:** coopératives d'habitation, Materium, ressourceries,
- **Enseignement:** UNIGE, Hepia, etc.
- **Acteurs institutionnels:** Caisse de pension publique (CPEG, Ville de Genève, etc.), Associations des communes genevoises, Établissements Publics Autonomes



## MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

à mobiliser



- Moyens humains pour le Grand-Genève:
- Moyens financiers pour le Grand-Genève:

# Définir un mécanisme d'appel à projets pour la circularisation de l'économie du Grand Genève

**FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES** → PRODUIRE ET CONSOMMER N°4 / SE FORMER ET TRAVAILLER N°5



## CONTEXTE DE L'ACTION

Au sens des leviers d'action décrits dans la partie 1 du plan d'actions PACTE au chapitre de la production et de la consommation, il convient de rendre l'économie du Grand Genève plus circulaire et locale en transposant les principes de l'éco-conception, la sobriété d'usage des ressources, la récupération, la réparation, le réemploi-réutilisation et le recyclage. Pour y parvenir, il s'agit en particulier de:

👉 « *Soutenir et accompagner les initiatives émanant du secteur privé qui vont dans le sens de la transition écologique et vers davantage de circularité, pour créer*

*de nouvelles opportunités en termes d'activités et d'emplois.* »

👉 « *Concevoir des modalités nouvelles ou renforcées de financement de l'économie circulaire.* »

La présente action ne consiste pas à concevoir et réaliser des initiatives d'économie circulaire, mais à organiser les conditions-cadres favorisant leur émergence et facilitant les démarches des acteurs locaux à travers un mécanisme d'incitation financière transfrontalier attractif.



## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à concevoir puis mettre en œuvre un mécanisme local d'appels à projets permanent destiné à stimuler, encourager et accompagner les initiatives privées françaises, vaudoises et genevoises d'économie circulaire sur le territoire du Grand Genève.

Il s'agit d'apporter une plus-value transfrontalière à ce qui se fait déjà respectivement sur chaque partie du territoire en privilégiant les innovations en matière de collaboration sous forme de:

- Projets communs franco-suisse (création de valeur ajoutée).
- Partage d'expérience/expertise et développement de partenariats.
- Développement d'un marché de l'économie circulaire à l'échelle du Grand Genève.

### L'ACTION SE COMPOSE DE TROIS ÉTAPES CLÉS:

👉 Observer: identifier les opportunités de collaboration locale en matière d'économie circulaire et repérer en quoi le mécanisme d'appel à projets transfrontalier permettra de compléter les dispositifs existants de part et d'autre de la frontière.

👉 Planifier: Concevoir le mécanisme financier, sa dotation, sa gouvernance, etc.

👉 Agir: Le mettre en œuvre et l'animer et l'évaluer.

### CONDITIONS À RÉUNIR POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION:

👉 Subsidiarité: éviter les doublons avec ce qui existe déjà en termes d'accompagnement des entreprises ou de soutien aux initiatives d'économie circulaire => nécessité de réaliser un inventaire pour:
 

- évaluer la complémentarité de la démarche avec des dispositifs déjà existants ou en projet;
- veiller à la plus-value « transfrontalière » du mécanisme.

👉 Co-financement public équilibré par les territoires du Grand Genève, indépendamment d'un éventuel financement privé complémentaire.

👉 S'assurer d'un niveau d'adhésion suffisant de la part du tissu économique local: Consultation préalable.



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

### ÉTAPES CLÉS

#### 2025: CONCEPTION DU MÉCANISME

- Mise en place du groupe de travail (8 membres du GLCT + éventuels spécialistes).

→ Désignation d'un éventuel mandataire (spécialiste juridique et financier et/ou accompagnement du GT).

→ Définition des objectifs à atteindre et des indicateurs de suivi.



## >>> Définir un mécanisme d'appel à projets pour la circularisation de l'économie du Grand Genève

- Identification des bénéficiaires potentiels + typologie de projets (étude de marché).
- Étude de calibrage du mécanisme (seuil déclencheur, montant min/max par projet).
- Évaluation du budget nécessaire (volume financier nécessaire cf. étude préliminaire Ecosys a/s financement de la transition écologique: environ 1 Mio CHF/an yc. frais de structure + communication + dotation).
- Élaboration des règles et principes de fonctionnement (appui au développement sans biaiser la libre concurrence ni créer une distorsion de concurrence).
- Élaboration d'un règlement: critères de sélection, composition et fonctionnement du comité de sélection, modalité d'audit des projets a posteriori, etc.
- Détermination de la durée du mécanisme d'appel à projets (2, 3, 4 ans ?) et de son éventuel renouvellement.
- Consultation: échange avec le tissu économique genevois, français et vaudois: 2e consultation

### 2025 – 2026: MONTAGE FINANCIER

- Évaluation du ou des montages financiers possibles (publics, privés, public-privé, fondations...) + local, régional, fédéral/national + règles de parité de

financement (France-Vaud-Genève).

- Identification du porteur de l'appel à projets (GLCT, Fondation, etc.).
- Évaluation de la faisabilité juridique du mécanisme (s'assurer d'être dans les clous).
- Consultation: échange avec le tissu économique genevois, français et vaudois: 3e consultation

### juin 2026: VALIDATION DU MÉCANISME ET DU PORTAGE

- Validation par les instances du GLCT et/ou par les parties prenantes (financeurs).

### à partir de fin 2026: MISE EN ŒUVRE

- Mise en œuvre de l'appel à projets: lancement, installation du comité de sélection des projets, etc.
- Animation (secrétariat du fonds et du mécanisme = gestion; préparation des phases d'évaluation des dossiers).
- Promotion des sessions d'appel à projets et communication sur les résultats.
- Évaluation du mécanisme, ses résultats, etc.

### GOUVERNANCE DE L'ACTION

	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



**PARTENAIRES  
PRESENTS**  
pour la mise en œuvre de l'action



- Faîtières professionnelles suisses et françaises, FTI, SIG, CIRIDD, réseau Génie.ch, valorisation des appels à projets existants, etc.

**MOYENS  
HUMAINS ET  
FINANCIERS**  
à mobiliser



- Moyens humains pour le Grand-Genève
- Moyens financiers pour le Grand-Genève

# Adopter des critères de circularité dans l'octroi des marchés publics dans le domaine BTP/Construction

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → PRODUIRE ET CONSOMMER N°4



## CONTEXTE DE L'ACTION

L'État et les collectivités ont un devoir d'exemplarité, y compris en tant que donneurs d'ordres dans le domaine de la construction. Or aujourd'hui, il n'y a que peu de critères de circularité dans les marchés et commandes publics. Les collectivités publiques ont ici l'opportunité d'assurer un rôle d'exemplarité et de créer de nouveaux marchés en intégrant des critères permettant de déboucher sur «le meilleur matériau pour chaque projet» sans distorsion de la concurrence. L'objectif de cette action est donc de

donner les outils nécessaires à l'évolution des pratiques de la commande publique en développant des critères de circularité, notamment:

- 👉 la minimisation et la valorisation des matériaux d'excavation, terreux et inertes;
- 👉 le recours aux matériaux réemployés et recyclés;
- 👉 le recours aux matériaux écologiques «*le meilleur matériau pour chaque projet*».



## DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin de proposer des critères de circularité pour la commande publique, il est tout d'abord nécessaire de réaliser un état des lieux des critères et mécanismes existants, pour pouvoir identifier les critères possibles et ensuite évaluer leur faisabilité. Cela nécessitera d'inclure toutes les parties prenantes, publiques et privées, concernées par les chantiers de construction, rénovation et démolition.

### L'ACTION CONSISTE À:

- 👉 Réaliser un benchmark de critères de circularité dans les différents systèmes de commandes publiques du Grand Genève, d'autres cantons/pays/UE
  - Inclure un benchmark de potentiels labels existants même si cela dépasse le cadre des appels d'offres publics.
- 👉 Inventorier les critères de circularité adaptés pour la commande publique, en concevoir de nouveaux si nécessaire, les décrire et les tester.
  - Inclure leur faisabilité, y compris juridique/réglementaire et coûts.
  - Tester ces critères sur des pilotes: 1 par territoire, avec retour d'expériences.
- 👉 Définir une liste finale de critères, avec des recommandations concrètes pour les donneurs d'ordres publics.

### LIVRABLES:

- 👉 Un guide des critères de circularité pour la commande publique.
- 👉 Une stratégie de mise en œuvre:
  - Un plan de communication pour diffuser le guide auprès des donneurs d'ordre et promouvoir

son originalité et exemplarité de la démarche transfrontalière auprès des autorités administratives de rang national et européen.

- Des mesures d'accompagnement au changement (lien avec l'action 3.6.4).

### ACTIONS LIÉES:

- 👉 Actions 3.6.1 (afin d'avoir des indicateurs quantitatifs) et 3.6.4

### CONDITIONS À RÉUNIR POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION:

- 👉 Définir le porteur de projet, la temporalité et le budget. Une gouvernance tripartite opérationnelle est nécessaire.
- 👉 Lancer un mandat qui réalise le benchmark sur chacun des territoires, conçoit une liste commune de critères de circularité potentiels, évalue leur coût et faisabilité, les tests sur 3 sites pilotes pour aboutir au guide des critères de circularité.
- 👉 Identifier les sites pilotes potentiels.
- 👉 L'appropriation du guide par les donneurs d'ordre est une étape clé et nécessite un soutien politique, une campagne de diffusion percutante et de solides mesures d'accompagnement aux changements.

### ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE DANS UN DEUXIÈME TEMPS ET EN FONCTION DES RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE PHASE DE L'ACTION:

- 👉 Étudier les possibilités de développer un label transfrontalier (notamment sur le modèle GRTA) pour les matériaux minéraux issus de la déconstruction et du recyclage (lien avec l'action 3.6.6). Ce label pourrait



## >>> Adopter des critères de circularité dans l'octroi des marchés publics dans le domaine BTP/Construction

être utilisé comme critère de circularité.

- 👉 Voir s'il est pertinent d'adapter le guide pour inclure tous les donneurs d'ordre y compris privés.

- 👉 Creuser les possibilités d'adaptation des normes SIA qui constituent des obstacles à la circularité dans le domaine de la construction.



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

### ÉTAPES CLÉS

- **D'ici fin juin 2025:** définir le porteur de projet puis concevoir le cahier des charges de l'étude (PMGF, Office cantonal de l'environnement et tout autre acteur pertinent).
- **D'ici fin 2025:** prestataire(s) (potentiellement un prestataire de chaque côté de la frontière avec une coordination entre ces prestataires) sélectionnés et mandat(s) lancé(s).
- **D'ici mi-2026:** benchmark, critères de circularité inventoriés, évalués, projets/sites pilotes identifiés pour le test des critères.
- **D'ici mi 2027:** critères testés sur chacun des territoires, mise en commun des retours d'expérience.
- **D'ici fin 2027:** guide des critères de circularité finalisé, stratégie de mise en œuvre du guide définie, formations accompagnant le guide conçues.
- **À partir de 2028:** diffusion du guide et mise en œuvre des mesures d'accompagnement du changement, y compris les formations accompagnant le guide.

### GOUVERNANCE DE L'ACTION

À DÉFINIR SUITE À LA CONSULTATION	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



### PARTENAIRES PRESSENTIS pour la mise en œuvre de l'action

- Secteur privé:
- Faîtières et associations professionnelles: FMB, MBG, FAI, USPI, etc.
- Associations: normes SIA
- Enseignement: UNIGE, Hepia, etc.
- Acteurs institutionnels et donneurs d'ordres publics: CPEG, Ville de Genève, Associations des communes genevoises, etc.



### MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS à mobiliser



- Moyens humains pour le Grand-Genève
- Moyens financiers pour le Grand-Genève

# Identifier et évaluer les flux de matière textile usagée, les capacités de tri, les filières de réemplois et de valorisation au sein du territoire du Grand Genève

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → PRODUIRE ET CONSOMMER N°4



## CONTEXTE DE L'ACTION

### LES ENJEUX SUIVANTS ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS:

- 👉 Méconnaissance, de part et d'autre de la frontière, des quantités et qualités des gisements de textiles usagés selon les sources de collecte.
- 👉 Méconnaissance des capacités existantes de réemploi, réutilisation et recyclage des textiles sur le territoire du Grand Genève.
- 👉 Répartition géographique inégale des compétences en matière de recyclage des textiles, ou inexistance ou sous-développement de filières de recyclage de certaines matières textiles (notamment les textiles synthétiques).
- 👉 Saturation des filières locales de réemploi des habits (dépassement des capacités locales d'absorption des habits de seconde main) ce qui a pour conséquence

qu'une part non négligeable d'habits collectés n'est pas triée et/ou est revendue à des acteurs qui les exportent à l'étranger, perdant ainsi la traçabilité, et déstabilisant les marchés locaux de vêtements ainsi que la gestion locale des déchets textiles et ses polluants associés.

- 👉 Des acteurs du réemploi et de la réutilisation des textiles qui peinent à maintenir financièrement leur activité.

Cette action vise à développer une meilleure compréhension des gisements de textiles usagés sur les plans quantitatifs et qualitatifs, à caractériser les capacités de réemploi, réutilisation et recyclage sur le territoire, à mettre en réseau les compétences et les acteurs, à soutenir l'innovation et encourager le développement de nouvelles boucles circulaires (en particulier de réemploi, réutilisation et recyclage de matières textiles).



## DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour l'ensemble de la filière textile, l'objectif est d'évaluer le gisement potentiel et la capacité du territoire en matière de réemploi et de réutilisation dans un premier temps, et en matière de recyclage dans un second temps. L'orientation de ces textiles vers leurs réemploi, réutilisation ou recyclage est dictée par leur qualité. Cette action distingue ainsi deux types de textiles: d'une part ceux collectés auprès du grand public par les acteurs associatifs et sociaux (boîtes de collecte à disposition sur le territoire et dons en direct), de qualité très hétérogène, d'autre part ceux issus du secteur industriel (par exemple hôtellerie, blanchisserie industrielle), de qualité a priori plus homogène. Le type de recyclage (boucle ouverte ou fermée) sera guidé par la qualité du textile en visant une exploitation la plus efficiente possible de la matière à disposition.

### CETTE ACTION CONSISTE À:

- 👉 1. Pour les textiles issus de la collecte auprès du grand public des acteurs associatifs et sociaux (vêtements et linge de maison usagés issus des boîtes de collecte de la coordination textile et des dons): soutenir les démarches transfrontalières en cours, notamment:
  - le projet Interreg STAR3 (synergies transfrontalières pour le recyclage des matières textiles et plastiques);
  - le projet européen ASTER (Alpine Solutions for the Transition of the textile plastic Equipment industry and

the harmonization of interregional 5R stratégies) qui vise à réduire la production des déchets textiles et plastiques à la source, notamment par l'éco-conception, et d'optimiser la gestion des flux de déchets dans les Alpes.

- 👉 2. Pour les textiles issus du secteur industriel, comme les blanchisseries industrielles, l'hôtellerie et la restauration, lancer une étude qui vise:
  - l'évaluation à l'échelle du Grand Genève des gisements (quantité et qualité) et des débouchés pour les textiles industriels;
  - la mise en réseau les acteurs;
  - La conception des conditions-cadres (financières et juridiques) permettant aux acteurs du réemploi de rester concurrentiels avec le secteur du neuf.

Une mise en commun des résultats et des retours d'expériences de ces deux sous-actions sera nécessaire entre les différentes parties prenantes.

### CONDITIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION:

- 👉 S'assurer de la bonne coordination et complémentarité des différentes démarches en cours et à mettre en œuvre.
- 👉 Mettre en place un comité opérationnel pour le lancement et le suivi de l'étude sur les textiles issus du secteur industriel.



»»» Identifier et évaluer les flux de matière textile usagée, les capacités de tri, les filières de réemplois et de valorisation au sein du territoire du Grand Genève



## MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

### ÉTAPES CLÉS

- **2e semestre 2024 – fin 2026** pour le projet Interreg Star3
- En cours de définition pour le projet européen ASTER sur la gestion des textiles et plastiques dans l'arc alpin.
- **D'ici fin septembre 2025:** Concevoir le cahier des charges de l'étude (PMGF, Office cantonal de l'environnement et tout autre acteur pertinent).
- **D'ici fin 2025:** prestataire(s) (potentiellement un prestataire de chaque côté de la frontière avec une coordination entre ces prestataires) sélectionnés et mandat(s) lancé(s).
- **D'ici fin 2026:** étude terminée.

### GOUVERNANCE DE L'ACTION

À DÉFINIR SUITE À LA CONSULTATION	FRANCE				SUISSE				AUTRES PARTENAIRES
	PÔLE MÉTROPOLITAIN	DÉPT. 01	DÉPT. 74	RÉGION AURA	RÉGION DE NYON	CANTON DE VD	VILLE DE GE	CANTON DE GE	
PILOTAGE									
CO-PILOTAGE									
SUIVI									
RELAI AUPRÈS D'AUTRES PARTENAIRES									
NE SOUHAITE PAS PARTICIPER									



### PARTENAIRES PRESENTIS pour la mise en œuvre de l'action



Partenaires, hors membres du GLCT actifs dans différents rôles dans la filière textile : collecte d'habits, tri et revente d'habits de seconde main, réemploi de textiles (surcyclage), recyclage de matière textile, recherche sur la filière textile locale, R&D en matière de technique de réemploi ou recyclage (par ex. association, régie publique, faïtière professionnelle, etc.): associations caritatives, faïtières, acteurs du réemploi, communes, pôle de compétences textile et notamment :

→ **Associations caritatives, entreprises sociales, et établissements subventionnés actifs dans la collecte, le tri et la revente d'habits : GE**: la Coordination textile genevoise et ses associations membres (Caritas Genève, Centre social protestant Genève, Croix-Rouge genevoise, Emmaüs Genève, Terre des Hommes Suisse Genève), Armée du Salut, Carrefour Rue, EPI//Genevois français : REED, Collectif textile franc-comtois, Atelier « Plus d'un tour dans mon sac (ECR) // VD : atelier « Amitiés à tisser »

(Cully), la société coopérative Démarches

- **Autres acteurs de la seconde main**: SIPY, boutiques de seconde main, etc.
- **Acteurs du réemploi des textiles**: Histoire sans chute, Tricorchet, Deuxième vie, Mademoiselle L, Altérosac (Annemasse), etc.
- **Faïtières économiques**: APRÈS Genève, Swiss textile, FER, CCIG
- **Recherche académique et instituts de R&D**: UNIGE, Institut français du textile et de l'habillement - IFTH, Centre technique industriel de la plasturgie et des composites - IPC
- **Écoles de formation professionnelle**: CFPA, HEAD
- **Acteurs institutionnels** (cohésion sociale, environnement, économie)
- **Entreprises actives dans le recyclage de la matière textile**: Ain Fibre, etc.



### MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS à mobiliser



- Moyens humains pour le Grand-Genève
- Moyens financiers pour le Grand-Genève





## PARTIE 3: MISE EN ŒUVRE

## Partie 3 : Mise en œuvre

*Ce dernier chapitre propose une approche générale et globale des moyens organisationnels, humains et financiers à mobiliser par le Grand Genève et ses membres au cours des 6 à 10 prochaines années pour assurer la mise en œuvre du plan d'actions concerté pour la transition écologique telle qu'elle est décrite dans les 32 actions.*

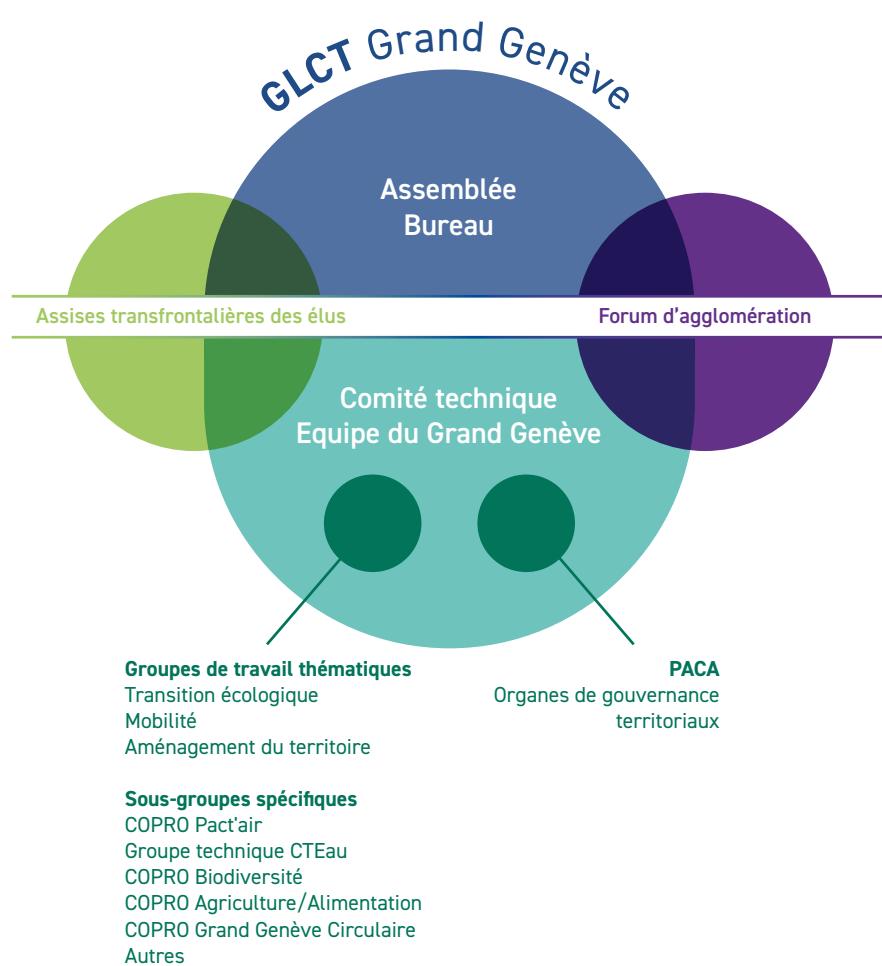
L'approche à ce stade se veut estimative dans une logique de pouvoir mettre en œuvre l'entier du plan d'actions. Selon les retours de la consultation, ce chapitre sera amené à évoluer. En effet, une analyse de l'adéquation entre les ressources humaines et financières, l'intérêt de l'approche transfrontalière et la priorisation des actions sera réalisée avant de s'engager dans le déploiement opérationnel des actions.

### ORGANISATION GÉNÉRALE

Le Grand Genève agit dans une logique de subsidiarité. Son action ne remplace pas celles de ses membres, mais la complète pour mutualiser les connaissances, partager

une vision commune et coordonner les planifications en matière d'aménagement, de mobilité et d'environnement. C'est dans cette logique que le plan d'actions a été élaboré en cherchant à développer la plus-value des démarches partenariales entre tout ou partie des huit membres du Grand Genève et en élargissant le spectre des sujets d'intérêt transfrontalier. PACTE vise un renforcement de la coordination transfrontalière des politiques publiques et non leur mise en commun qui impliquerait des transferts de compétences. Il ne s'agit pas de « faire à la place de », mais de mieux coordonner pour améliorer la cohérence et l'efficacité des actions de part et d'autre de la frontière.

Cette collaboration s'exerce à travers la gouvernance en place (Assemblée du GLCT) et les plateformes de coordination existantes, telles que les Groupes de travail transfrontaliers (GTT) et les pôles de compétence thématiques. Certains espaces de coordination devront toutefois se renforcer (observation territoriale, eau, biodiversité...) ou se créer (énergie, foncier, logement, culture, formation, etc.) en fonction des niveaux de partenariat transfrontalier que les membres du Grand Genève souhaiteront développer ensemble ou à quelques-uns.



## MOYENS HUMAINS POUR LE GRAND GENÈVE

L'estimation globale des besoins en personnel a été effectuée selon les 4 grands groupes d'actions. Elle est estimée sur l'hypothèse d'une mise en œuvre de l'entier du plan d'actions dans les 6 prochaines années (2025-2030):

- 👉 Groupe 1: Les domaines de compétence «conventionnels» à renforcer (actions 1.1 à 1.12): le besoin en ressources humaines est évalué à environ **10 équivalents temps plein**;
- 👉 Groupe 2: Les domaines de compétence explorés par le Grand Genève à opérationnaliser (actions 2.1 à 2.5): le besoin en ressources humaines est évalué à environ **2,5 équivalents temps plein**;
- 👉 Groupe 3: Les nouveaux domaines de compétences du Grand Genève (actions 3.1 à 3.5): le besoin en ressources humaines est évalué à environ **5 équivalents temps plein**;
- 👉 Groupe 4: le détail des actions relatives à l'économie circulaire (action générique 3.6 Pact'Matière déclinée dans les actions 3.6.1 à 3.6.9): le besoin en ressources humaines est évalué à environ **1 équivalent temps plein**.

La mise en œuvre du plan d'actions impliquerait un nécessaire redéploiement et un renforcement des moyens humains existants et estimés du Grand Genève et/ou de ses membres à travers:

- 👉 La mobilisation des équipes dont les cahiers de charges devront évoluer pour intégrer – en plus des missions de base – des temps de travail suffisants pour impulser et mettre en œuvre les actions de PACTE;
- 👉 La mise à disposition, par les membres du Grand Genève, de ressources humaines existantes selon les domaines d'intérêt et de compétence propres à chacun;
- 👉 Le recrutement de nouveaux profils avec des compétences adaptées dont le volume et la nature dépendront de ce que chacun des membres du Grand Genève souhaitera déjà mobiliser au sein de ses effectifs.

Par ailleurs, une mutualisation et une optimisation des ressources humaines mises à la disposition du Grand Genève resteraient envisageables selon:

- 👉 l'évolution des calendriers de mise en œuvre des différentes actions (par exemple en décalant le démarrage de certaines actions ou en allongeant le délai de mise en place du plan d'actions);
- 👉 la présence au sein de l'équipe du Grand Genève et des équipes des membres du GLCT de profils de compétences correspondant aux besoins de plusieurs actions;
- 👉 la possibilité de faire appel à des ressources externes (mandataires).

## MOYENS FINANCIERS

La mise en œuvre du plan d'actions implique également l'allocation de moyens financiers dédiés. En considérant un plan d'actions qui se déploie sur 6 années, **le besoin global de financement s'élève à 25,8 millions CHF, soit en moyenne 4,3 millions/an**.

Cette estimation globale des moyens est déclinée selon les 4 grands groupes d'actions de la manière suivante:

- 👉 Groupe 1: Les domaines de compétence «conventionnels» à renforcer (actions 1.1 à 1.12): le besoin en moyens pour l'ensemble des actions de ce groupe est évalué à environ **14 millions CHF**.
- 👉 Groupe 2: Les domaines de compétence explorés par le Grand Genève à opérationnaliser (actions 2.1 à 2.5): le besoin en moyens pour l'ensemble des actions de ce groupe est évalué à environ **2 millions CHF**.
- 👉 Groupe 3: Les nouveaux domaines de compétences du Grand Genève (actions 3.1 à 3.5): le besoin en moyens pour l'ensemble des actions de ce groupe est évalué à environ **1,3 million CHF**.
- 👉 Groupe 4: Actions relatives à l'économie circulaire: le besoin en moyens pour l'ensemble des actions de ce groupe est évalué à environ **8,5 millions CHF**.

Le programme d'études du GLCT Grand Genève et de ses partenaires, principalement dédié aux domaines de compétence «conventionnels» (groupe 1) est d'environ 1 million de CHF par an. Il s'agirait donc de quadrupler les montants actuels pour mettre en œuvre le plan d'actions dans son entier qui comprend non seulement des études, mais aussi du financement pour des appels à projets (par exemple, actions 1.9, 3.4, 3.5 et 3.6.7), la mise en place d'observatoires (par exemple actions 1.1 ou 1.8) ou encore des actions de communication et de sensibilisation de plus grande ampleur.

Une partie de ces financements pourra être mobilisée à travers des dispositifs contractuels tels que le programme Interreg 6. L'essentiel devra néanmoins être fourni par les membres et partenaires du Grand Genève selon leurs intérêts respectifs, leurs moyens propres et le niveau d'implication que chacun souhaitera engager pour renforcer la coordination transfrontalière en faveur de la transition écologique de l'agglomération. À ce sujet, un séminaire politique sera organisé au courant de l'automne 2024.





**ANNEXE**

# ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE DU PLAN D'ACTIONS

Version  
pour  
consultation  
14.04.2023

# Programme d'actions concerté pour la transition écologique (PACTE)

**Évaluation Environnementale Stratégique du plan d'actions**

**3<sup>e</sup> tour**

**urbaplan**

Martin Clerc, William Corbat,  
Sébastien Joubert

m.clerc@urbaplan.ch  
s.joubert@urbaplan.ch

rue abraham-gevray 6  
cp1722 – 1211 genève  
tél. +41 22 716 33 66  
[www.urbaplan.ch](http://www.urbaplan.ch)  
certifié iso 9001:2015

# Sommaire

<b>SOMMAIRE</b>	<b>3</b>
<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>2. REMARQUES METHODOLOGIQUES GENERALES</b>	<b>5</b>
<b>3. PRECISIONS METHODOLOGIQUES SPECIFIQUES AU 3<sup>EME</sup> TOUR DE L'EES</b>	<b>7</b>
<b>4. SYNTHESE DE L'ANALYSE DU 3<sup>E</sup> TOUR DE L'EES</b>	<b>8</b>
<b>4.1 Contribution des actions à l'atteinte des objectifs de la Charte</b>	<b>8</b>
<b>4.2 Analyse des liens entre les actions</b>	<b>29</b>
<b>5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS GENERALES</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>39</b>

# 1. Introduction

Le projet Interreg PACTE Grand Genève a abouti en mai 2023, après un long travail de consultation et de priorisation, à la production de 36 actions (plan d'actions V. draft). Ces actions ont toutes un caractère transfrontalier, toutefois leur mise en œuvre repose sur une grande diversité d'acteur. **Afin de les recentrer sur les compétences actuelles et futures de l'institution du Grand Genève, une nouvelle priorisation et reformulation des actions a été réalisée** (entre juin 2023 et juillet 2024), à travers un nouveau processus de consultation. Cela a finalement permis d'aboutir à 32 actions, dont 9 actions déclinant spécifiquement le programme Pact'Matière (plan d'actions V.2). Ces actions font l'objet de la présente étude environnementale stratégique (EES 3<sup>e</sup> tour).

Le plan d'actions soumis à la consultation auprès des partenaires du Grand Genève (été 2024) est constitué des parties suivantes :

- > Partie 1: Cette partie ne fait pas l'objet de la présente évaluation environnementale stratégique.
- > Partie 2: Cette partie constitue le plan d'actions V.2 et fait l'objet de la présente évaluation environnementale stratégique.
- > Partie 3: Cette partie ne fait pas l'objet de la présente évaluation environnementale stratégique.

La présente évaluation environnementale stratégique constitue une annexe du plan d'actions.

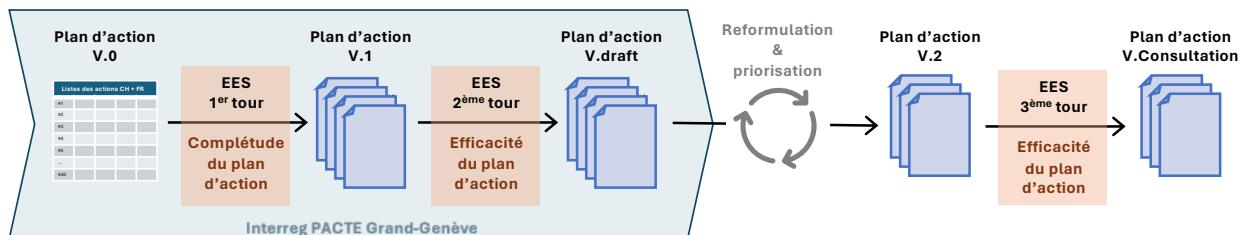


Figure 1 - Déroulement du processus d'élaboration du plan d'actions et de son évaluation

## 2. Remarques méthodologiques générales

Le premier tour de l'EES visait à s'assurer de la complétude du plan d'actions par rapport aux objectifs de la Charte. Sur la base d'un tableau décrivant les points clés des actions (Plan d'actions V.0), l'analyse a été réalisée en trois étapes. La première a permis de s'assurer de la cohérence du plan d'actions dans son ensemble par rapport aux 10 objectifs. La deuxième étape a permis d'identifier le lien entre les actions de manière à mettre en évidence les actions phares et les éventuelles synergies. Toutefois, seule une analyse du type de lien entre actions a été menée. L'analyse de la force du lien n'a pu être réalisée, le contenu des actions n'ayant pas encore été produit à ce stade de la démarche. Finalement, la troisième étape a permis l'élaboration de recommandations pour la rédaction des actions.

Le second tour de l'EES visait à évaluer l'efficacité du plan d'actions au regard des objectifs de la Charte du Grand Genève en Transition. L'analyse est réalisée en trois étapes. La première étape vise à évaluer la contribution du plan d'actions à l'atteinte des objectifs de la Charte. Cette évaluation est réalisée sur la base de questions évaluatives définies préalablement. La seconde étape vise à mettre à jour les liens entre les actions mis en évidence dans le cadre du 1er tour et à identifier la force des liens entre elles. Finalement, la troisième est l'élaboration de recommandations pour la consolidation du plan d'actions, en premier lieu pour la production de la version V. draft du plan d'actions et, en second lieu, pour l'organisation du processus de consultation qui démarrer en juin 2023.

L'EES 3<sup>e</sup> tour s'intègre dans la même logique d'évaluation, c'est-à-dire premièrement par l'évaluation de la contribution qualitative de chaque action à l'atteinte des 10 objectifs de la Charte (efficacité du plan d'actions) puis, dans un deuxième temps, par l'évaluation de la synergie entre les actions. Finalement, des recommandations pour leur mise en œuvre sont proposées.

Le plan d'actions V.2 présente des actions dont le contenu a été en majeure partie remanié par rapport aux contenus des actions du plan d'actions V. draft. Il n'y a donc pas de continuité entre les EES 2<sup>e</sup> tour et EES 3<sup>e</sup> tour.

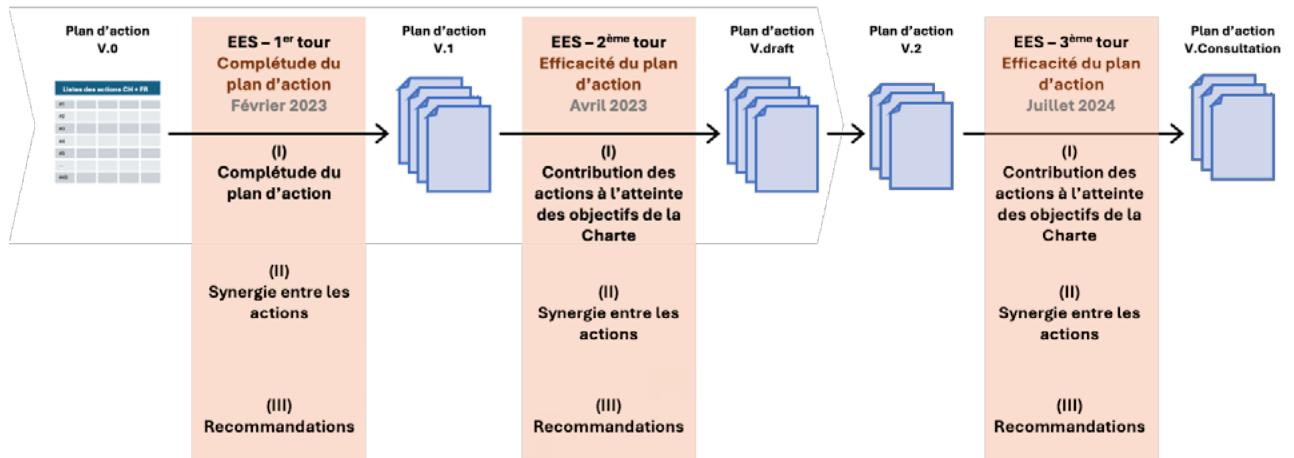


Figure 2 - Déroulement des études environnementales stratégiques 1er, 2e et 3e tour.

### 3. Précisions méthodologiques spécifiques au 3<sup>e</sup> tour de l'EES

Une partie des précisions méthodologiques déjà soulevées dans le rapport de l'EES 2<sup>e</sup> tour demeure.

De manière générale, il est important de noter que les objectifs de la Charte ont été considérés comme des ambitions à long terme. Les actions sont évaluées en fonction de leur inscription dans la trajectoire de l'atteinte de ces différents objectifs. En effet, les actions identifient principalement des objectifs de mise en œuvre à l'horizon 2030 et beaucoup plus rarement des objectifs à 2050, horizon des objectifs cibles de la Charte du Grand Genève en Transition.

Il est entendu que les 10 objectifs de la Charte ne seront pas (et ne pourront pas) être traités de manière homogène. Aussi, l'évaluation proposée de chaque action au regard des 10 objectifs de la Charte est non seulement difficile à appréhender, nécessairement qualitative et hétérogène, mais dépend surtout d'une interprétation dans le cadre de la lecture des actions. À ce titre, l'évaluation des actions proposée dans le tableau à l'annexe 2 a donc un certain degré d'incertitude. Certaines difficultés méthodologiques sont également liées à la formulation des objectifs de la Charte :

- › Difficultés à s'approprier les objectifs liés aux limites planétaires, notamment à travers les indicateurs cibles proposés (ex. empreinte matière) : les deux objectifs du cadran Global-Écologique sont largement interdépendants. Si l'objectif 1 concerne tout particulièrement les limites planétaires liées au changement climatique et à l'acidification des océans, l'objectif 2 est censé porter les autres limites planétaires, à l'exception de la biodiversité qui est traitée en partie par l'objectif 3 (focus uniquement sur la biodiversité locale). Partant du fait que les limites critiques en Suisse sont celles liées au changement climatique, à l'acidification des océans, à l'érosion de la biodiversité et à la perturbation du cycle de l'azote (d'après Dao et al., 2015. Voir aussi le rapport de l'Unil [2022] « *Stratégie de transition écologique du Grand Genève* »), le choix de l'empreinte matières comme unique indicateur restreint l'évaluation des actions, notamment leur opérationnalisation.
- › Difficultés d'évaluer les contributions des actions à l'amélioration du bien-être de la population mondiale (objectif 10), indépendamment du bien-être lié au non-dépassement des limites planétaires : seul objectif du cadran Global-Social, l'objectif 10 porte donc surtout sur la limitation des impacts sociaux directs de la consommation de produits importés et consommés dans le Grand Genève.

## 4. Synthèse de l'analyse du 3<sup>e</sup> tour de l'EES

Le 3<sup>e</sup> tour de l'EES a été réalisé avec la même méthode que l'EES 2<sup>e</sup> tour, sur la base de la version V.2 du plan d'actions (voir chapitre précédent). Le contenu de ce dernier étant sensiblement différents des versions V.1 et V. draft, aucun suivi de l'évaluation des actions et de la prise en considération des recommandations au fil des versions n'est proposé ici.

### 4.1 Contribution des actions à l'atteinte des objectifs de la Charte

L'analyse générale du plan d'actions est basée sur l'évaluation de la contribution de chaque action aux 10 objectifs de la Charte. L'évaluation des actions (notation et commentaires) et les recommandations proposées pour chacune d'elles sont détaillées à l'annexe 2. Les actions sont classées par groupes, correspondant aux compétences actuelles ou futures du Grand Genève (1 - Domaines de compétence « conventionnels » à renforcer; 2 - Domaines de compétence explorés par le Grand Genève à opérationnaliser ; 3 - Nouveaux domaines de compétences du Grand Genève) puis par thématiques (voir annexe 1). Pour faciliter la lecture du chapitre suivant, les 10 objectifs de la Charte sont rappelés ici :

1. Atteindre la neutralité carbone sur le territoire du Grand Genève
2. Limiter l'impact des activités du Grand Genève sur les limites planétaires
3. Préserver et régénérer la biodiversité locale du Grand Genève
4. Préserver l'intégrité du réseau hydrographique et des ressources en eau
5. Préserver et améliorer la qualité des sols et des ressources du sous-sol
6. Améliorer et garantir la qualité de l'air et l'ambiance sonore du Grand Genève
7. Favoriser la bonne santé de tous les habitants
8. Entretenir les conditions d'épanouissement
9. Assurer des conditions d'équité et d'inclusion de tous les habitants
10. Contribuer à l'amélioration du bien-être de la population mondiale

#### Vue générale de la contribution du plan d'actions

La figure 3 synthétise l'évaluation de la capacité de chaque action à contribuer à l'atteinte des objectifs de la Charte (inscription sur la trajectoire de l'objectif), sur la base des questions évaluatives. Les éléments suivants sont à relever :

- › Les actions ne répondent pas de manière équivalente à l'ensemble des objectifs de la Charte. Les objectifs 1, 2, 3, 4, 5 et 7 sont les plus souvent visés, bien que parfois faiblement, notamment pour les objectifs 3 (préservation de la biodiversité locale)

et 5 (préservation des sols et du sous-sol). Les objectifs 1, 2 et 7 sont les plus soutenus.

- › Les objectifs 6, 8 et 13 sont couverts par un nombre plus limité d'actions. De plus, ces dernières ont rarement sur eux un impact contribuant fortement à l'atteinte des objectifs (note 3 ou 4). L'objectif 10 « Bien-être de la population mondiale » est de loin l'objectif le moins impacté par le plan d'actions, avec une seule action (action 3.5) ayant une contribution moyenne ou plus (note 2 ou plus).
- › Seul un petit nombre de mesures (1.2; 1.4; 1.9; 1.11, 2.2 et 3.6) sont évaluées comme indispensable pour l'atteinte d'un des objectifs. Pour les objectifs concernés, une seule mesure dite indispensable est identifiée par objectifs. Les objectifs 5, 8, 9 et 10 n'ont pas d'action dite indispensable et peu d'actions évaluées comme ayant un fort impact.
- › À l'inverse, certaines actions ne présentent pas de fortes contributions, mais peuvent participer de manière mesurée à l'atteinte d'un grand nombre d'objectifs. Ces actions sont souvent relatives à des domaines transversaux de la société, tels que la mobilité (action 1.11), l'alimentation (action 2.2), la formation professionnelle (action 3.3) et le soutien financier aux projets (action 3.4).
- › Les actions du groupe 3 (Nouveaux domaines de compétences du Grand Genève) portent l'ambition de développer de nouveaux domaines d'intervention pour le Grand Genève. Les actions posent ainsi les premières étapes en termes de cadrage, d'identification des acteurs et de définition d'outils. L'impact réel des actions sur les objectifs à court et moyen terme est donc faible. Toutefois, certaines des actions du groupe 3, à l'image du Fonds de transition écologique (action 3.4) et de Pact'Matière (action 3.6) peuvent avoir des contributions importantes, voire indispensables, et nécessitent donc d'être mise en œuvre rapidement, avec des moyens financiers et humains adéquats.

		Objectifs de la Charte du Grand Genève En Transition									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Bloc 1 Domaines de compétences et conventions à renforcer	1.1	Doter le Grand Genève (GG) d'un outil d'observation et d'évaluation quantitative des objectifs de la Charte du Grand Genève en Transition (CGT)	1	1	1	1	1	1	1	1	
	1.2	Pérenniser PACT'AIR	3	2	1	1	1	4	3	0	0
	1.3	Réformer la vision et la gouvernance transfrontalière de l'eau	0	0	1	1	1	0	1	0	0
	1.4	Renouveler le dispositif contractuel transfrontalier	1	0	3	4	1	0	0	0	0
	1.5	Mettre en place un observatoire transfrontalier des ressources et des usages de l'eau	0	0	1	1	1	0	1	0	0
	1.6	Assurer une gestion solidaire et transfrontalière des situations de crise	0	0	0	2	0	0	3	2	0
	1.7	Définir les « espaces cours d'eau » puis les traduire dans les documents de planification	1	0	2	2	3	0	0	2	0
	1.8	Observer les principes de préservation, de reconexion et de revitalisation de la "Primauté du vivant"	0	0	1	1	1	0	1	1	0
	1.9	Protéger et restaurer les continuités écologiques « grande faune » d'intérêt régional et transfrontalier	0	2	4	2	0	0	0	1	0
	1.10	Mettre en œuvre les principes de préservation, de reconexion et de revitalisation de la "Primauté du vivant"	1	1	1	1	2	0	0	0	0
	1.11	Mettre en œuvre et pérenniser la feuille de route pour les mobilités transfrontalières	4	3	1	0	1	2	2	1	1
	1.12	Accélérer la réaffection des espaces publics en faveur des modes doux et des transports publics	2	2	1	0	1	2	1	1	0
Bloc 2 Domaines de compétences et à développer et renforcer	2.1	Développer la coopération culturelle et la mobilisation transfrontalière	1	1	1	1	0	0	2	1	1
	2.2	Soutenir et encourager la mise en place d'un système alimentaire et agricole durable et résilients à l'horizon 2050	3	2	1	1	3	1	4	1	2
	2.3	Animer les acteurs de la transition énergétique	3	2	0	0	0	2	1	0	0
	2.4	Créer un opérateur énergétique transfrontalier	3	3	0	0	0	2	1	0	1
	2.5	Construire une gestion coordonnée des ressources du sous-sol	1	2	0	2	2	0	1	0	0
Bloc 3 Nouveaux domaines de compétences	3.1	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action foncier transfrontalier	1	1	1	1	1	0	0	2	2
	3.2	Conduire les politiques de production de logements intégrant tous les types de parcours résidentiels	0	1	0	0	0	0	2	2	3
	3.3	Renforcer et valoriser la formation et la réorientation professionnelle vers les métiers de la transition écologique	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	3.4	Créer un fonds du Grand Genève de transition écologique	1	1	3	0	2	1	2	1	1
	3.5	Accompagner des projets de transition écologique dans les pays en développement	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	3.6	Promouvoir l'économie circulaire au sein du Grand Genève – Past'Matière	3	4	0	0	1	0	0	0	1

Barème d'évaluation de la contribution à l'atteinte des objectifs de la Charte

-1	L'action a une contribution négative à l'atteinte de l'objectif
0	L'action répond à l'objectif, mais sa contribution est considérée comme nulle.
1	L'action contribue faiblement à l'atteinte de l'objectif
2	L'action contribue moyennement à l'atteinte de l'objectif
3	L'action contribue fortement à l'atteinte de l'objectif
4	L'action est indispensable pour atteindre l'objectif

		Objectifs de la Charte du Grand Genève En Transition									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Bloc 1 Domaines de compétence à renforcer	1.1	Doter le Grand Genève (GG) d'un outil d'observation et d'évaluation quantitative des objectifs de la Charte du Grand Genève en Transition (CGGT)	1	1	1	1	1	1	1	1	0
	1.2	Pérenniser PACT'AIR	3	2	1	1	1	4	3	0	0
	1.3	Réformer la vision et la gouvernance transfrontalière de l'eau	0	0	1	1	1	0	1	0	0
	1.4	Renouveler le dispositif contractuel transfrontalier	1	0	3	4	1	0	0	0	0
	1.5	Mettre en place un observatoire transfrontalier des ressources et des usages de l'eau	0	0	1	1	1	0	1	0	0
	1.6	Assurer une gestion solidaire et transfrontalière des situations de crise	0	0	0	2	0	0	3	2	0
	1.7	Définir les « espaces cours d'eau » puis les traduire dans les documents de planification	1	0	2	2	3	0	0	2	0
	1.8	Observer les principes de préservation, de reconnexion et de revitalisation de la "Primauté du vivant"	0	0	1	1	1	0	1	1	0
	1.9	Protéger et restaurer les continuités écologiques « grande faune » d'intérêt régional et transfrontalier	0	2	4	2	0	0	0	1	0
	1.10	Mettre en œuvre les principes de préservation, de reconnexion et de revitalisation de la "Primauté du vivant"	1	1	1	1	2	0	0	0	0
	1.11	Mettre en œuvre et pérenniser la feuille de route pour les mobilités transfrontalières	4	3	1	0	1	2	2	1	1
	1.12	Accélérer la réaffection des espaces publics en faveur des modes doux et des transports publics	2	2	1	0	1	2	3	1	0
Bloc 2 Domaines de compétence explorés et à opérationnaliser	2.1	Développer la coopération culturelle et la mobilisation transfrontalière	1	1	1	1	0	0	2	1	1
	2.2	Soutenir et encourager la mise en place d'un système alimentaire et agricole durable et résilient à l'horizon 2050	3	2	1	1	3	1	4	1	2
	2.3	Animer les acteurs de la transition énergétique	3	2	0	0	0	2	1	0	0
	2.4	Créer un opérateur énergétique transfrontalier	3	3	0	0	0	2	1	0	1
	2.5	Construire une gestion coordonnée des ressources du sous-sol	1	2	0	2	2	0	1	0	0
Bloc 3 Nouveaux domaines de compétences	3.1	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action foncier transfrontalier	1	1	1	1	1	0	0	2	2
	3.2	Coordonner les politiques de production de logements intégrant tous les types de parcours résidentiels	0	1	0	0	0	0	2	2	3
	3.3	Renforcer et valoriser la formation et la réorientation professionnelle vers les métiers de la transition écologique	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	3.4	Créer un fonds du Grand Genève de transition écologique	1	1	3	0	2	1	2	1	0
	3.5	Accompagner des projets de transition écologique dans les pays en développement	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	3.6	Promouvoir l'économie circulaire au sein du Grand Genève – Pact'Matière	3	4	0	0	1	0	0	2	1

Barème d'évaluation de la contribution à l'atteinte des objectifs de la Charte

-1	L'action a une contribution négative à l'atteinte de l'objectif
0	L'action répond à l'objectif, mais sa contribution est considérée comme nulle.
1	L'action contribue faiblement à l'atteinte de l'objectif
2	L'action contribue moyennement à l'atteinte de l'objectif
3	L'action contribue fortement à l'atteinte de l'objectif
4	L'action est indispensable pour atteindre l'objectif

Figure 3 - Vue générale de l'évaluation des contributions de chaque action à chacun des 10 objectifs de la Charte

La contribution du plan d'actions à l'atteinte des objectifs, classé selon les domaines Social-Ecologique et les échelles Globale-Locale (voir rapport « stratégie de transition écologique du Grand Genève », UNIL, juin 2022) permet de faire ressortir les points ci-dessous. Ils sont synthétisés dans la figure 4. Le déséquilibre dans la prise en considération des objectifs de la Charte mis en évidence lors du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> tour de l'EES est toutefois moins marqué en ce qui concerne la version V.2 du plan d'actions.

		DOMAINE	
		Plancher Social	Plafond Ecologique
ÉCHELLE	Locale : Grand Genève	7. Favoriser la bonne santé de tou-te-s les habitant-e-s du territoire du Grand Genève	3. Préserver et régénérer la biodiversité locale du Grand Genève
	Locale : Grand Genève	8. Assurer la capacité de tou-te-s les habitant-e-s du Grand Genève à poursuivre leur projet de vie	4. Préserver la qualité du réseau hydrographique du Grand Genève
	Locale : Grand Genève	9. Assurer un sentiment d'inclusion pour tou-te-s les habitant-e-s du Grand Genève	5. Préserver et améliorer la qualité des sols du Grand Genève
	Globale	10. Contribuer à l'amélioration du bien-être de la population mondiale	6. Améliorer et garantir la qualité de l'air du Grand Genève
	Globale		1. Limiter l'impact des activités du Grand Genève sur les limites planétaires
	Globale		2. Atteindre la neutralité carbone sur le territoire du Grand Genève

Figure 4 - Synthèse de la contribution du plan d'actions selon les domaines Social-Ecologique et les échelles Globale-Locale mis en évidence par l'UNIL dans le rapport « stratégie de transition écologique du Grand Genève » de juin 2022.

- › Les objectifs environnementaux liés au plafond écologique à l'échelle locale sont correctement pris en considération dans le plan d'actions. Toutefois, plusieurs actions ont sur ces objectifs une contribution indirecte et souvent limitée. Quelques actions « indispensables » sont toutefois identifiées pour chacun d'eux, à l'exception de l'objectif 5. En effet, l'action 2.5, bien qu'elle permette de définir les conditions-cadres pour une exploitation durable du sous-sol, ne vise pas concrètement à diminuer la pression sur l'usage des ressources du sous-sol, la notion de sobriété n'étant que peu prise en considération.
- › Les objectifs environnementaux liés au plafond écologique à l'échelle globale sont également largement traités dans le plan d'actions. Toutefois, le plan d'actions ne s'inscrit pas dans la trajectoire, notamment par manque de propositions réellement disruptives. À nouveau, la notion de sobriété est peu prise en considération. La diminution de la consommation d'énergie fossile (impactant plusieurs des limites planétaires, dont le climat bien évidemment) dans le secteur des bâtiments et de l'industrie est essentiellement du ressort des partenaires du Grand-Genève. Les actions relatives à la transition énergétique (actions 2.3 et 2.4) ne constituent pas de réel effet levier. Cependant, l'action relative à la mobilité (action 1.11) peut avoir une contribution importante, pour autant que la feuille de route pour les mobilités transfrontalières puisse être déployée efficacement afin de permettre un réel report modal. Finalement, la mesure Pact'Matière (action 3.6) peut elle aussi avoir un impact important, pour autant qu'un système d'économie circulaire (et son

infrastructure) puisse être mis en place massivement afin de répondre aux importants besoins de construction (nouveaux logements et rénovations du bâti existant). Cette massification dépend de la mise en œuvre de plusieurs actions du groupe 3, telles qu'une politique partagée de production de logement (action 3.2), la formation et la réorientation vers les métiers de la transition écologique (action 3.3), et le fonds de transition écologique (action 3.4).

- › Les objectifs relatifs au « respect » du plancher social à l'échelle locale sont moins pris en compte. On observe tout de même pour ces objectifs une meilleure contribution de la version V.2 du plan d'actions par rapport à la version V.1. Il est à préciser, comme décrit au chapitre 2, que les indicateurs cibles proposés dans la Charte pour les objectifs 7 et 10 rendent difficile l'évaluation de l'impact du plan d'actions. La coordination d'une politique de logement intégrant de forts principes d'épanouissement et d'inclusivité (action 3.2) ainsi que l'accès à une alimentation saine et de proximité issue d'une agriculture durable (action 2.2) jouent un rôle essentiel, à condition d'être massifiées. Il en va de même pour les mesures permettant d'adapter le territoire et ses infrastructures aux changements climatiques (actions 1.6, 1.7 et 1.12).
- › Finalement, l'objectif relatif au respect du plancher social à l'échelle globale est très peu pris en considération. Cela était déjà le cas pour les versions précédentes du plan d'actions. La mesure spécifique à l'objectif 10 (action 3.5) en se focalisant d'abord sur l'observation des retours d'expérience puis sur les synergies possibles semble avoir une contribution assez faible, notamment en regard de l'exportation des externalités négatives des habitudes de consommation de la population du Grand Genève. Cette mesure semble également sous-dimensionnée par rapport aux programmes d'aide au développement des états, dont certains sont des partenaires du Grand Genève.

## Synthèse par objectifs

### 1 - Atteindre la neutralité carbone sur le territoire du Grand Genève

Le premier objectif de la Charte vise à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant au moins par 10 l'ensemble des émissions de GES (scope 1, 2 et 3)<sup>1</sup> et les réduire de 60 % d'ici à 2030 par rapport à 1990. Actuellement (2020), à l'échelle du Grand Genève, les émissions annuelles pour chaque habitant sont estimées à environ 11 teqCO<sub>2</sub> (Scope 1, 2 et 3), dont 5 teqCO<sub>2</sub> pour le scope 1 (émissions territoriales).

Il est important de rappeler ici que depuis la publication du dernier rapport du GIEC (AR6), qui identifiait déjà une situation climatique très tendue, force est de constater que les efforts pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre sont encore loin d'être suffisants pour maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale en dessus des limites prévues par les Accords de Paris. La « fenêtre » pour maintenir le système Terre dans la bonne trajectoire climatique était alors déjà considérée comme petite. Elle est aujourd'hui extrêmement réduite. En effet, d'après le très récent communiqué de presse de l'OMM<sup>2</sup>, « *entre 2024 et 2028, la température moyenne mondiale à proximité de la surface devrait dépasser chaque année de 1,1 °C à 1,9 °C les valeurs de la période de référence 1850-1900. Par ailleurs, il est probable (à 86 %) qu'au moins l'une de ces années devienne la plus chaude jamais enregistrée, détrônant ainsi l'année 2023* ». Cette situation critique est corroborée par une récente étude<sup>3</sup> qui, en actualisant certains indicateurs clés du réchauffement climatique, permet de constater qu'en 2023, le réchauffement planétaire atteindra 1,3 °C et augmentera de plus de 0,2 °C par décennie. Au rythme actuel des émissions de gaz à effet de serre, la limite fixée par les Accords de Paris sera alors atteinte entre 2026 et 2029. Le maintien du système Terre dans l'état d'équilibre que nous connaissons actuellement est de moins en moins certain.

Les changements des pratiques et des habitudes doivent très rapidement évoluer vers des modes de vie sobres et économies en énergies et en ressources, tout en permettant de préserver et renforcer ce qu'il reste de l'infrastructure écologique. Face à l'urgence climatique et écologique, il s'agit de redoubler d'efforts au niveau des territoires pour permettre une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre et la mise en place de mesures efficaces pour une adaptation rapide aux dérèglements climatiques, à la hauteur de ceux-ci.

---

<sup>1</sup> Selon la méthodologie internationale de comptabilité carbone, le scope 1 correspond aux émissions directes de GES à l'échelle de l'entreprise/du territoire, le scope 2 correspond aux émissions indirectes liées à l'énergie et le scope 3 aux autres émissions indirectes

<sup>2</sup> <https://wmo.int/fr/news/media-centre/la-temperature-mondiale-devrait-temporairement-depasser-les-valeurs-preindustrielles-de-plus-de-15>, communiqué du 5 juin 2024, consulté le 11 juin 2024.

<sup>3</sup> Forster et al., *Indicators of Global Climate Change 2023: annual update of key indicators of the state of the climate system and human influence*, Earth Syst. Sci. Data, 16, 2625–2658, 2024

Concernant la contribution des actions à l'objectif 1, les points suivants sont à relever.

- › 15 actions apportent une contribution potentiellement positive à cet objectif dont seules 6 présentent une contribution potentiellement importante à majeure.
- › À la différence des versions précédentes du plan d'actions, les actions apportant une contribution à l'objectif visent à la diminution des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble des scopes (scopes 1, 2 et 3) : soutiens à la production d'énergie renouvelable pour le parc bâti ; mesures de report modal efficaces dans le domaine de la mobilité ; encouragement aux pratiques agricoles durables et promotion de l'économie circulaire, notamment à l'échelle du bâtiment.
- › Aucune action ne vise spécifiquement la capture et la séquestration du carbone (à l'aide de technologies d'émissions négatives, telles que proposées par le GIEC). Toutefois, les actions permettant d'améliorer la capacité de séquestration du carbone atmosphérique par les sols ont une contribution jugée positive.
- › La notion de sobriété est peu présente parmi les actions. Elle devrait toutefois être appliquée comme un principe transversal afin de limiter réellement l'impact du Grand Genève sur ses émissions de GES.
- › Les domaines de la finance (scope 4) et des données numériques ne sont pas traités. Il en va de même pour les transports aériens.

La capacité du plan d'actions dans sa globalité à inscrire le territoire du Grand Genève dans la trajectoire de l'objectif 2050 semble incertaine. Les points suivants sont à relever :

- › Aucune action proposée ne permet a priori un abattement des émissions de GES permettant de suivre la trajectoire 1,5 °C. Cela est principalement dû au recentrage du plan d'actions sur le périmètre d'action du Grand Genève. Les mesures les plus efficaces pour assurer la transformation énergétique du parc bâti ou des modes de transport (cadre réglementaire, subventions, etc.) sont du ressort des partenaires du Grand Genève. Les actions 2.2, 2.3 et 2.4 proposent essentiellement de renforcer les prestations d'animation et d'observation et n'auront donc que peu d'effet à court terme (horizon 2030) sur les émissions de GES.
- › L'action 1.11 soutient la mise en œuvre de la Feuille de route pour les mobilités transfrontalières pour la période 2024-2027 et sa pérennisation pour la période 2028-2031. Si elles peuvent être déployées avec suffisamment de moyens, les actions thématiques et transversales prévues pourront avoir un effet majeur sur la diminution de la part des mobilités motorisées individuelles (TIM). Le déploiement d'infrastructures lourdes aura toutefois un impact négatif dans un premier temps, dû aux émissions relatives à leur construction.

Les recommandations suivantes peuvent être donc faites pour assurer une contribution maximale du plan d'actions à l'atteinte de l'objectif 1 de la Charte :

- › Dans une perspective de croissance démographique continue (selon les perspectives sociodémographiques admises), il est nécessaire de prendre en considération le principe de la sobriété, dans tous les domaines de la société. Ce principe doit intégrer à tous les niveaux d'action du Grand Genève (observation, animation-communication, planification).
- › Renforcer l'expertise de l'équipe du Grand Genève dans les domaines des compétences nouveaux ou en cours d'exploration (groupes 2 et 3) afin d'assurer l'observation, la diffusion des données et des savoirs ainsi que l'animation des groupes de travail (Conférence des acteurs de l'énergie, Groupe de travail Pact'Matière, etc.).
- › Attribuer les moyens financiers suffisants au déploiement de la Feuille de route pour les mobilités transfrontalières (action 1.11) et de Pact'Matière (action 3.6 et ses sous actions 3.6.1 à 3.6.9).

## **2 - Limiter l'impact des activités du Grand Genève sur les limites planétaires**

L'empreinte matière, directement corrélée à la consommation globale de biens et services, est particulièrement élevée dans le bassin de vie du Grand Genève. Elle est évaluée à 20 tonnes par habitant aujourd'hui. Afin d'arriver à une consommation équitable et durable des ressources planétaires, l'empreinte matière de chaque habitant doit être diminuée par 5.

Concernant la contribution des actions, les points suivants sont à relever :

- 15 actions apportent une contribution potentiellement positive à cet objectif dont seules 3 présentent une contribution potentiellement importante à majeure.
- La mise en œuvre du plan d'actions Pact'Matière est fondamentale pour l'atteinte de l'objectif. Ce plan d'actions spécifique est composé de 9 sous-actions prioritaires (sur 34 actions identifiées), centrées sur l'accompagnement au changement et la facilitation.
- Une douzaine d'actions contribuent indirectement à limiter l'impact des activités de Grand Genève sur les limites planétaires. Elles n'influencent toutefois pas toujours l'empreinte matière et se réfèrent ainsi à d'autres indicateurs (Protection de la biodiversité, pollution de l'air, pollution des eaux, cycles biogéochimiques, etc.).
- Certaines actions, notamment celles relatives à l'énergie, la mobilité ou l'aménagement des espaces publics et visant à la construction d'infrastructures ou la mise en place de technologies spécifiques (actions 1.11, 1.12, 2.3, 2.4 et 2.5) auront potentiellement un impact négatif dans un premier

temps. Toutefois, ces infrastructures auront à moyen un impact positif sur l'atteinte de l'objectif. Il est fondamental que ces infrastructures soient bâties sur les principes de l'économie circulaire (réusage, réemploi, mais aussi écoconception).

Concernant la capacité du plan d'actions dans sa globalité à inscrire le territoire du Grand Genève dans la trajectoire de l'objectif 2050, la contribution potentielle des actions sur les limites planétaires (interprétées à travers l'indicateur de l'empreinte matière) semble suffisante dans un premier temps si l'accompagnement aux changements est déployé massivement et que les mesures organisationnelles sont déployées rapidement (voir Pact'Matière, action 3.6). Il s'agira toutefois de prendre en considération également les enjeux de sobriété (s'ajoutant à ceux de l'efficience).

À ce stade, les recommandations suivantes peuvent être donc faites pour améliorer la contribution du plan d'actions à l'atteinte de l'objectif 2 de la Charte.

- › La mise en œuvre du plan d'actions Pact'Matière constitue une nouvelle compétence pour le Grand Genève, dont il s'agit de renforcer l'expertise sur ce sujet. De plus, elle dépend de la mise en œuvre de plusieurs actions du groupe 3, telles qu'un plan d'actions foncier transfrontalier (action 3.1), une politique partagée de production de logement (action 3.2), la formation et la réorientation vers les métiers de la transition écologique (action 3.3), et le fonds de transition écologique (action 3.4). Il s'agit donc d'allouer à ces actions liées les moyens humains et financiers nécessaires pour leur déploiement efficace.
- › La notion de sobriété, bien que présente dans plusieurs actions, devrait toutefois être appliquée comme un principe transversal afin de limiter réellement l'impact du Grand Genève sur les limites planétaires et les émissions de GES. Par exemple, la sobriété dans l'acte d'habiter (moins de m<sup>2</sup> par habitant) lors de la définition d'un plan d'action foncier (action 3.1) ou d'une politique du logement (action 3.2), la sobriété dans les déplacements (principe de « démobilité ») lors de la mise en œuvre des actions transversale de la feuille de route des mobilités transfrontalières (action 1.11).

### **3 - Préserver et régénérer la biodiversité locale du Grand Genève**

Le troisième objectif de la Charte vise à assurer le maintien de la biodiversité sur le territoire, condition fondamentale de la résilience du vivant. Cela passe notamment par le maintien et la régénération de l'infrastructure écologique du territoire. Aussi, la Charte pose les indicateurs cibles suivants :

- Réduire à zéro la perte nette d'habitats naturels<sup>4</sup> à l'échelle du Grand Genève, au sens des règlementations en vigueur.
- Accroître le taux de couverture par la canopée<sup>5</sup>, en milieu urbain, de 5 points d'ici à 2050.

Au même titre que la VTT, le principe de « la primauté du vivant » a été considéré comme acquis lors de l'évaluation du Plan d'action. Ainsi, les évaluateurs sont partis du fait que pour chaque action ayant une incidence sur le territoire (par exemple une infrastructure de transport, une centrale d'énergie renouvelable, un réaménagement d'espace public, etc.), la protection et le renforcement de la biodiversité à l'endroit desdits projets est prise en considération en amont de toutes réflexions. Concernant la contribution des actions, les points suivants sont à relever :

- › 15 actions apportent une contribution potentiellement positive à cet objectif dont seules 3 (actions 1.4, 1.9 et 3.4) présentent une contribution potentiellement importante à majeure. Deux d'entre elles sont relatives au financement des projets de préservation, de reconnexion ou de renaturation.
- › Plusieurs actions apportent une contribution, directe ou indirecte, mais plutôt faible, à la préservation et la régénération de la biodiversité locale. Comme évalué lors de la précédente version du Plan d'action (version V. draft), les milieux humides et aquatiques sont particulièrement bien couverts. La VTT, en prenant la préservation du socle du vivant comme principe de base et en définissant les espaces de protection le long des cours d'eau, y participe également.
- › De manière générale, les actions visant à protéger et redynamiser les sols dans leurs fonctions écosystémiques (zéro artificialisation nette, ville éponge, etc.) auront un impact globalement positif (par exemple les actions 1.11, 1.12 et 2.2)

À ce stade, les recommandations suivantes peuvent être donc faites pour améliorer la contribution du plan d'actions à l'atteinte de l'objectif 3 de la Charte.

- › La protection et le renforcement de la biodiversité font déjà partie du domaine de compétence du Grand Genève, ou sont déjà largement explorés. Ces compétences doivent être maintenues et renforcées, notamment en ce qui concerne l'observation (par exemple en partageant la méthode et les données relatives à la caractérisation de l'infrastructure écologique) et l'animation (par exemple en donnant les moyens au Comité de projet biodiversité de fonctionner efficacement).

---

<sup>4</sup> Le taux d'habitats naturels d'un territoire est le rapport entre la superficie occupée par les habitats naturels et celle du territoire. Un habitat naturel est entendu comme un milieu qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces) animale(s) ou végétale(s). Par extension, on peut considérer que les trames vertes et bleues (dans le vocabulaire administratif français) et l'infrastructure écologique (vocabulaire suisse) recoupent en bonne partie ces habitats, constitués à la fois de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques.

<sup>5</sup> Le taux (ou indice) de canopée est le rapport entre la superficie occupée par la couronne des arbres et la surface de référence considérée.

- › La mise en œuvre de projets de renaturation nécessite des financements importants. Le Grand Genève, notamment à travers la mise en place d'un dispositif contractuel transfrontalier ou d'un fond pour la transition écologique, peut avoir un effet amplificateur sur la mobilisation d'autres fonds. Cet effet amplificateur est une des plus-values de l'institution du Grand Genève et doit être renforcé, politiquement, techniquement et financièrement parlant.
- › Le Grand Genève peut aider à coordonner les projets de continuité des corridors biologiques pour la grande faune ayant un intérêt transfrontalier. Il est toutefois fondamental, pour la réussite écologique de ces projets, de préserver l'infrastructure écologique dans son ensemble. Des actions aux échelles supérieures et inférieures, portées par les partenaires ou les collectivités territorialement compétentes, sont indispensables.

#### **4 - Préserver l'intégrité du réseau hydrographique et des ressources en eau**

En souhaitant assurer un approvisionnement en eau potable de qualité et en souhaitant renforcer la qualité des écosystèmes aquatiques et humides, deux objectifs sont posés. Le premier est de tendre vers l'objectif de bon état biologique et physicochimique de 60 % des masses d'eau d'ici 2030 et de 100 % d'ici 2050<sup>6</sup>. Le second objectif est de revenir à l'équilibre quantitatif pour les bassins en déficit à l'horizon 2050, soit assurer une gestion réellement durable de la ressource en eau.

Du point de vue de l'adéquation entre les besoins et les ressources en matière d'eau potable dans une dynamique de croissance démographique notable à l'horizon 2050, il a été mis en évidence dans la VTT que les besoins moyens journaliers resteraient globalement inférieurs aux volumes prélevables moyens journaliers à l'échelle du territoire du Grand Genève. Toutefois, la VTT met également en évidence des situations très contrastées avec des déficits possibles pour plusieurs unités de gestion.

Comme c'est le cas pour l'objectif 3 relatif à la biodiversité, le principe d'une protection prioritaire de la ressource en eau potable est considéré comme acquis. Dans la plupart des cas, les dispositions légales en matière de protection des captages, des cours d'eau et de leurs abords devraient permettre de limiter fortement les impacts de nouveaux projets. Concernant la contribution des actions, les points suivants sont à relever.

- › 14 actions apportent une contribution potentiellement positive à cet objectif, mais une seule présente une contribution potentiellement importante à majeure: le renouvellement du dispositif contractuel transfrontalier

---

<sup>6</sup> La part des cours d'eau et des lacs en bon état biologique et physicochimique s'exprime à travers trois sous-indicateurs: (1) la teneur en micropolluants révélant la qualité chimique de l'eau, (2) la teneur en macro-polluants révélant la qualité physico-chimique de l'eau et (3) la qualité biologique des cours d'eau révélant la bonne santé écologique du réseau hydrographique.

(action 1.4). Celui-ci renvoie vers la constitution de groupe de travail technique et la définition d'une feuille de route spécifique.

- › Les actions portant sur la protection de la biodiversité, très liée à la protection des milieux humides et donc à la qualité du réseau hydrographique, ont une contribution faible à moyenne, mais souvent indirecte. Il en va de même pour toutes les actions permettant une « acculturation » aux enjeux de l'eau (par la coopération culturelle et la mobilisation, la sensibilisation au système alimentaire durable ou encore la formation professionnelle).

Le plan d'actions apporte ainsi une contribution potentiellement importante à la préservation et à la régénération des milieux aquatiques et humides de surface. Les enjeux en lien avec une gestion durable des ressources en eau (en terme quantitatif et qualitatif) du territoire sont également traités en regard de l'objectif 5 (Préserver et améliorer la qualité des sols et des ressources du sous-sol) et l'action relative à la coordination des ressources du sous-sol (action 2.5).

À ce stade, les recommandations suivantes peuvent être faites pour améliorer la contribution du plan d'actions à l'atteinte de l'objectif 4 de la Charte.

- › Les modes de production agricole ont une très forte incidence sur l'état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau. Pour l'atteinte de l'objectif, la mise en place d'un système alimentaire et agricole durable et résilient, nourrissant la majeure partie de la population, est fondamentale. Il en va de même pour la préservation des périmètres à haute valeur écologique. La préservation de la biodiversité et la bonne santé du réseau hydrographique allant souvent de pair.
- › Les besoins et la gestion en eau pour les usages industriels ne sont pas pris en compte. Il en va de même pour l'application du principe de la sobriété.
- › Si la mise en place de la coordination des acteurs aboutit à des actions de rationalisation des prélèvements, de gestion solidaire de la ressource et d'amélioration de la gestion qualitative de la ressource en eau, les effets pourraient, à long terme, réduire les pressions exercées sur la ressource en eau. Il s'agira toutefois d'assurer :
  - Le maintien et le renforcement de la gouvernance transfrontalière de l'eau, dans une perspective de solidarité de la gestion de l'eau et de la production d'eau potable.
  - Un monitoring des ressources en eau (eau de surfaces, nappes phréatiques, nappes profondes, etc.) et de leur usage (y compris pour l'agriculture et l'industrie) semble indispensable, notamment en vue d'une gestion coordonnée d'éventuelles rationalisations lors d'épisodes de sécheresse. Elle permettrait :
    - Une vision générale de la capacité des infrastructures de pompage, de traitement et de distribution de l'eau à

s'adapter à des perturbations du système climatique et du cycle de l'eau.

- Une planification à long terme de la disponibilité de la ressource en eau potable et de ses modalités d'exploitation à l'échelle de l'agglomération semble indispensable.
- À l'inverse, une planification de la capacité de résilience du réseau hydrographique en cas d'évènement météorologique extrême (adaptation aux changements climatiques) semble également indispensable.

## 5 - Préserver et améliorer la qualité des sols et des ressources du sous-sol

L'artificialisation des sols (par leur imperméabilisation, leur compactage, mais également par les modifications physiques [remblais divers] et chimiques [pollutions industrielles et agricoles]) contribue à dégrader significativement leurs diverses fonctions écosystémiques. Les surfaces artificialisées représentent en 2019 environ 18'500 ha, soit 9.2 % du territoire du Grand Genève. Aussi, la Charte vise en premier lieu à tendre vers le zéro artificialisation ou consommation nette à l'horizon 2050 pour préserver les sols existants de l'artificialisation. Au-delà de cet objectif quantitatif, il convient également de prendre en considération la qualité des sols dans une optique de régénération de leurs fonctions écosystémiques pour les sols dégradés.

Concernant la contribution des actions, les points suivants sont à relever :

- › 15 actions apportent une contribution potentiellement positive à cet objectif, mais seules deux présentent une contribution potentiellement importante. Elles sont relatives à la définition des « espaces cours d'eau » (action 1.7) et à la mise en place d'une agriculture durable (action 2.2). Aucune action n'a une contribution jugée indispensable.
- › Les actions pouvant porter de manière directe ou indirecte les concepts de la « ville éponge » contribuent à l'atteinte de l'objectif. À l'inverse, les actions impliquant de manière directe ou indirecte une artificialisation des sols ont une contribution potentiellement négative. Toutefois, il est considéré dans cette évaluation que les projets liés à ces actions seront réalisés avec la séquence ERC<sup>7</sup>, limitant ainsi ces impacts.
- › L'action relative à la construction d'une gestion coordonnée du sous-sol (action 2.5) n'a que peu d'impact sur la gestion des sols, et donc sur l'objectif de zéro artificialisation nette, mais constitue une condition-cadre indispensable au renouvellement et à l'amplification des politiques publiques en matière de gestion des ressources du sous-sol à l'échelle transfrontalière.

---

<sup>7</sup> La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduit

Elle pourrait toutefois avoir un effet négatif sur l'artificialisation des sols, notamment dans le cadre des phases de chantier des projets d'usage du sous-sol.

La capacité du plan d'actions dans sa globalité à inscrire le territoire du Grand Genève dans la trajectoire de l'objectif zéro artificialisation nette semble incertaine. Toutefois, cet objectif est fortement pris en considération dans les autres démarches du Grand-Genève en Transition, telles que la VTT ou le Séminaire métropolisation. En effet, la VTT inscrit clairement le territoire du Grand Genève dans la perspective du zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 en priorisant clairement l'accueil de la population, des emplois et des équipements au sein du territoire urbanisé existant.

À ce stade, les recommandations suivantes peuvent être faites pour améliorer la contribution du plan d'actions à l'atteinte de l'objectif 5 de la Charte.

- › Il est fondamental de considérer la ressource « sol » à la hauteur des nombreux services écosystémiques rendus. Toute forme d'artificialisation supplémentaire doit être évitée ou bien compensée par la mise en place d'actions de désartificialisation, y compris dans le territoire urbanisé défini dans le cadre de la VTT. La mise en place des infrastructures fondamentales à la transition écologique (par exemple les infrastructures de production d'énergie renouvelable ou de mobilité) doit donc se faire, prioritairement et dans la mesure du possible, sur des sols déjà artificialisés.
- › La mise en œuvre de la ville des courtes distances (action 1.12) implique notamment une augmentation des emplois, services, commerces et équipements dans les secteurs les moins bien dotés actuellement. Cette montée en gamme devrait se faire essentiellement en densification du tissu bâti existant, mais des extensions urbaines restent possibles au détriment des espaces agronaturels.
- › La mise en place d'une gestion coordonnée du sous-sol (action 2.5), en intégrant la protection des ressources du sous-sol (notamment la ressource en eau) comme principe de base, doit également intégrer le principe de sobriété dans la planification de l'usage de ces ressources. L'amélioration des connaissances pourrait permettre de produire une planification attentive à l'adéquation entre les ressources disponibles localement et les besoins, à court moyen et long terme.

## 6 - Améliorer et garantir la qualité de l'air et l'ambiance sonore du Grand Genève

Environ 1'000'000 d'habitants sont exposés en 2020 à au moins un des trois polluants (PM2.5, NOx, O3) à des niveaux supérieurs aux les seuils recommandés par l'OMS en 2021. Dans la même manière, de nombreux habitants sont soumis à une exposition moyenne au bruit supérieure aux seuils recommandés. L'objectif cible de la Charte est que 100 % des seuils recommandés par l'OMS soient respectés.

Le bruit, à partir d'un niveau sonore de 40 à 50 décibels déjà et particulièrement en période nocturne, a un effet indésirable sur la santé comme le mettent en évidence plusieurs études récentes (impact sur le sommeil, augmentation des risques cardio-vasculaires, troubles de la concentration, baisse des capacités d'apprentissage, etc.). Toutefois, ce déterminant de la santé est très peu pris en considération.

Concernant la contribution des actions, les points suivants sont à relever :

- › 8 actions apportent une contribution potentiellement positive à cet objectif, mais une seul présente une contribution indispensable : la pérennisation du programme pact'air (action 1.2). Les autres actions ont des contributions indirectes lorsqu'elles permettent la réduction de la consommation d'énergie fossile et donc la réduction d'émissions de polluants atmosphériques. Concernant la lutte contre le bruit, les deux actions relatives à la mobilité (actions 1.11 et 1.12) peuvent avoir une contribution positive, mais indirecte en limitant le bruit routier à la source grâce au report modal.

La capacité du plan d'actions dans sa globalité à inscrire le territoire du Grand Genève dans la trajectoire de l'objectif, soit le respect de 100 % des seuils recommandés par l'OMS, semble également incertaine. À nouveau, cet objectif est fortement dépendant des autres démarches du Grand-Genève en Transition, telles que la VTT ou le Séminaire métropolisation, mais également des actions menées à des échelles supérieures (par exemple évolution des réglementations) et inférieures. Toutefois, force est de constater que l'Aéroport International de Genève n'est pas pris en considération dans le plan d'actions. Pourtant, en plus des émissions de GES générées par le trafic aéroportuaire et le trafic routier induit, il est une des sources majeures de polluants atmosphériques et de bruit (diurne et nocturne) de part et d'autre de la frontière.

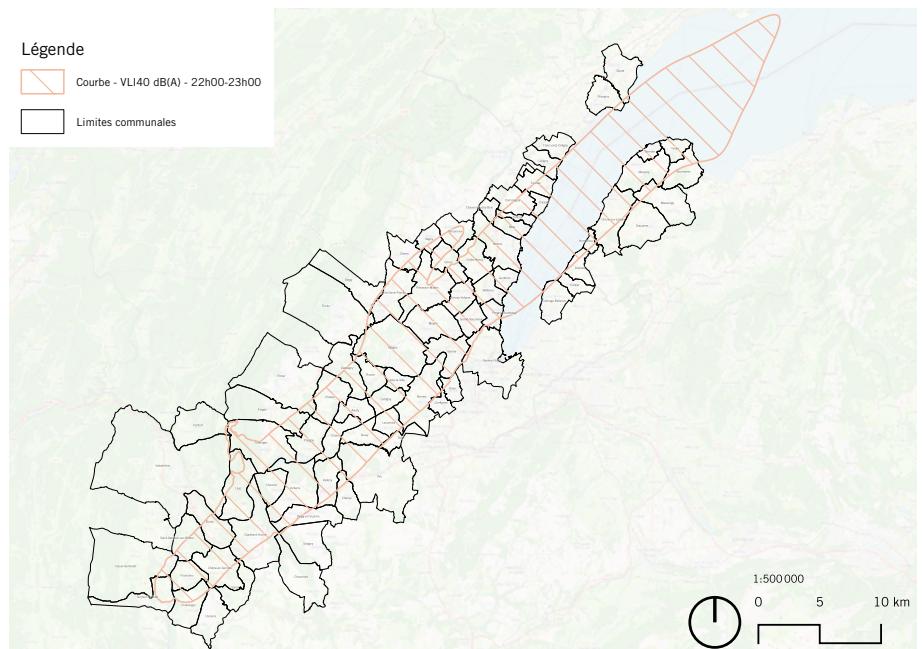


Figure 5 :- Identification des communes de l'agglomération du Grand Genève impactées par la courbe de bruit de 40 dB(A) (moyennes annuelles modélisées), comme recommandé par l'OMS en période nocturne. 66 communes sont touchées, représentant environ 180'000 habitant·es et une superficie de zones à bâtir destinées au logement de 4'445 ha.

À ce stade, les recommandations suivantes peuvent être faites pour améliorer la contribution du plan d'actions à l'atteinte de l'objectif 6 de la Charte.

- › La réduction des sources de nuisances (sonore et de pollution de l'air), autres que celles liées à la mobilité et au chauffage des bâtiments, est à renforcer, notamment à travers la prise en compte des autres activités fortement émissives, telles que l'Aéroport International de Genève, l'agriculture intensive ou les activités industrielles (secteur secondaire principalement).
- › Le concept de zones d'ambiance apaisée (trame blanche) n'est plus pris en considération dans la version V.2 du plan d'actions. Il pourrait toutefois être développé à travers les différentes démarches de Grand Genève en transition, au bénéfice de la santé humaine et de la santé de l'environnement (biodiversité).
- › La formation des professionnels et la sensibilisation des habitants du Grand Genève aux comportements faiblement émissifs de nuisances sont fondamentales afin de réduire les nuisances à la source. Il s'agit donc d'y allouer les moyens humains et financiers adéquats.

## 7 - Favoriser la bonne santé de tous les habitants

Actuellement, en France comme en Suisse, l'espérance de vie moyenne hommes-femmes approche ou dépasse les 80 ans. Mais l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire sans limitation fonctionnelle ni incapacités, que l'on peut espérer vivre dans les conditions médicales, sociales et sanitaires du moment, est différente. Cette dernière

est supérieure à 65 ans en France, et à 70 ans en Suisse. La Charte vise, à l'horizon 2050, une progression de ce dernier au-delà de 70 ans.

Concernant la contribution des actions, les points suivants sont à relever :

- › 15 actions apportent une contribution potentiellement positive à cet objectif dont 4 présentent une contribution potentiellement importante à majeure.
- › La plupart des actions ayant une contribution favorable permettent d'agir sur les déterminants de la santé tels que la protection contre les nuisances, la promotion d'une alimentation saine et équilibrée, l'accès à un environnement naturel et non pollué (y compris l'eau potable) ou la promotion des activités sportives.

La capacité du plan d'actions dans sa globalité à inscrire le territoire du Grand Genève dans la trajectoire de l'objectif semble satisfaisante bien qu'il soit difficile d'évaluer quantitativement l'impact des actions relatives aux déterminants de la santé. Toutefois, il est constaté que :

- › Aucune action ne traite la question de la protection de la population contre les risques, notamment dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques. Seul l'accès à l'eau en période de sécheresse (action 1.6) est pris en considération.
- › Aucune action ne traite du système de santé, dont certaines des composantes sont en tension, notamment à l'échelle transfrontalière (manque chronique de médecins généralistes formant ainsi des déserts médicaux, manque de personnel hospitalier dans les hôpitaux, etc.) et ont des effets indirects potentiellement négatifs sur d'autres thématiques (par exemple la mobilité).

L'atteinte de l'objectif 7 est fortement dépendante de l'atteinte des autres objectifs (par exemple les objectifs 4 et 6). À ce stade, aucune recommandation n'est proposée ici.

## **8 - Entretenir les conditions d'épanouissement**

Le territoire du Grand Genève, en tant que bassin de vie, est le lieu principal de l'épanouissement de sa population. Le bien-être territorial est déterminé par une multitude de facteurs comme la qualité du cadre de vie dans les quartiers, la qualité des liens sociaux, l'inclusion des personnes en situation de handicap, la liberté de se déplacer, l'accessibilité des institutions et des aménités du territoire, l'accessibilité à une nourriture saine de qualité et à de l'eau potable, etc.

Concernant la contribution des actions, les points suivants sont à relever :

- › 12 actions apportent une contribution potentiellement positive à cet objectif, mais aucune ne présente de contribution potentiellement importante ou majeure.
- › Plusieurs actions permettent d'agir sur les déterminants (facteurs) de l'épanouissement, allant souvent de pair avec les déterminants de la santé. Notamment :
  - L'accessibilité à l'eau (plans d'eau et eau de boisson, actions 1.6 et 1.7)
  - L'accessibilité à la nature (services écosystémiques, actions 1.7 à 1.9)
  - La mobilité et l'accessibilité des services (actions 1.11 et 1.12)
  - L'accès à des logements et quartiers de qualité (actions 3.1 et 3.2)
- › D'autres actions (actions 2.1, 3.3 et 3.4) peuvent contribuer à développer auprès de la population du Grand Genève le sentiment d'une communauté de destin et d'appartenance au même bassin de vie.

La capacité du plan d'actions dans sa globalité à inscrire le territoire du Grand Genève dans la trajectoire de l'objectif semble satisfaisante bien qu'il soit difficile d'évaluer quantitativement et qualitativement l'impact des actions relatives aux conditions d'épanouissement. Cet objectif est également dépendant des autres démarches du Grand-Genève en Transition, telles que la VTT ou le Séminaire métropolisation, notamment en ce qui concerne l'application du principe des courtes distances.

À ce stade, les recommandations suivantes peuvent être faites pour améliorer la contribution du plan d'actions à l'atteinte de l'objectif 8 de la Charte :

- › Étant donné la crise chronique du logement au sein de l'agglomération du Grand Genève et en prenant en considération l'évolution démographique, les actions visant à la maîtrise foncière et à la coordination des politiques du logement sont fondamentales. Il en va de même pour celles accompagnant l'évolution des modes de déplacement. Afin de pouvoir accompagner au mieux l'évolution démographique et maîtriser autant que faire se peut la crise du logement, leur mise en œuvre doit s'opérer rapidement.

## **9 - Assurer des conditions d'équité et d'inclusion de tous les habitants**

L'équité et l'inclusion des tous les habitants et de toutes les habitantes du territoire du Grand Genève est un des déterminants des conditions d'épanouissement (voir objectif 8). Le focus est mis ici sur la réduction des inégalités, sur l'accessibilité aux services publics et aux aménités du territoire ainsi que sur le sentiment d'appartenance.

Concernant la contribution des actions, les points suivants sont à relever :

- › 9 actions apportent une contribution potentiellement positive à cet objectif, mais une seule présente une contribution potentiellement importante (politique de production de logement, action 3.2).
- › L'application des actions favorisant les conditions d'épanouissement et les déterminants de la santé, s'ils sont appliqués de manière équitable, ont également une contribution positive à l'objectif.
- › Aucune action relative aux processus d'expression citoyenne locale n'est réellement proposée. Toutefois, le développement de la coopération culturelle et la mobilisation transfrontalière (action 2.1) devrait permettre de renforcer le sentiment d'appartenance. Pour rappel, un large processus de consultation citoyenne a été mis en place lors au cours du projet Interreg PACTE Grand Genève.

La capacité du plan d'actions dans sa globalité à inscrire le territoire du Grand Genève dans la trajectoire de l'objectif semble peu satisfaisante. Si l'accessibilité aux services publics et aux aménités du territoire est plutôt dépendante des autres démarches du Grand-Genève en Transition, telles que la VTT ou le Séminaire métropolisation, la lutte contre les inégalités est plutôt de la compétence des partenaires.

À ce stade, les recommandations pour améliorer la contribution du plan d'actions à l'atteinte de l'objectif 9 de la Charte sont similaires à celles proposées pour l'objectif 8 (voir chapitre précédent).

## **10 - Contribuer à l'amélioration du bien-être de la population mondiale**

Le Grand Genève ne représente qu'une part infime de la population mondiale. Pourtant l'empreinte écologique globale de chacun d'eux est bien supérieure par rapport à la moyenne mondiale. En effet, une grande partie des ressources consommées est importée. Leur extraction et leur transformation, selon les conditions dans lesquelles elles s'opèrent, peuvent avoir des effets négatifs sur l'environnement et les conditions sociales de la population mondiale. La situation privilégiée du Grand Genève au niveau politique, économique, et social nous oblige à être exemplaires.

Concernant la contribution des actions, les points suivants sont à relever :

- › 4 actions apportent une contribution potentiellement positive à cet objectif, mais aucune ne présente de contribution potentiellement importante ou majeure.
- › L'accompagnement des projets de transition écologique dans les pays en développement (action 3.5) est l'action qui contribue le plus à l'atteinte de l'objectif. Le renforcement et la valorisation de la formation et la réorientation professionnelle vers les métiers de la transition écologique (action 3.3) pourraient permettre de renforcer l'efficacité de cette action.

- › D'autres actions, telles que la mise en place d'un système alimentaire et agricole durable (action 2.2) ou la promotion de l'économie circulaire (action 3.6) permettent de diminuer la pression sur les ressources et ainsi de diminuer les impacts économiques, sociaux et écologiques négatifs dans d'autres régions du monde.

La capacité du plan d'actions dans sa globalité à inscrire le territoire du Grand Genève dans la trajectoire de l'objectif semble vraiment incertaine. Le Grand Genève a pourtant déjà fait l'expérience de la coopération internationale, en ayant permis la mutualisation de l'aide au développement pour des projets bien précis.

À ce stade, les recommandations suivantes peuvent être faites pour améliorer la contribution du plan d'actions à l'atteinte de l'objectif 10 de la Charte :

- Ne pas manquer d'ambition dans la mise en œuvre des actions permettant la diminution de la pression sur les ressources au niveau planétaire (mise en œuvre des actions 2.2 et 3.6)

## 4.2 Analyse des liens entre les actions

Pour ce troisième tour de l'EES, et au même titre que l'EES 2<sup>e</sup> tour, l'analyse des liens entre les actions a consisté premièrement à mettre à jour l'évaluation des types de liens entre et, deuxièmement, l'évaluation de la force de ces liens. Il s'agit ainsi d'identifier, pour chaque couple d'actions X et Y présentant un lien indirect ou direct, si la mise en œuvre de l'action X conditionne la définition ou la mise en œuvre de l'action Y et inversement. La correspondance des numéros avec les actions est donnée en annexe 1.

### Évaluation du type de lien entre les actions

Pour chaque action, l'existence d'un lien direct ou indirect avec chacune des autres actions a été évaluée. Ainsi, entre chaque action, le lien d'influence est évalué deux fois, de l'action X vers l'action Y et inversement. S'il y en a un, le type de lien dans un sens ou dans l'autre n'est pas toujours le même. Le résultat de l'analyse du type de lien est représenté dans la figure 6 ci-après.

		Bloc 1 Domaines de compétence « conventionnels » à renforcer												Bloc 2 Domaines de compétence explorés et à opérationnaliser					Bloc 3 Nouveaux domaines de compétences					
		1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	1.10	1.11	1.12	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6
Bloc 1 Domaines de compétence « conventionnels » à renforcer	1.1	0	0	0	2	0	2	2	1	1	1	0	0	0	1	0	2	1	2	0	0	0	0	2
	1.2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0
	1.3	0	0	2	2	2	2	1	1	1	0	0	0	2	0	0	2	1	1	0	0	0	0	0
	1.4	0	0	2	2	2	2	1	2	2	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
	1.5	1	0	2	2	2	2	2	1	1	0	0	0	1	1	1	0	2	1	1	1	0	0	0
	1.6	0	0	2	2	2	2	0	0	1	0	0	1	2	1	0	2	2	1	1	0	0	0	0
	1.7	0	0	2	2	2	2	2	2	2	1	1	0	2	1	0	0	2	1	0	0	0	0	0
	1.8	1	0	1	2	1	2	2	2	2	1	1	1	2	1	0	1	2	1	0	0	0	0	1
	1.9	0	0	1	2	1	0	2	1	2	2	2	0	2	1	0	0	2	1	0	2	0	0	0
	1.10	0	0	1	2	1	2	2	1	2	2	2	1	2	1	0	1	2	1	0	2	2	0	0
	1.11	0	2	0	0	0	0	0	0	1	1	2	1	0	0	0	0	2	1	2	0	0	0	0
	1.12	0	2	0	0	0	1	0	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0
Bloc 2 Domaines de compétence explorés et à opérationnaliser	2.1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	2.2	0	1	1	1	1	1	0	1	1	2	0	0	1	0	1	0	1	2	0	2	2	0	0
	2.3	1	2	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	2	2	2	2	2	0	0	1	1	2	0
	2.4	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	1	2	0	0	1	1	2
	2.5	1	1	2	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	2	1	1	1	1	1	1	0	0	2
Bloc 3 Nouveaux domaines de compétences	3.1	0	0	1	0	0	0	0	0	2	2	2	0	0	1	0	1	2	2	0	1	0	2	
	3.2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	2	2	1	0	2	
	3.3	0	0	0	1	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	2	0	2	2		
	3.4	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	2	0	0	0	1	1	0	2	0	
	3.5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	
	3.6	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	2	2	2	2	0	0	

Barème d'évaluation du type de lien entre les actions

0	Absence de lien
1	Lien indirect
2	Lien direct

Figure 6 - Matrice de l'évaluation du type de lien entre les actions.

## Évaluation de la force du lien entre les actions

De manière similaire à l'évaluation du type des liens, la force du lien, s'il est existant (donc direct ou indirect), a été évaluée pour chaque couple d'actions. Ainsi entre chaque action, la force du lien d'influence est évaluée deux fois, de l'action X vers l'action Y et inversement. Le résultat de l'évaluation de la force du lien est représenté dans la figure 7.

La plupart du temps, les liens directs sont aussi évalués comme forts et les liens indirects comme faibles, mais ce n'est pas systématiquement le cas. Ces liens sont identifiés par un cadre rouge dans la matrice de la figure 7. À nouveau, le type de lien dans un sens ou dans l'autre n'est pas toujours le même.

"à un lien fort ou faible avec"		Bloc 1 Domaines de compétence « conventionnels » à renforcer												Bloc 2 Domaines de compétence explorés et à opérationnaliser					Bloc 3 Nouveaux domaines de compétences					
		1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	1.10	1.11	1.12	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6
Bloc 1 Domaines de compétence « conventionnels » à renforcer	1.1	0	0	0	2	0	1	2	1	1	2	0	0	0	1	0	2	2	2	0	0	0	0	2
	1.2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0
	1.3	0	0	2	2	2	2	1	1	2	0	0	0	2	0	0	2	1	1	0	0	0	0	0
	1.4	0	0	2	2	2	2	1	2	2	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0
	1.5	2	0	2	2	2	2	2	2	2	0	0	1	2	2	0	2	1	1	1	0	0	0	0
	1.6	0	0	2	2	2	2	0	0	1	0	0	1	2	2	0	2	2	1	1	0	0	0	0
	1.7	0	0	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	0	2	2	0	0	2	1	0	0	0	0
	1.8	2	0	1	2	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	0	1	2	1	0	0	0	0	0
	1.9	0	0	1	2	1	0	2	2	2	2	2	0	2	2	0	0	2	1	0	2	0	0	0
	1.10	0	0	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	1	2	1	0	2	0	0
	1.11	0	2	0	0	0	0	0	0	2	2	2	1	0	0	0	0	2	1	2	0	0	0	0
	1.12	0	2	0	0	0	1	0	0	1	1	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
Bloc 2 Domaines de compétence explorés et à opérationnaliser	2.1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	2.2	0	1	1	2	2	2	0	1	2	2	0	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	0
	2.3	1	2	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	2	2	2	2	2	2	2	0	0	2
	2.4	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2	1	1	2	0	0	1
	2.5	2	1	2	1	2	1	0	0	0	1	0	0	0	2	1	1	2	1	1	0	0	2	
Bloc 3 Nouveaux domaines de compétences	3.1	0	0	1	0	0	0	0	0	2	2	2	0	0	2	0	1	2	2	0	2	0	2	
	3.2	2	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	2	2	0	2	0	2	
	3.3	0	0	0	1	0	1	0	2	2	2	2	1	2	2	1	0	0	2	0	2	0	2	
	3.4	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	2	0	0	0	2	2	0	2	0	
	3.5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	
	3.6	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	1	2	2	2	2	0	0	

**Barème d'évaluation de la force du lien entre les actions**

0	Absence de lien
1	Lien faible
2	Lien fort
	Force du lien différent du type

Figure 7 - Matrice de l'évaluation de la force du lien entre les actions.

## Évaluation des liens entre les actions de Pact'Matière

Le plan d'actions Pact'Matière (dont l'action 3.6 prévoit la mise en œuvre) a également fait l'objet d'une analyse du type et de la force des liens entre les actions. Afin de ne pas « déséquilibrer » le plan d'actions PACTE, son évaluation est produite séparément (voir figures 8 et 9 ci-dessous).

	"à une influence directe ou indirecte sur"								
	3.6.1	3.6.2	3.6.3	3.6.4	3.6.5	3.6.6	3.6.7	3.6.8	3.6.9
Mettre en place une cartographie des filières stratégiques à l'échelle du Grand Genève et d'un observatoire transfrontalier de l'économie circulaire	3.6.1		2	2	0	0	2	2	0
Conduire des campagnes de sensibilisation et d'information pour les consommateurs	3.6.2	1		1	0	0	0	1	0
Concevoir une stratégie de communication à destination des entreprises sur l'économie circulaire et la promouvoir dans le cadre des rencontres d'affaires transfrontalières	3.6.3	1	1		1	0	0	2	0
Accompagner au changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction	3.6.4	0	0	1		0	1	1	2
Faciliter le passage en douanes des matières concernées par les boucles de circularité dans le Grand Genève	3.6.5	0	0	1	0		1	0	1
Planifier les besoins en foncier - actuels et futurs - pour le réemploi, le recyclage et le stockage des tous les matériaux minéraux, terreux ou biosourcés de chantier	3.6.6	1	0	0	2	0		0	1
Définir un mécanisme d'appel à projets pour la circularisation de l'économie du Grand Genève	3.6.7	0	1	2	1	0	0		1
Adopter des critères de circularité dans l'octroi des marchés publics dans le domaine BTP/Construction	3.6.8	0	0	1	2	0	1	0	
Identifier et évaluer les flux de matière textile usagée, les capacités de tri, les filières de réemplois et de valorisation au sein du territoire du Grand Genève	3.6.9	1	1	1	0	0	0	2	0

Barème d'évaluation du type de lien entre les actions									
0	Absence de lien								
1	Lien indirect								
2	Lien direct								

Figure 8 - Matrice de l'évaluation du type de lien entre les actions de Pact'Matière

	"à un lien fort ou faible avec"								
	3.6.1	3.6.2	3.6.3	3.6.4	3.6.5	3.6.6	3.6.7	3.6.8	3.6.9
Mettre en place une cartographie des filières stratégiques à l'échelle du Grand Genève et d'un observatoire transfrontalier de l'économie circulaire	3.6.1		2	2	0	0	2	2	0
Conduire des campagnes de sensibilisation et d'information pour les consommateurs	3.6.2	1		2	0	0	0	1	0
Concevoir une stratégie de communication à destination des entreprises sur l'économie circulaire et la promouvoir dans le cadre des rencontres d'affaires transfrontalières	3.6.3	1	2		2	0	0	2	0
Accompagner au changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction	3.6.4	0	0	2		0	1	1	2
Faciliter le passage en douanes des matières concernées par les boucles de circularité dans le Grand Genève	3.6.5	0	0	1	0		1	0	1
Planifier les besoins en foncier - actuels et futurs - pour le réemploi, le recyclage et le stockage des tous les matériaux minéraux, terreux ou biosourcés de chantier	3.6.6	2	0	0	2	0		0	1
Définir un mécanisme d'appel à projets pour la circularisation de l'économie du Grand Genève	3.6.7	0	2	2	1	0	0		1
Adopter des critères de circularité dans l'octroi des marchés publics dans le domaine BTP/Construction	3.6.8	0	0	2	2	0	1	0	
Identifier et évaluer les flux de matière textile usagée, les capacités de tri, les filières de réemplois et de valorisation au sein du territoire du Grand Genève	3.6.9	2	1	1	0	0	0	2	0

Barème d'évaluation de la force du lien entre les actions									
0	Absence de lien								
1	Lien faible								
2	Lien fort								
	Force du lien différent du type								

Figure 9 - Matrice de l'évaluation de la force du lien entre les actions de Pact'Matière

## Analyse des liens entre les actions

### 1° une bonne cohérence d'ensemble

De manière générale, une cohérence d'ensemble de chacun des groupes peut être observée, la plupart des actions issues de ces groupes ayant des liens directs entre elles. Les actions du groupe 1, c'est-à-dire celles relevant du domaine de compétence déjà maîtrisé par le Grand-Genève comme la gestion de la ressource en eau et la protection de la biodiversité ont des influences directes sur plusieurs actions des autres groupes, notamment sur les actions impactant l'usage du sol ou les milieux naturels, telles que la mise en place d'un système agricole durable, le développement de projet de production d'énergie renouvelable, la maîtrise foncière et la production de logement (actions 2.2, 2.3, 3.1 et 3.2).

### 2° des actions pivots, nécessitant une coordination accrue

En raison du nombre élevé de liens d'influences directes et indirectes qu'elles ont sur les autres actions et inversement, les actions suivantes semblent avoir des rôles clés. Leur mise en œuvre devrait donc être prioritaire afin de pouvoir anticiper rapidement, avant la mise en œuvre des autres actions, les impacts qu'elles auront sur ces dernières (prise en considération des orientations stratégiques, principes d'aménagement, etc.).

- › Les actions relatives à la gestion de la ressource en eau et des cours d'eau (actions 1.3 à 1.7 et 2.5) ainsi que les actions relatives à la protection et au renforcement de la biodiversité (actions 1.8 et 1.10) sont très fortement liées entre elles. De plus, en portant les principes de « la primauté du vivant » et de « l'eau en ville/ville éponge » (triptyque eau-sol-végétation), ce groupe d'action à une forte influence sur les actions ayant une incidence spatiale (par exemple les infrastructures de mobilité ou de production d'énergie renouvelable) ou impliquant une gestion des sols ou du foncier.
- › L'action relative à la mise en place d'une agriculture durable (action 2.2) influence de manière indirecte, mais potentiellement forte, de nombreuses actions en faisant valoir la nécessité d'une production agricole durable, respectueuse de l'environnement, mais nécessitant des sols de qualité proche des systèmes urbains, une sécurité d'approvisionnement en eau, des compétences et des soutiens financiers. À l'inverse, les actions relatives à la protection de l'environnement et des ressources influencent de manière directe et forte la mise en place d'un système alimentaire et agricole durable en conditionnant les lieux et les pratiques agricoles.
- › L'action relative à l'animation des acteurs de l'énergie (action 2.3) influence indirectement et plutôt faiblement les autres actions en apportant, dans la pesée des intérêts dans la protection de la biodiversité et des ressources du

territoire, la nécessité de développer des projets de production d'énergie renouvelable. À l'inverse, au même titre que le soutien à la production agricole durable, la mise en place d'une conférence des acteurs de l'énergie et les orientations stratégiques de ses travaux seront influencés fortement par les actions relatives à la protection des milieux ou des ressources naturelles (y compris les ressources du sous-sol).

- › L'action relative à la planification d'une gestion durable du sous-sol (action 2.5) est également une source d'influence indirecte pour bon nombre d'actions relatives à la gestion des ressources et est, à son tour, influencée directement et fortement par celles-ci étant donné que les ressources du sous-sol et leurs usages concernent plusieurs politiques publiques, qu'il s'agira de coordonner au mieux (approvisionnement en eau potable et eau d'arrosage, géomatériaux utiles à la construction, développement d'infrastructures souterraines de transport et de recherche scientifique ou accès aux ressources géothermiques).

### **3° quelques actions indépendantes**

À l'inverse, certaines actions n'ont que très peu d'influence sur les autres, comme la pérennisation de pact'air (action 1.2), la coopération culturelle et la mobilisation transfrontalière (action 2.1) et l'accompagnement des projets de transition écologique dans les pays en développement (action 3.5). Ces actions « vivent par elles-mêmes » et ne nécessiteront, a priori, que peu de coordination pour leur mise en œuvre. Elles devraient ainsi être facilitées et peuvent être engagées sans délai.

Les deux actions relatives à la transition vers des mobilités durables (actions 1.11 et 1.12) sont bien évidemment fortement liées entre elles, mais relativement peu avec les autres actions. Cependant, elles influencent positivement bien que faiblement les actions relatives à la gestion de l'eau et la biodiversité lors qu'il s'agit de désartificialiser (ou simplement désimperméabiliser) des surfaces aujourd'hui occupées par les mobilités individuelles motorisées. Toutefois, elles peuvent avoir un effet négatif sur ces dernières lors de la construction de nouvelles infrastructures de transport. Là encore, une approche par la séquence ERC pour le développement de ces infrastructures est fondamentale. Cette séquence ERC permettra également de renforcer la prise en compte de l'économie circulaire, soutenant ainsi la mise en œuvre de l'action ad hoc (action 3.6). À l'inverse, les actions relatives à la mobilité sont fortement influencées par celles relatives à la protection de la biodiversité, porteuse du principe de la « primauté du vivant ».

### **4° des actions assurant les fonctions de support pour la mise en œuvre des autres actions**

Plusieurs actions permettent d'accompagner la mise en œuvre des autres (fonction support). Parmi celles-ci, l'outil d'observation et d'évaluation (observatoire, action 1.1), renforcement de la formation professionnelle vers les métiers de la transition écologique (action 3.3) jouent un rôle pivot. De manière générale, le nombre de liens indirects élevés des actions assurant ces fonctions de support préfigure potentiellement la complexité de leur mise en œuvre étant donné les coordinations à assurer.

La première (action 1.1), en permettant de continuer le développement des outils et des compétences, soutient toutes les actions qui impliquent l'observation des données du territoire ou de tout autre indicateur. La deuxième (action 3.3) soutient les actions en permettant de favoriser la mise sur le marché de l'emploi de compétences spécifiques à leur mise en œuvre. En ce sens, les actions des groupes 2 et 3, donc nouvelles pour le Grand Genève, nécessitent ces nouvelles compétences et devraient influencer fortement cette action.

En toute logique, le fonds de soutien à la transition écologique (action 3.4) représente aussi une fonction support. Toutefois, les montants à disposition, les mécanismes de financement ainsi que le champ d'intervention nécessitent encore d'être clarifié. Lors de l'évaluation des liens, il a été considéré que le fonds est disponible pour financer les projets et non les études, tels que décrites dans les actions spécifiques, et seulement pour les actions présentant des projets sans description de mécanismes spécifiques de financement.

La mise en œuvre d'un plan d'action foncier (action 3.1) représente aussi une fonction support. Si elle peut fortement influencer les visant la mise en place de projets (par exemple de renaturation de milieux naturels, de mobilité, de production d'énergie, de production de logement ou d'infrastructures liées à l'économie circulaire – bien que ces dernières ne soient pas explicitement mentionnées dans l'action), elle est à son tour très fortement influencée par celles-ci ainsi que par les actions visant la préservation des milieux et des ressources.

L'action pour le développement de la coopération culturelle transfrontalière (action 2.1) pourrait également être considérée comme une fonction support en favorisant l'acculturation de la population aux différents enjeux et principes de la transition écologique. Toutefois, ce n'est pas la portée de l'action, tel que sa fiche est rédigée actuellement.

## **5° des actions impliquant une bonne connaissance des ressources et une stratégie de valorisation coordonnée.**

Les actions relatives à la mise en œuvre de projets relatifs à la transition énergétique (action 2.4), à la construction durable de nouveaux logements (action 3.2) et au développement de l'économie circulaire (action 3.6) portent toutes des composantes

de projet, et sont de fait fortement liées aux actions relatives à la gestion durable des ressources (ressources du sous-sol et ressources « construites », c'est-à-dire déjà mobilisées dans le bâti existant, remobilisées par la mise en œuvre de l'économie circulaire) et de la planification foncière. Ces trois actions (2.4, 3.2 et 3.6) influencent fortement l'action relative à la valorisation des métiers de la transition écologique. En effet, ces projets, qui devront impérativement être développés massivement, nécessiteront une main-d'œuvre qualifiée conséquente.

L'action pour la mise en œuvre de Pact'Matière (action 3.6) renvoie vers une liste de sous-actions ambitieuses. Celles-ci ont déjà l'objet d'une priorisation. Si elle est portée de manière consistante, cette action remet in fine en question le modèle économique linéaire dominant (extraction, production, acheminement, consommation, élimination) en faveur d'une économie circulaire. Cela implique dès lors une coordination accrue avec les actions relatives aux ressources impactées (ressource foncière et ressources du sous-sol), aux secteurs d'activité nécessitant des matériaux (par exemple la construction de logement) et à la mise sur le marché de nouvelles compétences.

Concernant le plan d'actions Pact'Matière, les points suivants sont à relever :

- › L'observation des filières de l'économie circulaire (action 3.6.1) est la plus influente. Étant donné la nouveauté de ce principe de circularité, tant pour le Grand Genève que pour le système économique de l'agglomération, l'approfondissement des connaissances est en effet une action fondamentale. Cette action doit être mise en œuvre prioritairement.
- › La communication et l'accompagnement au changement (actions 3.6.2, 3.6.3 et 3.6.4) visant à renforcer la sensibilisation des consommateurs, des entreprises et des fonctionnaires à l'économie circulaire apparaissent également comme une action fondamentale. Elles doivent se baser toutefois sur un socle de connaissance accru et doivent donc être mises en œuvre dans un second temps.
- › L'action de lobbying auprès des institutions compétentes en matière de politique douanière (action 3.6.5) est indépendante des autres actions de Pact'Matière. Sa mise en œuvre nécessitera peu de coordination et elle peut être engagée sans délai.
- › Les actions relatives à la planification foncière (action 3.3.6) et l'évaluation de filière spécifique (action 3.3.9) sont fortement dépendantes de la fonction d'observation pour leur mise en œuvre. Les mécanismes de financement devront également être clarifiés, en lien avec le fonds pour la transition écologique (action 3.4). Afin d'éviter des doublons, l'action relative à la planification des besoins fonciers (action 3.3.6) doit impérativement être coordonnée, voire intégrée dans l'action jumelle du plan d'actions PACTE (action 3.1). En effet, cette dernière ne fait pas des espaces éventuellement identifiés dans le futur schéma directeur des sites de stockage et de

valorisation un axe d'action foncière prioritaire. Ces deux actions nécessitent donc une forte coordination, complexifiant leur mise en œuvre.

- › Les actions visant la réalisation d'un appel à projets (action 3.6.7) ou l'adoption de critère de circularité (action 3.3.8) influencent fortement les actions de communication et d'accompagnement au changement, et inversement. Leur mise en œuvre devrait donc intervenir dans un troisième temps.

#### **Analyse de l'évolution des plans d'action (différence entre les versions V. draft et V.2)**

Le recentrage du plan d'actions autour des domaines de compétences actuelles en cours d'exploration ou nouveaux a permis une meilleure cohérence d'ensemble du plan d'actions.

Les actions correspondantes à des postures ou orientations en termes d'aménagement (par exemple « Incrire le territoire dans l'objectif Zéro Artificialisation Nette », « Décliner de manière opérationnelle et réglementaire le concept de ville perméable ou éponge », etc.) étaient centrales. Elles ne figurent maintenant plus dans la version V.2, car ces principes sont pleinement intégrés dans la VTT et les actions du Grand Genève. De ce fait, le plan d'actions V.2 est « plus équilibré ».

Les actions correspondant à des démarches de planification et de coordination à l'échelle du Grand Genève apparaissaient également comme centrales (par exemple « élaborer un schéma directeur des Énergies à l'échelle du Grand Genève », « Optimiser les zones d'activités économiques » et « Préserver les espaces de nature et les friches dans l'enveloppe urbaine et aux abords et les inscrire dans les logiques de compensation/renaturation »). Ces actions de planification, dont l'aspect formel (planification directrice, planification impérative) n'est pas du ressort de l'institution du Grand Genève, mais plutôt de ses partenaires, ont été écartées au profit d'actions d'animation, de soutiens et d'observation.

Deux actions dites « d'accompagnement » avaient également un rôle central (« Mettre en place un outil économique de mesure et de pilotage de l'empreinte écologique des politiques publiques du Grand Genève » et « Lancer, accompagner et promouvoir des processus participatifs sur la thématique du développement durable »). Dans la version V.2, ce rôle d'accompagnement peut être attribué aux actions citées au point 4° du chapitre précédent.

## 5. Conclusion et recommandations générales

### Une transition douce à accélérer

Au même titre que les versions précédentes, le plan d'actions ne propose pas vraiment de rupture au modèle socio-économico-politique qui aurait permis une diminution drastique des impacts écologiques des modes de vies de la population. Malgré le fait que ce plan d'actions s'inscrive donc dans une transition douce, il reste toutefois ambitieux par rapport aux champs d'action « traditionnels » de l'institution du Grand Genève en proposant d'élargir celui-ci à de nouvelles thématiques (voir les actions des groupes 2 et 3). Toutefois, il conviendra de donner les moyens humains et financiers nécessaires à cet élargissement de compétences et à sa mise en œuvre rapide. Le Grand Genève ne se substituant pas aux responsabilités des collectivités territoriales partenaires, ces dernières devront également s'équiper pour assurer le suivi et l'intégration des actions dans leur propre fonctionnement. Face à l'urgence climatique absolue (voir chapitre 3.1.1), le Grand Genève ne peut agir seul.

### Une ambition de transition écologique à soutenir

Le plan d'actions est une des pièces maîtresses du Grand Genève En Transition. La Vision Territoriale Transfrontalière (VTT) et le Séminaire Métropolisation en sont deux autres. En touchant une multitude de politiques publiques et en renforçant la coopération entre les partenaires autour de thématiques spécifiques, le plan d'actions permet de mobiliser les énergies et de les coordonner afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de l'ensemble de la démarche du Grand Genève En Transition.

### Un programme de travail pour les 6 prochaines années

Avec ce plan d'actions, le Grand Genève s'équipe d'un programme de travail intense jusqu'à l'horizon 2030. Avec de nouvelles compétences à assumer, le Grand Genève et ses partenaires doivent se donner les moyens d'agir rapidement, notamment pour mettre en place les actions pivots identifiées au chapitre précédent afin de ne pas contrarier la mise en œuvre du plan d'actions dans son ensemble. Il ne s'agit pas ici d'une priorisation, dans le sens que toutes les actions de la version V.2 du plan d'actions sont justifiées et ont déjà fait l'objet d'une priorisation, mais d'une chronologie logique pour une mise en œuvre efficace du l'ensemble du plan d'actions.

### La sobriété comme principe de base

La notion de sobriété, bien que présente à travers quelques actions, devrait être intégrée dans tous les domaines traités par le plan d'actions en tant que principe transversal : Par exemple, la sobriété dans l'acte d'habiter (moins de m<sup>2</sup> par habitant), la sobriété dans les déplacements (principe de « démobilité »), etc. Il s'agit ainsi d'assurer l'adéquation des besoins avec le potentiel des ressources locales (gérée de manière réellement durable) et non l'inverse.

#### **Des enjeux à incidence transfrontalière non abordés dans le plan d'actions**

La version V.2 du plan d'actions est le fruit d'un très long travail de concertation, de coordination et de priorisation. Il organise ainsi les travaux du Grand Genève pour les 6 prochaines années. À l'horizon 2030, une révision de ce plan d'actions devra être envisagée et sera l'occasion d'y insérer de nouvelles thématiques à incidences transfrontalières, élargissant à nouveau le périmètre d'action du Grand Genève. Parmi ces thématiques, on peut citer notamment le développement d'une offre touristique et de loisirs durable, la cogestion d'une offre de soins (structure et organisation) adaptée à la population, la planification et la coordination du transport de marchandises, la mise en place de communs numériques (économie de plateforme/économie numérique/gestion des données) et d'une finance durable.

Concernant plus particulièrement l'aéroport de Genève, le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) fixe le cadre réglementaire de son exploitation. Les incidences de l'infrastructure et de son développement, sur l'environnement et le climat, sont précisément monitorées, et des objectifs, notamment en matière de bruit et de qualité de l'air, sont définis. Un plan d'action et des mesures de réduction sont pris par l'aéroport qui s'est engagé à diminuer son impact environnemental. Un bilan annuel est effectué.

## Annexes

## Annexe 1

---

Actions classées par groupes de compétences actuelles et futures du Grand Genève

Juillet 2024

---

**GROUPE 1****Domaines de compétence «conventionnels» à renforcer****ACTIONS TRANSVERSALES**

- 1.1 - Doter le Grand Genève d'un outil d'observation du territoire et de mesure des effets des politiques publiques transfrontalières

**AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR**

- 1.2 - Pérenniser PACT'AIR

**GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU**

- 1.3 - Réformer la vision et la gouvernance transfrontalière de l'eau
- 1.4 - Renouveler le dispositif contractuel transfrontalier
- 1.5 - Mettre en place un observatoire transfrontalier des ressources et des usages de l'eau
- 1.6 - Assurer une gestion solidaire et transfrontalière des situations de crise
- 1.7 - Définir les «espaces cours d'eau» puis les traduire dans les documents de planification

**PROTÉGER ET RENFORCER LA BIODIVERSITÉ**

- 1.8 - Observer les principes de préservation, de reconnexion et de revitalisation de la «Primauté du vivant»
- 1.9 - Protéger et restaurer les continuités écologiques «grande faune» d'intérêt régional et transfrontalier
- 1.10 - Mettre en œuvre les principes de préservation, de reconnexion et de revitalisation de la «Primauté du vivant»

**ASSURER LA TRANSITION VERS DES MOBILITÉS DURABLES**

- 1.11 - Mettre en œuvre et pérenniser la feuille de route pour les mobilités transfrontalières
- 1.12 - Accélérer la réaffectation des espaces publics en faveur des modes doux et des transports publics

**GROUPE 2****Domaines de compétence explorés par le Grand Genève à opérationnaliser****UNIR LA POPULATION**

- 2.1 - Développer la coopération culturelle et la mobilisation transfrontalière

**METTRE EN PLACE UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE**

- 2.2 - Soutenir et encourager la mise en place d'un système alimentaire et agricole durable et résilient

**ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE**

- 2.3 - Animer les acteurs de la transition énergétique
- 2.4 - Créer un opérateur énergétique transfrontalier

**GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU SOUS-SOL**

- 2.5 - Construire une gestion coordonnée des ressources du sous-sol

#### GROUPE 3

## Nouveaux domaines de compétences du Grand Genève



### ACTIONS TRANSVERSALES

3.1 - Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action foncier transfrontalier



### CONSTRUIRE UNE POLITIQUE DU LOGEMENT COMMUNE

3.2 - Coordonner les politiques de production de logements intégrant tous les types de parcours résidentiels



### ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

3.3 - Renforcer et valoriser la formation et la réorientation professionnelle des métiers de la transition écologique



### FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

3.4 - Créer un fond du Grand Genève de transition écologique



### CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION MONDIALE

3.5 - Accompagner des projets de transition écologique à l'international



### PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

3.6 - Promouvoir l'économie circulaire au sein du Grand Genève - Pact'Matière

#### GROUPE 4

## Volet économique circulaire Pact'Matière



### OBSERVER, SUIVRE ET ÉVALUER LES PRATIQUES D'ÉCONOMIE DURABLE

3.6.1 - Mettre en place une cartographie des filières stratégiques à l'échelle du Grand Genève et d'un observatoire transfrontalier de l'économie circulaire



### ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT

3.6.2 - Conduire des campagnes de sensibilisation et d'information pour les consommateurs

3.6.3 - Concevoir une stratégie de communication à destination des entreprises sur l'économie circulaire et la promouvoir dans le cadre des rencontres d'affaires transfrontalières

3.6.4 - Accompagner au changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction



### FACILITER LES ACTIVITÉS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

3.6.5 - Faciliter le passage en douanes des matières concernées par les boucles de circularité dans le Grand Genève

3.6.6 - Planifier les besoins en foncier - actuels et futurs - pour le réemploi, le recyclage et le stockage des tous les matériaux minéraux, terreux ou biosourcés de chantier

3.6.7 - Définir un mécanisme d'appel à projets pour la circularisation de l'économie du Grand Genève

3.6.8 - Adopter des critères de circularité dans l'octroi des marchés publics dans le domaine BTP / Construction

3.6.9 - Identifier et évaluer les flux de matière textile usagée, les capacités de tri, les filières de réemploi et de valorisation au sein du territoire du Grand Genève



## Annexe 2

---

Tableau d'évaluation des actions

Juillet 2024

---

*Le tableau d'analyse des actions est disponible en format excel via [ce lien](#).*

Objectifs	Atteindre la neutralité carbone sur le territoire et de mesurer les effets des politiques publiques transfrontalières	Limiter l'impact des activités du Grand Genève	Préserver et régénérer la biodiversité locale	Préserver l'intégrité du réseau	Préserver et améliorer la qualité des sols et des eaux	Améliorer et garantir la qualité de l'air et de l'eau souterraine	Favoriser la bonne santé de tous les habitants								
Indicateurs cibles 2050	Zéro Carbone / Neutralité carbone Passage de 11,75 tCO2/hab/an à 0 tonne/hab / an en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de 30 % à 87 % en 2030	Empreinte matière divisée par 5 Passage de 26,7 tonnes /hab / an en 2011 à environ 5,3 tonnes /hab / an en 2050	Zéro perte nette d'habitats naturels	100% des masses d'eau en bon état Passage d'environ 30% des masses en bon état physicochimique et biologique à 100% des masses d'eau	Zéro artificialisation ou consommation nette	100% des objectifs de l'OMS respectés Environ 1'000'000 d'habitants suresposés en 2020 à au moins des trois polluants (PM2,5, NOx, O3) selon les trois scénarios de l'OMS => passage à 0% des habitants suresposés en 2050	Espérance de vie en bonne santé > à 70 ans Espérance de vie actuelle estimée à 68 ans en moyenne (avec des disparités territoriales et sociales importantes)								
Questions évaluatives	> l'action permet-elle une diminution des émissions de gaz à effet de serre par rapport à la situation actuelle? > dans son domaine d'application, l'action s'inscrit-elle dans la trajectoire de réduction des émissions gazeuses à effet de serre?	> dans son domaine d'application, l'action permet-elle une diminution de la pression sur une ou plusieurs des limites planétaires? > dans son domaine d'application, l'action permet-elle une diminution de l'ordre de grandeur attendue pour atteindre les objectifs fixés pour une ou plusieurs des limites planétaires?	> dans son domaine d'application, l'action contribue-t-elle à préserver la biodiversité locale? > dans son domaine d'application, l'action contribue-t-elle à régénérer la biodiversité locale?	> dans son domaine d'application, l'action permet-elle de préserver l'intégrité du réseau hydrographique? > dans son domaine d'application, l'action permet-elle de préserver la ressource en eau?	> dans son domaine d'application, l'action permet-elle de réduire l'artificialisation des sols? > dans son domaine d'application, l'action permet-elle de préserver la qualité des sols et des eaux?	> dans son domaine d'application, l'action permet-elle de réduire les émissions de polluants atmosphériques? > dans son domaine d'application, l'action permet-elle de réduire les nuisances acoustiques? > dans son domaine d'application, l'action permet-elle une diminution de l'exposition de la population aux nuisances acoustiques? > dans son domaine d'application, l'action contribue-t-elle à l'accès de la population à une alimentation saine, locale et de qualité?									
Action	Titre action	Eval.	Justification	Eval.	Justification	Eval.	Justification	Eval.	Justification	Eval.	Justification	Eval.	Justification		
1.1	Doter le Grand Genève d'un outil d'observation du territoire et de mesurer des effets des politiques publiques transfrontalières	1	L'action n'a pas d'effet direct sur l'objectif, mais elle constitue une condition cadre impérative pour développer et coordonner des politiques publiques y relatives.	1	L'action n'a pas d'effet direct sur l'objectif, mais elle constitue une condition cadre impérative pour développer et coordonner des politiques publiques y relatives.	1	L'action n'a pas d'effet direct sur l'objectif, mais elle constitue une condition cadre impérative pour développer et coordonner des politiques publiques y relatives.	1	L'action n'a pas d'effet direct sur l'objectif, mais elle constitue une condition cadre impérative pour développer et coordonner des politiques publiques y relatives.	1	L'action n'a pas d'effet direct sur l'objectif, mais elle constitue une condition cadre impérative pour développer et coordonner des politiques publiques y relatives.	1	L'action n'a pas d'effet direct sur l'objectif, mais elle constitue une condition cadre impérative pour développer et coordonner des politiques publiques y relatives.		
1.2	Pérenniser PACT'Air	3	L'action prévoit la pérennisation du dispositif PACT'Air et notamment l'élaboration d'un 2e plan d'action. Les mesures visées dans ce plan d'action concernent tous les domaines d'activité et toutes les sources de GES. Elles devraient donc contribuer de manière directe à une diminution des émissions même si ces dernières ne sont pas explicitement ciblées par la fiche.	2	L'action contribue indirectement à l'objectif. L'action prévoit la pérennisation du dispositif PACT'Air et notamment l'élaboration d'un 2e plan d'action. En contribuant à une réduction de l'empreinte matérielle du territoire (notamment pour ce volet climatique), elle contribue à la réduction des émissions de polluants atmosphériques, elle permet, de manière indirecte, d'une part de limiter la pollution des sols et d'autre part de préserver la santé de tous les êtres vivants (et pas uniquement les êtres humains).	1	L'action prévoit la pérennisation du dispositif PACT'Air et notamment l'élaboration d'un 2e plan d'action. En contribuant à une réduction des émissions de polluants atmosphériques, elle permet de manière indirecte de limiter la pollution des eaux.	1	L'action prévoit la pérennisation du dispositif PACT'Air et notamment l'élaboration d'un 2e plan d'action. En contribuant à une réduction des émissions de polluants atmosphériques, elle permet de manière indirecte de limiter la pollution des sols.	4	L'action contribue de manière directe et notable à la poursuite et à l'amplification des politiques transfrontalières de réduction des émissions de polluants atmosphériques et de réduction des nuisances acoustiques en soutenant une transition vers un système de transport multimodal moins dépendant de l'automobile thermique. Les objectifs prévus par l'OMS étaient ambitieux, cette action ne peut toutefois pas y répondre à elle seule. Elle constitue cependant une base indispensable.	3	L'action contribue en premier lieu de manière directe et notable à une réduction des émissions de polluants atmosphériques. En second lieu, elle contribue également, de manière indirecte et limitée, à une réduction des émissions de polluants sols et de l'eau ainsi qu'à une diminution globale des nuisances acoustiques. Par ces aspects, elle permet de favoriser la bonne santé de la population.		
1.3	Réformer la vision et la gouvernance transfrontalière de l'eau	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif	1	L'action contribue indirectement à l'objectif. L'action n'a pas d'effet direct sur la préservation des milieux aquatiques et des espèces associées, mais elle constitue une condition cadre impérative pour développer et coordonner des politiques publiques y relatives.	1	L'action n'a pas d'effet direct sur la préservation des milieux aquatiques et des espèces associées, mais elle constitue une condition cadre impérative pour développer et coordonner des politiques publiques y relatives.	1	L'action n'a pas d'effet direct sur la préservation des ressources du sous-sol, mais elle constitue une condition cadre impérative pour développer et coordonner des politiques publiques en lien avec la gestion des eaux souterraines.	0	Pas de contribution à l'objectif.	1	L'action n'a pas d'effet direct sur la qualité de l'eau, mais elle constitue une condition cadre impérative pour développer et coordonner des politiques publiques y relatives. Si la mise en place de la coordination des acteurs aboutit à des actions d'amélioration de la qualité de l'eau, les effets sur la santé pourraient être positifs.
1.4	Renouveler le dispositif contractuel transfrontalier	1	L'action contribue faiblement à l'atteinte de l'objectif. La mise en place d'un nouveau dispositif contractuel transfrontalier peut aboutir à des actions de protection et de restauration de milieux humides qui permettent d'accroître les capacités de stockage du carbone (mais de manière insuffisante par rapport aux émissions).	0	Pas de contribution à l'objectif	3	L'action contribue de manière importante à l'atteinte de l'objectif. La mise en place d'un nouveau dispositif contractuel transfrontalier peut aboutir à des actions de maintien et de restauration de milieux humides permettant de préserver ces milieux naturels et d'en augmenter les surfaces.	4	L'action contribue de manière importante à l'atteinte de l'objectif. La mise en place d'un nouveau dispositif contractuel transfrontalier peut aboutir à des actions d'amélioration de la gestion qualitative et quantitative des masses d'eau.	1	L'action n'a pas d'impact sur le zéro artificialisation nette, mais contribue de manière limitée à la préservation des eaux souterraines. La mise en place d'un nouveau dispositif contractuel transfrontalier peut en effet aboutir à des actions d'amélioration de la gestion qualitative et quantitative des masses d'eau souterraines.	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif
1.5	Mettre en place un observatoire transfrontalier des ressources et des usages de l'eau	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif	1	L'action n'a pas d'effet direct sur la préservation des milieux aquatiques et des espèces associées, mais elle constitue une condition cadre impérative pour développer et coordonner des politiques publiques y relatives.	1	L'action n'a pas d'effet direct sur la préservation des milieux aquatiques et des espèces associées, mais elle constitue une condition cadre impérative pour développer et coordonner des politiques publiques y relatives.	1	L'action n'a pas d'effet direct sur la préservation des ressources du sous-sol, mais elle constitue une condition cadre impérative pour développer et coordonner des politiques publiques en lien avec la gestion des eaux souterraines.	0	Pas de contribution à l'objectif.	1	L'action n'a pas d'effet direct sur la qualité de l'eau, mais elle constitue une condition cadre impérative pour développer et coordonner des politiques publiques y relatives. Si la mise en place de la coordination des acteurs aboutit à des actions d'amélioration de la qualité de l'eau, les effets sur la santé pourraient être positifs.
1.6	Assurer une gestion solidaire et transfrontalière des situations de crise	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif	2	L'action n'a pas d'effet direct sur la préservation des milieux aquatiques, mais un effet direct sur la préservation de la ressource en eau par une meilleure capacité d'anticipation et de réponse à différentes situations de crise.	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif	3	L'action n'a pas d'effet direct sur la santé humaine, mais elle permet une meilleure capacité d'adaptation et de réponse à différentes situations de crise pouvant l'affecter (défaut d'approvisionnement, dégradation de la qualité de l'eau potable ou mise en danger en cas d'inondation).
1.7	Définir les « espaces cours d'eau » dans les documents de planification	1	L'action contribue faiblement à l'atteinte de l'objectif. La mise en place d'un espace cours d'eau élargi pouvant faciliter la réalisation d'actions de maintien et de restauration de milieux humides qui permettent d'accroître les capacités de stockage du carbone (mais de manière insuffisante par rapport aux émissions).	0	Pas de contribution à l'objectif	2	L'action peut contribuer à l'atteinte de l'objectif. La mise en place d'un espace cours d'eau élargi pouvant faciliter la réalisation d'actions de maintien et de restauration de milieux humides permettant de préserver ces milieux naturels et d'en augmenter les surfaces.	2	L'action peut contribuer à l'atteinte de l'objectif. La mise en place d'un espace cours d'eau élargi pouvant faciliter la réalisation d'actions d'amélioration de la gestion qualitative et quantitative des masses d'eau.	3	L'action peut contribuer à l'atteinte de l'objectif. La mise en place d'un espace cours d'eau élargi permettant de limiter voir d'éviter l'artificialisation des sols abords des cours d'eau.	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif
1.8	Observer les principes de préservation, de reconexion et de revitalisation de la "Primauté du vivant"	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif	1	L'action n'a pas d'effet direct sur la préservation des milieux naturels et des espèces, mais elle constitue une condition cadre impérative pour développer et coordonner des politiques publiques y relatives.	1	L'action n'a pas d'effet direct sur la préservation des milieux naturels et des espèces, mais elle constitue une condition cadre impérative pour développer et coordonner des politiques publiques y relatives.	1	L'action n'a pas d'effet direct sur la préservation des sols, mais elle constitue une condition cadre impérative pour développer et coordonner des politiques publiques en lien avec leur gestion.	0	Pas de contribution à l'objectif.	1	L'action n'a pas d'effet direct sur la qualité de l'eau et des sols, mais elle constitue une condition cadre impérative pour développer et coordonner les politiques publiques y relatives.
1.9	Protéger et restaurer les continuités écologiques « grande faune » d'intérêt régional et transfrontalier	0	Pas de contribution à l'objectif	2	L'action contribue à l'atteinte de l'objectif. La mise en place d'actions opérationnelles visant à restaurer des milieux et des corridors écologiques est nécessaire pour renforcer la biodiversité.	4	L'action est indispensable pour atteindre l'objectif. La mise en place d'actions opérationnelles visant à restaurer des milieux et des corridors écologiques est indispensable pour obtenir un effet positif sur la biodiversité, notamment la grande faune.	2	L'action contribue partiellement à l'atteinte de l'objectif, les corridors biologiques pouvant être associés aux réseaux hydrographiques	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif
1.10	Mettre en œuvre les principes de préservation, de reconexion et de revitalisation de la "Primauté du vivant"	1	L'action contribue faiblement à l'atteinte de l'objectif. Si l'action conduit vraiment à réduire les surfaces artificialisées, elle permettra de réduire les émissions de carbone et de réduire l'artificialisation et d'augmenter les capacités de stockage du carbone	1	L'action a un impact favorable sur l'occupation du sol et sur la biodiversité	1	L'action contribue faiblement à l'atteinte de l'objectif. Le nombre de projets soutenus visés étant limité (5 à 10) et ne concernant pas uniquement des cours, les surfaces potentiellement désartificialisées et renaturées seront assez faibles.	1	L'action contribue faiblement à l'atteinte de l'objectif. Le nombre de projets soutenus visés étant limité (5 à 10), les surfaces potentiellement désartificialisées et renaturées seront assez faibles.	2	L'action contribue à l'atteinte de l'objectif. Le nombre de projets soutenus visés étant limité (5 à 10), les surfaces potentiellement désartificialisées et renaturées seront assez faibles.	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif

Objectifs	Entretenir les conditions d'épanouissement	Assurer des conditions d'équité et	Contribuer à l'amélioration du bien-être de	Commentaire			
Indicateurs cibles 2050	Indice de satisfaction de vie > à 7.5	Inégalités de revenus en baisse	Non défini				
Questions évaluatives	> dans son domaine d'application, l'action contribue-t-elle à ne pas dépasser le plancher social du "donut" (revenu, éducation, résilience, voix, emplois, énergie, équité sociale, égalité des sexes, santé, nourriture, eau)?						
Facteur	Titre action	Eval.	Justification	Eval.	Justification	Eval.	Justification
1.1 Doter le Grand Genève d'un outil d'observation du territoire et de mesure des effets des politiques publiques transfrontalières	L'action n'a pas d'effet direct sur l'objectif, mais elle constitue une condition cadre impérative pour développer et coordonner des politiques publiques y relatives.	1	L'action n'a pas d'effet direct sur l'objectif, mais elle constitue une condition cadre impérative pour développer et coordonner des politiques publiques y relatives.	0	Pas de contribution à l'objectif.		
1.2 Pérenniser PACT'AIR	0	Pas de contribution à l'objectif.	0	Pas de contribution à l'objectif.	0	Pas de contribution à l'objectif.	Cette action est la plus importante pour l'atteinte de l'objectif n°6 de la charte. Son déploiement doit être ambitieux, notamment dans la définition des mesures du 2e plan d'action, et être pérennisé à long terme (au delà des 5 prochaines années).
1.3 Réformer la vision et la gouvernance transfrontalière de l'eau	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif	L'action n'a pas d'impact direct sur l'atteinte des différents objectifs de la charte, mais constitue une condition-cadre indispensable au renouvellement et à l'amplification des politiques publiques en matière de gestion des ressources en eau à l'échelle transfrontalière.
1.4 Renouveler le dispositif contractuel transfrontalier	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif	La mise en place d'un nouveau dispositif contractuel transfrontalier peut contribuer de manière significative à l'atteinte des objectifs 3 et 4 de la Charte en fonction des moyens humains et financiers (du Grand Genève et d'autres potentiels financeurs) pouvant être mis à disposition pour définir et mettre en oeuvre des projets concrets de gestion des ressources en eau.
1.5 Mettre en place un observatoire transfrontalier des ressources et des usages de l'eau	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif	L'action n'a pas d'impact direct sur l'atteinte des différents objectifs de la charte, mais constitue une condition-cadre indispensable au renouvellement et à l'amplification des politiques publiques en matière de gestion des ressources en eau à l'échelle transfrontalière. Elle constitue également un outil indispensable pour le bon fonctionnement du Comité Transfrontalier de l'Eau (cf. action 1.3).
1.6 Assurer une gestion solidaire et transfrontalière des situations de crise	2	L'action n'a pas d'effet direct sur la santé des habitant.e.s, mais permet une meilleure capacité d'anticipation et de réponse à différentes situations de crise pouvant l'affacter (défaut d'approvisionnement, dégradation de la qualité de l'eau potable).	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif	
1.7 Définir les « espaces cours d'eau » puis les traduire dans les documents de planification	2	L'action peut contribuer à l'atteinte de l'objectif. La mise en place d'un espace cours d'eau peut pouvoir faciliter la réalisation d'actions permettant un meilleur accès à l'eau pour toutes et tous et une valorisation des services écosystémiques des cours d'eau et de milieux naturels associés.	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif	Le principe de l'espace cours d'eau étant proposé par VTT, la mise en oeuvre de la fiche dépend de la validation de cette dernière (à tout le moins de la validation du principe de l'espace cours d'eau).
1.8 Observer les principes de préservation, de reconexion et de revitalisation de la « Primauté du vivant »	1	L'action n'a pas d'effet direct sur les conditions d'épanouissement, mais elle constitue une condition cadre pour améliorer les services écosystémiques des milieux naturels.	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif	L'action n'a pas d'impact direct sur l'atteinte des différents objectifs de la charte, mais constitue une condition-cadre indispensable au renouvellement et à l'amplification des politiques publiques en matière de préservation de la biodiversité à l'échelle transfrontalière
1.9 Protéger et restaurer les continuités écologiques « grande faune » d'intérêt régional et transfrontalier	1	L'action n'a pas d'effet direct sur les conditions d'épanouissement, mais elle constitue une condition cadre pour améliorer les services écosystémiques des milieux naturels.	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif	L'action se focalise sur la continuité des corridors biologiques pour la grande faune ayant un intérêt transfrontalier. Afin de préserver l'infrastructure écologique dans son ensemble, des actions aux échelles inférieures, portées par les collectivités territorialement compétentes, sont indispensables.
1.10 Mettre en œuvre les principes de préservation, de reconexion et de revitalisation de la « Primauté du vivant »	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif	Cette action se positionne clairement comme une action complémentaire aux projets et actions portés par les collectivités en matière de renaturation / désartificialisation des espaces construits. Elles ne se substituent donc pas à ces dernières et se focalise essentiellement sur des projets d'intérêt transfrontalier pour lesquels un soutien technique et financier du Grand Genève peut permettre de concrétiser des projets renaturation ambitieux.

Objectifs	Atteindre la neutralité carbone sur le territoire	Limiter l'impact des activités du Grand Genève	Préserver et régénérer la biodiversité locale	Préserver l'intégrité du réseau	Préserver et améliorer la qualité des sols et des eaux	Améliorer et garantir la qualité de l'air et de l'eau	Favoriser la bonne santé de tous les habitants										
Facteur	Titre action	Eval.	Justification	Eval.	Justification	Eval.	Justification	Eval.	Justification	Eval.	Justification	Eval.	Justification				
Indicateurs cibles 2050	Zéro Carbone / Neutralité carbone Passage de 11,75 tCO <sub>2</sub> /hab/an à 2021 à 0 tonne/hab / an en 2050 avec un objectif intermédiaire de 30 % à 87 % en 2030	5	Empreinte matière divisée par 5 Passage de 26,7 tonnes /hab/ an en 2011 à environ 5,3 tonnes /hab / an en 2050	5	Zéro perte nette d'habitats naturels	5	100% des masses d'eau en bon état Passage d'environ 30% des masses en bon état physicochimique et biologique à 100% des masses d'eau	5	Zéro artificialisation ou consommation nette	5	100% des objectifs de l'OMS respectés Environ 1'000'000 d'habitants surexplosés en 2020 à au moins des seuils 2021 de l'OMS => passage à 0% des habitants surexplosés en 2050	5	Espérance de vie en bonne santé > à 70 ans Espérance de vie actuelle estimée à 68 ans en moyenne (avec des disparités territoriales et sociales importantes)				
Questions évaluatives	> l'action permet-elle une diminution des émissions de gaz à effet de serre par rapport à la situation actuelle? > dans son domaine d'application, l'action s'inscrit dans la trajectoire de réduction des émissions gaz à effet de serre?	5	> dans son domaine d'application, l'action permet-elle une diminution de la pression sur une ou plusieurs des limites planétaires? > dans son domaine d'application, l'action permet-elle une diminution de l'ordre de grandeur attendue pour atteindre les objectifs fixés pour une ou plusieurs des limites planétaires?	5	> dans son domaine d'application, l'action contribue-t-elle à préserver la biodiversité locale? > dans son domaine d'application, l'action contribue-t-elle à régénérer la biodiversité locale?	5	> dans son domaine d'application, l'action permet-elle de préserver l'intégrité du réseau hydrographique? > dans son domaine d'application, l'action permet-elle de préserver la ressource en eau?	5	> dans son domaine d'application, l'action permet-elle de réduire l'artificialisation des sols? > dans son domaine d'application, l'action permet-elle de préserver la qualité des sols et des eaux?	5	> dans son domaine d'application, l'action permet-elle de réduire les émissions de polluants atmosphériques? > dans son domaine d'application, l'action permet-elle de réduire les nuisances acoustiques? > dans son domaine d'application, l'action permet-elle une diminution de l'exposition de la population aux nuisances acoustiques? > dans son domaine d'application, l'action contribue-t-elle à l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air de la population à une alimentation saine, locale et de qualité?	5	> dans son domaine d'application, l'action permet-elle une diminution de l'exposition de la population aux polluants atmosphériques, eau, sols)? > dans son domaine d'application, l'action induit-elle l'exposition d'une ressource du sous-sol (ressources minérales, ressources énergétiques) et d'assurer sa gestion durable?	5	> dans son domaine d'application, l'action permet-elle de réduire l'artificialisation des sols? > dans son domaine d'application, l'action permet-elle de préserver la qualité des sols et des eaux?	5	> dans son domaine d'application, l'action permet-elle de réduire les émissions de polluants atmosphériques? > dans son domaine d'application, l'action permet-elle de réduire les nuisances acoustiques? > dans son domaine d'application, l'action permet-elle une diminution de l'exposition de la population aux nuisances acoustiques? > dans son domaine d'application, l'action contribue-t-elle à l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air de la population à une alimentation saine, locale et de qualité?
1.1.1	Mettre en œuvre et pérenniser la feuille de route pour les mobilités transfrontalières	4	La feuille de route vise à intensifier le développement des infrastructures de transport individuel et améliorer le usage de transports individuels motorisés (avec moteurs thermiques). Bien que la mise en place de ces infrastructures nécessitera à court terme un fort investissement en matériau, elle permettra à moyen et long terme de diminuer l'empreinte matière des habitant.e.s	3	Le plan d'action vise à intensifier le développement des infrastructures de transport modal et ainsi diminuer l'usage des transports individuels motorisés (avec moteurs thermiques). Bien que la mise en place de ces infrastructures nécessitera à court terme un fort investissement en matériau, elle permettra à moyen et long terme de diminuer l'empreinte matière des habitant.e.s	1	En diminuant la charge de trafic sur le réseau routier, l'action permet de diminuer la pression sur les milieux naturels et les corridors biologiques.	0	Pas de contribution à l'objectif	1	En diminuant la charge de trafic sur le réseau routier et en encourageant la transition vers les mobilités électriques, le plan d'action permet de diminuer les émissions de polluants aux abords des routes (hydrocarbures, microplastiques, etc.)	2	L'action contribue indirectement à l'objectif Des routes avec moins de trafic et plus d'espaces publics peuvent contribuer à améliorer le cadre de vie des habitants.	2	Le plan d'action permet d'agir favorablement sur les émissions de polluants et les immissions de bruit		
1.1.2	Accélérer le réaménagement de l'espace public en faveur des modes doux pour concréteriser le territoire des courtes distances	2	L'action contribue indirectement à l'objectif L'action permet de contribuer de cette action à la réduction des déplacements TIM et au renforcement du report modal est potentiellement important, mais dépend principalement des lignées de voirie qui feront l'objet d'une requalification. L'action est fortement liée à la fiche 1.11	2	L'action contribue indirectement à l'objectif L'action permet de limiter et/ou éviter des consommations de ressources pour la création de nouvelles infrastructures TP ou MD. (recyclage d'infrastructure existante). Toutefois, l'absence de plan de recyclage des voiries, les travaux occasionneront des consommations de ressources en matériaux.	1	L'action contribue indirectement à l'objectif L'action permet de limiter et/ou éviter d'éventuelles dégradations de cours d'eau ou de leurs abords liés à la création de nouvelles infrastructures TP et MD. Dans tous les cas, les dispositions légales en matière de protection des cours d'eau (Suisse) devraient permettre de limiter fortement ces impacts à travers la séquence ERC. La contribution de l'action à l'atteinte de l'objectif est donc considérée comme nulle.	0	Pas de contribution à l'objectif	1	L'action contribue indirectement à l'objectif L'action permet de limiter et/ou éviter d'éventuelles dégradations de cours d'eau ou de leurs abords liés à la création de nouvelles infrastructures TP et MD. Dans tous les cas, les dispositions légales en matière de protection des cours d'eau (Suisse) devraient permettre de limiter fortement ces impacts à travers la séquence ERC. La contribution de l'action à l'atteinte de l'objectif est donc considérée comme nulle.	2	L'action contribue directement à l'objectif L'action contribue à la réduction du trafic TIM et donc à la réduction des ses incidences négatives sur la qualité de l'air et sur l'ambiance acoustique, qui elles-mêmes impactent négativement la santé de la population. L'action contribue également au développement et à l'amélioration des infrastructures MD et favorise ainsi l'activité physique des habitants.	3	L'action contribue directement à l'objectif L'action contribue à la réduction du trafic TIM et donc à la réduction des ses incidences négatives sur la qualité de l'air et sur l'ambiance acoustique, qui elles-mêmes impactent négativement la santé de la population. L'action contribue également au développement et à l'amélioration des infrastructures MD et favorise ainsi l'activité physique des habitants.		
2.1	Développer la coopération culturelle et la mobilisation transfrontalière	1	L'action pourrait contribuer indirectement et de manière limitée à l'atteinte de l'objectif en sensibilisant la population aux enjeux de transition écologique, sociale et solidaire du territoire du Grand Genève, préalable à l'évolution des comportements individuels et collectifs.	1	L'action pourrait contribuer indirectement et de manière limitée à l'atteinte de l'objectif en sensibilisant la population aux enjeux de transition écologique, sociale et solidaire du territoire du Grand Genève, préalable à l'évolution des comportements individuels et collectifs. En notera notamment la mention à l'événement la Nut est Belle !	1	L'action pourrait contribuer indirectement et de manière limitée à l'atteinte de l'objectif en sensibilisant la population aux enjeux de transition écologique, sociale et solidaire du territoire du Grand Genève, préalable à l'évolution des comportements individuels et collectifs. En notera notamment la mention à l'événement la Nut est Belle !	1	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif	2	L'action peut contribuer directement à l'atteinte de l'objectif en développant des événements et actions de sensibilisation utilisant le sport comme vecteur principal. Elle permet ainsi d'encourager la pratique physique favorable à la santé.		
2.2	Soutenir et encourager la mise en place d'un système alimentaire et agricole durable et résilient à l'horizon 2050	3	Cette action constitue un levier important pour limiter les émissions de GES liées aux régimes alimentaires et aux pratiques agricoles.	2	L'action contribue directement à l'objectif. Elle constitue un levier important pour limiter le déséquilibre des cycles biogéochimiques liés aux régimes alimentaires et aux pratiques agricoles.	1	Cette action contribue indirectement à la préservation de la biodiversité dans les espaces agricoles. Toutefois, elle ne fait pas de l'évolution des modes de production et du soutien à des mesures agro-environnementales une composante centrale	1	L'action contribue indirectement à la préservation de la ressource en eau. Toutefois, elle ne fait pas de l'évolution des modes de production et du soutien à des mesures agro-environnementales une composante centrale	3	Cette action contribue indirectement à la préservation de la ressource en eau. Toutefois, elle ne fait pas de l'évolution des modes de production et du soutien à des mesures agro-environnementales une composante centrale	1	Cette action contribue indirectement à une limitation potentielle des polluants atmosphériques par l'évolution des pratiques agricoles.	4	Cette action constitue un levier important pour limiter le déséquilibre des cycles biogéochimiques liés aux régimes alimentaires et aux pratiques agricoles et pour assurer la préservation du foncier agricole et la pérennisation, le renouvellement et la diversification des exploitations.		
2.3	Animer les acteurs de la transition énergétique	3	L'action contribue indirectement à l'objectif. L'action vise à renforcer le rôle du Grand Genève dans l'observation, l'animation, le partage d'expériences et potentiellement à l'expertise dans le domaine énergétique. Il n'y a donc pas de mettre en œuvre des projets concrets de production d'énergies renouvelables à la place des collectivités et des partenaires parapublics et privés, mais bien de faciliter leur concrétisation et ainsi de contribuer à la réduction des émissions de GES liées à la production d'énergie.	2	L'action contribue indirectement à l'objectif. L'action vise à renforcer le rôle du Grand Genève dans l'observation, l'animation, le partage d'expériences et potentiellement à l'expertise dans le domaine énergétique. Il n'y a donc pas de mettre en œuvre des projets concrets de production d'énergies renouvelables à la place des collectivités et des partenaires parapublics et privés, mais bien de faciliter leur concrétisation.	0	Pas de contribution à l'objectif. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, il conviendra de prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité.	0	Pas de contribution à l'objectif. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, il conviendra de prendre en compte les enjeux de protection du réseau hydrographique (centrales hydrauliques au fil de l'eau par exemple)	0	Pas de contribution à l'objectif. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, il conviendra de prendre en compte les enjeux de protection de la qualité du sol et d'exploitation durable du sous-sol.	2	Pas de contribution à l'objectif. L'action vise à renforcer le rôle du Grand Genève dans l'observation, l'animation, le partage d'expériences et potentiellement à l'expertise dans le domaine énergétique. Il ne s'agit donc pas de mettre en œuvre des projets concrets de production d'énergies renouvelables à la place des collectivités et des partenaires parapublics et privés, mais bien de faciliter leur concrétisation et ainsi diminuer les émissions de polluants atmosphériques liées à la combustion des énergies fossiles.	1	L'action contribue indirectement à l'objectif. L'action vise à renforcer le rôle du Grand Genève dans l'observation, l'animation, le partage d'expériences et potentiellement à l'expertise dans le domaine énergétique. Il ne s'agit donc pas de mettre en œuvre des projets concrets de production d'énergies renouvelables à la place des collectivités et des partenaires parapublics et privés, mais bien de faciliter leur concrétisation. Elle contribue ainsi à diminuer les émissions de polluants atmosphériques liées à la combustion des énergies fossiles et à une		
2.4	Créer un opérateur énergétique transfrontalier	3	L'action contribue indirectement à l'objectif. L'action vise à créer un opérateur énergétique en capacité de mener et de financer des projets d'infrastructures énergétiques transfrontalières permettant de connecter les territoires avec les ressources énergétiques majeures de l'agglomération. Elle permet donc d'augmenter la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique et ainsi de diminuer les émissions de GES liées à la production et à la consommation d'énergie.	3	L'action contribue indirectement à l'objectif. L'action vise à créer un opérateur énergétique en capacité de mener et de financer des projets d'infrastructures énergétiques transfrontalières et de porter des programmes de soutien à la transition énergétique de type ECO 21. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, il conviendra de prendre en compte les enjeux liés à la sobriété et à la consommation de ressources	0	Pas de contribution à l'objectif. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, il conviendra de prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité (démarche ERC).	0	Pas de contribution à l'objectif. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, il conviendra de prendre en compte les enjeux de protection de la biodiversité (démarche ERC).	0	Pas de contribution à l'objectif. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, il conviendra de prendre en compte les enjeux de protection de la qualité du sol et d'exploitation durable du sous-sol.	2	Pas de contribution à l'objectif. L'action contribue indirectement à l'objectif. L'action permet donc d'augmenter la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique et de diminuer les émissions de polluants atmosphériques liées à la combustion des énergies fossiles. Un point de vigilance sur les éventuels projets mobilisant le bois-énergie.	1	L'action contribue indirectement à l'objectif. L'action vise à renforcer le rôle du Grand Genève dans l'observation, l'animation, le partage d'expériences et potentiellement à l'expertise dans le domaine énergétique. Il ne s'agit donc pas de mettre en œuvre des projets concrets de production d'énergies renouvelables à la place des collectivités et des partenaires parapublics et privés, mais bien de faciliter leur concrétisation. Elle contribue ainsi à diminuer les émissions de polluants atmosphériques liées à la combustion des énergies fossiles et à une		
2.5	Construire une gestion coordonnée des ressources du sous-sol	1	L'action contribue indirectement à l'objectif d'une part en permettant une exploitation optimale et coordonnée du potentiel géothermique (permettant la décarbonatation du mix énergétique) et, d'autre part en favorisant une planification coordonnée des grands projets d'infrastructures souterraines dans des relations coûts-bénéfices environnementales optimales. A priori, la séquestration du carbone atmosphérique est limitée (les caractéristiques du sous-sol sont peu propices aux technologies CCS).	2	L'action contribue indirectement à l'objectif. L'amélioration de la résilience des ressources en eau du cours-sel pourrait permettre de manière très indirecte une meilleure gestion des débits d'étiage en période de sécheresse, favorable à la biodiversité.	0	Pas de contribution à l'objectif. L'action contribue indirectement à l'objectif. Dans le cadre des projets d'infrastructures énergétiques développés par le futur opérateur, il conviendra de prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité (démarche ERC).	2	L'action contribue indirectement à l'objectif. Dans le cadre des projets d'infrastructures énergétiques développées par le futur opérateur, il conviendra de prendre en compte les enjeux de protection de la biodiversité (démarche ERC).	2	L'action contribue indirectement à l'objectif. Dans le cadre des projets de construction de logements, il faudra prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité (démarche ERC).	0	Pas de contribution à l'objectif. L'action contribue indirectement à l'objectif en permettant une exploitation optimale et coordonnée du potentiel géothermique (permettant ainsi la diminution des émissions de polluants atmosphériques liées à la combustion des énergies fossiles et à une diminution des risques d'accidents majeurs liés à leur transport et stockage).	1	L'action contribue indirectement à l'objectif. L'action contribue indirectement à l'objectif en permettant une exploitation optimale et coordonnée des ressources du sous-sol. Toutefois, l'action peut avoir un effet négatif sur l'artificialisation des sols, notamment dans le cadre des phases de chantier des projets d'usage du sous-sol.		
3.1	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action foncier transfrontalier	1	L'action contribue indirectement à l'objectif. La mise en place d'une politique foncière peut faciliter et accélérer la mise en œuvre d'infrastructures de mobilité et de projets d'infrastructures techniques permettant ainsi de favoriser les modalités alternatives au TIM et renforcer la capacité des sols et de la végétation à séquestrer du carbone atmosphérique.	1	L'action contribue indirectement à l'objectif. La mise en place d'une politique foncière peut faciliter et accélérer la mise en œuvre d'infrastructures de mobilité et de projets d'infrastructures techniques permettant ainsi de favoriser les modalités alternatives au TIM et renforcer la capacité des sols et de la végétation à séquestrer du carbone atmosphérique.	1	L'action contribue indirectement à l'objectif. La mise en place d'une politique foncière peut faciliter et accélérer la mise en œuvre de projets environnementaux de préservation et/ou de renaturation de milieux aquatiques et de prévention des dangers naturels d'inondation.	1	L'action contribue indirectement à l'objectif. La mise en place d'une politique foncière peut faciliter et accélérer la mise en œuvre de projets environnementaux de préservation et/ou de renaturation de milieux aquatiques et de prévention des dangers naturels d'inondation.	1	L'action contribue indirectement à l'objectif. La mise en place d'une politique foncière peut faciliter et accélérer la mise en œuvre de projets environnementaux de désartificialisation.	0	Pas de contribution à l'objectif.	0	Pas de contribution à l'objectif.		
3.2	Coordonner les politiques de production de logements intégrant tous les types de parcours résidentiels	0	Pas de contribution à l'objectif. L'action se focalise essentiellement sur la mise en place d'une politique de logement limitant le "dumping territorial" et le report de la pression de la demande résidentielle sur les zones d'activités et les périphéries de l'agglomération. Les enjeux écologiques, notamment la question de la sobriété (m2/personne) ne sont pas traités.	1	L'action contribue directement à l'objectif. L'action se focalise sur la mise en place d'une politique de logement limitant le "dumping territorial" et le report de la pression de la demande résidentielle sur les zones d'activités et les périphéries de l'agglomération. Les enjeux écologiques, notamment la question de la sobriété (m2/personne) ne sont pas traités.	0	Pas de contribution à l'objectif. Dans le cadre des projets de production de logement, il conviendra de prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité (voir les principes de la VTT)	0	Pas de contribution à l'objectif. Dans le cadre des projets de production de logement, il conviendra de prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité (voir les principes de la VTT)	0	Pas de contribution à l'objectif. Dans le cas des projets de création de logements, il faudra prendre en compte l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) transcrit dans la VTT.	0	Pas de contribution à l'objectif.	2	L'action contribue indirectement à l'objectif. En intégrant les enjeux d'inclusivité, de densité et d'accèsibilité, une politique du logement pourrait avoir un impact positif sur plusieurs déterminants de la santé.		
3.3	Renforcer et valoriser la formation et la réorientation professionnelle vers les métiers de la transition écologique	1	L'action contribue indirectement à l'objectif.	1	L'action contribue indirectement à l'objectif.	1	L'action contribue indirectement à l'objectif.	1	L'action contribue indirectement à l'objectif.	1	L'action contribue indirectement à l'objectif.	1	L'action contribue indirectement à l'objectif.	1	L'action contribue indirectement à l'objectif.		

Les actions du bloc 3 portent l'ambition de développer de nouvelles compétences et de nouveaux domaines d'intervention pour le Grand Genève. Les fiches actions posent ainsi les premières étapes en termes de cadrage, d'identification des acteurs et de définition d'outils. Les questions de financement et de hiérarchisation des actions sont traitées dans le document de suivi.

Objectifs	Entretien les conditions d'épanouissement	Assurer des conditions d'équité et	Contribuer à l'amélioration du bien-être de	Commentaire				
Indicateurs cibles 2050	Indice de satisfaction de vie > à 7.5	Inégalités de revenus en baisse	Non défini					
Questions évaluatives	> dans son domaine d'application, l'action contribue-t-elle à ne pas dépasser le plancher social du "donut" (revenu, éducation, résilience, voix, emplois, énergie, équité sociale, égalité des sexes, santé, nourriture, eau)?							
Facteur	Titre action	Eval.	Justification	Eval.	Justification	Eval.	Justification	
1.11	Mettre en œuvre et pérenniser la feuille de route pour les mobilités transfrontalières	1	Le plan d'action permet d'améliorer l'accèsibilité aux transports publics pour un plus grand nombre de personnes et donc l'accèsibilité aux services universels	1	Le plan d'action permet d'améliorer l'accèsibilité aux transports publics pour un plus grand nombre de personnes et donc l'accèsibilité aux services universels	0	Pas de contribution à l'objectif	L'action renvoie au plan d'action identifié dans la feuille de route 2024 – 2027 qui comporte une dizaine d'actions relatives au financement et le développement de projets ainsi que trois actions transversales. Elle ne sont pas évaluées de manière spécifique, mais de manière globale.
1.12	Accélérer le réaménagement de l'espace public en faveur des modes doux pour concrétiser le territoire des courtes distances	1	L'action contribue indirectement à l'objectif Des routes avec moins de trafic et plus d'espaces publics peuvent contribuer à améliorer le cadre de vie de habitants.	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif	Cette action se positionne clairement comme une action complémentaire aux projets de requalification portés par les collectivités et les gestionnaires de voirie. Elle ne se substitue donc pas à ces dernières, mais un soutien technique et financier du Grand Genève peut toutefois permettre de concrétiser des projets de requalification ambitieux sur des axes jugés stratégiques pour le report modal à l'échelle de l'agglomération.
2.1	Développer la coopération culturelle et la mobilisation transfrontalière	1	L'action contribue indirectement à l'atteinte de l'objectif en développant des événements favorisant le débat et l'interconnaissance de la population et des territoires du Grand Genève.	1	L'action contribue indirectement à l'atteinte de l'objectif en développant des événements favorisant le débat et l'interconnaissance de la population et des territoires du Grand Genève.	0	Pas de contribution à l'objectif	La description du contenu de l'action et des objectifs fixés restent vagues. Ils constituent ainsi la première étape de mise en œuvre de l'action. Un point d'attention devra être porté dans la mise en œuvre de l'action sur l'inclusivité de manière à faire en sorte que les événements s'adressent à tout le monde. L'action capitalise sur des événements existants et qui ont fait leurs preuves (La Nuit est Belle par exemple). Ces événements ne sont pas mentionnés explicitement par d'autres fiches-action sous l'angle thématique. Leur pérennisation sous l'angle de l'animation dans cette fiche est donc importante. Dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques, le développement d'une mémoire commune des risques/dangers naturels serait souhaitable (cf. action 1.6). Il va de même avec la gestion de la ressource en eau, qui pourrait être une des composantes d'une politique culturelle (cf. action 1.5).
2.2	Soutenir et encourager la mise en place d'un système alimentaire et agricole durable et résilient à l'horizon 2050	1	L'action peut avoir un impact positif sur le bien-être des professionnel-le-s de l'agriculture et le renforcement du lien à l'alimentation	2	L'action peut avoir un impact positif potentiel sur les revenus des professionnel-le-s de l'agriculture et sur la précarité alimentaire.	1	L'action peut avoir un impact positif sur le bien-être des professionnel-le-s de l'agriculture au niveau mondial	La fiche-action est plus orientée sur la transition des régimes alimentaires et la lutte contre le gaspillage que sur une perspective de transformation des modes de production agricoles. Toutefois, leur évolution dépend principalement des politiques agricoles nationales et supra-nationales sur lesquelles le Grand Genève et les collectivités membres ont peu d'influence. Elles ont néanmoins une capacité d'information et de sensibilisation notable que la fiche-action met bien en avant.
2.3	Animer les acteurs de la transition énergétique	0	Pas de contribution à l'objectif.	0	Pas de contribution à l'objectif.	0	Pas de contribution à l'objectif.	
2.4	Créer un opérateur énergétique transfrontalier	0	Pas de contribution à l'objectif.	1	L'action contribue indirectement à l'objectif. L'opérateur énergétique transfrontalier pourrait contribuer à une maîtrise des coûts de l'énergie ayant ainsi un impact positif sur la précarité énergétique.	0	Pas de contribution à l'objectif.	
2.5	Construire une gestion coordonnée des ressources du sous-sol	0	Pas de contribution à l'objectif.	0	Pas de contribution à l'objectif.	0	Pas de contribution à l'objectif.	L'action n'a pas d'impact direct sur l'atteinte des différents objectifs de la Charte, mais constitue une condition-cadre indispensable au renouvellement et à l'amplification des politiques publiques en matière de gestion des ressources du sous-sol à l'échelle transfrontalière. Une planification et une meilleure coordination ne veulent pas dire moins d'impacts environnementaux négatifs et/ou plus d'impacts positifs. L'action n'aborde pas la question de la sobriété dans l'usage des ressources du sous-sol. Toutefois, l'amélioration des connaissances pourrait permettre de produire une planification attentive à l'équilibre entre les ressources disponibles localement et les besoins, à court moyen et long terme. Les infrastructures souterraines de transport de personnes et de marchandises (nouvelles lignes ferroviaires inscrites dans la VTT et le projet Cargo Souterrain) ne sont pas prises en compte dans la fiche.
des actions à mener se poseront dans un second temps.								
3.1	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action foncier transfrontalier	2	L'action contribue indirectement à l'objectif. La mise en place d'une politique foncière peut faciliter et accélérer la mise en œuvre de projets d'équipements publics et de logements.	2	L'action contribue indirectement à l'objectif. La mise en place d'une politique foncière peut faciliter et accélérer la mise en œuvre de projets d'équipements publics et de logements abordables.	0	Pas de contribution à l'objectif.	La fiche 3.1 ne mentionne pas les enjeux de maîtrise foncière liés à la création d'espaces de stockage pour les matériaux contribuant à la mise en place d'une économie circulaire. Ceux-ci sont cités dans la fiche 3.6.6 (PACT'Matière). Ils doivent devenir un des axes d'action prioritaires de cette fiche 3.1.
3.2	Coordonner les politiques de production de logements intégrant tous les types de parcours résidentiels	2	L'action contribue indirectement à l'objectif. En intégrant les enjeux d'inclusivité, de mixité et d'accèsibilité et de maîtrise des coûts de l'acte d'habiter, une politique du logement pourrait avoir un impact positif sur la qualité de vie des habitants.	3	L'action contribue indirectement à l'objectif. En intégrant les enjeux d'inclusivité, de mixité et d'accèsibilité et de maîtrise des coûts de l'acte d'habiter, une politique du logement fondée sur les parcours résidentiels contribue à l'équité entre les habitants pour l'accès au logement.	0	Pas de contribution à l'objectif.	L'action ne vise pas à définir les lieux de production de logement, mais se focalise sur la mise en place d'une politique du logement partagé, sur l'amélioration des mécanismes de financement et sur la mise en place d'une bourse d'échange de logements à l'échelle transfrontalière. Elle ne traite pas directement la localisation des logements à produire (en contribuant à la production de logements dans l'agglomération, elle permet indirectement de maîtriser les besoins et la demande à l'extérieur du Grand Genève). Celle-ci est abordée par la VTT. La question du logement est au cœur des préoccupations abordées dans le cadre du Séminaire Métropolisation.
3.3	Renforcer et valoriser la formation et la réorientation professionnelle vers les métiers de la transition écologique	1	L'action contribue indirectement à l'objectif.	1	L'action contribue indirectement à l'objectif.	1	L'action contribue indirectement à l'objectif.	La fiche action vise d'une part à faciliter les reconversions professionnelles et, d'autre part, à développer les formations initiales vers les métiers en lien avec la transition écologique. L'action n'a toutefois que des contributions indirectes aux objectifs de la charte. Elle constitue une condition cadre nécessaire, mais pas suffisante pour développer les bonnes compétences pour les nouveaux métiers de la transition écologique et potentiellement répondre aux besoins du marché du travail. De plus, elle pourrait faciliter la prise en compte des enjeux de durabilité et de la transition écologique dans tous les métiers "traditionnels".

Objectifs	Atteindre la neutralité carbone sur le	Limiter l'impact des activités du Grand	Préserver et régénérer la biodiversité locale	Préserver l'intégrité du réseau	Préserver et améliorer la qualité des sols et	Améliorer et garantir la qualité de l'air et	Favoriser la bonne santé de tous les								
Indicateurs cibles 2050	Zéro Carbone / neutralité carbone Passage de 11,75 tCO <sub>2</sub> /hab/an 2021 à 0 tonne/hab / an en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de 30 % à 87 % en 2030 Empreinte matière divisée par 5 Passage de 26,7 tonnes /hab / an en 2011 à environ 5,3 tonnes /hab / an en 2050	Zéro perte nette d'habitats naturels	100% des masses d'eau en bon état Passage d'environ 30% des masses en bon état physicochimique et biologique à 100% des masses d'eau	Zéro artificialisation ou consommation nette	100% des objectifs de l'OMS respectés Environ 1'000/1'000 d'habitants surexposés en 2020 à au moins un des trois polluants (PM2,5, NO <sub>x</sub> , O <sub>3</sub> ) selon les seuils 2021 de l'OMS => passage à 0% des habitants surexposés en 2050	Espérance de vie en bonne santé > à 70 ans Espérance de vie actuelle estimée à 68 ans en moyenne (mais avec des disparités territoriales et sociales importantes)									
Questions évaluatives	> l'action permet-elle une diminution des émissions de gaz à effet de serre par rapport à la situation actuelle? > dans son domaine d'application, l'action s'inscrit-elle dans la trajectoire de réduction des émissions gaz à effet de serre?	> dans son domaine d'application, l'action permet-elle une diminution de la pression sur une ou plusieurs des limites planétaires? > dans son domaine d'application, l'action permet-elle une diminution de l'ordre de grandeur attendue pour atteindre les objectifs fixés pour une ou plusieurs des limites planétaires?	> dans son domaine d'application, l'action contribue-t-elle à préserver la biodiversité locale? > dans son domaine d'application, l'action contribue-t-elle à régénérer la biodiversité locale?	> dans son domaine d'application, l'action permet-elle de préserver l'intégrité du réseau hydrographique? > dans son domaine d'application, l'action permet-elle de préserver la ressource en eau?	> dans son domaine d'application, l'action permet-elle de réduire l'artificialisation des sols? > dans son domaine d'application, l'action permet-elle de préserver la qualité des sols permanentes? > dans son domaine d'application, l'action induit-elle l'exploitation d'une ressource du sous-sol (ressources minérales, ressources énergétiques) et d'assurer sa gestion durable?	> dans son domaine d'application, l'action permet-elle de réduire les émissions de polluants atmosphériques? > dans son domaine d'application, l'action permet-elle de réduire les nuisances acoustiques? > dans son domaine d'application, l'action permet-elle une diminution de l'exposition de la population aux nuisances acoustiques? > dans son domaine d'application, l'action contribue-t-elle à l'accès de la population à une alimentation saine, locale et de qualité?									
Action	Titre action	Eval.	Justification	Eval.	Justification	Eval.	Justification	Eval.	Justification	Eval.	Justification				
3.4	Créer un fonds du Grand Genève de transition écologique	1	L'action contribue indirectement à l'objectif. La mobilité, l'énergie et l'économie circulaire (PACT'Matière) ont des sources de financement ad hoc ou sont assurées par les partenaires. Parmi les sources principales d'émissions de GES, les projets liés à la mise en place d'une agriculture durable pourraient ainsi être soutenus pour le fonds.	1	L'action contribue indirectement à l'objectif. La mobilité, l'énergie et l'économie circulaire (PACT'Matière) ont des sources de financement ad hoc ou sont assurées par les partenaires. Parmi les sources principales d'émissions de GES, les projets liés à la mise en place d'une agriculture durable pourraient ainsi être soutenus pour le fonds.	3	L'action contribue directement à l'objectif. Le fonds peut contribuer au financement des projets en lien avec la protection de la biodiversité (fiches 1.9 et 1.10) et la mise en place d'une agriculture durable (2.2).	0	Pas de contribution à l'objectif, dans l'hypothèse où le dispositif contractuel prévu dans la fiche action 1.4 dispose de son propre mécanisme de financement.	2	L'action contribue directement à l'objectif. Le fonds peut contribuer au financement des projets en lien avec la renaturation d'espaces artificialisés (fiche 1.10).	1	L'action contribue indirectement à l'objectif. La mobilité, l'énergie et l'économie circulaire (PACT'Matière) ont des sources de financement ad hoc ou sont assurées par les partenaires. Parmi les sources principales d'émissions de polluants atmosphériques, les projets liés à la mise en place d'une agriculture durable pourraient ainsi être soutenus pour le fonds.	2	L'action contribue directement à l'objectif. Les projets liés à la mise en place d'une agriculture durable pourraient être soutenus pour le fonds.
3.5	Accompagner des projets de transition écologique dans les pays en développement	0	pas de contribution à l'objectif	0	pas de contribution à l'objectif	0	pas de contribution à l'objectif	0	pas de contribution à l'objectif	0	pas de contribution à l'objectif	0	pas de contribution à l'objectif		
3.6	Promouvoir l'économie circulaire au sein du Grand Genève – Pact'Matière	3	L'action contribue directement à l'objectif et de manière importante. L'action contribue en permettant la structuration de filières d'économie circulaire, qui en favorisant le réemploi de matériaux existants et l'utilisation de matériaux locaux à faible émission en GES, permet l'évitement d'émissions liées à la production de matériaux de construction et de biens de consommation.	4	L'action contribue directement à l'objectif et est indispensable à la structuration de filières d'économie circulaire qui favorisent le réemploi et l'utilisation de matériaux locaux	0	Pas de contribution à l'objectif. Dans le cadre de la définition d'un schéma directeur des sites de stockage des matériaux de réemploi, il conviendra de prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité (voir les principes de la VTT) (cf. fiche 3.6.6)	0	Pas de contribution à l'objectif. Dans le cadre de la définition d'un schéma directeur des sites de stockage des matériaux de réemploi, il conviendra de prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité en eau (voir les principes de la VTT) (cf. fiche 3.6.6)	1	contribution positive : valorisation des terres d'excavation et réutilisation des déchets du BTP ; contribution potentiellement négative : création de nouvelles carrières / création de lieux de stockage / augmentation des prélevements en forêt pour la production de matériaux locaux	0	Pas de contribution à l'objectif	0	Pas de contribution à l'objectif

Barème d'évaluation de la contribution à l'atteinte des objectifs de la Charte

- 1 L'action a une contribution négative à l'atteinte de l'objectif
- 0 L'action répond à l'objectif, mais sa contribution est considérée comme nulle.
- 1 L'action contribue faiblement à l'atteinte de l'objectif
- 2 L'action contribue moyennement à l'atteinte de l'objectif
- 3 L'action contribue fortement à l'atteinte de l'objectif
- 4 L'action est indispensable pour atteindre l'objectif

Objectifs	Entretenir les conditions d'épanouissement	Assurer des conditions d'équité et	Contribuer à l'amélioration du bien-être de	Commentaire				
Indicateurs cibles 2050	Indice de satisfaction de vie > à 7.5	Inégalités de revenus en baisse	Non défini					
Questions évaluatives	> dans son domaine d'application, l'action contribue-t-elle à ne pas dépasser le plancher social du "donut" (revenu, éducation, résilience, voix, emplois, énergie, équité sociale, égalité des sexes, santé, nourriture, eau)?							
Facteur	Titre action	Eval.	Justification	Eval.	Justification	Eval.	Justification	
3.4	Créer un fonds du Grand Genève de transition écologique	1	L'action contribue indirectement à l'objectif. Le fonds peuvent financer des projets culturels (fiche 2.1) et d'agriculture de proximité (fiche 2.2). L'impact pourrait être plus important si le fonds permet le financement des politiques foncières (fiche 3.1) et de logement (fiche 3.2).	1	L'action contribue indirectement à l'objectif. Le fonds pouvant financer des projets culturels (fiche 2.1) et d'agriculture de proximité (fiche 2.2). L'impact pourrait être plus important si le fonds permet le financement des politiques foncières (fiche 3.1) et de logement (fiche 3.2).	0	Pas de contribution à l'objectif. Le fonds pourrait toutefois soutenir des projets d'aide au développement (fiche 3.5).	Dans cette analyse, il est considéré que le fonds peut financer les projets et non les études, telles que décrites dans les fiches spécifiques. Certaines des thématiques visées par le fonds (mobilité, énergie, eau, foncier, logement, économie circulaire) font l'objet de fiches actions décrivant la mise en place de financements spécifiques qui devraient être effectivement mis en oeuvre. Les fiches-actions présentant des projets (biodiversité, culture, agriculture) sans description de mécanismes spécifiques de financement seraient donc éligibles au fonds. Toutefois, une vision claire de l'ensemble des mécanismes de financement du plan d'action et de leur dotation semble nécessaire nécessitant d'être clarifiée (mécanismes de financement propres par action ou fonds global?).
3.5	Accompagner des projets de transition écologique dans les pays en développement	0	pas de contribution à l'objectif	0	pas de contribution à l'objectif	2	L'allocation d'un budget à la transition écologique contribue à l'objectif sans pour autant contribuer fortement à une amélioration	
3.6	Promouvoir l'économie circulaire au sein du Grand Genève – Pact'Matière	0	Pas de contribution à l'objectif	2	L'action devrait contribuer à la création ou au renforcement d'emplois en lien avec l'économie circulaire	1	En relocation certaines filières, l'action contribue à une diminution des impacts économiques, sociaux et écologiques négatifs dans d'autres régions du monde	L'intention, et la liste des sous-actions à engager, est ambitieuse. Si elle est portée de manière consistante, cette action remet in fine en question le modèle économique dominant (extraction, production, acheminement, consommation, élimination) en faveur d'une économie circulaire. Les recommandations proposées relèvent cependant d'une multiplicité d'acteurs, d'outils et de dispositions réglementaires expliquant sa déclinaison en 9 sous-actions issues d'une démarche ad-hoc de priorisation effectuée dans le cadre de PACT'Matière. De même, une spécificité concernant ces sous-actions > 3.6.1 à 3.6.3 sont des fiches transversales qui visent à améliorer la connaissance et renforcer la sensibilisation des consommateurs et des entreprises à l'économie circulaire. Elles contribuent de manière très indirecte à l'atteinte des objectifs, mais apparaissent comme nécessaires. > 3.6.3: Attention à la jungle des labels. La mise en place d'un nouveau label n'est pas pertinente du point de vue de l'atteinte des objectifs de la Charte. > 3.6.5: Le Grand Genève et la plupart de ses partenaires n'ont pas de compétence en matière de politique douanière. Il s'agit donc d'une action de lobbying à mener en collaboration avec les autres agglomérations transfrontalières. > 3.6.6: La sous-action est à coordonner avec la fiche 3.1. Cette dernière ne fait pas de espaces éventuellement identifiés dans le futur schéma directeur des sites de stockage et de valorisation un axe d'action foncière prioritaire. > 3.6.7: Le mécanisme s'appel à projet et son financement de l'ordre d'1 Mio CHF/an est sans doute la sous-action la plus la plus contributive à l'atteinte des objectifs à court terme.



## GLCT Grand Genève

Présidence du Conseil d'Etat  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3964 - 1211 Genève 3

## Pôle métropolitain du Genevois français

T +33 (0)4 50 04 54 08  
[infos@grand-geneve.org](mailto:infos@grand-geneve.org)

## Région de Nyon

T +41 (0)22 361 23 24  
[info@regiondenyon.ch](mailto:info@regiondenyon.ch)

## République et Canton de Genève

T +41 (0)22 546 73 40  
[grand-geneve@etat.ge.ch](mailto:grand-geneve@etat.ge.ch)